

Introduction

Au sein de l'État, le ministère de la défense exerce en tout premier lieu des missions militaires qui ont pour objectif « *d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations* ».

La défense nationale est organisée autour de quatre grandes fonctions stratégiques :

- la dissuasion, assurée par les forces stratégiques de la marine nationale et de l'armée de l'air qui mettent en œuvre deux composantes, l'une sous-marine, l'autre aérienne ;
- la prévention des crises, reposant sur des moyens de renseignement, sur le prépositionnement de nos forces armées dans les zones d'intérêt de la France et confortée par l'établissement de dispositifs de coopération avec les États alliés ou amis ;
- la protection de notre territoire national, qui implique de satisfaire en toutes circonstances les exigences de sécurité et d'intégrité du territoire, de liberté d'action du gouvernement et de sauvegarde de la population ;
- la projection, soit la capacité de déployer des forces en tout lieu où l'exige la situation et dans de brefs délais .

Le ministère de la défense participe aussi à *la mise en œuvre d'autres politiques publiques* vis-à-vis desquelles les attentes des Français sont fortes :

- la sécurité intérieure, assurée par la présence permanente de la gendarmerie sur le territoire national et par la participation des armées à des missions ponctuelles comme le renforcement des missions de sécurité intérieure dans le cadre du plan Vigipirate et la sécurité de la mise en place de l'euro ;
- la sécurité civile, grâce à l'implication des moyens des forces armées, en métropole et outre-mer, pour des opérations de secours aux populations, de lutte contre les incendies ou toute autre catastrophe naturelle et des missions d'assistance et de sauvetage en matière aérienne et maritime ;
- la santé publique, à laquelle les hôpitaux du service de santé des armées (SSA) apportent un concours actif ;
- le droit à réparation au profit des anciens combattants, des victimes de guerre et des victimes d'attentats terroristes, dont la responsabilité lui est confiée depuis la fusion du secrétariat d'Etat aux anciens combattants avec le ministère de la défense en novembre 1999.

Le ministère participe enfin à la réalisation des objectifs de la politique étrangère. L'état-major des armées (EMA), les forces armées² et les services interarmées³, la délégation générale pour l'armement (DGA), le secrétariat général pour l'administration (SGA), la délégation aux affaires stratégiques (DAS) et la délégation à l'information et à la communication de défense (DICoD) apportent leur concours dans le cadre des orientations arrêtées par le ministre en comité international.

Parallèlement, le ministère de la défense s'inscrit pleinement dans le processus de réforme de l'État. La loi relative à la programmation militaire 1997-2002, inspirée du Livre Blanc de 1994 et promulguée le 2 juillet 1996, a posé les principes de la *réforme de l'outil de défense* dans la perspective de la réalisation du « modèle 2015 ». Cette réforme vise à l'adaptation du format des armées et de l'emploi des forces dans le contexte de l'après-guerre froide. La revue des principaux programmes d'armement, décidée en mars 1998, et le dépôt devant le Parlement du projet de loi de programmation militaire 2003-2008 s'inscrivent dans la poursuite de cette réforme. Dans ce cadre, tout en assurant un large

■ *Reconnaissance des abords de l'aéroport de Kaboul (Afghanistan) par le 17^e RGP. Découverte d'un très important stock de munitions.*
Credït photo : Thomas SAMSON/CEPAD



¹ Article 1^{er} de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

² L'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale constituent les forces armées.

³ Le service de santé des armées et le service des essences des armées.



■ Ravitaillement en vol d'un Awacs.
Crédit photo : SIRPA AIR

engagement des forces armées sur des théâtres d'opérations extérieures et pour des missions de services public, le ministère de la défense a poursuivi en 2001 le processus de professionnalisation des forces armées. Celle-ci est fondée sur la réorganisation des unités et de leurs organismes de soutien, la simplification des structures territoriales, l'adaptation des politiques de ressources humaines et un effort soutenu en faveur de l'amélioration de la condition des personnels. L'année 2001 a par ailleurs été marquée par la suspension anticipée de l'appel sous les drapeaux le 30 novembre et le retour à la vie civile des derniers appelés.

De même, la délégation générale pour l'armement (DGA), qui a en charge la conduite des programmes d'armement et participe à la préparation de l'avenir et à la modernisation des équipements, a poursuivi la mise en œuvre de la réforme de son organisation, de ses modes de fonctionnement et méthodes de travail. Elle a maintenu ses efforts en vue d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des coûts et des délais des programmes d'armement. Dans ce cadre d'adaptation de l'industrie de défense, DCN⁴, désormais autonome

vis-à-vis de la DGA et transformée en service à compétence nationale en 2000, est en charge des tâches industrielles relatives à la construction des bâtiments de la marine nationale. La transformation de DCN en société nationale à compter du 1^{er} janvier 2003 a été votée par le Parlement fin 2001.

Un premier bilan de ces réformes de notre outil de défense, réalisé en octobre 2001, a montré que les armées et les directions du ministère avaient, à cet égard, opéré une mutation importante notamment dans leurs modes de gestion et étaient précurseurs dans certains domaines comme le contrôle de gestion et la démarche qualité.

Enfin, la réforme de la Défense prend en compte le développement de la construction européenne en matière de défense qui porte notamment sur la restructuration de l'industrie de défense, la coopération en matière d'armement et la création de capacités de réaction rapide interarmées et interalliées. Les importantes avancées réalisées en 2000 ont été confirmées en 2001 par la déclaration d'opérationnalité de Laeken. L'objectif est de constituer, d'ici 2003, un réservoir de forces à partir des différentes contributions des quinze et de disposer d'outils solides pour évaluer

⁴ Auparavant, la direction des constructions navales.

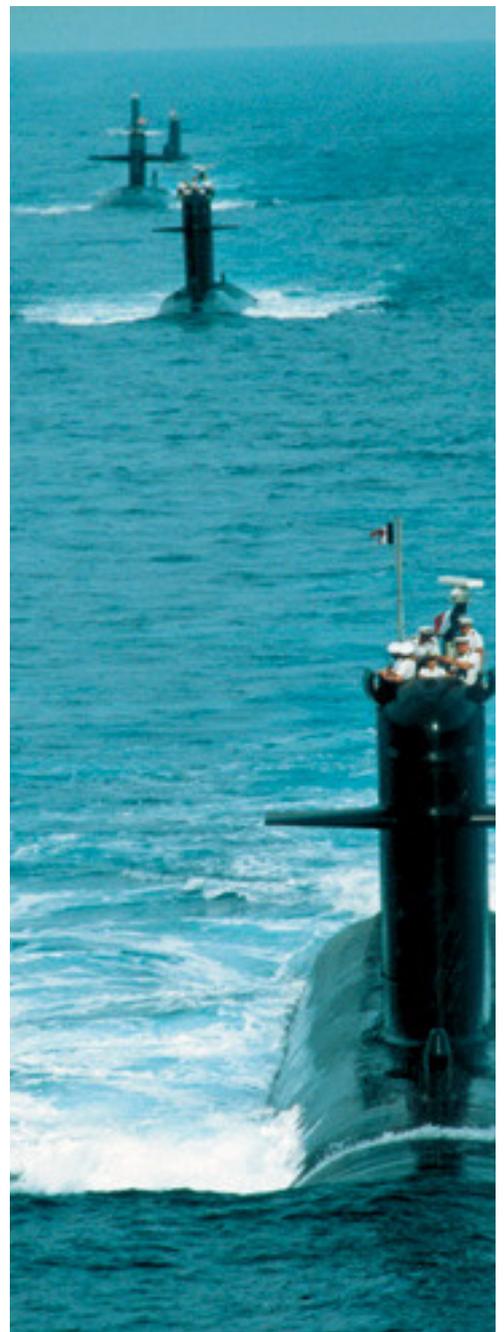
les situations de crise et recommander au Conseil européen des réponses adaptées. De plus, tirant les enseignements des événements du 11 septembre, l'Union européenne a réagi avec détermination pour lutter contre le terrorisme et réaffirmer la complémentarité des volets militaire et de police dans le cadre de la gestion globale des crises.

Dans cette période de changements importants, la volonté de renforcer le lien indispensable qui unit la Nation à ses armées est au cœur des actions du ministère de la défense. La loi portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté accompagnant tous les Français, garçons et filles, dans l'exercice de leurs droits et devoirs. Il comprend l'enseignement de la défense dans les établissements scolaires, le recensement obligatoire et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) qui est l'occasion d'un contact direct entre la jeunesse et la Défense. Par ailleurs, le rôle des réservistes a été rénové avec la création d'une nouvelle réserve militaire afin de les intégrer complètement au sein des forces d'active pour leur donner un statut et une position clairement identifiés et reconnus, et instaurer entre l'État, les entreprises, les collectivités locales et les réservistes un véritable partenariat.

Outre une politique active de communication, la qualité du lien entre la Défense et la société passe enfin par un renforcement du devoir de mémoire entretenu par de multiples voies : recherches, colloques, expositions ou cérémonies commémoratives... À cet égard, l'intégration des services du secrétariat d'État chargé des anciens combattants dans ceux de la Défense a contribué à enrichir ce lien au moment où l'armée se professionnalise, en donnant les moyens de conforter, dans la société française, les valeurs dont le monde combattant est porteur.

Photos de gauche à droite
 ■ *Discussion entre des jeunes et des gendarmes.*
 Crédit photo : SIRPA GENDARMERIE

■ *Flotte de sous-marins.*
 Crédit photo : APPT/MARINE NATIONAL



Chapitre 1

LES FORCES ARMÉES AU SERVICE DE LA PAIX ET DES POPULATIONS



LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Les déploiements militaires qui ont marqué l'année 2001, illustrent les constantes de notre politique de défense, s'agissant en particulier de :

- la contribution à la stabilité internationale par la participation aux opérations de maintien de la paix sous mandat international,
- la contribution à la sécurité de pays amis dans le cadre d'accords de défense ou de coopération auxquels sont adossés nos déploiements de forces prépositionnées,
- l'aide aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou humanitaires.

1- Les opérations de maintien de la paix

Dans les Balkans

■ En Bosnie-Herzégovine

Six ans après les accords de Dayton, la situation générale en Bosnie-Herzégovine reste fragile.

Ces accords organisent un retour à une vie normale et posent les principes de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, du libre retour des réfugiés et déplacés, de la remise au tribunal pénal international (TPI) des criminels de guerre ainsi que de la constitution de deux entités, la fédération croato-



■ Le porte-avions Charles-de-Gaulle en mer d'Oman, la frégate anti-sous-marine Jean de Vienne et un sous-marin nucléaire d'attaque.
C crédit photo : Marine nationale

Cette année restera dominée par trois engagements majeurs en :

- Éthiopie-Erythrée dans le cadre d'une opération de maintien de la paix sous mandat de l'ONU ;
- Macédoine dans une opération de préservation de la paix se prolongeant par un dispositif de stabilisation ;
- Afghanistan, en soutien de l'opération *Enduring Freedom*, avec une composante humanitaire au sol dans le nord, des moyens de recueil du renseignement sur l'ensemble du théâtre (Asie Centrale, Corne de l'Afrique, Océan Indien) et un important déploiement aéronaval.

musulmane et la Republika Srpska. Celles-ci sont autorisées à organiser leur défense et à établir des relations avec leurs voisins. La capitale, Sarajevo, reste unifiée.

Au plan militaire, les accords permettent le déploiement de l'OTAN. Ils prévoient des arrangements de désarmement et de confiance qui sont toujours en cours de négociation.

L'annexe 1-A des accords, traitant des aspects militaires du rétablissement de la paix, prévoit notamment le déploiement d'une force multinationale



en Bosnie-Herzégovine et la réorganisation des armées de ses entités.

L'annexe 1-B, visant à assurer la stabilisation régionale, établit des mesures de confiance et de sécurité entre les entités bosniennes. Elle instaure un régime de maîtrise des armements.

La présence de la force de stabilisation (SFOR) déployée par l'OTAN contribue à la coexistence pacifique entre les communautés. Les missions principales de cette force sont la sécurisation du retour des réfugiés, le soutien au tribunal pénal international (TPI) pour l'arrestation des criminels de guerre présumés et le contrôle de la réduction des forces armées des entités.

La SFOR comprend 18 000 hommes ⁵ appartenant à 35 États répartis au sein de trois divisions multinationales : nord, sud-ouest et sud-est. Cette dernière (DMN-SE) commandée par un officier général français se compose d'unités françaises, allemandes, espagnoles, italiennes et marocaines. D'un effectif d'environ 5 400 hommes, elle est articulée autour de quatre groupements tactiques nationaux.

En outre, la gendarmerie nationale a déployé des pelotons de gendarmerie

de surveillance et d'investigation (PGSI), unités polyvalentes assurant notamment le recueil du renseignement. Elle a engagé à ce titre une cinquantaine d'hommes dont la majorité est affectée à la compagnie multinationale de police militaire (Espagne, France, Italie) à Mostar.

■ Au Kosovo

Depuis la fin des opérations aériennes menées par l'OTAN en 1999, une force internationale de sécurité, la KFOR (*Kosovo Force*), est déployée au Kosovo pour faire appliquer les aspects militaires de la résolution 1244 du Conseil de sécurité du 10 juin 1999. Les efforts de la KFOR sont consacrés à promouvoir la paix entre les différentes communautés. Elle a été plus particulièrement chargée d'assurer la protection des bureaux de vote et le bon déroulement des élections territoriales du 17 novembre 2001, qui ont constitué le premier pas vers l'auto-administration prévue par la résolution 1244.

Composée de 5 brigades multinationales placées sous la direction de l'OTAN, la KFOR compte environ 40 000 militaires de 37 pays différents dont 5 500 français déployés dans le cadre de

■ Le déploiement au sol de la SFOR contribue à la coexistence pacifique entre les communautés.
Crédit photo: D.VIOLA / DICO

La SFOR comprend
18 000 hommes
appartenant à 35 États répartis
au sein de trois divisions
multinationales :
nord, sud-ouest et sud-est.

⁵ Dont 2 400 militaires français

l'opération *Trident*. Une centaine d'entre eux appartient à l'état-major de la force commandé par un officier général français depuis octobre 2001 et pour une année.

L'essentiel du contingent français constitue l'ossature de la brigade multinationale nord (BMN-N) placée sous responsabilité française et qui comprend également des contingents belges, danois, luxembourgeois, marocains et russes. Les Français se répartissent entre l'état-major, deux bataillons d'infanterie, l'un mécanisé et l'autre motorisé, au profit desquels peuvent intervenir un escadron de chars lourds *Leclerc* et deux escadrons d'investigation. Le déploiement français compte aussi un bataillon de l'aviation légère de l'armée de terre, un bataillon du génie, un bataillon de commandement et de transmissions et un détachement de la gendarmerie nationale.

En marge de la KFOR, près de 1 700 militaires français remplissent des missions de soutien de l'état-major spécifique du *REPFRANCE* (représentant France), de *ADCONFRACTANCE* (*administration and control France*), du bataillon logistique et de la base de soutien à vocation interarmées (BSVIA). Ils sont déployés au Kosovo, en Macédoine et en Grèce.

Dans un cadre multinational, l'armée de l'air a fourni des moyens aériens basés en Italie ou à partir de la France, ainsi que du personnel dans les structures tactiques de commandement et de conduite également situées en Italie. Environ 4 000 heures de vol ont été effectuées par les *Jaguar*, *Transall*, *C 160* de reconnaissance électronique, *Gabriel*, *Boeing* ravitailleur *C 135 FR* et avions *AWACSE 3F*.

Dans le cadre du déploiement des PGSI, la gendarmerie nationale a mis en place, au sein de la BMN-N, un détachement de 136 militaires, dont un escadron de gendarmerie mobile, plus particulièrement affecté à des opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre à Mitrovica. Depuis octobre 2001, 50 gendarmes sont présents dans le dispositif des *Multinational Specialised Units* (MSU) placées sous commandement des carabiniers italiens.

Depuis l'été 1999, la France assure en qualité de « *Role Specialist Nation* » la fourniture de carburants aux forces alliées au Kosovo. Le service des essences des armées (SEA) assure l'approvisionnement et le stockage des carburants à usage terrestre ou aérien, ainsi que leur distribution à l'ensemble de la KFOR.

■ *Char Leclerc au Kosovo.*
Crédit photo : ECPAD



Dans la zone d'action de la BMN-N, la cohabitation entre les communautés serbe et albanaise est délicate. Ainsi à Mitrovica, partagée par le fleuve Ibar, habitent presque exclusivement au sud des Albanais, tandis qu'au nord se trouve concentrée la communauté serbe. L'action quotidienne des troupes françaises permet de contenir les violences interethniques. La protection des communautés se traduit par des escortes de convois, la sécurisation des axes routiers, la protection et le soutien des nombreuses enclaves serbes, ainsi que des quelques enclaves albanophones situées au nord de Mitrovica.

■ En ex République yougoslave de Macédoine (ERYM)

À la suite des troubles survenus en avril 2001 entre albanophones et slaves, une force internationale de sécurité a été déployée le 20 août à la demande de la Macédoine. L'opération *Ceres*, impliquant 900 militaires français, a consisté à mener à bien au sein d'une force multinationale de 4 800 hommes, la collecte de l'armement de l'UCK⁶ de Macédoine. Sous couvert de la résolution 1371 de l'ONU, une nouvelle force de 850 militaires de 15 nationalités (dont 220 Français participant à l'opération *MINERVE*) lui a succédé début octobre avec pour mission d'assurer la sécurité des observateurs internationaux déployés pour contribuer à la stabilité du pays.

■ En Albanie

Dans le cadre d'un sous-mandat de l'UEO, la gendarmerie nationale a dirigé une mission internationale de formation et de conseil au profit de la police albanaise. Forte de 170 personnes, cette mission comptait 25 gendarmes français.

En Afrique

■ La mission des Nations Unies en Ethiopie-Erythrée (MINUEE)

Le conflit opposant l'Ethiopie et l'Erythrée depuis 1998 a pris fin en juin 2000 avec la signature, sous l'égide de l'OUA, d'un accord de cessation des hos-

tilités. Le 31 juillet, la résolution n° 1312 a décidé de créer la MINUEE pour surveiller le respect de l'accord. En septembre, une autre résolution a autorisé le déploiement de 4 200 hommes dont 220 observateurs militaires. La MINUEE est chargée de superviser et de vérifier le redéploiement effectif des forces éthiopiennes et érythréennes autour d'une zone de sécurité temporaire.

Dès la mise en place de la force, la France a participé à cette mission par la présen-



■ Récupération des armes en Macédoine
Credit photo : T. ANNE / ECPAD

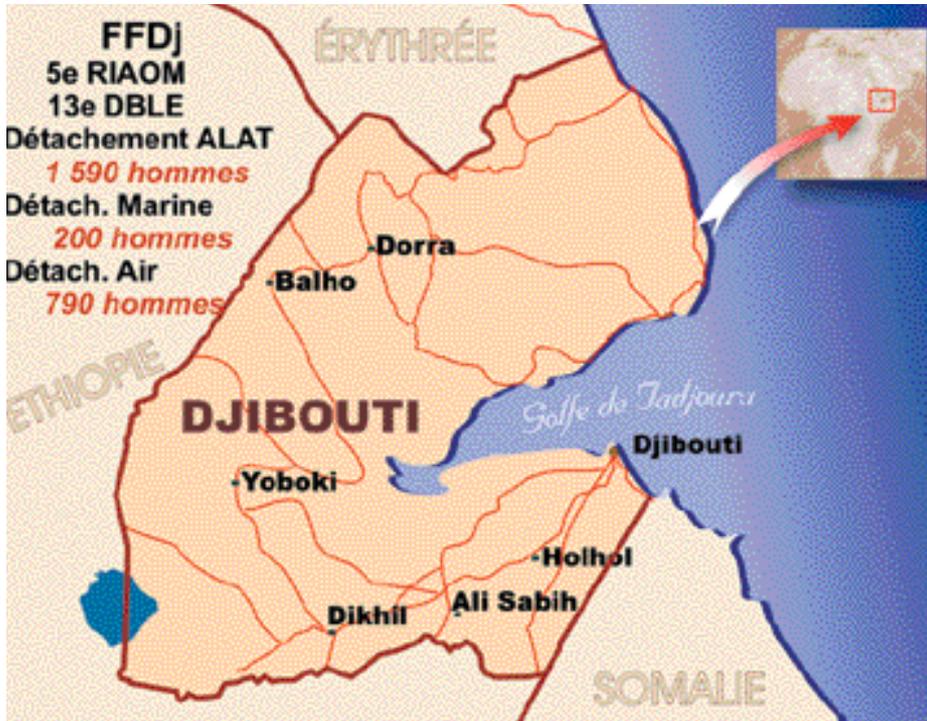
ce de deux officiers à l'état-major de la MINUEE, à Asmara. Du 10 janvier au 11 juin 2001, six officiers et quatre sous-officiers provenant des forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) et de métropole ont rejoint l'état-major du bataillon néerlando-canadien (NECBAT) à Adigrat.

Enfin, la France arme l'unité de garde et d'administration de l'état-major de la force en y affectant, le 11 juin 2001, pour six mois, 199 personnes. Le contingent français était constitué en majorité de militaires de la 13^e DBLE appartenant aux FFDj ; il a été relevé le 11 décembre 2001 par un contingent irlandais.

Les FFDj sont également en mesure

⁶ Armée de libération du Kosovo

d'assurer un soutien santé à la MINUEE avec la fourniture de soins au sein du centre hospitalier des armées *Bouffard*.



■ Les forces françaises à Djibouti.
Cred: DfCoD

■ La mission d'observation des Nations-Unies en République démocratique du Congo (MONUC)

Dès avril 1999, pour faire face à une situation humanitaire et sécuritaire fortement dégradée en république

démocratique du Congo (RDC), l'ONU s'est impliquée dans le conflit. Après la signature à Lusaka, sous les auspices de l'OUA, d'un accord de cessez-le-feu, la mise en place d'observateurs civils et militaires a été décidée. La MONUC a été créée par la résolution du 30 novembre 1999 et le principe de constitution d'une force de maintien de la paix de 5 500 hommes adopté en 2000. Le SGNU a défini, en février 2001, le concept de déploiement de la MONUC.

La France participe à cette mission par la mise en place de deux observateurs, à Lusaka et à Bujumbura, et d'un officier au sein de l'état-major de la force, à Kinshasa. Elle aide le détachement marocain sous forme d'une cession de matériels et surtout soutient le bataillon sénégalais dans les domaines de l'équipement, de la formation et de la préparation de la projection en application du concept RECAMP (voir *infra*, chapitre 4)

Depuis mars 2001, un détachement de soutien stationné à Libreville et une antenne logistique placée auprès de l'état-major de la MONUC, à Kinshasa, conduisent, avec le concours des troupes françaises stationnées au Gabon, des missions d'assistance et d'évaluation techniques des détachements sénégalais déployés en RDC.



■ Sollicités pour contribuer à la MINUEE, les Pays-Bas ont envoyé 14000 militaires jusqu'en juin 2001.
Cred photo: DR



2- Les missions de rétablissement de la paix

La France, dans le cadre de l'opération *Héraclès*, s'est engagée aux côtés des États-Unis dans leur lutte contre les réseaux terroristes en Afghanistan et pour le rétablissement de la paix dans ce pays (*Enduring Freedom*).

Le volet militaire d'*Héraclès* a comporté, dès l'origine des actions de renseignement et de surveillance au dessus du territoire afghan et en Océan Indien, ainsi que le soutien aux forces déployées. Deux *Mirage IV*, un *C160 Gabriel* d'écoute électronique et le groupe aéronaval du porte-avions *Charles-De-Gaulle* ont participé à des missions de renseignement, de reconnaissance au dessus de

l'Afghanistan et de contrôle de l'espace aéro-terrestre et aéro-maritime. Ils ont apporté un appui aux forces terrestres de la coalition. Deux avions de ravitaillement en vol *C135* ont également complété le dispositif général de soutien aux forces aériennes. A la mi-décembre, ce dispositif mobilisait environ 4 200 hommes des trois armées. En outre, un groupement de transport opérationnel stationné à Duchambé (Tadjikistan) a permis d'acheminer le personnel français de la force, ainsi que du fret humanitaire.

Le rétablissement de la paix en Afghanistan passe par un soutien actif à la normalisation de la vie publique et au secours des populations. C'est à ce titre que 10 gendarmes du GSIGN assurent la protection rapprochée du représentant

■ Le porte-avions Charles-de-Gaulle lors de sa sortie du canal de Suez.
Crédit photo : L'ANNÉE / ECPAD

Le groupe aéronaval engagé dans l'opération *Héraclès*

Le groupe aérien embarqué sur le porte-avions est composé de 16 *Super Etendard*, 2 avions de surveillance aérienne *Hawkeye*, 2 hélicoptères marine *Dauphin*, 2 hélicoptères *Puma* de l'armée de terre⁷.

L'escorte navale contrôle l'espace aérien et maritime dans la zone, soutient et protège la force elle-même. Elle comprend la frégate anti-aérienne *Jean Bart*, les frégates anti-sous-marines *La Motte-Picquet* et *Jean de Vienne*, le pétrolier ravitailleur *Meuse*, le sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis*.

⁷ En outre 7 Rafale ont été embarqués entre décembre 2001 et mars 2002 dans le cadre de la poursuite des essais opérationnels prévus.

La mission *Héraclès* lutte contre le terrorisme et favorise le rétablissement de la paix en Afghanistan, aux côtés des États-Unis.

spécial du secrétaire général des Nations Unies pour l'Afghanistan. Pour permettre l'acheminement des convois humanitaires dans le nord du pays et le transit d'avions de transport sur l'aéroport de Mazar-i-Sharif, il a fallu s'assurer de la sécurité dans la zone frontalière et remettre en état l'emprise aéroportuaire. De mi-novembre 2001 à début février 2002, un détachement français de 235 hommes, engagé progressivement, a réalisé la sécurisation de l'aéroport, permettant ainsi aux troupes américaines de remettre en état les installations.

3- Les actions civilo-militaires (ACM)

Les ACM sont des actions devant permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs civils et militaires recherchés dans une opération extérieure. Elles visent « à faciliter l'exécution des missions opérationnelles avant, pendant et après l'engagement des forces en favorisant l'acceptation et le soutien des populations concernées »⁸. Si les plus importantes ont été conduites au Kosovo et en Bosnie, les forces armées déployées en ont aussi réalisé en Afrique.

■ Exemple de chantier ACM au Kosovo.
Réhabilitation d'une école.
Crédit photo : VBEGON / ECPAD



En Bosnie-Herzégovine

Dix-huit officiers sont répartis au titre des ACM entre la composante multinationale (SFOR et DMN-SE) et la composante nationale de théâtre pour apporter une assistance technique aux organisations civiles, internationales ou nationales. Pour faciliter le retour à l'État de droit, la DMN-SE met en oeuvre des actions destinées à améliorer les conditions de vie de la population, comme la reconstruction de l'habitat individuel ou collectif, la remise en état des voies de communication et du réseau électrique pour favoriser le retour des populations déplacées et la livraison de bois, de couvertures et de nourriture pendant la période hivernale.

Au Kosovo

Engagées au sein de la KFOR, les ACM participent à la mise en place d'une administration civile capable d'agir sans le soutien de la force multinationale. Regroupant près de 100 militaires d'active et de réserve, les ACM sont destinées à faciliter la compréhension du rôle des forces, à atténuer les tensions inter-ethniques et à soutenir les projets économiques et sociaux développés par les différents acteurs dont les ONG.

Début 2001, le dispositif ACM de théâtre a permis de conforter la position française auprès de la communauté internationale et de valoriser l'image de la France. Les officiers ACM ont été intégrés au sein de la MINUK dans les départements "justice", "administration" et "reconstruction". Leurs expertises ont été utilisées dans les domaines des douanes, des finances, de l'agriculture, du secteur pétrolier, des télécommunications, des transports... Ils ont progressivement permis le passage d'une situation d'urgence à une phase de stabilisation qui voit l'administration civile prendre le relais des militaires.

⁸ Directive de l'EMA du 11 juillet 1997.



■ P-400, La Boudeuse.
Credat photo :MARINENATIONALE

De nombreux projets d'infrastructures ont été engagés : la rénovation du lycée agricole de Pristina financée par la région Ile-de-France, la modernisation de l'aéroport de Pristina, la remise en état de la zone piétonne de Mitrovica, des constructions dans le domaine de l'électricité, de la santé publique, de la remise en état des services publics (alimentation en eau potable, transports publics, système d'évacuation des eaux usées...).

4- La préservation des intérêts de la France

La mission Corymbe

La marine nationale assure une présence au large des côtes d'Afrique de l'ouest depuis 1990 afin d'affirmer l'intérêt de la France pour la situation des pays bordant le golfe de Guinée, de marquer notre soutien au Cameroun et de participer, si nécessaire, à toute opération qui pourrait être ordonnée pour la sauvegarde de nos ressortissants et de nos intérêts dans la zone.

Un transport de chalands de débarquement (TCD), cinq frégates et deux avisos

A69 se sont succédés en 2001 pour assurer la permanence de la présence française. Dans le cadre de la reprise des actions de coopération avec la Côte d'Ivoire, plusieurs escales ont eu lieu à Abidjan. Une frégate de surveillance a effectué une escale au Nigéria. Dix patrouilles ont été organisées au large de la presqu'île de Bakassi en application des accords de défense avec le Cameroun. Les escales ont permis de conduire des entraînements mutuels avec les forces armées des pays riverains ainsi qu'avec les forces françaises prépositionnées dans cette zone et des actions civilo-militaires.

5- Les opérations de secours

Les 11 mai et 11 juin 2001, deux bacs transportant plusieurs dizaines de passagers ont sombré au large des côtes malgaches. A la demande des autorités de Madagascar et complétant les dispositifs mis en place par celles-ci, le patrouilleur P400 La Boudeuse a participé pendant plusieurs jours aux opérations de recherches (Opération Samsonnette) qui ont permis de récupérer 21 passagers vivants et 4 noyés.

Plus de 20 000 militaires ont été transportés sur les théâtres d'opérations extérieures : Bosnie, Kosovo, Liban, Arabie Saoudite, Tadjikistan, Afghanistan.

	DOM /TOM					AFRIQUE			
Zones	Nouméa	Papeete	St Denis	Antilles	Cayenne	Djibouti	Dakar	Libreville	N'Djamena
Fréquence	1 / mois	2 / mois	2 / mois	4 / mois	4 / mois	2 / mois	1 / sem.	1 / sem.	1 / sem.
Total	40 000								

Passagers (PAX) et fret transportés en 2001 à destination de :

- ❖ Bosnie : 3 500 pax
- ❖ Kosovo : 14 700 pax

6- Le soutien des activités extérieures et des déploiements

Le déploiement de plus de 35 000 hommes hors du territoire métropolitain implique l'organisation d'un soutien logistique adéquat. Pour cela, l'EMA a mis en place un réseau de transport desservant régulièrement les ports et aéroports au profit des troupes engagées en opérations ou présentes outre-mer. Pour le seul trafic passagers, plus de 18 000 personnes ont été transportées par voie aérienne militaire vers le Kosovo et la Bosnie.

La desserte des forces stationnées outre-mer et à l'étranger

Pour assurer les relèves et le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les DOM-TOM ou dans les zones de présence française, des moyens militaires et civils sont utilisés. L'armée de l'air a assuré les liaisons les plus lointaines avec ses avions de transport stratégique (2 A310, 2 DC8) et les liaisons à plus courtes distances avec ses avions de transport tactique (C160 Transall, C130 Hercules). Un réseau aérien régulier a permis de transporter des unités tournantes relevées tous

les quatre mois ainsi que des personnels affectés et leur famille, soit 40 000 passagers (cf. tableau p.18).

De plus, 14 000 passagers ont été acheminés par les lignes civiles ou des avions affrétés.

Un réseau de transport maritime, organisé à partir de lignes régulières militaires et faisant appel aux lignes commerciales, permet d'acheminer le fret vers les mêmes directions. Les lignes régulières militaires, utilisant des bâtiment civils loués, ont permis de soutenir l'ensemble des forces déployées outre-mer avec un voyage tous les deux mois environ. Ces lignes sont doublées par des contrats sur les voies maritimes commerciales (500 tonnes transportées).

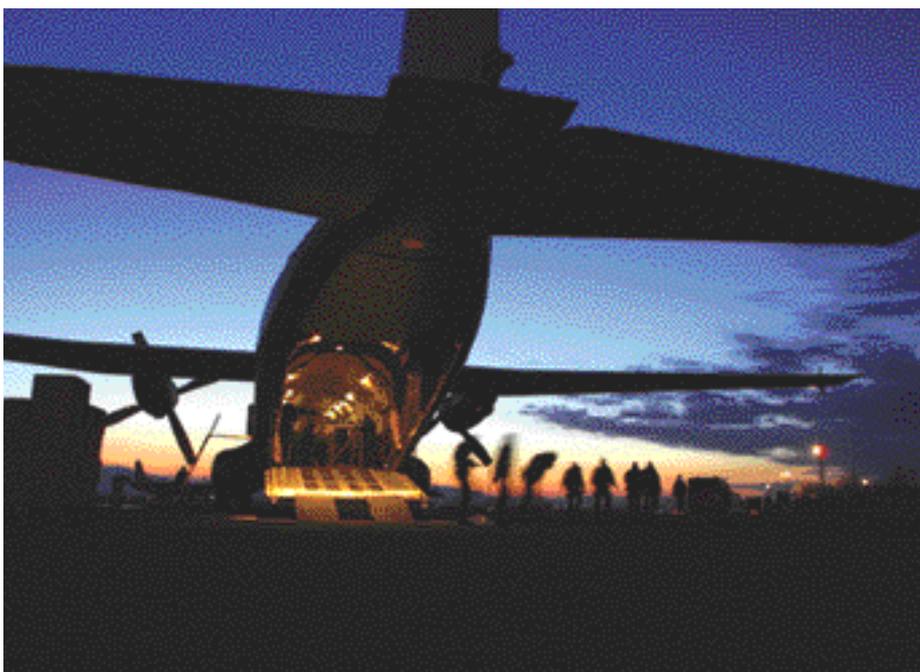
Pour atteindre une garnison à l'intérieur des terres comme N'djamena, il est fait appel à un commissionnaire civil qui organise le transport tous les deux mois par voie ferrée et route d'environ 60 conteneurs et de quelques véhicules entre Douala et N'djamena.

Les transports vers les théâtres d'opérations extérieures

Plus de 20 000 militaires ont été transportés sur des théâtres d'opérations extérieures (Bosnie, Kosovo, Liban, Arabie Saoudite, Tadjikistan) par lignes aériennes militaires régulières. Ainsi, les C160 de l'armée de l'air desservent deux fois par semaine la ligne Istres - Skopje, trois fois par quinzaine Mostar ou Sarajevo, une fois par semaine Al Kharj (Arabie Saoudite). Pour l'opération *Héraclès* en décembre 2001, 9 rotations de C130, un A310 et un DC8 ont permis de transporter 229 passagers et 155 tonnes de fret vers le Tadjikistan.

Les transports pondéreux ont été assurés par voie ferrée ou maritime. Vers la Bosnie, 7 navires ont acheminé de Marseille à Ploce près de 1 600 mètres linéaires de marchandises, plus de 260 véhicules et 230 conteneurs. Plus de 100 conteneurs ont été transportés par voie ferrée à raison de deux par semaine. Vers le Kosovo, la chaîne

■ Assurer le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les zones de présence française.
Crédit photo : RAVENEL / SIRPA AIR



de transport est assurée à partir de Marseille par un commissionnaire de transport. Plus de 2 300 mètres linéaires et près de 1 100 conteneurs ont été transportés vers les Balkans.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'un des principes fondamentaux de la politique de sécurité et de défense de la France est de mettre en œuvre une défense globale ne se limitant pas aux seules dimensions militaires. Profondément ancrée dans la Nation, la Défense embrasse l'ensemble des activités du pays. Dans de nombreux domaines, son action répond directement aux préoccupations quotidiennes des Français.

Les forces armées, notamment la gendarmerie nationale, participent à la protection du territoire et à la sécurité intérieure. Au delà de cette action permanente, elles peuvent intervenir rapidement en cas de catastrophe de grande ampleur.

L'exécution de ces missions impose de plus en plus une bonne coordination civilo-militaire.

1- L'engagement de la gendarmerie nationale

Dans le cadre de ses missions permanentes de sécurité des personnes et des biens, la gendarmerie nationale exerce la surveillance du territoire à titre principal en s'appuyant sur un dispositif maillé jusqu'à l'échelon du canton.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Unique force de sécurité jusqu'en 1667, la maréchaussée royale devenue gendarmerie nationale en 1791, a vu son caractère militaire confirmé par la loi du 28 Germinal An VI (17 avril 1798), le décret organique du 20 mai 1903, dont l'article 4 la place sous les ordres du ministre des armées, et le décret n°91-673 du 14 juillet 1991 qui rappelle que la gendarmerie fait partie intégrante des forces armées.

Force instituée pour veiller à la sécurité publique (protéger les personnes et les biens, renseigner, alerter et secourir), assurer le maintien de l'ordre et veiller à l'exécution des lois, la gendarmerie, grand service public à vocation interministérielle, consacre l'essentiel de ses activités aux missions de service public, ce qui lui permet de contribuer de façon significative à l'entretien et au développement du lien entre la Défense et la société.

Son action en matière de police judiciaire a pour objet la constatation des infractions à la loi pénale, la recherche des auteurs de crimes et délits et le rassemblement des preuves.

La police administrative se caractérise par son aspect préventif. Elle a pour but d'assurer la sécurité publique et la tranquillité. Cette mission représente près de 40% des activités de la gendarmerie et recouvre des domaines variés : secours de tous genres, maintien de l'ordre public, police sur la route, police de l'air, des frontières et des ports, police rurale et municipale, protection civile, protection de la nature...

Les conditions d'exercice de ces missions de service public évoluent en permanence. Elles se traduisent notamment par :

- le basculement du centre de gravité du rural vers le périurbain,
- les transformations de la délinquance,
- les fortes attentes des citoyens en matière de sécurité,
- l'élargissement du cadre d'action au niveau européen.

Les transformations nécessaires pour adapter le service à ces nouvelles exigences s'inscrivent dans la politique de sécurité actuellement mise en œuvre par le gouvernement.

Sur 95% du territoire, elle assure cette mission au profit de près de 50% de la population. L'accroissement régulier de cette dernière est nettement plus accentué en zone gendarmerie (+5,2% contre 1,6% en zone police au cours de la dernière décennie), ce qui augmente la charge des unités concernées, essentiellement en zone périurbaine, et impose l'adaptation du dispositif. Dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer, la gendarmerie assure la sécurité de 75% de la population.

Le secours et l'assistance aux populations

Dès qu'elle a connaissance d'un accident ou d'une calamité ayant causé des victimes, la gendarmerie nationale déclenche l'alerte et informe les autorités administratives ou judiciaires. Elle intervient, avec les autres services concernés, spontanément ou dans le cadre de plans d'urgence. Elle peut diffuser l'alerte vers les élus et la population, à l'occasion des procédures d'alerte et de vigilance de la compétence des préfets (inondations, avis de tempête...). En outre, elle participe à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels. La gendarmerie nationale conduit en moyenne chaque année 3 200 opérations de recherche et de sauvetage en

montagne et 700 interventions en mer et sur les fleuves. Elle s'acquitte en outre de nombreuses missions de secours et d'assistance aux personnes et aux biens dans le cadre du service courant (sécurisation de zone, évacuations sanitaires, escortes de transports d'organes).

Pour remplir cette mission, les unités territoriales sont renforcées de formations spécialisées dotées de moyens spécifiques : 25 sections aériennes dont 20 en métropole, 12 pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM), 5 pelotons de gendarmerie de montagne ainsi qu'un groupe spéléologue. 150 plongeurs, 250 chiens et 400 embarcations complètent ce dispositif.

La gendarmerie nationale a été fortement mobilisée en 2001, en particulier lors des opérations de grande envergure déclenchées pour régler la crise de la "vache folle", les inondations de la Somme, l'évacuation du dépôt de munitions de Vimy et l'explosion d'AZF à Toulouse. Ainsi, du 26 février au 23 avril, 530 gendarmes ont mis en place des périmètres d'interdiction, des contrôles et des barrages autour des exploitations agricoles concernées par l'épizootie de la vache folle. Du 20 mars au 2 mai, 250 gendarmes ont effectué des missions d'aide à la population et de surveillance des zones inondées de la Somme.

■ *Protection des zones inondées dans la Somme.*
Crédit photo : GENDARMERIE NATIONALE



En avril, à Vimy, 700 gendarmes ont participé avec l'armée de terre à l'évacuation des habitants et à la sécurisation des mouvements. Enfin, en septembre, l'explosion de l'usine AZF a nécessité le déploiement de près de 3 000 personnes, dont 350 gendarmes ; ces derniers ont contrôlé les accès de l'agglomération et participé aux escortes des ambulances et des transports de matières dangereuses ainsi qu'à la protection des zones évacuées contre les pillages.

Le maintien de l'ordre public

Le maintien de l'ordre est assuré prioritairement par la gendarmerie mobile qui, forte d'environ 17 000 hommes, constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement. 124 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont employés à l'exécution de missions permanentes ou ponctuelles en métropole, outre-mer et à l'étranger. En moyenne, 72 EGM sont quotidiennement engagés dans des missions opérationnelles, ce qui représente environ 225 jours de déplacement par escadron. 16 unités sont en permanence déployées outre-mer, 3 autres sont engagées à l'étranger (Algérie pour la protection des bâtiments diplomatiques et au Kosovo).

Le 11 septembre, le plan Vigipirate renforcé était décrété. La gendarmerie engageait trois escadrons de gendarmerie mobile supplémentaires (renfort de la garde de l'ambassade des États-Unis, sécurité des aéroports d'Orly et de Roissy et sécurité du métro parisien), portant à 3 200 le nombre des gendarmes mobiles engagés quotidiennement, en métropole et en outre-mer, dans le cadre de cette mission.

L'activité de police judiciaire

Après avoir diminué pendant dix ans (de 1989 à 1999) dans la zone surveillée par la gendarmerie (ZGN), la délinquance a augmenté de 9,45 % entre 1999 et 2000. Cette tendance se confirme en

2001 : le nombre des crimes et délits constatés par la gendarmerie augmente de 11,89 % en métropole (1 008 585 faits au lieu de 972 943).

Cette activité a donné lieu à l'élucidation de 32,15 % des faits constatés et la mise sous écrou de 11 765 personnes. La hausse de la criminalité est due, pour une grande part, à l'augmentation des vols de toute nature. Le taux de délinquance s'établit à 38,35 infractions pour 1 000 habitants en ZGN. Toutefois, cette approche globale ne saurait masquer qu'en zone périurbaine, le taux de criminalité dépasse souvent cette moyenne nationale.

Face à une délinquance croissante qui évolue qualitativement dans sa forme, ses lieux d'application et la typologie de ses auteurs, la gendarmerie nationale, tout en participant activement aux démarches partenariales avec les autres acteurs de la sécurité (signature d'une charte de coopération avec la SNCF le 19 septembre 2001), a entrepris de faire évoluer son dispositif et ses modes d'action :

- en adaptant le maillage et les effectifs de son dispositif aux évolutions démographiques et socioéconomiques :
- par la création de brigades (5 motorisées, 6 territoriales, 8 de recherche,

■ Surveillance du site de la Hague.
Crédit photo : D.VIOLA / DICO



PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

La mission pour la prévention et la sécurité routière dans les armées (MPSRA), rattachée au secrétariat général pour l'administration, a développé de nombreuses actions de communication, d'éducation, de sensibilisation, de formation et de réglementation.

En 2001, ces missions ont touché 42 000 personnes au cours des 42 missions effectuées par la caravane "prévention routière". En outre, un plan de prévention du risque routier pour le ministère de la défense et une nouvelle directive ont été diffusés en début d'année, et un site intranet a été par ailleurs ouvert.

32 000 gendarmes ont été mobilisés dans le cadre du plan Vigipirate renforcé.

2 nautiques), pelotons (23 de surveillance et d'intervention, 3 d'autoroutes);

- par la dissolution de 31 brigades dont 25 en zone de police nationale ;

- en accroissant l'efficacité des unités par la mutualisation des missions et des moyens de brigades territoriales appartenant à un même secteur territorial homogène ;

- en renforçant les capacités d'investigation des enquêteurs par l'élargissement du réseau d'unités de recherches, la dotation en moyens modernes de police technique et scientifique ainsi que d'analyse criminelle et, pour les affaires liées à la criminalité organisée, par la mise sur pied de cellules d'enquête dont le nombre a augmenté de 50% en 2001.

Pour lutter contre le phénomène des "raids", la cellule interministérielle de liaison sur la délinquance itinérante, installée au fort de Rosny-sous-Bois (93), a coordonné 31 enquêtes (22 en 2000) qui ont abouti à l'interpellation de 130 malfaiteurs (110 en 2000).

La lutte contre l'insécurité routière

En 2001, la volonté du gouvernement de lutter contre l'insécurité routière s'est traduite par :

- la mise en œuvre de nouvelles dispositions juridiques permettant le dépistage systématique des stupéfiants sur tous les conducteurs impliqués dans un accident corporel et le retrait du permis de conduire

■ Lutte contre l'insécurité routière, cinémomètre à visée laser.
Credito photo : GENDARMERIE NATIONALE





■ Intervention des sapeurs du Génie lors des inondations de la Somme.
Credit photo : DR

des auteurs d'excès de vitesse supérieurs à 40 km/h ;

- l'habilitation des gendarmes adjoints à constater des infractions au code de la route ;
- l'arrivée de matériels plus performants visant à renforcer l'efficacité de l'action des gendarmes sur le terrain (282 cinémomètres à visée laser, 190 éthylomètres embarqués, plus de 1 000 motocyclettes).

La mise en place de ces équipements a permis de constater près de 730 000 infractions à la vitesse et de 105 000 conduites sous l'emprise de l'alcool.

2- La participation des armées aux missions de service public

Compte tenu de leurs moyens et de leur aptitude à réagir en temps de crise, les armées peuvent être sollicitées pour accomplir des missions de service public. Elles interviennent alors aussi bien pour le secours aux populations que pour la participation au dispositif de santé publique, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions, voire la participation à des activités d'assistance économique.

Les secours et l'assistance aux populations

Au début 2001, les inondations de la Somme constituent un événement exceptionnel en raison de leur ampleur et de leur durée. Le 30 mars 2001, le préfet de département demande l'aide urgente des armées afin de consolider les berges avec des moyens du génie. Ces travaux ont lieu sur 17 sites le long de la Somme. Ils seront achevés le 8 juin. La participation des armées se poursuit néanmoins jusqu'au 31 juillet 2001, en particulier par la présence d'éléments intégrés dans les équipes de maîtrise et d'urbanisme social.

Présentes sur le terrain pendant 120 jours, les armées mises à disposition auront fourni 15 181 journées de travail consacrées soit au renforcement ou au relèvement des digues, soit au titre de la sécurisation et de l'aide apportée aux forces de police ou de l'assistance portée aux populations. Au plus fort des inondations du début du mois de mai, les armées engageaient quotidiennement près de 300 hommes.

Comme chaque année,
les armées
ont participé
à la campagne
de lutte contre
les feux de forêt
dans le midi de la France.

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse

Le vendredi 21 septembre à 10 h, une explosion accidentelle a détruit totalement l'usine AZF de Toulouse. Cette catastrophe a fait 29 morts et 2 100 blessés. Les dégâts matériels dans les alentours furent très importants. Les eaux de la Garonne ont été polluées en aval de l'accident par des rejets de produits chimiques.

Dans l'urgence, les armées ont fourni une capacité d'évacuation par aéronefs et assuré l'acheminement sur Toulouse de 61 médecins du SAMU en congrès à Paris ainsi que d'un détachement de l'UIISC 1 de Nogent le Rotrou. L'engagement des armées s'est également traduit par la fourniture de moyens humains en renforcement de la sécurité générale ainsi que de moyens du génie pour organiser le terrain.

Un effectif d'environ 280 hommes, en comptant les équipages, a été engagé, en particulier 162 militaires qui ont assuré les quatre missions majeures suivantes :

- renforcement des états-majors,
- surveillance de la zone sinistrée,
- transport - soutien logistique,
- déblaiement de la voie publique.

En complément, les actions suivantes ont été conduites au profit de la population toulousaine sinistrée :

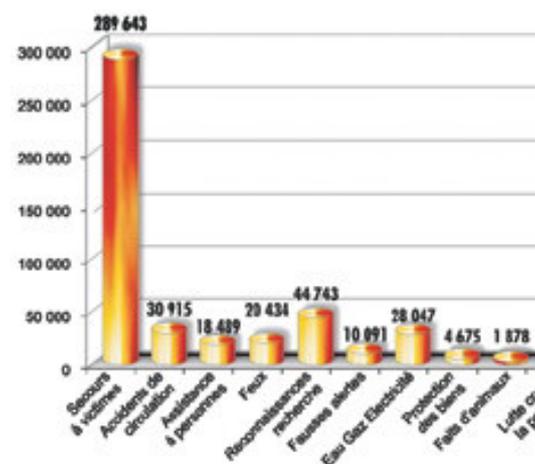
- fourniture de couchage : 1 570 lits de campagne et 3 200 couvertures au profit de la mairie de Toulouse,
- hébergement des 520 hommes de la Sécurité civile (pompiers et UIISC) au 1^{er} RTP (régiment du train parachutiste) à Balma et à la base aérienne 101,
- mise à disposition de matériels et montage de 35 tentes, nécessitant l'engagement d'environ 80 militaires,
- prêt de 100 masques à gaz à la Police et de 8 ensembles d'éclairage,
- fourniture de 8 000 litres de gas-oil pour les groupes électrogènes, sous réquisition du préfet.

La lutte contre les feux de forêts

Entre juin et septembre, les armées ont participé comme chaque année à la campagne de lutte contre les feux de forêt dans le midi de la France. Elles ont constitué des formations militaires d'intervention de surface (FMIS) et des moyens aériens d'intervention (MAI), placés en renforcement auprès du commandement militaire des formations militaires de la Sécurité civile

■ Repérage sur le site de l'AZF,
à Toulouse.
Crédit photo : DR





Graphique ci-dessus
 ■ Les interventions de la BSPP en 2001.

Photo de gauche
 ■ Intervention en soutien sur feux en zone industrielle.
 Crédit photo : BSPP

(CONFORMISC) qui assure la planification et la coordination de l'ensemble des moyens.

On distingue deux niveaux de participation : le plan *Hephaïsos* conçu pour faire face à une aggravation progressive des risques et le plan *Hephaïsos rouge* comparable à un plan *ORSEC*, qui est établi pour faire face à une situation de catastrophe déclarée.

Les formations militaires d'intervention de surface regroupent :

- des modules adaptés de surveillance (MAS) composés de 17 militaires et d'un cadre/sapeur-pompier qui assurent des missions de surveillance préventive ou de contrôle des foyers résiduels après traitement par les UIISC ou sapeurs-pompiers ;
- des sections militaires intégrées (SMI) de l'armée de terre, d'un effectif de 30 personnes, incorporées dans les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ;
- des sections militaires spécialisées (SMS) de 17 personnes, ayant subi une instruction spécifique pour lutter contre les feux de forêts (SMS Air et Marine) ou les feux de forêts non-violents (SMS Terre) ;
- des compagnies militaires de renfort (CMR) de 57 hommes désignées pour assurer des missions de quadrillage et

de surveillance des massifs forestiers ou de contrôle des foyers maîtrisés et employés exclusivement dans le cadre du plan *Hephaïsos rouge*.

Ces détachements, dont le nombre d'engagements augmente selon les stades d'alerte, sont chargés de missions de surveillance pour détecter le départ de feux ou pour contrôler les feux éteints. A l'exception des unités de pompiers militaires professionnels (marins pompiers, pompiers de base aérienne et SMI), les militaires n'interviennent pas directement sur les feux. Leur action n'en est pas moins déterminante.

La Défense peut fournir également des hélicoptères légers ou des hélicoptères de manœuvre en renfort de ceux de la sécurité civile, pour accomplir des missions de reconnaissance, de transport de PC volant, de secours d'urgence, d'hélicoptage et d'hélicoptage d'UIISC, de FMIS, de sapeurs-pompiers, ou de matériel incendie.

Cette année la campagne de lutte contre les feux de forêts a concentré les renforts nationaux sur la Corse pendant près de deux mois. Sur un total de 336 interventions effectuées par les UIISC, 75 ont eu recours aux SMI, dont les deux tiers en Corse.

La brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP)

Grande unité de l'armée de terre appartenant à l'arme du génie, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est placée pour emploi sous l'autorité du préfet de police. Forte de 6 840 hommes, elle est chargée de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies à Paris et dans les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Elle concourt également sur ces territoires à la prévention et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Son activité opérationnelle est intense et s'est élevée en 2001 à 449 525 interventions, soit 1 232 par jour, en augmentation de 4,36 % par rapport à l'an dernier.

La BSPP assure également depuis un an une mission au sein des forces engagées au Kosovo, en y déployant un détachement chargé des missions de secours et de formation du personnel militaire et civil sur place. Engagée également sur le front des interventions à caractère NRBC, elle s'est impliquée dans le commandement des opérations de secours chimiques à Vimy (62) et, au cours du dernier trimestre, dans la mise sur pied d'un processus de gestion des interventions relevant du plan BIOTOX dans Paris et la petite Couronne suite aux alertes à l'anthrax (plus de 1 000 interventions et 1 700 personnes évacuées sur secteur hospitalier).

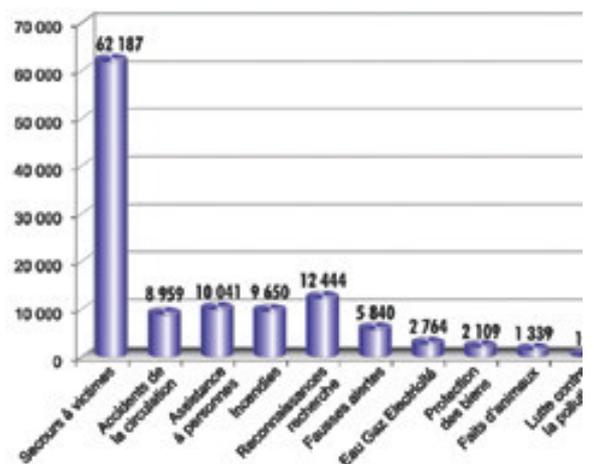
En 2001, la professionnalisation de la BSPP s'est achevée. Un plan de modernisation a été adopté. Il débutera en 2002 par la dotation d'un budget de 10,93 millions d'euros qui

permettra la création de 125 postes de sapeurs-pompiers hiérarchisés, la construction de logements collectifs supplémentaires, l'acquisition de nouveaux véhicules de secours et matériels divers et la réalisation d'une première tranche d'équipements informatiques. Ce plan de modernisation se déroulera jusqu'en 2007.

Le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMP)

Unité de la marine nationale comptant 2 100 personnes, le BMP est chargé, sous la direction du maire de Marseille, des secours contre l'incendie et contre les périls de toute nature menaçant la sécurité du public sur la commune de Marseille, ses ports et son littoral. Il dispose d'une capacité importante d'assistance médicale d'urgence.

Le bataillon intervient aussi dans l'enceinte de l'aéroport international Marseille-Provence, sur l'étendue des quatre communes formant l'arc marseillais, ainsi que dans la zone industrielle et portuaire de Fos-Lavera-Port de Bouc. De plus, le BMP accueille l'école des marins pompiers de la marine nationale. En 2001, le BMP a mené plus de 115 000 interventions, en augmentation de 23 % par rapport à l'année 2000.



Graphique de droite

■ Les interventions du bataillon des marins-pompiers en 2001.



■ Intervention de la sécurité civile à Bab-el-Oued, novembre 2001. Crédit photo: BERTRAND / DDSC

Les formations militaires de la sécurité civile (UIISC)

Placées pour emploi auprès du ministère de l'intérieur, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile appartiennent à l'armée de terre (génie). 1 490 militaires ont en charge la protection de la population et la sauvegarde des biens contre les agressions de toute nature en temps de paix, de crise ou de guerre. Elles s'articulent en un état-major situé à Asnières sur Seine, en région parisienne, et trois unités installées à Nogent le Rotrou (Eure et Loire), Corte (Corse) et Brignoles (Var).

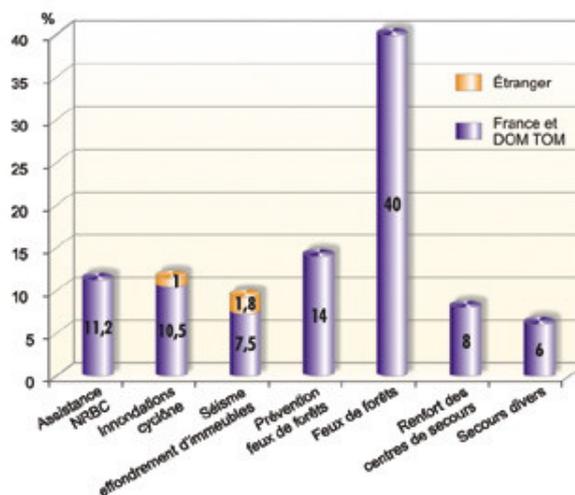
Intervenant en renfort des collectivités territoriales et sous la responsabilité des autorités locales (préfet, maire), elles agissent aussi à l'étranger pour répondre aux catastrophes de toute nature.

En outre, elles organisent des formations au profit de stagiaires étrangers dans les différentes disciplines liées aux risques naturels et technologiques (NRBC). Elles participent aux missions de prévention des incendies de forêts (écobuages, débroussailllements de zones sensibles) et sont associées aux études des nouvelles techniques de lutte et de prévention dans le domaine des secours.

Elles contribuent aux expérimentations de nouveaux équipements du sud-est méditerranéen ou des Pyrénées Orientales et à l'entretien du dispositif de défense de la forêt contre l'incendie.

En 2001, le rythme des opérations a été très soutenu. Les formations militaires de la sécurité civile sont intervenues sur le territoire métropolitain lors d'intempéries, dans la lutte contre les feux de forêts, lors du déplacement des munitions chimiques de Vimy, après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. Mais elles ont également été sollicitées au Salvador et en Inde à la suite de séismes et, dernièrement, en Algérie lors des inondations.

■ Graphique : les missions des formations militaires de la sécurité civile en 2001 (en %)



En 2002, suite à la restructuration liée à la professionnalisation, neuf hôpitaux ont une capacité de 3 000 lits.

La campagne feux de forêts a été très intense à la fin de l'été. Bien qu'en baisse par rapport à l'année 2000, la surface brûlée a atteint 17 000 hectares en région PACA, dont plus de 6 800 hectares en Corse.

Les missions de santé publique

Dimensionné et équipé pour assurer le soutien santé des forces en opérations extérieures grâce à la projection d'équipes médico-chirurgicales hautement spécialisées, le parc hospitalier militaire est largement ouvert à tous les assurés sociaux, la clientèle civile constituant depuis quelques années l'essentiel de son activité.

A l'issue des restructurations liées à la professionnalisation, neuf hôpitaux d'instruction des armées (HIA), d'une capacité globale de 3 000 lits, constitueront le dispositif en 2002.

En dépit de la disparition, à la fin de 2001, des appelés du contingent qui constituaient traditionnellement une partie significative des effectifs médicaux, le service de santé des armées (SSA) développe dans ses hôpitaux une activité importante et variée, gage du maintien d'un haut niveau technique nécessaire à sa mission première :

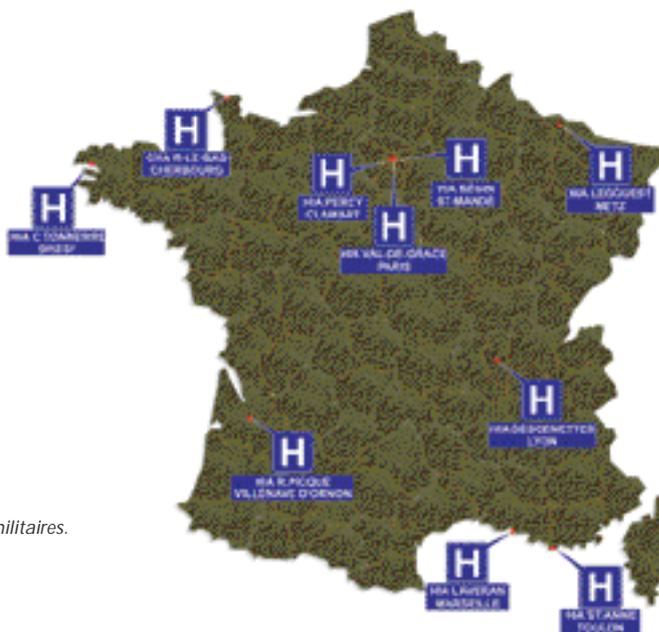
le soutien des forces armées. Les HIA se sont ainsi plus largement ouverts à la population civile de proximité. Cinq hôpitaux sont dotés d'un service d'accueil des urgences répondant aux critères de la loi portant réforme hospitalière du 31 juillet 1991, les autres structures hospitalières disposant d'une unité de proximité d'accueil de traitement et d'orientation des urgences.

Cette participation à la politique d'optimisation de l'offre de soins locale se concrétise par de nombreux accords et contrats de complémentarité entre les hôpitaux des armées et le secteur civil. Ils portent généralement sur des domaines très spécialisés comme les urgences cardiologiques et la néphrologie qui nécessitent d'importants moyens humains et matériels. A côté de cette activité, des domaines plus spécialisés tels que la prise en charge des brûlés (centre de traitement des brûlés de Clamart et service de réanimation de l'hôpital sainte Anne à Toulon), ont une vocation régionale, voire nationale. Ils sont autant de contributions à la couverture de besoins particuliers en matière d'équipements de santé publique.

De ce fait, la part de l'activité de l'ensemble hospitalier militaire (qui représente un peu moins de 1% de l'offre de soin hospitalière nationale) au profit du secteur civil progresse régulièrement.

Prenant acte de cette évolution, les HIA voient, depuis cette année, leurs moyens pris en compte dans l'offre publique de soins au niveau du schéma régional d'organisation sanitaire. Cette coopération accrue entre le SSA et le service public hospitalier se matérialise par un fonctionnement de droit commun en matière de démarche qualité et de mise en œuvre de la maîtrise des dépenses de santé.

Au même titre que leurs homologues du secteur public et privé, les établissements hospitaliers militaires sont soumis



■ Implantation des hôpitaux militaires.
Credit photo : DR

à une évaluation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du malade, conformément aux dispositions prévues par l'article R. 710 du code de la santé publique qui précise que l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé procède à l'accréditation des hôpitaux des armées que le ministre de la défense désigne. Cette démarche qualité mise en œuvre dès 1986 et validée par un organisme indépendant, s'intègre de manière originale aux efforts du ministère de la défense dans sa participation aux actions de modernisation de l'État.

Dès le 1^{er} Janvier 2002 les dépenses hospitalières du SSA seront prises en compte dans l'objectif national des dépenses d'assurance maladie et financées selon la forme d'une dotation globale annuelle de fonctionnement évoluant en fonction de l'objectif prévisionnel d'évolution des dépenses d'assurance maladie de façon comparable à ce qui se pratique pour les hôpitaux publics .

Outre ces missions traditionnelles du service de santé des armées, il faut ajouter quatre missions spécifiques qui ont été particulièrement mises en lumière dans le contexte lié aux attentats du 11 septembre 2001. C'est ainsi que le SSA a contribué aux plans gouvernementaux liés aux menaces biologiques (BIOTOX), chimiques (PIRATOX) et radiologiques (PIRATOME). Ces plans portent notamment sur :

- la mise en place d'un réseau d'alerte épidémiologiqueclinique ;
- la mise en place d'un réseau de laboratoires (HIA, laboratoire de virologie de l'Institut de médecine tropicale de Marseille, centre de recherches du SSA de Grenoble, désigné, en même temps

que le centre d'études du Bouchet, comme laboratoire expert) ;

- la maîtrise de techniques médicales appropriées pour le diagnostic rapide et la prévention (recherche sur certains vaccins et certains médicaments particuliers qui peuvent être réalisés au sein de la pharmacie centrale des armées) ;
- la mise en place de moyens spécifiques de décontamination et de prise en charge dans les domaines chimiques, radiologiques et nucléaires ;
- la mise en place de moyens de recherche, de formation et d'expertise à travers deux réseaux d'experts correspondant à ces mêmes catégories de risques.

Dans ses activités extra-hospitalières, le SSA fournit une grande partie des praticiens des services d'aide aux populations de la BSPP, du BMP et des UIISC. De même, le tiers des interventions médicales réalisées lors des opérations de secours en mer dans la zone de responsabilité nationale sont le fait de médecins des armées secondés par des infirmiers de la marine nationale.

Le service de santé des armées, par ses centres d'expertise du personnel navigant, est par ailleurs un acteur capital de l'expertise médicale au profit de l'aviation civile.

Sur le plan épidémiologique, un certain nombre de services médicaux d'unités participent au réseau de surveillance de la grippe au sein des groupes régionaux d'observation de la grippe.

Enfin, le SSA équipe et entretient une force d'assistance humanitaire (dont la composante principale est représentée par une structure médico-chirurgicale de 100 lits) susceptible d'être projetée

	1998		1999		2000	
	Part	(Nombre)	Part	(Nombre)	Part	(Nombre)
Consultations	62%	(475 286)	66%	(510 715)	69%	(491 472)
Hospitalisations	65%	(67 844)	70%	(71 243)	76%	(73 482)
Passages aux urgences	69%	(78 562)	77%	(100 607)	80%	(107 715)

UNE MISSION DE SAUVETAGE...

Le 26 avril 2001, deux *Mirage 2000-5* de la base aérienne de Dijon (Côte d'or) ont suspendu la mission qu'ils effectuaient pour porter assistance à un avion civil de type Cessna qui annonçait de la fumée à bord. Cette mission sollicitée par le centre de contrôle aérien civil d'Athis-Mons (Essonne) a été prise en charge par la chaîne de contrôle aérien militaire. L'appareil en difficulté a été ainsi escorté par les deux *Mirage* jusqu'au terrain de Bar sur Seine (Aube) où il s'est posé en toute sécurité.

Le 5 octobre 2001, un avion civil en panne radio a été guidé à bon port grâce à la collaboration entre les contrôleurs civils de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine et ceux de la base de Metz-Frescaty.

Sur 642 alertes
aériennes
pour la seule
métropole,
208 alertes ont
conduit à sauver
11 personnes.

partout dans le monde et collabore de façon très active dans ce domaine à la formation de professionnels de santé et de logisticiens dans le cadre du centre européen de santé humanitaire de Lyon.

Le sauvetage aérien

Au titre de sa mission permanente d'assistance et de sauvetage aérien, l'armée de l'air a engagé de nombreux moyens en 2001 pour sauver des vies humaines et aider des personnes en péril. Ainsi, sur 642 alertes pour la seule métropole, 208 actions ont conduit à l'engagement de moyens aériens ou terrestres permettant de sauver 11 personnes. Pour l'assistance en vol à des aéronefs en difficulté, mission très spécifique qui peut aller jusqu'au décollage d'avion d'armes de l'armée de l'air, 21 missions ont été conduites.

L'action de l'État en mer

Réalisées sous l'autorité des trois préfets maritimes, et outre-mer par les représentants du gouvernement, les missions de la marine nationale en matière d'action de l'État en mer représentent près de 20% des heures de mer effectuées chaque année.

Elles relèvent en priorité des quatre grands domaines suivants :

- recherche et sauvetage en mer ;
- prévention et lutte contre la pollution ;
- surveillance des approches et police (navigation, pêche, zones économiques, immigration clandestine, lutte contre le narco-trafic, etc.) ;
- information des navigateurs (hydrographie et SHOM).

Photos de gauche à droite

■ Antenne chirurgicale au Kosovo.

Credit photo : ECPAD

■ Falcon de surveillance.

Credit photo : AVRIRHART / MARINENATIONALE



Les moyens adaptés à ces missions sont les trois remorqueurs d'intervention, le remorqueur *Far Turbot* affrété conjointement avec la Grande-Bretagne, les patrouilleurs de service public et les hélicoptères *Dauphin*. La marine nationale met également à contribution pour ce type de mission les bâtiments de soutien de haute mer pour prévenir ou faire face aux pollutions, et ses avions de surveillance maritime *Gardian*, ses *Falcon50*, et ses *Super-Frelon*.

En 2001, les remorqueurs d'intervention ont effectué :

- plus de 300 jours de mer ;
- 45 missions de surveillance de la navigation côtière ;
- 25 missions de prépositionnement pour cause de mauvaise météo ;
- 20 missions d'assistance, de sauvetage et de remorquage ;
- 4 missions de concours antipollution ;
- 1 mission de récupération de conteneurs.

L'année 2001 a été marquée par un succès dans le domaine de la lutte

contre le narco-trafic avec la saisie en mer de 1,8 tonne de cocaïne dans la zone Antilles-Guyanne. La coopération internationale dirigée par la France a permis la réussite de cette mission.

La protection de l'environnement

La politique environnementale du ministère a pris une ampleur toute particulière au cours de l'année 2001. Les actions conduites par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement⁹ ont été formalisées dans le cadre d'une directive ministérielle annuelle. Celle-ci définit, en particulier, une politique en matière de sites et sols pollués, et met l'accent sur les mesures prises dans les installations présentant des risques technologiques importants (pyrotechnies, parcs d'hydrocarbures...).

Dans ce cadre, la DGA a créé en 2001 un bureau spécialement dédié à la protection de l'environnement.

L'OPÉRATION BALISIER

Le 20 juillet 2001, sur les bases d'un renseignement des douanes britanniques relayées par un organisme américain, le préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, conduit une opération de contrôle d'un navire de pêche vénézuélien suspecté de transporter une quantité importante de cocaïne, dans les eaux internationales au nord-est de la Guyane. Cette cargaison devait être transférée à bord d'un navire de ligne à destination de l'Europe. Aux ordres du commandant de la marine aux Antilles, les moyens suivants sont alors mis en œuvre. Côté français : la frégate de surveillance *Ventôse*, le patrouilleur *La Gracieuse*, un avion de surveillance maritime *Gardian*, un élément de la gendarmerie maritime et des gendarmes et douaniers embarqués pour l'occasion. Côté américain : un cotre des *Coast Guard*, l'*USGC Spencer* et deux avions de patrouille maritime *Orion*.

Le 25 juillet, lorsque les bâtiments repèrent le suspect, une demande de mise en œuvre de l'article 17 de la convention de Vienne est demandée aux autorités vénézuéliennes pour la visite du navire. L'accord de visite est donné le 27 juillet par la présidence de la république du Venezuela. Cinq heures plus tard, l'équipe de visite du *Ventôse* découvre une cargaison de 1,8 tonne de cocaïne. Le *Carolina* est alors escorté par le *Ventôse* et l'*USGC Spencer* pour être dérouté vers le Venezuela. Deux jours plus tard, le 29 juillet, le navire, sa cargaison de cocaïne et son équipage sont transférés en haute mer aux autorités vénézuéliennes.

⁹ Organisme du contrôle général

Passagers (PAX) et
fret transportés
en 2001
à destination de :

- ❖ Bosnie : 3 500 pax
- ❖ Kosovo : 14 700 pax

6- Le soutien des activités extérieures et des déploiements

Le déploiement de plus de 35 000 hommes hors du territoire métropolitain implique l'organisation d'un soutien logistique adéquat. Pour cela, l'EMA a mis en place un réseau de transport desservant régulièrement les ports et aéroports au profit des troupes engagées en opérations ou présentes outre-mer. Pour le seul trafic passagers, plus de 18 000 personnes ont été transportées par voie aérienne militaire vers le Kosovo et la Bosnie.

La desserte des forces stationnées outre-mer et à l'étranger

Pour assurer les relèves et le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les DOM-TOM ou dans les zones de présence française, des moyens militaires et civils sont utilisés. L'armée de l'air a assuré les liaisons les plus lointaines avec ses avions de transport stratégique (2 A310, 2 DC8) et les liaisons à plus courtes distances avec ses avions de transport tactique (C160 Transall, C130 Hercules). Un réseau aérien régulier a permis de transporter des unités tournantes relevées tous

les quatre mois ainsi que des personnels affectés et leur famille, soit 40 000 passagers (cf. tableau p.18).

De plus, 14 000 passagers ont été acheminés par les lignes civiles ou des avions affrétés.

Un réseau de transport maritime, organisé à partir de lignes régulières militaires et faisant appel aux lignes commerciales, permet d'acheminer le fret vers les mêmes directions. Les lignes régulières militaires, utilisant des bâtiment civils loués, ont permis de soutenir l'ensemble des forces déployées outre-mer avec un voyage tous les deux mois environ. Ces lignes sont doublées par des contrats sur les voies maritimes commerciales (500 tonnes transportées).

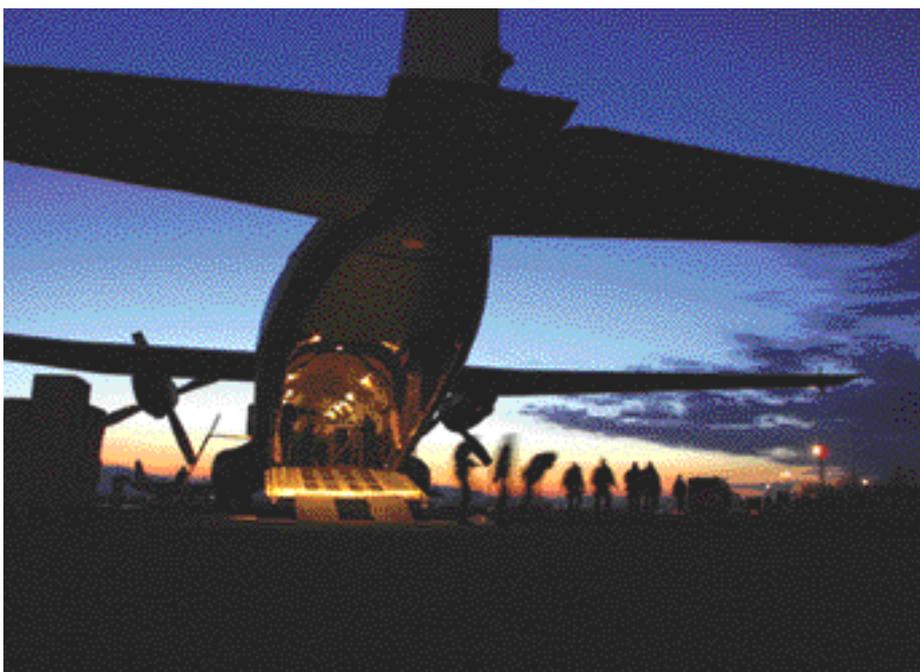
Pour atteindre une garnison à l'intérieur des terres comme N'djamena, il est fait appel à un commissionnaire civil qui organise le transport tous les deux mois par voie ferrée et route d'environ 60 conteneurs et de quelques véhicules entre Douala et N'djamena.

Les transports vers les théâtres d'opérations extérieures

Plus de 20 000 militaires ont été transportés sur des théâtres d'opérations extérieures (Bosnie, Kosovo, Liban, Arabie Saoudite, Tadjikistan) par lignes aériennes militaires régulières. Ainsi, les C160 de l'armée de l'air desservent deux fois par semaine la ligne Istres - Skopje, trois fois par quinzaine Mostar ou Sarajevo, une fois par semaine Al Kharj (Arabie Saoudite). Pour l'opération *Héraclès* en décembre 2001, 9 rotations de C130, un A310 et un DC8 ont permis de transporter 229 passagers et 155 tonnes de fret vers le Tadjikistan.

Les transports pondéreux ont été assurés par voie ferrée ou maritime. Vers la Bosnie, 7 navires ont acheminé de Marseille à Ploce près de 1 600 mètres linéaires de marchandises, plus de 260 véhicules et 230 conteneurs. Plus de 100 conteneurs ont été transportés par voie ferrée à raison de deux par semaine. Vers le Kosovo, la chaîne

■ Assurer le transport logistique urgent au profit des forces stationnées dans les zones de présence française.
Crédit photo : RAVENEL / SIRPA AIR



de transport est assurée à partir de Marseille par un commissionnaire de transport. Plus de 2 300 mètres linéaires et près de 1 100 conteneurs ont été transportés vers les Balkans.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'un des principes fondamentaux de la politique de sécurité et de défense de la France est de mettre en œuvre une défense globale ne se limitant pas aux seules dimensions militaires. Profondément ancrée dans la Nation, la Défense embrasse l'ensemble des activités du pays. Dans de nombreux domaines, son action répond directement aux préoccupations quotidiennes des Français.

Les forces armées, notamment la gendarmerie nationale, participent à la protection du territoire et à la sécurité intérieure. Au delà de cette action permanente, elles peuvent intervenir rapidement en cas de catastrophe de grande ampleur.

L'exécution de ces missions impose de plus en plus une bonne coordination civilo-militaire.

1- L'engagement de la gendarmerie nationale

Dans le cadre de ses missions permanentes de sécurité des personnes et des biens, la gendarmerie nationale exerce la surveillance du territoire à titre principal en s'appuyant sur un dispositif maillé jusqu'à l'échelon du canton.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Unique force de sécurité jusqu'en 1667, la maréchaussée royale devenue gendarmerie nationale en 1791, a vu son caractère militaire confirmé par la loi du 28 Germinal An VI (17 avril 1798), le décret organique du 20 mai 1903, dont l'article 4 la place sous les ordres du ministre des armées, et le décret n°91-673 du 14 juillet 1991 qui rappelle que la gendarmerie fait partie intégrante des forces armées.

Force instituée pour veiller à la sécurité publique (protéger les personnes et les biens, renseigner, alerter et secourir), assurer le maintien de l'ordre et veiller à l'exécution des lois, la gendarmerie, grand service public à vocation interministérielle, consacre l'essentiel de ses activités aux missions de service public, ce qui lui permet de contribuer de façon significative à l'entretien et au développement du lien entre la Défense et la société.

Son action en matière de police judiciaire a pour objet la constatation des infractions à la loi pénale, la recherche des auteurs de crimes et délits et le rassemblement des preuves.

La police administrative se caractérise par son aspect préventif. Elle a pour but d'assurer la sécurité publique et la tranquillité. Cette mission représente près de 40% des activités de la gendarmerie et recouvre des domaines variés : secours de tous genres, maintien de l'ordre public, police sur la route, police de l'air, des frontières et des ports, police rurale et municipale, protection civile, protection de la nature...

Les conditions d'exercice de ces missions de service public évoluent en permanence. Elles se traduisent notamment par :

- le basculement du centre de gravité du rural vers le périurbain,
- les transformations de la délinquance,
- les fortes attentes des citoyens en matière de sécurité,
- l'élargissement du cadre d'action au niveau européen.

Les transformations nécessaires pour adapter le service à ces nouvelles exigences s'inscrivent dans la politique de sécurité actuellement mise en œuvre par le gouvernement.

Sur 95% du territoire, elle assure cette mission au profit de près de 50% de la population. L'accroissement régulier de cette dernière est nettement plus accentué en zone gendarmerie (+5,2% contre 1,6% en zone police au cours de la dernière décennie), ce qui augmente la charge des unités concernées, essentiellement en zone périurbaine, et impose l'adaptation du dispositif. Dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer, la gendarmerie assure la sécurité de 75% de la population.

Le secours et l'assistance aux populations

Dès qu'elle a connaissance d'un accident ou d'une calamité ayant causé des victimes, la gendarmerie nationale déclenche l'alerte et informe les autorités administratives ou judiciaires. Elle intervient, avec les autres services concernés, spontanément ou dans le cadre de plans d'urgence. Elle peut diffuser l'alerte vers les élus et la population, à l'occasion des procédures d'alerte et de vigilance de la compétence des préfets (inondations, avis de tempête...). En outre, elle participe à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels. La gendarmerie nationale conduit en moyenne chaque année 3 200 opérations de recherche et de sauvetage en

montagne et 700 interventions en mer et sur les fleuves. Elle s'acquitte en outre de nombreuses missions de secours et d'assistance aux personnes et aux biens dans le cadre du service courant (sécurisation de zone, évacuations sanitaires, escortes de transports d'organes).

Pour remplir cette mission, les unités territoriales sont renforcées de formations spécialisées dotées de moyens spécifiques : 25 sections aériennes dont 20 en métropole, 12 pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM), 5 pelotons de gendarmerie de montagne ainsi qu'un groupe spéléologue. 150 plongeurs, 250 chiens et 400 embarcations complètent ce dispositif.

La gendarmerie nationale a été fortement mobilisée en 2001, en particulier lors des opérations de grande envergure déclenchées pour régler la crise de la "vache folle", les inondations de la Somme, l'évacuation du dépôt de munitions de Vimy et l'explosion d'AZF à Toulouse. Ainsi, du 26 février au 23 avril, 530 gendarmes ont mis en place des périmètres d'interdiction, des contrôles et des barrages autour des exploitations agricoles concernées par l'épizootie de la vache folle. Du 20 mars au 2 mai, 250 gendarmes ont effectué des missions d'aide à la population et de surveillance des zones inondées de la Somme.

■ *Protection des zones inondées dans la Somme.*
Crédit photo : GENDARMERIE NATIONALE



En avril, à Vimy, 700 gendarmes ont participé avec l'armée de terre à l'évacuation des habitants et à la sécurisation des mouvements. Enfin, en septembre, l'explosion de l'usine AZF a nécessité le déploiement de près de 3 000 personnes, dont 350 gendarmes ; ces derniers ont contrôlé les accès de l'agglomération et participé aux escortes des ambulances et des transports de matières dangereuses ainsi qu'à la protection des zones évacuées contre les pillages.

Le maintien de l'ordre public

Le maintien de l'ordre est assuré prioritairement par la gendarmerie mobile qui, forte d'environ 17 000 hommes, constitue une réserve générale à la disposition du gouvernement. 124 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont employés à l'exécution de missions permanentes ou ponctuelles en métropole, outre-mer et à l'étranger. En moyenne, 72 EGM sont quotidiennement engagés dans des missions opérationnelles, ce qui représente environ 225 jours de déplacement par escadron. 16 unités sont en permanence déployées outre-mer, 3 autres sont engagées à l'étranger (Algérie pour la protection des bâtiments diplomatiques et au Kosovo).

Le 11 septembre, le plan Vigipirate renforcé était décrété. La gendarmerie engageait trois escadrons de gendarmerie mobile supplémentaires (renfort de la garde de l'ambassade des États-Unis, sécurité des aéroports d'Orly et de Roissy et sécurité du métro parisien), portant à 3 200 le nombre des gendarmes mobiles engagés quotidiennement, en métropole et en outre-mer, dans le cadre de cette mission.

L'activité de police judiciaire

Après avoir diminué pendant dix ans (de 1989 à 1999) dans la zone surveillée par la gendarmerie (ZGN), la délinquance a augmenté de 9,45 % entre 1999 et 2000. Cette tendance se confirme en

2001 : le nombre des crimes et délits constatés par la gendarmerie augmente de 11,89 % en métropole (1 008 585 faits au lieu de 972 943).

Cette activité a donné lieu à l'élucidation de 32,15 % des faits constatés et la mise sous écrou de 11 765 personnes. La hausse de la criminalité est due, pour une grande part, à l'augmentation des vols de toute nature. Le taux de délinquance s'établit à 38,35 infractions pour 1 000 habitants en ZGN. Toutefois, cette approche globale ne saurait masquer qu'en zone périurbaine, le taux de criminalité dépasse souvent cette moyenne nationale.

Face à une délinquance croissante qui évolue qualitativement dans sa forme, ses lieux d'application et la typologie de ses auteurs, la gendarmerie nationale, tout en participant activement aux démarches partenariales avec les autres acteurs de la sécurité (signature d'une charte de coopération avec la SNCF le 19 septembre 2001), a entrepris de faire évoluer son dispositif et ses modes d'action :

- en adaptant le maillage et les effectifs de son dispositif aux évolutions démographiques et socioéconomiques :
- par la création de brigades (5 motorisées, 6 territoriales, 8 de recherche,

■ Surveillance du site de la Hague.
Crédit photo : D.VIOLA / DICO



PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

La mission pour la prévention et la sécurité routière dans les armées (MPSRA), rattachée au secrétariat général pour l'administration, a développé de nombreuses actions de communication, d'éducation, de sensibilisation, de formation et de réglementation.

En 2001, ces missions ont touché 42 000 personnes au cours des 42 missions effectuées par la caravane "prévention routière". En outre, un plan de prévention du risque routier pour le ministère de la défense et une nouvelle directive ont été diffusés en début d'année, et un site intranet a été par ailleurs ouvert.

32 000 gendarmes ont été mobilisés dans le cadre du plan Vigipirate renforcé.

2 nautiques), pelotons (23 de surveillance et d'intervention, 3 d'autoroutes);

- par la dissolution de 31 brigades dont 25 en zone de police nationale ;

- en accroissant l'efficacité des unités par la mutualisation des missions et des moyens de brigades territoriales appartenant à un même secteur territorial homogène ;

- en renforçant les capacités d'investigations des enquêteurs par l'élargissement du réseau d'unités de recherches, la dotation en moyens modernes de police technique et scientifique ainsi que d'analyse criminelle et, pour les affaires liées à la criminalité organisée, par la mise sur pied de cellules d'enquête dont le nombre a augmenté de 50% en 2001.

Pour lutter contre le phénomène des "raids", la cellule interministérielle de liaison sur la délinquance itinérante, installée au fort de Rosny-sous-Bois (93), a coordonné 31 enquêtes (22 en 2000) qui ont abouti à l'interpellation de 130 malfaiteurs (110 en 2000).

La lutte contre l'insécurité routière

En 2001, la volonté du gouvernement de lutter contre l'insécurité routière s'est traduite par :

- la mise en œuvre de nouvelles dispositions juridiques permettant le dépistage systématique des stupéfiants sur tous les conducteurs impliqués dans un accident corporel et le retrait du permis de conduire

■ Lutte contre l'insécurité routière, cinémomètre à visée laser.
Credito photo : GENDARMERIE NATIONALE





■ Intervention des sapeurs du Génie lors des inondations de la Somme.
Credit photo : DR

des auteurs d'excès de vitesse supérieurs à 40 km/h ;

- l'habilitation des gendarmes adjoints à constater des infractions au code de la route ;
- l'arrivée de matériels plus performants visant à renforcer l'efficacité de l'action des gendarmes sur le terrain (282 cinémomètres à visée laser, 190 éthylomètres embarqués, plus de 1 000 motocyclettes).

La mise en place de ces équipements a permis de constater près de 730 000 infractions à la vitesse et de 105 000 conduites sous l'emprise de l'alcool.

2- La participation des armées aux missions de service public

Compte tenu de leurs moyens et de leur aptitude à réagir en temps de crise, les armées peuvent être sollicitées pour accomplir des missions de service public. Elles interviennent alors aussi bien pour le secours aux populations que pour la participation au dispositif de santé publique, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions, voire la participation à des activités d'assistance économique.

Les secours et l'assistance aux populations

Au début 2001, les inondations de la Somme constituent un événement exceptionnel en raison de leur ampleur et de leur durée. Le 30 mars 2001, le préfet de département demande l'aide urgente des armées afin de consolider les berges avec des moyens du génie. Ces travaux ont lieu sur 17 sites le long de la Somme. Ils seront achevés le 8 juin. La participation des armées se poursuit néanmoins jusqu'au 31 juillet 2001, en particulier par la présence d'éléments intégrés dans les équipes de maîtrise et d'urbanisme social.

Présentes sur le terrain pendant 120 jours, les armées mises à disposition auront fourni 15 181 journées de travail consacrées soit au renforcement ou au relèvement des digues, soit au titre de la sécurisation et de l'aide apportée aux forces de police ou de l'assistance portée aux populations. Au plus fort des inondations du début du mois de mai, les armées engageaient quotidiennement près de 300 hommes.

Comme chaque année,
les armées
ont participé
à la campagne
de lutte contre
les feux de forêt
dans le midi de la France.

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse

Le vendredi 21 septembre à 10 h, une explosion accidentelle a détruit totalement l'usine AZF de Toulouse. Cette catastrophe a fait 29 morts et 2 100 blessés. Les dégâts matériels dans les alentours furent très importants. Les eaux de la Garonne ont été polluées en aval de l'accident par des rejets de produits chimiques.

Dans l'urgence, les armées ont fourni une capacité d'évacuation par aéronefs et assuré l'acheminement sur Toulouse de 61 médecins du SAMU en congrès à Paris ainsi que d'un détachement de l'UIISC 1 de Nogent le Rotrou. L'engagement des armées s'est également traduit par la fourniture de moyens humains en renforcement de la sécurité générale ainsi que de moyens du génie pour organiser le terrain.

Un effectif d'environ 280 hommes, en comptant les équipages, a été engagé, en particulier 162 militaires qui ont assuré les quatre missions majeures suivantes :

- renforcement des états-majors,
- surveillance de la zone sinistrée,
- transport - soutien logistique,
- déblaiement de la voie publique.

En complément, les actions suivantes ont été conduites au profit de la population toulousaine sinistrée :

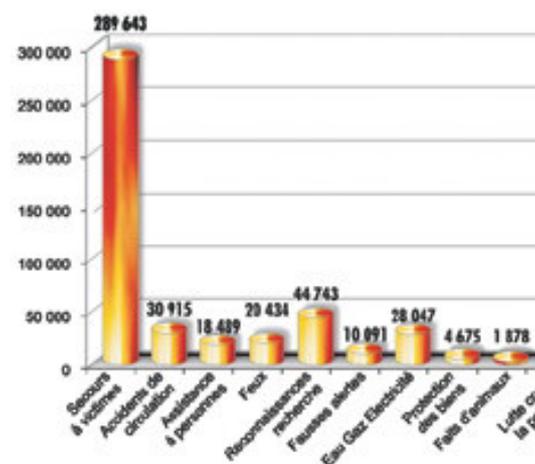
- fourniture de couchage : 1 570 lits de campagne et 3 200 couvertures au profit de la mairie de Toulouse,
- hébergement des 520 hommes de la Sécurité civile (pompiers et UIISC) au 1^{er} RTP (régiment du train parachutiste) à Balma et à la base aérienne 101,
- mise à disposition de matériels et montage de 35 tentes, nécessitant l'engagement d'environ 80 militaires,
- prêt de 100 masques à gaz à la Police et de 8 ensembles d'éclairage,
- fourniture de 8 000 litres de gas-oil pour les groupes électrogènes, sous réquisition du préfet.

La lutte contre les feux de forêts

Entre juin et septembre, les armées ont participé comme chaque année à la campagne de lutte contre les feux de forêt dans le midi de la France. Elles ont constitué des formations militaires d'intervention de surface (FMIS) et des moyens aériens d'intervention (MAI), placés en renforcement auprès du commandement militaire des formations militaires de la Sécurité civile

■ Repérage sur le site de l'AZF,
à Toulouse.
Crédit photo : DR





Graphique ci-dessus
 ■ Les interventions de la BSPP en 2001.

Photo de gauche
 ■ Intervention en soutien sur feux en zone industrielle.
 Crédit photo : BSPP

(CONFORMISC) qui assure la planification et la coordination de l'ensemble des moyens.

On distingue deux niveaux de participation : le plan *Hephaïsos* conçu pour faire face à une aggravation progressive des risques et le plan *Hephaïsos rouge* comparable à un plan *ORSEC*, qui est établi pour faire face à une situation de catastrophe déclarée.

Les formations militaires d'intervention de surface regroupent :

- des modules adaptés de surveillance (MAS) composés de 17 militaires et d'un cadre/sapeur-pompier qui assurent des missions de surveillance préventive ou de contrôle des foyers résiduels après traitement par les UIISC ou sapeurs-pompiers ;
- des sections militaires intégrées (SMI) de l'armée de terre, d'un effectif de 30 personnes, incorporées dans les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ;
- des sections militaires spécialisées (SMS) de 17 personnes, ayant subi une instruction spécifique pour lutter contre les feux de forêts (SMS Air et Marine) ou les feux de forêts non-violents (SMS Terre) ;
- des compagnies militaires de renfort (CMR) de 57 hommes désignées pour assurer des missions de quadrillage et

de surveillance des massifs forestiers ou de contrôle des foyers maîtrisés et employés exclusivement dans le cadre du plan *Hephaïsos rouge*.

Ces détachements, dont le nombre d'engagements augmente selon les stades d'alerte, sont chargés de missions de surveillance pour détecter le départ de feux ou pour contrôler les feux éteints. A l'exception des unités de pompiers militaires professionnels (marins pompiers, pompiers de base aérienne et SMI), les militaires n'interviennent pas directement sur les feux. Leur action n'en est pas moins déterminante.

La Défense peut fournir également des hélicoptères légers ou des hélicoptères de manœuvre en renfort de ceux de la sécurité civile, pour accomplir des missions de reconnaissance, de transport de PC volant, de secours d'urgence, d'hélicoptage et d'hélicoptage d'UIISC, de FMIS, de sapeurs-pompiers, ou de matériel incendie.

Cette année la campagne de lutte contre les feux de forêts a concentré les renforts nationaux sur la Corse pendant près de deux mois. Sur un total de 336 interventions effectuées par les UIISC, 75 ont eu recours aux SMI, dont les deux tiers en Corse.

La brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP)

Grande unité de l'armée de terre appartenant à l'arme du génie, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est placée pour emploi sous l'autorité du préfet de police. Forte de 6 840 hommes, elle est chargée de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies à Paris et dans les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Elle concourt également sur ces territoires à la prévention et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Son activité opérationnelle est intense et s'est élevée en 2001 à 449 525 interventions, soit 1 232 par jour, en augmentation de 4,36 % par rapport à l'an dernier.

La BSPP assure également depuis un an une mission au sein des forces engagées au Kosovo, en y déployant un détachement chargé des missions de secours et de formation du personnel militaire et civil sur place. Engagée également sur le front des interventions à caractère NRBC, elle s'est impliquée dans le commandement des opérations de secours chimiques à Vimy (62) et, au cours du dernier trimestre, dans la mise sur pied d'un processus de gestion des interventions relevant du plan BIOTOX dans Paris et la petite Couronne suite aux alertes à l'anthrax (plus de 1 000 interventions et 1 700 personnes évacuées sur secteur hospitalier).

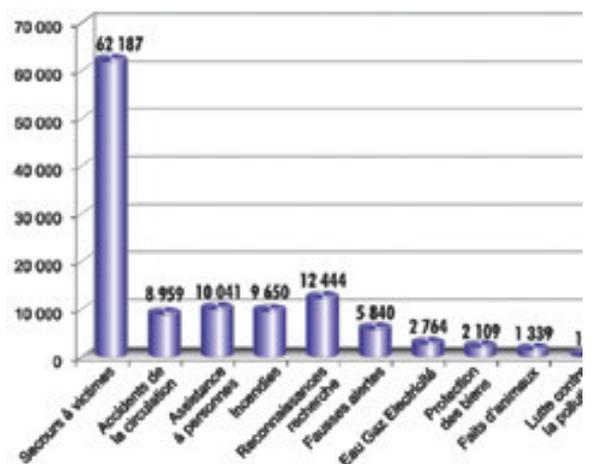
En 2001, la professionnalisation de la BSPP s'est achevée. Un plan de modernisation a été adopté. Il débutera en 2002 par la dotation d'un budget de 10,93 millions d'euros qui

permettra la création de 125 postes de sapeurs-pompiers hiérarchisés, la construction de logements collectifs supplémentaires, l'acquisition de nouveaux véhicules de secours et matériels divers et la réalisation d'une première tranche d'équipements informatiques. Ce plan de modernisation se déroulera jusqu'en 2007.

Le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMP)

Unité de la marine nationale comptant 2 100 personnes, le BMP est chargé, sous la direction du maire de Marseille, des secours contre l'incendie et contre les périls de toute nature menaçant la sécurité du public sur la commune de Marseille, ses ports et son littoral. Il dispose d'une capacité importante d'assistance médicale d'urgence.

Le bataillon intervient aussi dans l'enceinte de l'aéroport international Marseille-Provence, sur l'étendue des quatre communes formant l'arc marseillais, ainsi que dans la zone industrielle et portuaire de Fos-Lavera-Port de Bouc. De plus, le BMP accueille l'école des marins pompiers de la marine nationale. En 2001, le BMP a mené plus de 115 000 interventions, en augmentation de 23 % par rapport à l'année 2000.



Graphique de droite

■ Les interventions du bataillon des marins-pompiers en 2001.



■ Intervention de la sécurité civile à Bab-el-Oued, novembre 2001. Crédit photo: BERTRAND / DDSC

Les formations militaires de la sécurité civile (UIISC)

Placées pour emploi auprès du ministère de l'intérieur, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile appartiennent à l'armée de terre (génie). 1 490 militaires ont en charge la protection de la population et la sauvegarde des biens contre les agressions de toute nature en temps de paix, de crise ou de guerre. Elles s'articulent en un état-major situé à Asnières sur Seine, en région parisienne, et trois unités installées à Nogent le Rotrou (Eure et Loire), Corte (Corse) et Brignoles (Var).

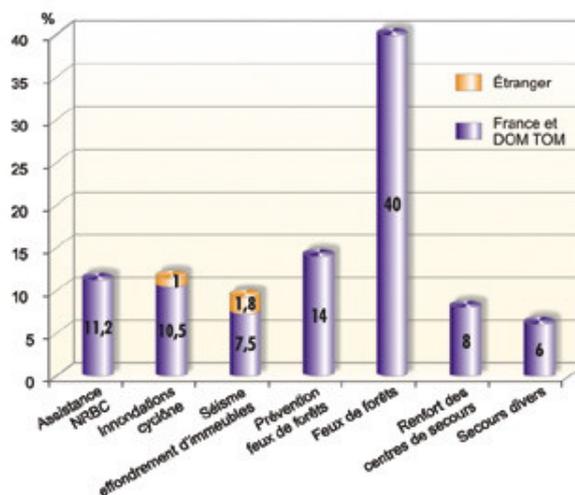
Intervenant en renfort des collectivités territoriales et sous la responsabilité des autorités locales (préfet, maire), elles agissent aussi à l'étranger pour répondre aux catastrophes de toute nature.

En outre, elles organisent des formations au profit de stagiaires étrangers dans les différentes disciplines liées aux risques naturels et technologiques (NRBC). Elles participent aux missions de prévention des incendies de forêts (écobuages, débroussailllements de zones sensibles) et sont associées aux études des nouvelles techniques de lutte et de prévention dans le domaine des secours.

Elles contribuent aux expérimentations de nouveaux équipements du sud-est méditerranéen ou des Pyrénées Orientales et à l'entretien du dispositif de défense de la forêt contre l'incendie.

En 2001, le rythme des opérations a été très soutenu. Les formations militaires de la sécurité civile sont intervenues sur le territoire métropolitain lors d'intempéries, dans la lutte contre les feux de forêts, lors du déplacement des munitions chimiques de Vimy, après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. Mais elles ont également été sollicitées au Salvador et en Inde à la suite de séismes et, dernièrement, en Algérie lors des inondations.

■ Graphique : les missions des formations militaires de la sécurité civile en 2001 (en %)



à une évaluation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du malade, conformément aux dispositions prévues par l'article R. 710 du code de la santé publique qui précise que l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé procède à l'accréditation des hôpitaux des armées que le ministre de la défense désigne. Cette démarche qualité mise en œuvre dès 1986 et validée par un organisme indépendant, s'intègre de manière originale aux efforts du ministère de la défense dans sa participation aux actions de modernisation de l'État.

Dès le 1^{er} Janvier 2002 les dépenses hospitalières du SSA seront prises en compte dans l'objectif national des dépenses d'assurance maladie et financées selon la forme d'une dotation globale annuelle de fonctionnement évoluant en fonction de l'objectif prévisionnel d'évolution des dépenses d'assurance maladie de façon comparable à ce qui se pratique pour les hôpitaux publics .

Outre ces missions traditionnelles du service de santé des armées, il faut ajouter quatre missions spécifiques qui ont été particulièrement mises en lumière dans le contexte lié aux attentats du 11 septembre 2001. C'est ainsi que le SSA a contribué aux plans gouvernementaux liés aux menaces biologiques (BIOTOX), chimiques (PIRATOX) et radiologiques (PIRATOME). Ces plans portent notamment sur :

- la mise en place d'un réseau d'alerte épidémiologiqueclinique ;
- la mise en place d'un réseau de laboratoires (HIA, laboratoire de virologie de l'Institut de médecine tropicale de Marseille, centre de recherches du SSA de Grenoble, désigné, en même temps

que le centre d'études du Bouchet, comme laboratoire expert) ;

- la maîtrise de techniques médicales appropriées pour le diagnostic rapide et la prévention (recherche sur certains vaccins et certains médicaments particuliers qui peuvent être réalisés au sein de la pharmacie centrale des armées) ;
- la mise en place de moyens spécifiques de décontamination et de prise en charge dans les domaines chimiques, radiologiques et nucléaires ;
- la mise en place de moyens de recherche, de formation et d'expertise à travers deux réseaux d'experts correspondant à ces mêmes catégories de risques.

Dans ses activités extra-hospitalières, le SSA fournit une grande partie des praticiens des services d'aide aux populations de la BSPP, du BMP et des UIISC. De même, le tiers des interventions médicales réalisées lors des opérations de secours en mer dans la zone de responsabilité nationale sont le fait de médecins des armées secondés par des infirmiers de la marine nationale.

Le service de santé des armées, par ses centres d'expertise du personnel navigant, est par ailleurs un acteur capital de l'expertise médicale au profit de l'aviation civile.

Sur le plan épidémiologique, un certain nombre de services médicaux d'unités participent au réseau de surveillance de la grippe au sein des groupes régionaux d'observation de la grippe.

Enfin, le SSA équipe et entretient une force d'assistance humanitaire (dont la composante principale est représentée par une structure médico-chirurgicale de 100 lits) susceptible d'être projetée

	1998		1999		2000	
	Part	(Nombre)	Part	(Nombre)	Part	(Nombre)
Consultations	62%	(475 286)	66%	(510 715)	69%	(491 472)
Hospitalisations	65%	(67 844)	70%	(71 243)	76%	(73 482)
Passages aux urgences	69%	(78 562)	77%	(100 607)	80%	(107 715)

UNE MISSION DE SAUVETAGE...

Le 26 avril 2001, deux *Mirage 2000-5* de la base aérienne de Dijon (Côte d'or) ont suspendu la mission qu'ils effectuaient pour porter assistance à un avion civil de type Cessna qui annonçait de la fumée à bord. Cette mission sollicitée par le centre de contrôle aérien civil d'Athis-Mons (Essonne) a été prise en charge par la chaîne de contrôle aérien militaire. L'appareil en difficulté a été ainsi escorté par les deux *Mirage* jusqu'au terrain de Bar sur Seine (Aube) où il s'est posé en toute sécurité.

Le 5 octobre 2001, un avion civil en panne radio a été guidé à bon port grâce à la collaboration entre les contrôleurs civils de l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine et ceux de la base de Metz-Frescaty.

Sur 642 alertes
aériennes
pour la seule
métropole,
208 alertes ont
conduit à sauver
11 personnes.

Photos de gauche à droite

■ Antenne chirurgicale
au Kosovo.

Credit photo : ECPAD

■ Falcon de surveillance.

Credit photo : AVRILHART / MARINENATIONALE

partout dans le monde et collabore de façon très active dans ce domaine à la formation de professionnels de santé et de logisticiens dans le cadre du centre européen de santé humanitaire de Lyon.

Le sauvetage aérien

Au titre de sa mission permanente d'assistance et de sauvetage aérien, l'armée de l'air a engagé de nombreux moyens en 2001 pour sauver des vies humaines et aider des personnes en péril. Ainsi, sur 642 alertes pour la seule métropole, 208 actions ont conduit à l'engagement de moyens aériens ou terrestres permettant de sauver 11 personnes. Pour l'assistance en vol à des aéronefs en difficulté, mission très spécifique qui peut aller jusqu'au décollage d'avion d'armes de l'armée de l'air, 21 missions ont été conduites.

L'action de l'État en mer

Réalisées sous l'autorité des trois préfets maritimes, et outre-mer par les représentants du gouvernement, les missions de la marine nationale en matière d'action de l'État en mer représentent près de 20% des heures de mer effectuées chaque année.

Elles relèvent en priorité des quatre grands domaines suivants :

- recherche et sauvetage en mer ;
- prévention et lutte contre la pollution ;
- surveillance des approches et police (navigation, pêche, zones économiques, immigration clandestine, lutte contre le narco-trafic, etc.) ;
- information des navigateurs (hydrographie et SHOM).



Les moyens adaptés à ces missions sont les trois remorqueurs d'intervention, le remorqueur *Far Turbot* affrété conjointement avec la Grande-Bretagne, les patrouilleurs de service public et les hélicoptères *Dauphin*. La marine nationale met également à contribution pour ce type de mission les bâtiments de soutien de haute mer pour prévenir ou faire face aux pollutions, et ses avions de surveillance maritime *Gardian*, ses *Falcon50*, et ses *Super-Frelon*.

En 2001, les remorqueurs d'intervention ont effectué :

- plus de 300 jours de mer ;
- 45 missions de surveillance de la navigation côtière ;
- 25 missions de répositionnement pour cause de mauvaise météo ;
- 20 missions d'assistance, de sauvetage et de remorquage ;
- 4 missions de concours antipollution ;
- 1 mission de récupération de conteneurs.

L'année 2001 a été marquée par un succès dans le domaine de la lutte

contre le narco-trafic avec la saisie en mer de 1,8 tonne de cocaïne dans la zone Antilles-Guyanne. La coopération internationale dirigée par la France a permis la réussite de cette mission.

La protection de l'environnement

La politique environnementale du ministère a pris une ampleur toute particulière au cours de l'année 2001. Les actions conduites par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement⁹ ont été formalisées dans le cadre d'une directive ministérielle annuelle. Celle-ci définit, en particulier, une politique en matière de sites et sols pollués, et met l'accent sur les mesures prises dans les installations présentant des risques technologiques importants (pyrotechnies, parcs d'hydrocarbures...).

Dans ce cadre, la DGA a créé en 2001 un bureau spécialement dédié à la protection de l'environnement.

L'OPÉRATION BALISIER

Le 20 juillet 2001, sur les bases d'un renseignement des douanes britanniques relayées par un organisme américain, le préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, conduit une opération de contrôle d'un navire de pêche vénézuélien suspecté de transporter une quantité importante de cocaïne, dans les eaux internationales au nord-est de la Guyane. Cette cargaison devait être transférée à bord d'un navire de ligne à destination de l'Europe. Aux ordres du commandant de la marine aux Antilles, les moyens suivants sont alors mis en œuvre. Côté français : la frégate de surveillance *Ventôse*, le patrouilleur *La Gracieuse*, un avion de surveillance maritime *Gardian*, un élément de la gendarmerie maritime et des gendarmes et douaniers embarqués pour l'occasion. Côté américain : un cotre des *Coast Guard*, l'*USGC Spencer* et deux avions de patrouille maritime *Orion*.

Le 25 juillet, lorsque les bâtiments repèrent le suspect, une demande de mise en œuvre de l'article 17 de la convention de Vienne est demandée aux autorités vénézuéliennes pour la visite du navire. L'accord de visite est donné le 27 juillet par la présidence de la république du Venezuela. Cinq heures plus tard, l'équipe de visite du *Ventôse* découvre une cargaison de 1,8 tonne de cocaïne. Le *Carolina* est alors escorté par le *Ventôse* et l'*USGC Spencer* pour être dérouté vers le Venezuela. Deux jours plus tard, le 29 juillet, le navire, sa cargaison de cocaïne et son équipage sont transférés en haute mer aux autorités vénézuéliennes.

⁹ Organisme du contrôle général

Les ministères
de la Défense
et de l'environnement,
ont signé un protocole
pour lutter
contre les nuisances
sonores.

La lutte contre les nuisances sonores

Le 14 février, les ministères de la Défense et de l'environnement ont signé un protocole traduisant leur volonté de définir et de conduire des actions communes ou concertées de préservation de l'environnement sonore des aéroports d'État.

Ce protocole doit permettre :

- de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux ministères, en les associant très en amont aux travaux législatifs et réglementaires ;
- d'élaborer des chartes de qualité de l'environnement sonore, en apportant aux activités des bases aériennes des aménagements compatibles avec leurs missions (ces aménagements concernent notamment les horaires, les trajectoires, les altitudes et les procédures de décollage comme d'atterrissage) ;
- de lancer des actions visant à améliorer la connaissance des nuisances sonores et de la gêne causée aux riverains, à réduire les nuisances à la source, à former les équipages et les contrôleurs aériens à cette problématique et à pratiquer une communication active ;
- de mettre en place un organe de concertation, de suivi et de proposition

conjoint aux deux ministères, spécialisé dans le domaine de la réduction des nuisances sonores.

Une commission mixte a été créée en novembre pour mettre en œuvre la politique active de réduction des nuisances sonores engagée par les deux ministères et proposer des solutions aux questions nouvelles qui se poseraient. Elle participe aux travaux sur la caractérisation des nuisances sonores et se tient informée du développement de la concertation et de la réduction de ces nuisances.

Les trois armées ont rédigé des projets de charte de qualité pour leurs principaux terrains d'aviation (2 pour l'armée de terre, 5 pour la marine et 10 pour l'armée de l'air). Ces chartes sont en discussion avec les élus et les représentants des associations agréées dans le cadre des commissions consultatives de l'environnement.

L'armée de l'air a lancé un plan d'action pour réduire l'impact sur l'environnement engendré par l'activité aérienne militaire en trois volets : le suivi des missions, la planification des opérations et l'amélioration de la communication. Le suivi des missions permet au

■ Mécanicien avec casque de protection anti-bruit.
Crédit photo : E.JAMTEL / ECPAD





commandement de mieux déterminer l'origine des nuisances pour éventuellement apporter des corrections dans les trajectoires. Toutes les plaintes sont étudiées avec la plus grande attention. En ce qui concerne les vols basse altitude, des études ont été engagées pour délocaliser l'entraînement vers les zones les mieux appropriées et hors du territoire national. La création récente sur le site Internet de l'armée de l'air d'une rubrique "environnement" qui consacre une large part au respect de l'environnement, permettra une meilleure circulation de l'information.

3- La participation des forces armées aux missions de renforcement de la sécurité générale

En 2001, les armées et la gendarmerie, mais également d'autres organismes du ministère comme le service de santé des armées et la délégation générale pour l'armement ont répondu aux besoins suscités par des événements aussi variés que le traitement d'un dépôt de munitions, la réponse aux attentats du 11 septembre ou la mise en place de l'Eurofiduciaire.

L'évacuation du dépôt de munitions anciennes de Vimy

Les forces armées ont été sollicitées par le préfet de la zone de défense Nord pour l'évacuation du dépôt de munitions de Vimy. Ce dépôt, géré par le ministère de l'intérieur (Sécurité civile), stockait près de 17 000 obus classiques, chimiques et explosifs datant de la première guerre mondiale et présentant un risque majeur d'explosion. A partir du 11 avril, cette opération a mobilisé sur dix jours 2 314 militaires dont 989 de l'armée de terre, 325 de l'armée de l'air et 700 gendarmes.

Les forces armées ont pris une part active au conditionnement et au transport d'une partie des munitions vers Suippes, en déployant notamment des moyens spécialisés de protection et d'intervention en cas d'incident. Une aide a été fournie au préfet de zone pour la planification et l'exécution de l'évacuation des 12 000 personnes de la zone interdite. Les forces armées ont également effectué des travaux de réaménagement du site de Vimy, notamment pour sécuriser des caisses de munitions.

■ Protection des zones dépeuplées à Vimy.
Crédit photo : GENDARMERIE NATIONALE

La mise en place de l'Eurofiduciaire

En fin d'année, le ministère de la défense a été très impliqué dans la mise en place de l'Euro en métropole et dans les DOM-TOM.

La gendarmerie nationale a participé, avec la police nationale, à la conception du dispositif de sécurité ainsi qu'à sa mise en œuvre. Elle a effectué les escortes des transports de monnaie métallique entre les différents centres de stockage, par train et par voie routière, puis les escortes des transports des billets entre les succursales de la Banque de France et les centres des transports de fonds, ainsi que la sécurisation de la distribution en portant l'effort principal sur les établissements financiers et la Poste. En outre, elle a assuré la totalité de la protection des transports de monnaie vers les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Au total, 65 000 militaires de la gendarmerie, participant à plus de 17 000 missions, ont permis le passage à l'euro-fiduciaire dans de bonnes conditions de sécurité.

Les armées ont pour leur part mis à la disposition de la Banque de France un certain nombre d'installations. Elles ont assuré la garde de 81 centres départe-

mentaux en métropole et acheminé par voie aérienne militaire l'Euro sur certains DOM (opération STATERE). Plus ponctuellement, elles ont fourni des moyens de déchargement et assuré la protection de trains spéciaux comme à Toulon. A partir du mois de septembre et pour six mois, 2 420 militaires des trois armées ont été continuellement engagés dans cette opération.

Dans le dispositif national mis sur pied pour l'échange de monnaie, il a été également demandé aux armées de prendre des mesures de substitution aux moyens civils, en cas de défaillance de ces derniers, comme par exemple la fourniture de moyens de transports routiers sous 72 heures.

Vigipirate

Depuis le 7 septembre 1995, avec une interruption d'octobre à décembre 1996, les armées participent au renforcement de la sécurité générale en complétant l'action de la gendarmerie, de la police et des douanes. En étant systématiquement placés en accompagnement des gendarmes ou des fonctionnaires de police, ces militaires permettent en effet de multiplier les patrouilles. Le chef militaire d'une unité reste responsable de

■ Convoyage de fonds pour l'Euro fiduciaire.
Crédit photo : GENDARMERIE NATIONALE



l'emploi de son personnel, dans le cadre des directives données par le représentant de l'administration concernée. Au cours de l'année 2001 et avant les attentats du 11 septembre, 124 militaires étaient ainsi déployés en permanence et 535 placés en alerte à 48h.

A partir du 12 septembre, les armées ont participé à l'exécution du plan Vigipirate renforcé, dans les missions de surveillance en accompagnement des forces de l'ordre dans les gares, aéroports et zones névralgiques. Initialement fort de 860 hommes, le dispositif a été porté à 1 010 le 24 septembre.

La surveillance de l'espace aérien

La surveillance de l'espace aérien national constitue une des missions permanentes de l'armée de l'air. Depuis le 11 septembre, elle revêt un caractère particulier. L'armée de l'air a en effet mis en place un dispositif renforcé destiné à accroître la capacité de réaction face à une menace éventuelle.

L'effort porte principalement sur la sûreté aérienne. L'armée de l'air a déployé une partie de ses moyens de détection et de contrôle tactiques mobiles en les associant à des systèmes sol-air mobiles. Deux dispositifs de sûreté aérienne sont ainsi mis en œuvre à l'aide de missiles *Crotale*, par 290 militaires, opérateurs, techniciens et spécialistes de la protection. Pour compléter sa capacité de réaction et intervenir le plus rapidement possible en tous points du territoire métropolitain, le nombre d'avions de chasse armés et en alerte opérationnelle a été multiplié par trois. Depuis octobre 2001, 12 appareils de défense aérienne



■ Batterie de missile *Crotale* devant le site de la Hague.
Crédit photo : D.VIOUA / DICOd

(*Mirage 2000* et *Mirage F1 CT*) et 180 militaires assurent cette mission 24 heures sur 24. Celle-ci nécessite par ailleurs le soutien logistique de six bases d'accueil. Un avion ravitailleur *Boeing C135* et un avion de détection aéroportée de type *AWACS* sont également maintenus en alerte permanente.

Une action est également conduite en coordination avec les instances civiles afin d'améliorer l'identification des avions approchant les zones réglementées temporaires. A l'instar des compagnies

LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGES DE L'ARMÉE DE L'AIR :

- les interventions de sauvetage en métropole et DOM-TOM : 34 missions assurées par les pompiers de l'armée de l'air ;
- l'aide aux extinctions des feux de forêt : 1383 journées de travail été 2001 ;
- les évacuations sanitaires : 43 missions pour 189 heures de vol au profit de civils et militaires ;
- le danger chimique de Vimy : 282 journées de travail/34 heures de vol.

Le risque d'emploi d'agents chimiques, et radiologiques constitue depuis plus de dix ans un facteur de crise.

aériennes civiles françaises, l'armée de l'air a accru sa vigilance afin d'assurer un contrôle encore plus étroit sur les lieux d'embarquement au sein de ses escales aériennes.

Les mesures de protection contre les risques nucléaire radiologique biologique et chimique (NRBC)¹⁰

Le risque d'emploi d'agents chimiques, bactériologiques, radiologiques par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes est perçu depuis plus de dix ans comme un facteur de crise. Il figure explicitement dans le Livre Blanc sur la défense de 1994. Les événements du 11 septembre ont apporté la preuve que certains réseaux étaient suffisamment organisés pour mettre ce type de menace à exécution, y compris à l'encontre des populations civiles.

La France porte son effort sur les traités d'élimination des armes chimiques et biologiques et sur les mesures de contrôle des exportations des matériels pouvant servir à la réalisation d'armes nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Elle s'attache également au développement de systèmes de protection contre les effets de ces armes pour préserver la liberté d'action de ses forces.

A la suite du 11 septembre, des mesures d'urgence de protection des populations contre l'emploi d'agents biologiques ont été prises. Les armées ont été fortement impliquées dans ce dispositif et les programmes de protection NRBC de la Défense ont été réexaminés pour accélérer la mise en service des équipements correspondants.

Le dispositif de protection contre ce type de menaces est adapté au besoin de forces limitées en nombre et projetées sur un théâtre d'opérations aux dimensions réduites. Il comporte des moyens de détection d'alerte, d'identification des agents pathogènes et de contrôle de la contamination. Leur exploitation

sur le terrain permet de prendre les mesures thérapeutiques nécessaires. Les unités déployées disposent des moyens d'alerte et de décontamination nécessaires à la survie de leurs combattants qui sont eux-mêmes équipés de protections individuelles. Il est prévu d'accentuer fortement les efforts en cours, notamment pour contrer le risque biologique.

Dans le domaine biologique, la difficulté tient à la multiplicité des agents agressifs (virus, bactéries, toxines) ainsi qu'à leurs modes de dispersion (liquide ou aérosols). Cette complexité nécessite de développer une grande diversité de capteurs. Elle complique, en outre, la détection d'alerte, car il est nécessaire de prélever un grand nombre de particules dans l'air ambiant supposé contaminé et de les concentrer, avant de les analyser. La réduction de ce temps de réponse constitue l'enjeu essentiel de la détection.

Parallèlement, des travaux sont menés pour compléter la panoplie des contre-mesures médicales. Des stocks d'antibiotiques ont ainsi été constitués. La problématique particulière des vaccins ne peut se traiter uniquement au sein du ministère de la défense, mais demande une forte synergie entre les services des différents ministères, mais aussi dans le cadre d'une coopération internationale.

Par ailleurs, les événements du 11 septembre ont conduit à vérifier le caractère adapté des plans de secours gouvernementaux, qu'ils aient trait aux risques classiques, comme les catastrophes naturelles, ou aux conséquences d'une agression terroriste nucléaire (plan *Piratom*), biologique (plan *Biotox*) ou chimique (plan *Piratox*).

Le ministère a été fortement impliqué par la prise en compte des risques NRBC, notamment avec les moyens d'expertise de la délégation générale pour l'armement (DGA) et du service de

¹⁰ Nucléaire Radiologique Biologique Chimique

santé des armées (SSA), mais également en matière de sécurité publique dans le cadre du plan *Vigipirate renforcé*. La DGA a, en particulier, conduit une expertise sur les risques NRBC et leurs conséquences et a procédé à l'analyse biologique de près de 2 000 échantillons suspects.

Un protocole de mise à disposition de moyens de lutte NRBC des armées a été signé entre les ministères de la défense et de l'intérieur, portant en particulier sur la détection et la protection.

Dans ce cadre, le SSA apporte son concours au dispositif de lutte dans trois domaines: préparation et entraînement des personnels impliqués dans les secours, veille épidémiologique et évaluation de la crise, mise en œuvre.

La gendarmerie a commencé à mettre sur pied un sous-groupement opérationnel NRBC à Satory avec quatre escadrons qui seront capables en permanence et sur faible préavis :

- d'assurer la sécurité des organes gouvernementaux majeurs en atmosphère contaminée,
- de maîtriser les phénomènes de violence individuels ou collectifs en atmosphère contaminée,
- de contrôler les périmètres de sécurité d'une zone contaminée.

Enfin la loi de finances rectificative votée par le Parlement en fin d'année 2001 a attribué plus de 450 000 € (3 MdF) de crédits supplémentaires aux forces armées, notamment pour accélérer la réalisation des programmes d'équipement et de protection des forces en matière de défense NBC.

LA PRÉPARATION DES FORCES ARMÉES

L'activité d'entraînement des forces permet de préparer à tout moment l'engagement opérationnel des capacités nécessaires aux missions fixées par le gouvernement. Elle permet également, au travers des grands exercices, de tester et valider les concepts de stratégie générale, procédant des objectifs nationaux et des ambitions du pays au sein de l'Alliance Atlantique et pour la construction de l'Europe de la défense.

1- L'entraînement des forces armées

L'armée de terre

Alors qu'elle n'a pas encore totalement achevé sa professionnalisation et qu'il a été mis fin à la conscription, l'armée de terre a connu en 2001 un taux d'entraînement particulièrement soutenu en dépit de la mise en œuvre au second semestre des plans *VIGIPIRATE* et *STATERE* qui a fortement perturbé la programmation des activités.

C'est ainsi qu'elle a pu conduire plus de 176 exercices de tous niveaux et de tous types lui permettant d'atteindre en partie l'objectif des 80 jours d'activité prévu dans la loi de finances initiale pour 2001.

Les activités de préparation opérationnelle recouvrent les actions de formation et d'instruction individuelle et collective, les exercices d'entraînement des forces et des PC, la mise en condition opérationnelle avant l'engagement en opération.

Les actions de formation et d'instruction menées en écoles ou au sein des régiments, en garnison ou encore en camp, constituent le préalable indispensable à tout engagement des forces terrestres.

S'agissant plus particulièrement de la formation des cadres, officiers ou sous-officiers, le partenariat qui lie les

L'exercice
du Corps
européen *Cobra*
a mis en évidence
les capacités
du CFAT.

forces et les organismes du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT), a concerné cette année plus de 150 unités de tous types dans le cadre de 497 actions de formation programmées. Regroupant dans un même cadre diverses fonctions opérationnelles, ces actions permettent aux unités de s'entraîner dans un environnement réaliste, qu'il soit ou non simulé.

C'est ainsi que les brigades interarmes non engagées en opération extérieure ont pu effectuer un séjour de plusieurs semaines dans les camps de Champagne, qu'elles ont mis à profit pour faire évaluer au centre d'entraînement au combat de Mailly (CENTAC) 23 unités blindées, mécanisées ou motorisées ainsi que les détachements d'appui et de soutien associés.

Dans le même temps, le commandement de la force d'action terrestre (CFAT) a pu évaluer la capacité opérationnelle de 28 régiments (les équipes de commandement mais aussi les unités de combat) au cours d'exercices du type *Antares*¹¹. Enfin, le CFAT, en étroite synergie avec le commandement de la force logistique terrestre (CFLT) a réalisé des entraînements à l'étranger au profit de deux brigades blindées et mécanisées en République Tchèque et en Bulgarie. Outre les conditions exceptionnelles

d'entraînement qu'ils procurent, ces séjours constituent une préparation de tout premier ordre à la projection de forces.

Les conditions d'engagement des forces terrestres d'une part, les objectifs assignés à l'armée de terre en matière de capacité de commandement d'autre part, conduisent le CFAT à entreprendre une politique exigeante d'entraînement des PC. Dans cette perspective, six brigades ont vu leurs équipes de commandement évaluées au cours d'exercices montés par les états-majors de force au centre d'entraînement des PC de Mailly. Deux états-majors de force ont pu être évalués sur le même site au cours du premier semestre.

Le CFAT a pu, dans le cadre des exercices du PC de force ou d'exercices multinationaux, faire travailler les cellules de son état-major aux procédures correspondant à différents niveaux d'emploi. Par ailleurs, sa participation de tout premier plan dans la préparation, puis l'animation de l'exercice du corps européen *Cobra*, a montré les réelles capacités de cet état-major à concevoir et conduire des opérations de son niveau, en même temps qu'il a mis en évidence l'engagement de la France dans la construction de la défense européenne.

■ *Opération camouflage.*
Crédit photo : MARCES / ECPAD



¹¹ Contrôle de la capacité opérationnelle d'un régiment.



■ CD6 / Meuse.
Crédit photo : TANNIE / ECPAD

Alternant des exercices de cadres et l'acquisition de savoir faire spécifiques par la troupe, ces opérations de mise en condition opérationnelle sont évaluées à l'occasion de contrôles visant à apprécier la capacité opérationnelle des unités projetées (par exemple les exercices *Champagne* ou *Bretagne* pour les relèves en Bosnie ou au Kosovo).

En 2001, l'armée de terre a pris la pleine mesure des nouvelles exigences qui s'imposaient à elle en matière de préparation opérationnelle. Pour ce faire, elle met en œuvre un cycle de préparation opérationnelle plus harmonieux qui, réparti sur 32 mois, autorise à la fois une meilleure progressivité de l'instruction et une plus grande souplesse dans la programmation des activités de préparation opérationnelle, ceci afin d'accorder une place plus grande aux activités spécifiques des unités élémentaires qui constituent véritablement la cellule de base des forces en opération. Par ailleurs, elle poursuit ses efforts de normalisation des activités et de leur contrôle, dans le souci d'apprécier au mieux le niveau réel de capacité opérationnelle de ses unités.

Enfin, elle multiplie les occasions de travailler dans un cadre interarmées et

interallié, qui constitue aujourd'hui la norme de nos engagements, à la faveur d'activités bilatérales qu'elle organise ou d'exercices conduits par l'EMA, l'EMIA, les forces européennes (Eurofor, corps européen) ou l'OTAN (exercices de l'organisation ou du partenariat pour la paix).

La marine nationale

La marine nationale prépare l'emploi de ses forces au sein de composantes interarmées et interalliées, par une démarche progressive d'entraînement et de qualification.

L'acquisition par une unité de son aptitude opérationnelle se fait par étapes successives qui sanctionnent ses facultés à :

- évoluer dans son environnement en sécurité ;
- mettre en œuvre ses senseurs et ses armes ;
- exécuter les missions correspondant à ses capacités militaires.

Un entraînement « qualifiant » correspond à ce processus ; il comprend les stages organisés pour faire acquérir ou recouvrer les qualifications nécessaires. Il intègre

La marine nationale s'entraîne au sein de composantes interarmées et interalliées. *Trident d'or* constitue un exemple réussi entre la France et l'Italie.

au préalable un recours important aux moyens informatiques de simulation à terre, pour les équipages de bâtiments et d'aéronefs (systèmes *ESPADON* et *SIMTAC*). Ainsi une cinquantaine de bâtiments de combat suivent chaque année vingt stages de mise en condition de 3 à 4 semaines, incluant les tirs d'une quarantaine de missiles et une trentaine de torpilles.

Une fois la qualification opérationnelle acquise, l'élément doit entretenir son savoir-faire tactique par le biais de l'entraînement « avancé ». Cette préparation continue vise à développer l'aptitude opérationnelle de l'unité, et à optimiser cette aptitude en fonction de missions particulières ou programmées.

C'est grâce à ce processus que le groupe aéronaval a pu être engagé sans délais dans l'opération Trident en 1999 au large du Kosovo, et c'est avec les qualifications spécifiques requises que les bâtiments et aéronefs sont déployés chaque jour dans les zones sensibles.

Les unités de la marine nationale prennent part à tous les grands exercices français et internationaux d'intérêt, après une planification rassemblant les objectifs du chef d'état-major des armées et les besoins des autorités organiques. Ainsi, à partir de 2000, les objectifs d'entraînement recouvrent le schéma suivant :

- un exercice OTAN majeur chaque année, *Strong Resolve* ou *Northern Light* ;
- un exercice européen majeur tous les 2 ans, *Eole* ou *Trident d'Or* ;
- cinq exercices interarmées annuels ;
- une cinquantaine d'exercices bi ou multilatéraux annuels ainsi que 2 ou 3 exercices relatifs au Partenariat pour la Paix.

La marine nationale engage et qualifie ainsi l'éventail complet de ses capacités : une capacité de commandement national ou à vocation multinationale, une mise en œuvre des moyens de projection et de prévention.

En 2001, la marine aura participé aux grands exercices suivants : *Gulf Falcon 6* dans le golfe arabo persique, *Opalex*

TRIDENT D'OR (21 MAI AU 01 JUIN 2001)

Trident d'Or est un exercice multinational, interarmées coorganisé par les deux marines italienne et française. Il a été joué pour la première fois sous la direction de la France en tant que nation cadre. Désireuse d'affirmer sa volonté de prendre sa place dans les structures de défense et de maintien de la paix en Europe, celle-ci s'est fixé comme objectif de démontrer sa capacité à assumer le commandement d'une composante maritime (MCC) interalliée mettant en œuvre des actions de projection de puissance, de projection de forces et de gestion de crise sous mandat de l'ONU. Un système d'information et de commandement novateur et adapté a été développé et utilisé dans cette perspective.

Cet exercice a réuni 75 bâtiments, dont 3 porte-avions et 6 sous-marins, en provenance de 12 nations et 4 forces préconstituées : la force maritime européenne (EUROMARFOR), la force navale franco-allemande (FNFA), la force amphibie italo-espagnole (SIAF) et la force permanente de l'OTAN en Méditerranée (Stanavformed).

Il a été également la première occasion de mettre en œuvre sur un plan opérationnel le groupe aéronaval, avec son état-major, autour du *Charles-de-Gaulle* récemment admis au service actif.

Il constitue un pas important vers la construction d'une défense européenne. L'objet principal, est aujourd'hui de donner à l'Europe de la défense la possibilité de commander à l'extérieur du cadre de l'OTAN des opérations de grande envergure.

et *Tasmanex* au large de l'Australie, *Trident d'Or* et *Destined Glory* en Méditerranée, *Tapon* dans les parages du détroit de Gibraltar.

L'armée de l'air

En 2001 l'armée de l'air a exercé une activité aérienne soutenue. En particulier, cette activité qui est toujours marquée par une participation aux opérations extérieures (*Alysse*¹², *Trident*¹³, *Epervier*¹⁴...) a permis, en dépit des contraintes dues aux événements¹⁵, de réaliser globalement les objectifs d'entraînement fixés à 180 heures de vol pour les équipages de la chasse, 400 heures de vol pour les équipages du transport aérien militaire, et 200 heures pour ceux des hélicoptères. Ainsi, près de 300 000 heures de vol ont ainsi été réalisées.

Ces objectifs ont été tenus au prix d'un effort important de la part du personnel militaire et civil de l'armée de l'air et grâce aux actions entreprises à tous les niveaux pour améliorer la disponibilité des matériels aériens.

Attachée à la participation aux exercices

de tous types (in terarmées et interalliés) qui font appel à la conduite d'opérations aériennes, l'armée de l'air a maintenu son activité dans ce domaine, renforçant ainsi la capacité à l'interopérabilité de son personnel et de ses matériels. 31 exercices majeurs ont été réalisés en bilatéral ou en multinational, en France et à l'étranger.

Red Flag, *Bright Star*, *Goose Bay*, *Trident d'Or*, *CSAREX*, sont autant d'exemples d'exercices majeurs grâce auxquels le personnel de l'armée de l'air acquiert, depuis de nombreuses années déjà, un savoir-faire et un haut niveau d'interopérabilité.

L'exercice *Cope Thunder* effectué dans le ciel de l'Alaska, et regroupant des avions français, américains et singapouriens a ainsi été l'occasion de mettre en œuvre des moyens aériens conséquents en mai 2001 :

- 4 *Mirage F1CR*, appareil de reconnaissance tactique,
- 4 *Mirage F1CT*, appareil d'appui tactique,
- 4 *Mirage 2000-5*, appareil de supériorité aérienne,
- 4 *Mirage 2000 N*, appareil de pénétration tout-temps,
- 1 *E3F AWACS*, système de détection et

L'exercice *Cope Thunder* effectué dans le ciel d'Alaska regroupait des avions français, américains et singapouriens.

■ Avion Casa CN 235.
Crédit photo : SIRPA AIR



¹² Opérations en Arabie Saoudite.

¹³ Opérations au Kosovo.

¹⁴ Opérations au Tchad.

¹⁵ Les moyens engagés pour la surveillance de l'espace aérien national mobilisent l'équivalent d'un mois d'activité aérienne d'un escadron de combat soit 400 heures/mois.



■ Patrouille de Mirage 2000,
lors de l'exercice ODAX.
Credit photo : D.VIOLA / ECPAD

de commandement aéroporté,
- 2 *TRANSALL*, appareil de transport tactique.

Dans le domaine du tir aérien, l'activité d'entraînement est essentielle, car la précision est aujourd'hui indispensable pour éviter les dommages collatéraux. En 2001, toutes les campagnes de tir programmées ont été effectuées en ce qui concerne les escadrons de la Force aérienne de combat (FAC), que ce soit pour l'entraînement au tir air/air ou air/sol. Quant aux systèmes de tir sol/air du Commandement air des systèmes de surveillance d'information et de communication (CASSIC), ils ont atteint un taux de réussite égal à 70 %, supérieur aux objectifs fixés.

Enfin, dans le domaine du commandement et de la conduite des opérations, s'est déroulé l'exercice *ODAX*. En 2001, il avait pour thème la gestion d'une crise majeure au sein d'une coalition, qu'elle s'inscrive dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN, ou d'une structure ad hoc sous l'égide de l'ONU. Dans le contexte multinational actuel, c'est la capacité de la France à pouvoir tenir le rôle de nation cadre, capable de fournir une structure de commandement et de conduite et de l'armer à hauteur du tiers du personnel nécessaire qui était ainsi testée. Cette structure de commandement et de conduite est capable de

planifier et de conduire 600 sorties / jour des avions de la coalition. 80 étrangers ont participé à l'exercice qui a comporté une phase « virtuelle », assistée par ordinateur et une phase réelle dite *Livex* avec participation d'avions en vol.

2- Les principaux exercices et entraînements

Les forces armées organisent ou participent également à des exercices d'entraînement interarmées permettant d'affirmer leurs capacités à être employées dans un cadre multinational, en particulier européen. En 2001, elles ont ainsi participé à plus de 100 exercices et 500 activités d'entraînement multinationaux ou bilatéraux.

Les exercices conduits par les armées

En 2001, de nombreux exercices de haut niveau ont été menés par les armées très souvent en collaboration entre elles comme *Guibert* (armée de terre), *Catamaran* (marine nationale), et *Savannah* (commandement des opérations spéciales), ou en partenariat avec des armées étrangères, comme *Odax* (armée de l'air) ou *Trident D'or* (marine nationale).



Les exercices interarmées multinationaux

■ *Amitié* (du 1^{er} et 16 février)

L'édition 2001 s'est déroulée en Tunisie et a, pour la première fois, mis en œuvre deux postes de commandement interarmées nationaux de niveau opératif.

■ *Gulf Falcon VI* (du 26 mars et 11 avril)

L'exercice quadriennal conjoint franco-quatarien a constitué le grand exercice de la France dans le golfe arabo-persique. Mobilisant la totalité des forces quatariennes, il a permis aux armées françaises de s'entraîner à la projection et l'engagement conjoint d'une force lourde interarmées de plus de 1 300 hommes.

■ *Destined Glory* (du 3 au 23 octobre)

Plus de 700 participants de la marine nationale et de l'armée de terre ont été engagés dans l'exercice amphibie annuel de l'OTAN aux côtés de dix autres nations. Cet exercice de grande ampleur, qui a eu lieu en Espagne, avait pour but d'améliorer l'interopérabilité dans les domaines terrestre, maritime et aérien.

■ *Bright Star 01* (du 7 octobre et le 1^{er} novembre)

Une brigade française a participé à ce grand exercice multinational piloté conjointement par les États-Unis et l'Égypte. Cette brigade était forte de plus de 1 000 hommes avec un renfort d'une compagnie allemande (250 hommes) et d'un bataillon égyptien.

■ *Allied Effort* (du 5 au 20 novembre)

Cet exercice de l'OTAN a appliqué le concept de groupement de forces interarmées multinationales (GFIM) dans un scénario ne relevant pas de la défense collective. Le PC correspondant était situé à Wrocław, en Pologne. Cet exercice a mis en œuvre tous les niveaux de commandement interarmées et a requis la participation de l'état-major de forces de Marseille (EMF3) comme cellule de réponse de niveau division. Dans ce cadre, la chaîne de commandement national pendant des opérations interalliées (REPFRANCE) a été également mise en œuvre.

■ *Cobra* (du 5 au 16 novembre)

Simultanément, la France participait avec dix nations européennes à cet

■ Mirage 2000 D.
Base aérienne de Nancy.
Crédit photo : SIRPA AIR

exercice quadriennal de gestion de crise du Corps européen en Espagne dans la région de Séville. Le Corps européen y a validé ses concepts de projection et de corps de réaction rapide, ainsi que sa capacité à agir en tant que PC de composante terrestre. Sur les 5 300 participants, 850 étaient français.

■ *Recamp* (du 19 novembre au 1^{er} décembre)

Dans le cadre du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP), la France a engagé avec la Tanzanie la préparation de l'exercice baptisé *Tanzanite* qui aura lieu en février 2002. Un séminaire sur la gestion des conflits intra-étatiques a réuni du 8 au 10 mai plus de 160 participants ; il a porté sur la stratégie de sortie de crise ainsi que la gestion des réfugiés et des personnes déplacées. Un exercice de PC lui a succédé avec la contribution de seize pays africains et le soutien d'une vingtaine des pays donateurs, dont la France et d'autres membres de l'Union européenne.

LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES ÉQUIPEMENTS

Le maintien en condition opérationnelle présente des enjeux économiques, compte tenu de la part importante qu'il représente dans les programmes, et des enjeux opérationnels avec la nécessité d'assurer leur disponibilité en service. Les armées et la DGA poursuivent la rationalisation de leurs services chargés du soutien logistique des matériels, de manière à clarifier les responsabilités des différents acteurs et à mutualiser les moyens, avec la mise en place des structures intégrées de soutien. Cette démarche voulue a pour objectifs :

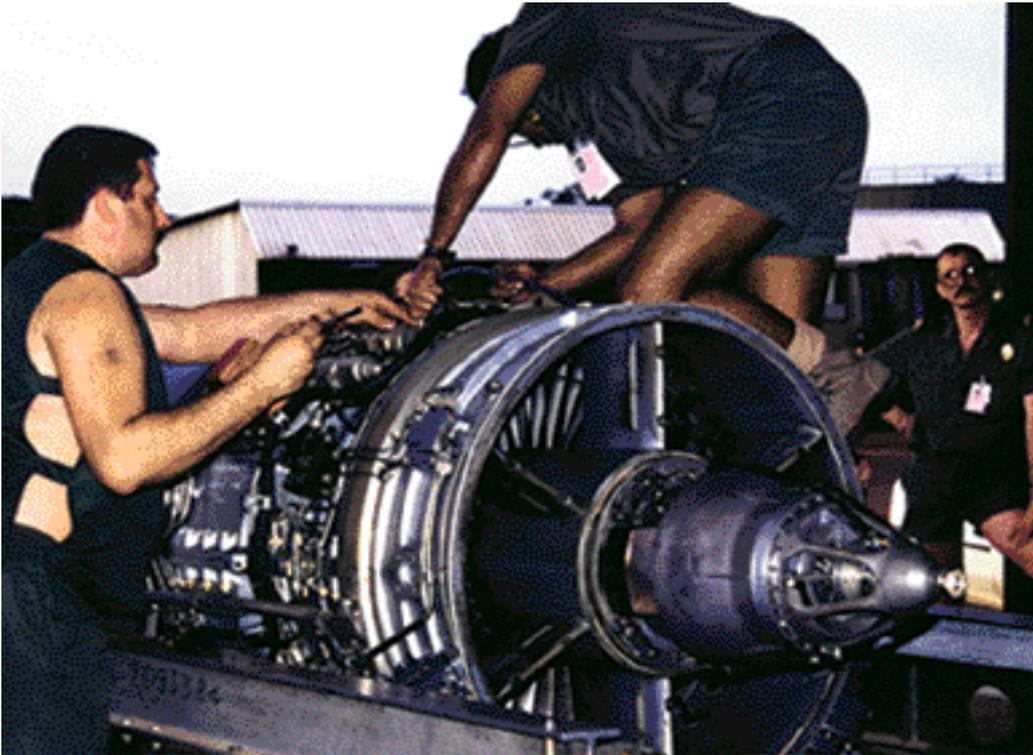
- d'améliorer le taux de disponibilité technique opérationnelle, tout en réduisant les coûts ;
- d'optimiser les moyens de soutien appréciés sur toute la durée des programmes ;
- de permettre une meilleure connaissance des différentes composantes du coût global de nos équipements.

Photos de gauche à droite

■ *Exercice Bright Star.*
Crédit photo : SAMSON / ECPAD

■ *Camp de transit des réfugiés.*
Exercice Tanzanite.
Crédit photo : D.VIOLA / DICO





■ Mécaniciens propulseurs de l'armée de l'air travaillant sur un turboréacteur.
Crédit photo: DR

1- Le service de soutien de la flotte (SSF)

Placé sous l'autorité du chef d'état-major de la marine et composé de personnel de la marine et de la délégation générale pour l'armement, le service de soutien de la flotte est chargé du soutien technique et logistique des bâtiments de surface, des sous-marins et des munitions en service. A ce titre, il regroupe la maîtrise d'ouvrage, auparavant répartie entre plusieurs acteurs de la DGA et de la marine, des activités concourant à la disponibilité technique des moyens navals.

Depuis sa création en juin 2000, le SSF a entrepris des actions à court terme visant à améliorer la disponibilité technique des bâtiments. Elles portent sur la fiabilisation des fonctions essentielles des bâtiments par la résolution d'avaries récurrentes, la mise en place de processus d'achats urgents et de réparation des rechanges les plus fréquemment utilisés, la notification de contrats-cadres avec des chantiers étrangers permettant l'entretien des bâtiments sur leur zone de déploiement, l'établissement d'un état des lieux des bâti-

ments en service et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'éradication de l'amiante à bord.

Le service a également engagé des actions à plus long terme parmi lesquelles la refonte des textes permettant notamment d'espacer les visites préventives, la réduction des durées d'IPER, la restructuration de la fonction retour d'expérience (carnets de santé des bâtiments, exploitation des fiches techniques d'avaries ...) et la participation à la définition de la logistique initiale des programmes futurs.

Par ailleurs, deux grands chantiers ont été engagés. Ils concernent le transfert de DCN à la marine de la fonction « rechanges » (gestion, achat, stockage, délivrance, réparation) avec l'appui de la direction du commissariat de la marine d'une part et de la fonction « munitions » d'autre part, les contours de ce deuxième chantier étant en cours de définition. Ces deux opérations doivent être achevées fin 2002.

Afin d'améliorer son efficacité, le service s'est doté d'un plan stratégique dans le cadre duquel il met en place un dispositif de pilotage de son activité basé sur le contrôle de gestion et la qualité interne.

Deux grands chantiers ont été engagés :

- ❖ le transfert de DCN à la marine des fonctions « rechanges » et « munitions » ;
- ❖ la montée en puissance de la SIMMAD.

2- La structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD)

Après une année d'existence, la SIMMAD a obtenu des résultats significatifs qui ont permis d'améliorer le taux de disponibilité global des avions du ministère de la Défense.

Le taux de disponibilité se situe désormais au dessus de 60 % grâce à un gain d'environ 7 % sur une année. Ce gain représente en moyenne une centaine d'avions disponibles en plus quotidiennement pour l'ensemble du ministère, par rapport à la même époque l'année dernière.

Le résultat obtenu en 2001 est conforme à l'objectif de cette structure qui est de restaurer, à coûts maîtrisés, la disponibilité des matériels aéronautiques du ministère de la Défense et d'atteindre 75% en 2003.

Au cours de l'année 2001, la SIMMAD a fait porter son effort prioritairement sur le traitement de nombreuses urgences ainsi que sur le retard de contractualisation (jusqu'à deux ans) qui concernait environ 35 000 postes de commande.

Ces actions conjuguées ont permis d'améliorer la disponibilité des pièces de rechange et d'établir des marchés

globaux et pluriannuels, contribuant ainsi à améliorer la disponibilité de la flotte des matériels aéronautiques de la Défense. La SIMMAD poursuivra en 2002 ses efforts afin d'atteindre les objectifs de 75 % de disponibilité des avions de la défense.

3- La création de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle de l'armée de terre

Après la création à la fin de l'année 2000 de la SIMMAD et du SSF, une structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres de la Défense (SIMMT), verra le jour en septembre 2002.

Organiquement rattachée à l'armée de terre, cette structure élargira le champ des responsabilités de l'actuelle direction centrale du matériel (DCMAT) aux matériels terrestres des autres armées et services.

Son état-major de montée en puissance a été mis en place au 1^{er} septembre 2001. Il est constitué d'une dizaine de personnels issus de la DCMAT, de la DGA et de l'armée de l'air, et a reçu pour mission de :

- définir le périmètre de responsabilité et les objectifs globaux de la SIMMT, en termes de coûts, de délais et de performance ;
- définir son organisation, les ressources humaines qui lui sont nécessaires et son mode de fonctionnement ;
- définir ses relations en particulier avec les maîtrises d'œuvre des différents organismes concernés ;
- préciser les matériels pris en compte ;
- proposer les conditions de montée en puissance et rédiger les textes réglementaires de création de la SIMMT.

Dans le même temps, la DCMAT élabore son projet d'organisation future qui lui permettra de se recentrer sur la conduite de l'exécution de la maintenance et la gestion des équipements de l'armée de terre.



■ Mirage 2000 B
d'un centre d'essais
en vol.
Crédit photo : DGA.COM / VRIGNAUD

Chapitre 2



LA PROFESSIONNALISATION ET LA CONDITION DU PERSONNEL

DU 17 AU 29 AVRIL

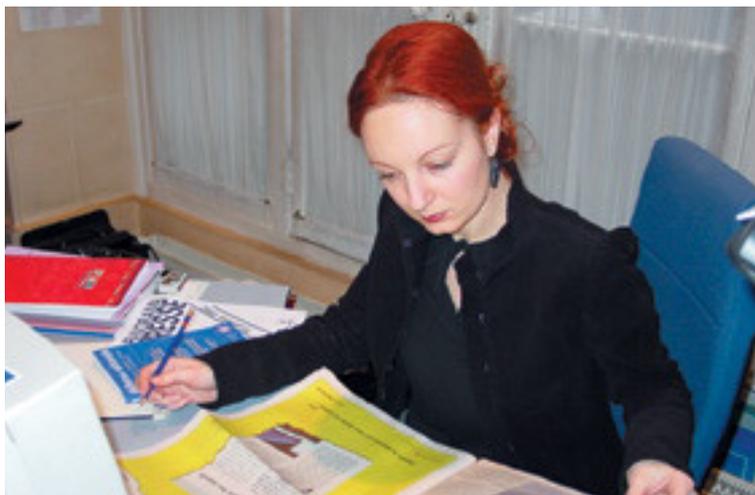
ARMÉE DE L'AIR

des ailes et des hommes

Au terme de l'année 2001, soit à un an de la fin de la période de programmation militaire en cours, il est possible de dresser un bilan quasi définitif de la mise en œuvre du processus de professionnalisation. La loi de programmation militaire (LPM) pour les années 1997-2002 encadre la réalisation du format d'une armée composée d'officiers et de sous-officiers de carrière, d'un nombre important de militaires sous contrat et de jeunes volontaires. Cette dynamique s'accompagne également d'un accroissement de la proportion du personnel civil au sein des forces armées.

La réduction du format des armées se déroule suivant le calendrier prévu, et le rythme des créations d'emplois civils a connu depuis 2000 une accélération qui devrait permettre d'atteindre, au terme de la LPM, la cible visée.

L'achèvement de la phase de transition vers une armée professionnalisée autorise la préparation de mesures de consolidation du format de l'armée professionnelle. Cette consolidation passe par le renforcement de l'attractivité des métiers et de la fidélisation du personnel. L'amélioration de la condition du personnel en est une composante majeure.



Photos de gauche à droite

■ La professionnalisation se traduit par une augmentation de 9276 emplois de civils au sein des armées entre 1996 et 2002.

Credit photo : MARINERATIONALE

■ Remise de la médaille de la Défense nationale à un groupe d'appelés.

Credit photo : TOMENOU / DICO

LA RÉALISATION DU PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION

1- La suspension anticipée de l'appel sous les drapeaux

Le 30 novembre 2001, le service national obligatoire et universel instauré en 1905 a été suspendu. Il lui a été substitué « un parcours de citoyenneté » créé par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national (voir *infra*, chapitre 7).

Le service national obligatoire et universel, mis en place à partir de 1905, aura joué un rôle déterminant dans l'histoire de notre pays, notamment lors des deux conflits mondiaux. Au système en vigueur depuis 1963 sous une forme très similaire à celle existant en 2001 au moment de son extinction, a été substitué un parcours de citoyenneté créé par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Tenant compte des bonnes conditions de montée en puissance de la professionnalisation, permettant vraisemblablement d'atteindre, sans difficulté majeure, les effectifs fixés par la loi de programmation militaire 1997-2002, il a été décidé, lors du conseil des ministres du 27 juin 2001, d'anticiper la fin des incorporations dès l'été 2001, après l'appel de la fraction du contingent du mois de juin. Un décret du même jour a accompagné cette décision en organisant la libération anticipée et progressive des appelés encore sous les drapeaux.

Tous les appelés du service militaire actif sont rentrés dans leurs foyers avant le 31 décembre 2001. Toutefois, ceux qui le souhaitent ont pu souscrire un volontariat service long avant la date limite de leur libération anticipée et continuer à servir jusqu'au terme de leurs obligations légales, dans la limite du 31 décembre 2002.

MODALITÉS DES LIBÉRATIONS ANTICIPÉES

Fraction de contingent	00/12	01/02	01/04	01/06
Réduction du temps de service militaire	- 1 mois	- 2 mois	- 3 mois	- 4 mois
Temps accompli	9 mois	8 mois	7 mois	6 mois
Date de fin de service	<i>Libération au :</i>			
Pour les appelés incorporés un mois pair	31 août	30 septembre	31 octobre	30 novembre
Pour les appelés incorporés un mois impair	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre

EFFECTIFS RÉALISÉS DE LA DÉFENSE EN 2001 (HORS COMPTES DE COMMERCE) AU 31 DÉCEMBRE 2001

	Armée de terre	Marine nationale	Armée de l'air	Gendarmerie nationale	Délégation générale pour l'armement	Service de santé des armées	Service des essences des armées
Officiers	15 957	4 704	6 920	3 760	2 196	3 045	205
Sous-officiers	49 299	29 370	37 455	76 935	918	3 897	286
Militaires du rang	62 687	7 483	14 524	0	42	193	798
Volontaires	2 834	1 060	627	11 192	57	169	0
Appelés	771	0	0	515	0	4	0
Total militaires	131 548	42 617	59 526	92 402	3 213	7 308	1 289
Civils	26 993	8 245	4 979	1 588	12 352	4 922	907
Total général	158 541	50 862	64 505	93 990	15 565	12 230	2 196
Rappel 2000	171 942	53 194	66 704	94 256	16 780	13 018	2 281

Environ 15 000 appelés étaient encore sous les drapeaux au moment de l'annonce de la décision.

Pour les jeunes gens qui n'ont pas été appelés sous les drapeaux, le ministère a adressé, dès parution du décret du 27 juin 2001, une attestation leur indiquant qu'ils ne seraient pas incorporés et qu'ils étaient en règle avec leurs obligations du service national. Cette attestation a permis à un grand nombre d'entre eux, engagés dans la vie professionnelle ou en cours de formation universitaire, de régulariser leur situation vis-à-vis de leur employeur (actuel ou potentiel) ou de leur organisme de formation. Ils ont pu également se porter candidats pour effectuer, s'ils le souhaitent, un volontariat dans les armées ou un volontariat civil, au même titre que les jeunes gens nés après le 1^{er} janvier 1979. Ils ont pu également souscrire un engagement dans les armées ou un engagement à servir dans la réserve opérationnelle.

2 - Les effectifs

Le format prévu pour la fin de 2002 est déjà atteint à 95 %. La diminution programmée du nombre d'officiers et sous-officiers a été réalisée avant le terme initialement prévu alors que la montée en puissance des populations de militaires du rang engagés est quasiment achevée et que celle des volontaires s'accomplit plus progressivement.

En 2001, les effectifs réalisés du ministère de la défense se sont établis à 411 800 personnes, hors comptes de commerce¹⁶, soit 338 231 militaires et 73 569 civils.

Les militaires

En 2001, 267 officiers et 3 386 sous-officiers ont bénéficié des mesures d'aide au départ.

Le nombre de militaires du rang a augmenté de plus de 7 500 (soit + 9,7 %

¹⁶ Sont gérés en compte de commerce deux organismes de la DGA : le service à compétence nationale DCN et le service de la maintenance aéronautique.

TAUX D'ENCADREMENT DES ARMÉES

Chiffres exprimés en pourcentage	1996	2000		2001		2002
	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu
Armée de terre	31	46,2	40,5	49,2	45,2	48
Marine nationale	59	78,1	73,4	74,7	73	78
Armée de l'air	57	74,6	70,7	79,5	77,8	70
Gendarmerie nationale	90	86,8	84,5	88,3	84,7	84
Totaux	48,5	67,2	61,9	69,6	65,8	67,1

en un an), tandis que la croissance de la population de volontaires s'est effectuée de façon très encourageante (+ 3 451, soit + 27,6%).

La situation n'est cependant pas identique au sein des différentes composantes des forces armées. Ainsi la gendarmerie nationale a vu ses effectifs budgétaires augmenter de plus 5 % (hors appelés du contingent), notamment du fait du doublement de ses effectifs de volontaires (60 % des effectifs de VDA ont été attribués à la gendarmerie en 2001). Ces effectifs ont été réalisés à près de 97 %, performance remarquable en phase de montée en puissance de cette catégorie de personnel.

Les armées et services ont quant à eux vu leurs effectifs budgétaires diminuer conformément aux prévisions.

Par ailleurs, on constate une amélioration du taux d'encadrement des forces armées, gage d'efficacité d'un outil de défense professionnel. La proportion des effectifs officiers et sous-officiers, par rapport aux effectifs totaux des forces armées, atteint en moyenne 70 % en 2001, dépassant les prévisions. Ce taux d'encadrement se rapproche ainsi de celui des autres armées occidentales.

De 1997 à 2001, les effectifs budgétaires totaux de la Défense auront donc diminué de 102 543 personnes (- 19 %). Cette diminution globale recouvre deux mouvements de sens contraire : création de 5 117 emplois de civils et suppression de 107 660 postes de militaires (soit -151 officiers, -11 329 sous-officiers, + 32 247 militaires du rang engagés, + 18 250 volontaires et - 146 677 appelés).

DIMINUTION DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES (OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS) EN 2001

	Officiers	Sous-officiers
Armée de terre	- 232	- 933
Marine nationale	- 17	- 1 015
Armée de l'air	- 62	- 975
Gendarmerie nationale-arme	210	161
Gendarmerie nationale-soutien	13	309
DGA (zone budgétaire)	- 49	0
SSA	- 24	- 29
SEA	0	0
Autres services	2	0
Totaux	- 159	- 2 482



■ Le personnel civil constitue une large part du socle permanent des organismes de la Défense.
Crédit photo : F / SEYNAT / ECPAD / SGA

Les civils

La professionnalisation se traduit par une augmentation de 9 276 emplois de civils au sein des armées entre 1996 et 2002 (hors comptes de commerce). Cette croissance a pour objectif principal de confier au personnel civil des emplois à caractère administratif ou technique, auparavant tenus par du personnel militaire, permettant à ce dernier de se consacrer à ses fonctions opérationnelles. Pleinement intégré dans les forces, le personnel civil constitue une large part du socle permanent des organismes de la défense. Il fournira à terme 45 % des effectifs de la partie non projetable de l'armée de terre.

Près de 200 métiers sont proposés au personnel civil, qu'il s'agisse du domaine administratif (finances, droit, ressources humaines...), technique, social ou du secteur de la santé. À terme, les civils seront amenés à tenir des postes d'exécution mais aussi de responsabilité au sein des forces et ce jusque dans les unités opérationnelles.

Les réorganisations et restructurations opérées ont permis d'orienter le personnel civil vers de nouveaux emplois tant dans leur répartition géographique (par

exemple ouverture dans l'ensemble des régiments de l'armée de terre de 40 à 60 emplois de personnels civils) que dans les responsabilités offertes (la part des emplois de catégorie A et équivalents passe de 7,8 % en 1996 à 8,9 % en 2001, celle des emplois de catégorie B et équivalents de 18,6 % à 20,9 %). Cette augmentation traduit cependant deux mouvements différents : si les armées et services communs disposent d'effectifs supplémentaires, la délégation générale pour l'armement a, sur la période 1997-2002, réalisé la restructuration de ses sites et fortement réduit ses effectifs.

Au cours des trois premières années de la loi de programmation, le ministère a rencontré des difficultés dans la réalisation des effectifs civils : interdiction d'embauche des ouvriers de l'État, mises en réserve d'emploi, faible rendement des concours techniques et recrutement difficile en région parisienne. Cela a contribué à la constitution d'un volume persistant d'emplois vacants, que les reclassements des agents en provenance du secteur de l'armement (essentiellement GIAT Industries et DCN) n'ont compensé que partiellement.

Les efforts accomplis en 2001 ont permis de pourvoir une partie importante

Près de 200 métiers
sont proposés
au personnel civil
de la Défense.

LA DÉCONCENTRATION DES CONCOURS

Le décret du 24 octobre 2000 autorisant le ministère de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés, permet de confier au niveau régional, la mise en œuvre de concours pour le recrutement dans les corps de catégories B et C.

Les corps concernés sont :

- pour la catégorie B :les secrétaires administratifs ;
- Pour la catégorie C :les adjoints administratifs, les agents techniques de l'électronique, les maîtres ouvriers des services déconcentrés, les ouvriers professionnels des services déconcentrés.

Au cours de l'année 2001,le ministère de la défense a organisé 5 concours déconcentrés du niveau de la catégorie C.

	Nombre de régions organisatrices	Nombre de postes à pourvoir
Adjoints administratifs	6	990
Ouvriers professionnels	5	909
Maîtres ouvriers	5	51
Conducteurs automobiles (interministériels)	5	188
Agents techniques de l'électronique	5	111

La régionalisation des recrutements présente l'avantage de faire correspondre les recrutements aux bassins d'emploi.

La déconcentration, en ouvrant la possibilité d'affectations de proximité conformes aux attentes des candidats à l'emploi public est sans doute l'une des solutions pour optimiser le recrutement, surtout dans la perspective d'une concurrence accrue sur le marché de l'emploi au cours des prochaines années.

de ces emplois. Ces efforts ont porté sur l'anticipation de l'ouverture des concours, le recours accru aux concours déconcentrés, l'organisation de deux concours dans l'année pour certains corps, les recrutements sur titres pour des corps techniques, l'obtention d'une dérogation à l'interdiction d'embauche des ouvriers.

3- Le recrutement

La réussite du processus de professionnalisation dépend, pour une large part, de la capacité de la Défense à maintenir la quantité et la qualité de son recrutement. Le ministère est le premier organisme

recruteur national, avec plus de 35 000 jeunes qui le rejoignent chaque année. Le ministère de la défense joue ainsi un rôle déterminant pour l'accès des jeunes au premier emploi.

Ce flux permanent permet aux forces armées de conserver une moyenne d'âge peu élevée, garante de leur disponibilité physique et de leur efficacité en opérations. Elle est également liée à la montée en puissance des effectifs des militaires du rang qui ont doublé au cours de l'actuelle loi de programmation.

En 2001,les objectifs de recrutement ont été satisfaits à 90 % au sein des forces



■ La Défense au salon de l'Éducation.
Credif photo : D. WOLLA / DICoD

armées, directions et services, toutes catégories confondues.

Cette situation est très contrastée suivant les armées et les catégories.

L'analyse qualitative du recrutement, caractérisée par le rapport du nombre de candidatures valides par emploi proposé, laisse apparaître un taux moyen de 3,6 candidatures pour un poste.

Pour les officiers, le taux moyen est très satisfaisant avec près de 10,4 candidatures pour un poste. Un coefficient qui est toutefois moins favorable en ce qui concerne le recrutement des ingénieurs de l'armement et des médecins militaires, résultat d'un effet de concurrence forte et directe avec les activités homologues du secteur civil.

Chez les sous-officiers, avec près de 2,9 candidats pour un poste on constate un fléchissement de candidatures utiles, notamment pour le recrutement des militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées où le taux est passé en-deçà de la barre d'un candidat pour un poste en 2001, contre un taux de 1,8 en 2000, ceci en raison de la crise des emplois dans leur secteur médical.

Pour les militaires du rang (MDR), le taux moyen de 2 candidatures pour un poste est le seuil en deçà duquel la sélection du personnel deviendrait problématique. Le recrutement de MDR engagés a connu un léger fléchissement en 2001, notamment dans la marine nationale. Cependant, le recrutement des quartiers-

RECRUTEMENTS EXTERNES EN 2001 (HORS DCN ET TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES)

	2000			2001		
	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation	Objectif	Réalisé	Taux de réalisation
Armée de terre	17 490	17 444	99,7 %	19 740	19 762	100,1 %
Marine nationale	4 819	4 717	97,9 %	6 012	5 210	86,7 %
Armée de l'air	5 126	4 343	84,7 %	5 365	4 811	89,7 %
Gendarmerie nationale	8 060	8 108	100,6 %	11 800	9 683	82,1 %
SSA	559	518	92,7 %	796	697	87,6 %
DGA	204	188	92,2 %	204	155	76 %
Personnel civil	2 268	2 268	100 %	1 663	1 915	115,3 %
Totaux	38 526	67 586	97,6 %	45 580	42 233	92,7 %

maîtres engagés devrait nettement s'améliorer en 2002, du fait du changement de la politique de gestion de la durée des contrats (suppression des contrats courts marine de 2 ans, transformés en engagements initiaux de courte durée de 4 ans renouvelables une fois). Cette filière originale de recrutement a également été créée au profit des jeunes en difficulté d'insertion. Une politique similaire a déjà été mise en œuvre par l'armée de l'air, qui en constate progressivement les effets bénéfiques. Par ailleurs, l'allongement des contrats est conforme aux attentes des engagés.

La baisse du nombre de candidatures au volontariat avec un taux moyen d'une

candidature pour un poste semble liée à la plus grande attractivité des engagements de plus longue durée en tant que militaire du rang.

Pour les personnels civils recrutés par concours, le taux moyen est particulièrement élevé, avec près de 9 candidatures pour un poste.

Le plan Handi'Cap en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Depuis plusieurs années, conformément à la loi, le ministère recrute des personnes handicapées et intervient au cas par cas pour garantir la qualité de leur intégration professionnelle. La mise en place d'une véritable politique coordonnée en faveur des travailleurs handicapés s'est avérée nécessaire pour compléter ces actions.

Le plan *Handi'Cap* signé le 4 décembre 2000 répond à une triple obligation :

- morale : participer à l'effort de la nation en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés ;
- légale ;
- d'opportunité : faire appel à toutes les compétences et ressources du marché de l'emploi.

L'année 2001 a été marquée par le lancement de ce plan et par une évolution du contexte réglementaire concernant l'intégration de travailleurs handicapés dans la fonction publique d'État. Les objectifs retenus par le plan sont parfaitement en cohérence avec les objectifs interministériels.

Le plan *Handi'Cap* définit trois objectifs et plusieurs moyens, dont une obligation de recrutement annuelle :

- employer des travailleurs handicapés à hauteur de 4% de l'effectif civil hors ouvriers d'État ;
- donner à chaque travailleur handicapé les moyens de son intégration professionnelle ;
- recourir pour l'équivalent de 2% de

■ Exposition armée de l'Air.
Crédit photo: SIRPA AIR



LA COMMISSION DE "DÉONTOLOGIE"

L'article 35 du statut général des militaires dispose qu'ils ne peuvent, dans un délai de cinq ans après la cessation de leurs fonctions, exercer une activité dans les entreprises qui ont été soumises à leur surveillance ou à leur contrôle ou avec lesquelles ils ont négocié des contrats de toute nature.

Le décret du 11 janvier 1996 modifié relatif à l'exercice d'activités privées par les militaires placés dans certaines positions ou ayant cessé définitivement leurs fonctions impose, pour certaines catégories de militaires, un contrôle administratif préalable, de la nature de l'activité privée lucrative qu'ils se proposent d'exercer.

Ce contrôle est exercé par une commission présidée par un conseiller d'Etat et composée d'officiers généraux et de personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités. Elle cherche à s'assurer que les fonctions civiles envisagées ne risquent pas de mettre le candidat dans une situation susceptible d'entraîner des poursuites pénales à son encontre. Elle n'a pas pour rôle de porter atteinte aux possibilités de reconversion et de reclassement des militaires mais uniquement de les protéger en formulant un avis quant à la compatibilité des fonctions qu'ils ont exercées durant les cinq dernières années de leur vie militaire et l'activité civile qu'ils souhaitent exercer au regard des dispositions du code pénal et de leur statut. Elle propose au ministre de la défense de prendre une décision de compatibilité ou d'incompatibilité.

Depuis sa création en 1996, l'activité de la commission a été soutenue. En 2001, elle a examiné 1 604 dossiers. Seules six candidatures ont été déclarées incompatibles par le ministre.

l'effectif civil hors ouvriers de l'État au secteur protégé pour l'achat de prestation et de fournitures courantes. Pour aboutir à cette proportion de travailleurs handicapés, il est prévu de recruter 850 personnes en 5 ans.

Le plan *Handi'Cap* a aussi pour ambition de faire tomber les différents freins à l'intégration des travailleurs handicapés. Ainsi une action de communication à l'attention des chefs d'établissement et de service, des gestionnaires de personnel et des assistants de service social a été conduite par le directeur de la fonction militaire et du personnel civil entre mars et juin 2001 : 1 200 fonctionnaires ont bénéficié d'une action de sensibilisation de deux heures à la question du handicap dans le monde du travail. Un réseau de 70 correspondants *Handi'Cap* a été formé et disposera d'outils de travail afin de se positionner comme des référents locaux pour toute action d'intégration de travailleurs handicapés. Des actions

d'information externes permettront de faire connaître les souhaits du ministère de la défense auprès des structures du secteur protégé, des associations et des organismes de formation spécialisés.

Au 15 novembre 2001, le ministère de la défense a recruté 170 travailleurs handicapés alors que le plan prévoyait l'accueil de 157 agents.

4- La reconversion des militaires

L'attractivité des armées est d'autant plus importante si les militaires savent, dès leur arrivée dans les forces, qu'ils recevront le moment venu les moyens de se reconvertir dans de bonnes conditions.

Une politique active de partenariat a été conduite avec des organismes publics et privés. Une convention a été signée le 10 juillet 2001 avec le ministère de l'éducation nationale (ministère délégué à l'enseignement professionnel). Cet accord permet aux militaires engagés

Au 1^{er} janvier 2002,
le taux de féminisation
globale atteint 10,8 %.

dans un parcours de reconversion de bénéficiaire d'aides en matière de formation et d'orientation professionnelle, et de valider leurs acquis professionnels. La convention du 21 décembre 1999 établissant une étroite collaboration avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, l'ANPE et l'AFPA a été renouvelée et élargie, de manière à apporter une aide au reclassement des conjoints d'agents du ministère de la Défense, privés d'emploi à la suite d'un changement d'affectation ou de la mobilité de leur conjoint. De nouveaux accords concernant l'aide au recrutement de militaires en reconversion ont été passés avec des sociétés internationales (par exemple, *FM Logistic, Sodexho, Nortel Networks...*).

Afin de répondre à la demande des militaires envisageant de se reconvertir, les efforts ont été poursuivis en matière d'information et de communication interne et externe (élaboration de parcours-types indicatifs de reconversion, édition de guides pratiques et de "*Flash reconversion*").

5- La féminisation

En 2001, le ministère de la Défense a poursuivi sa politique volontariste de progression de la mixité au sein du personnel militaire. Ne souhaitant pas se donner d'objectifs quantitatifs a priori, il a poursuivi son travail qualitatif, par la mise sur pied d'un observatoire de la féminisation, chargé d'examiner et de suivre les conditions concrètes de l'accès des femmes militaires aux emplois. Cet observatoire a pour mission de recueillir des éléments statistiques sur la féminisation des armées et de réfléchir sur les adaptations rendues nécessaires par la mixité croissante des effectifs militaires. Au 1^{er} janvier 2002, le taux de féminisation globale atteint 10,8% (6,32% pour les officiers, 9,86% pour les sous-officiers, 12,2% pour les militaires du rang et 25,1% pour les volontaires, pour lesquels la proportion de femmes a augmenté de 30 % en 1 an). Ce taux global progresse depuis plusieurs années de 1 point par an environ ; toutes les catégories de grade sont concernées par cette progression.

LES CHIFFRES DE LA RECONVERSION 2000 ET 2001

		2000	2001
Stages de formation professionnelle		1 356	1 281
	- Militaires du rang	25 %	31,4 %
	- Sous-officiers	63 %	58,9 %
	- Officiers	12 %	9,7 %
	- Temps de service < 15 ans	45 %	48 %
	- Temps de service > 25 ans	12 %	10,9 %
	- Coût global (hors AFPA)	5,5 M [€] (36 MF)	5,2 M [€] (34,2 MF)
	- Coût moyen d'un stage	5 565 [€] (35 500 F)	5 287 [€] (34 681 F)
Préparation aux emplois réservés		1 546	1 659
Formations de responsables locaux		232	167
Prestations des centres interarmées de reconversion (CIR)		6 559 stagiaires	8 394 stagiaires
	- Sessions bilan d'orientation	4 506 Sous-officiers et militaires du rang	5 964 Sous-officiers et militaires d
	- Sessions d'acquisition des techniques de recherche d'emploi	959 non-officiers	1 387 non-officiers
	- Sessions d'accompagnement en entreprise	826 stagiaires (151 officiers)	844 stagiaires (194 offi
	- Parcours individualisé pour le créateur ou le repreneur d'entreprise	268 militaires	199 militaires
Conventions en place		8	12
Conventions en négociation		10	6

Par ailleurs, pour la première fois, une femme a été promue en 2001 au grade d'amiral.

6 - La mise en place des nouvelles réserves

La loi de 1999, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, permet d'achever le dispositif législatif prévu pour créer une armée professionnelle, en assurant la création d'une composante réserve.

Le dispositif mis en œuvre par la loi repose sur la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes : l'État, le réserviste et son employeur. Il conforte les réservistes dans leur rôle de lien entre la Défense et la société, et fonde les relations entre la Défense et l'entreprise sur un partenariat de long terme. La loi prévoit en effet une recherche systématique de partenariat, par la voie de conventions, entre l'État et l'employeur du réserviste.

À une réserve de masse se substitue désormais une réserve d'emploi, composante à part entière de l'armée professionnelle, mieux adaptée aux nouvelles missions de la Défense. Cette réserve, forte de 100 000 hommes à terme, forme un complément indispensable aux forces d'active.

Le nouveau système de réserve militaire est organisé selon une logique de besoin et fondé sur le volontariat du réserviste qui bénéficie d'une couverture sociale et juridique. L'engagement personnel du réserviste est reconnu et valorisé sans préjudice pour sa vie professionnelle, grâce à l'établissement d'un partenariat avec les employeurs.

La réserve militaire comporte la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne

La réserve opérationnelle

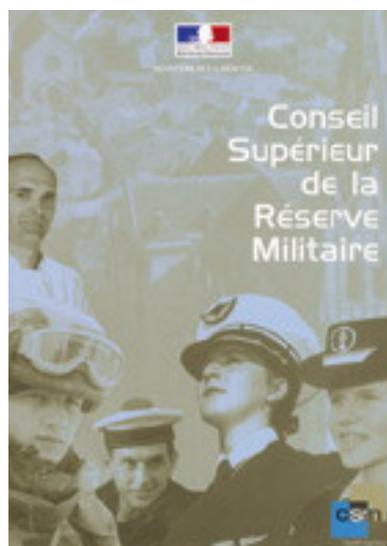
La réserve opérationnelle a pour vocation essentielle de renforcer, dès le temps de paix, les capacités opérationnelles des forces armées sur le territoire national ou les théâtres d'opérations extérieurs. Les réservistes sont pleinement

intégrés aux unités d'active et peuvent être employés en tout temps et en tout lieu. Afin de mieux gérer leur emploi du temps, ils bénéficient d'un programme prévisionnel d'activité, établi annuellement après concertation avec l'autorité militaire dont ils relèvent, mais également avec leurs employeurs.

Par année civile, les réservistes ont la possibilité de s'absenter de leur travail (après accord de leur employeur au-delà de 5 jours ouvrés) jusqu'à 30 jours dans le cadre de leur formation et leur entraînement, 60 jours lorsqu'ils encadrent des préparations militaires et des journées d'appel de préparation à la défense voire 120 jours, en cas de nécessité liée à l'emploi opérationnel des forces.

Afin de tenir compte de la ressource actuelle en volontaires pour servir dans la réserve ainsi que des crédits disponibles, les forces armées ont fixé un taux annuel de progression des effectifs réaliste ; un effort particulier est entrepris pour susciter le volontariat, notamment des militaires du rang dont le recrutement progresse régulièrement, même si les effectifs restent encore modestes.

Le 17 novembre 2001, à la maison de la chimie, s'est tenu un symposium intitulé « Partenariat forces armées-entreprises : le rôle des réservistes » au cours duquel ont pu se rencontrer les armées, les présidents des associations de réservistes, les réservistes et les



représentants des entreprises. Cette journée a préfiguré la future journée nationale du réserviste et a marqué symboliquement l'existence de la nouvelle réserve militaire.

La réserve citoyenne

La réserve citoyenne a pour vocation d'entretenir l'esprit de défense, de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, mais aussi de constituer pour la réserve opérationnelle un vivier de réservistes non affectés. Elle doit s'engager afin d'aider les armées pour ce qui concerne notamment le recrutement, la reconversion ou l'encadrement des préparations militaires. Elle est ainsi un réseau essentiel au sein du dispositif de la réserve mis en place depuis 1999, dont le concours est nécessaire aux forces armées. Son développement est donc recherché au même titre que celui de la réserve opérationnelle.

LES EFFORTS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DU PERSONNEL

1- Les mesures d'accompagnement de la professionnalisation

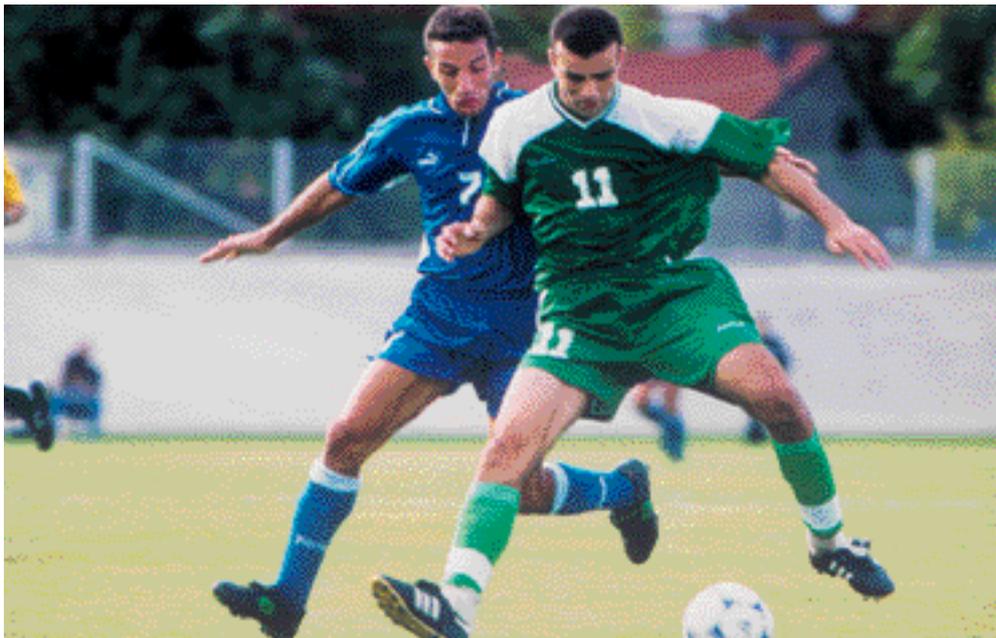
Des mesures ont été mises en place dès le début de l'application de la LPM 1997-2002 pour accompagner le double

mouvement de diminution du nombre des cadres et d'accroissement sensible de la population des militaires du rang. Ces mesures ont montré leur efficacité à travers l'évolution globalement conforme du format des forces armées, malgré un contexte économique moins favorable. En effet, le plan d'accompagnement de la professionnalisation aura été l'un des facteurs-clés du succès de la montée en puissance des effectifs de militaires du rang engagés, grâce notamment aux mesures concernant leur rémunération. Cette dernière a en effet été revalorisée à partir de 1997. Cette mesure a été complétée par la mise en œuvre de l'accord salarial pour la fonction publique en 1998. Sans considérer les primes liées à l'activité opérationnelle, la rémunération de base du militaire du rang professionnel, qui par ailleurs est logé et nourri jusqu'au grade de caporal inclus, est passée de 625 € (4 177 F) par mois, en début de programmation, à désormais 1 005 € (6 593 F).

Le pécule, institué par la loi du 19 décembre 1996, est l'une des mesures principales mises en place au profit des officiers et sous-officiers désireux de quitter le service. Les bénéficiaires doivent disposer de l'ancienneté requise pour ouvrir les droits à la retraite à jouissance immédiate et se trouver à plus de trois ans de la limite d'âge de leur grade. Le montant du pécule, non imposable, peut aller jusqu'à 45 mois

EFFECTIFS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

	LPM 1997-2002	Objectifs 2002	Réalisés au 31 décembre 2001
Armée de terre	28 000	12 300	9 039
Marine nationale	6 500	6 500	2 254
Armée de l'air	8 000	8 000	2 977
Gendarmerie nationale	50 000	13 000	9 542
SSA	7 000	7 000	742
SEA	500	120	98
Totaux	100 000	46 920	24 652



de solde budgétaire pour les militaires se trouvant à plus de dix ans de la limite d'âge de leur grade. Il est ensuite dégressif à mesure qu'ils se rapprochent de cette limite. Afin de ralentir le processus de départs en fin de période, la loi a prévu que le montant du pécule serait réduit de 10 % en 1999 et 2000 puis de 20 % pour les deux années restantes.

Par ailleurs, le nombre des départs d'officiers et de sous-officiers vers la fonction publique est en légère augmentation. La loi du 19 décembre 1996 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2002 la loi du 2 janvier 1970 qui permet à des officiers et sous-officiers supérieurs de carrière d'être recrutés directement, à l'issue d'une période de détachement, dans les emplois vacants de l'État et des collectivités territoriales. Pour donner aux militaires désireux de poursuivre leur parcours professionnel dans la fonction publique les meilleures chances d'intégration, des journées d'information et de préparation sont organisées depuis 1998. En 2001, 383 militaires se sont reconvertis dans ces conditions.

La loi du 19 décembre 1996 a également prorogé, jusqu'au 31 décembre 2002, les articles 5 et 6 de la loi du 30 octobre 1975 qui permettent aux officiers ayant acquis leurs droits à pension de retraite à

jouissance immédiate après 25 ans de service, de demander à quitter le service en bénéficiant d'une pension calculée sur les émoluments afférents au grade supérieur. L'application de cette loi a concerné plus de 600 officiers en 2001.

2- L'aménagement du temps de travail

Le ministère de la défense s'est très tôt engagé dans la démarche visant à aménager et à réduire le temps de travail. Défi majeur du fait de la dualité de la population concernée et de la variété des statuts, cette entreprise a pu se dérouler grâce à une forte volonté de négociation et de concertation.

L'ARTT pour les personnels civils

Le décret du 25 août 2000 organise l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique de l'État pour tous les agents civils fonctionnaires et non titulaires au plus tard au 1er janvier 2002. Chaque ministère a, de ce fait, reçu mandat de négocier avec les représentants du personnel la mise en application de l'ARTT.

La négociation a été engagée par la direction de la fonction militaire et du personnel civil et les organisations

■ *Aménagement et réduction du temps de travail.*
Crédit photo : ECPAD

ÉVOLUTION DU PÉCULE

	1997	1998	1999	2000	2001
Bénéficiaires officiers	180	164	155	101	91
Bénéficiaires sous/officiers	2 116	2 870	2 551	2 759	1 912
Montant total	87 M€ (572 MF)	126 M€ (827 MF)	113 M€ (742 MF)	116 M€ (762 MF)	88,27 M€ (579 MF)

syndicales représentatives. Par ailleurs, un dispositif particulier a été mis en place pour consulter les employeurs que sont les armées, directions et services. Les états-majors ont ainsi été régulièrement informés de l'état d'avancement des négociations syndicales afin de conserver la cohérence indispensable entre les perspectives ouvertes par l'ARTT et les exigences du service.

Après une phase de négociation de plusieurs mois, ces travaux ont débouché sur un accord-cadre national, signé le 11 juillet 2001 applicable à l'ensemble des établissements et services du ministère. Des négociations locales ont ensuite été ouvertes dans plus de 530 établissements et services en septembre et octobre 2001. Les négociateurs représentant l'administration (commandants de forma-

tions organiques) ont bénéficié d'une formation adaptée en matière d'organisation du temps de travail. De leur côté, les négociateurs représentant le personnel ont été formés au sein de leur propre organisation syndicale.

La nouvelle organisation du travail a pu être mise en place par anticipation dès le 1^{er} octobre 2001, à l'exception des aménagements nécessitant la parution de textes interministériels.

Parallèlement au lancement des négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, la DFP, les états-majors, directions et services ont développé la réflexion sur la façon d'adapter cette évolution à l'activité et aux obligations des militaires.

■ *La condition militaire a été une préoccupation majeure en 2001.*
Crédit photo : D. VIOLA/DICod



DISPOSITIONS DE L'ACCORD-CADRE DU 11 JUILLET 2001 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT) POUR LES PERSONNELS CIVILS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les principales dispositions de cet accord sont :

- le décompte du temps de travail sur l'année, fixé à 1 600 heures ;
- la mise en place de 18 jours d'ARTT (journées non travaillées) dont la moitié sera à la disposition de l'employeur. Ce partage répond au souci de permettre au chef d'établissement ou de formation de pouvoir organiser les services en fonction des missions opérationnelles, de logistique ou de soutien dont il a la responsabilité ;
- la définition des périodes de référence (semaine, quinzaine, mois, trimestre, année) au sein desquelles la répartition du temps de travail se répète à l'identique. Le cycle hebdomadaire de 5 jours pour une durée quotidienne de 7 heures 36 est celui qui se rencontre le plus fréquemment dans les services. Outre ce cycle de référence, des cycles particuliers répondant à une nécessité de service clairement établie peuvent être définis ;
- l'application des normes de la fonction publique de 25 jours de congés annuels pour l'ensemble des agents civils sur la base des textes applicables en la matière ;
- le remaniement du régime des horaires variables par une définition encadrée de l'amplitude des plages mobiles et leur incorporation pour l'essentiel aux horaires de référence. Ce système permet de privilégier les impératifs de co-activité ;
- l'institution d'un régime général en matière d'astreintes qui remédiera aux incertitudes prévalant jusqu'à présent en ce qui concerne les régimes de compensations existants ;
- l'organisation d'un système de compte épargne temps qui permettra de capitaliser les jours de congés et d'ARTT qui n'auront pu être pris dans les délais requis pour des raisons de service ;
- la redéfinition du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'échelon interministériel. Le régime actuel devenu obsolète (datant de 1950) est le seul régime indemnitaire dont bénéficie le personnel civil. Il s'est avéré nécessaire de clarifier les pratiques afin qu'un nouveau régime d'indemnisation ou de compensation des heures supplémentaires effectives puisse être mis en place.





■ *Militaire en famille.*
Crédit photo : MARINERATIONALE

L'approche spécifique de la question du temps de travail pour les militaires

Le débat sur la conciliation de l'engagement professionnel avec la vie personnelle trouve naturellement sa place au sein des armées d'autant que l'ouverture du monde militaire sur la société civile est réelle et que les interactions entre le système militaire et son environnement sont nombreuses.

Il ne peut cependant être question de durée réglementaire du temps de travail, puisque les militaires doivent pouvoir être disponibles pour raison de service en tout temps et en tout lieu. Le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État n'est pas statutairement transposable aux militaires (article 12 du SGM). Par ailleurs, la spécificité du métier militaire (disponibilité, mobilité, entraînement, ...) est prise en compte par le versement d'une indemnité pour charges militaires (article 19 du SGM). De même, les opérations extérieures font l'objet d'un traitement particulier qui vise à compenser

les sujétions propres à ces interventions qui constituent le cœur et la raison d'être du métier des armes.

Les armées, directions et services avaient déjà engagé des mesures de réorganisation interne afin d'alléger la charge de travail de leur personnel. Mais, au-delà de ces mesures, la charge de travail des militaires a déterminé les autorités à opérer un changement concret de la condition militaire au moment où la société française bénéficie d'un droit accru au temps libre.

Engagée en concertation avec les armées et services communs, la réflexion respecte un aspect fondamental de la spécificité militaire : la priorité à l'exécution de la mission. L'étude décidée a conduit à développer le concept de temps d'activité et d'obligations professionnelles des militaires (TAOPM) et a été inscrite comme thème central de la réflexion du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) de l'automne 2001.

Lors de la séance plénière du 30 novembre 2001, le dispositif envisagé a été présenté. L'économie générale de celui-ci se traduit par l'attribution de



■ CSFM 2001.
Crédit photo : D.VIOLA / DICoD

15 jours de permissions complémentaires planifiées par le commandement, accompagnée de mesures à caractère indemnitaire, essentiellement destinées à compenser les contraintes les plus importantes pour des catégories de population bien identifiées.

Les principales mesures sont les suivantes :

- indemnisation des permissions complémentaires planifiées pour les personnels qui ne peuvent bénéficier entièrement de ces mesures non prises pour nécessité de service, sur la base de 85 € (557,50 FF) par jour, dans la limite maximale de 7 jours par an¹⁷ pour tous les militaires. Pour certaines catégories de personnels particulièrement sollicitées, que leurs contraintes opérationnelles empêchent de bénéficier de permissions complémentaires (militaires des unités opérationnelles de la gendarmerie départementale et de la garde républicaine ou du service de santé des armées), ces mesures se traduisent par l'indemnisation de la totalité des

15 jours sur la base de 85 € par jour ;

- extension aux samedis du bénéfice du complément spécial pour charges militaires de sécurité, versée actuellement lorsque les militaires assurent les dimanches et jours fériés un service individuel de garde ou de permanence de 24 heures consécutives dans les unités. Cette indemnité est revalorisée pour être portée aux montants ci-après : à 30 € (196,5 F) pour les militaires du rang, à 40 € (262 F) pour les sous-officiers, et à 50 € (328 F) pour les officiers.

Le sentiment de disparité avec la police nationale manifesté par les militaires de la gendarmerie nationale a conduit les autorités à réunir, le 8 décembre 2001, un conseil de la fonction militaire gendarmerie élargi.

Les travaux de cette instance ont débouché sur un projet spécifique reposant principalement sur l'indemnisation forfaitaire des 15 jours de permissions complémentaires planifiées

¹⁷ Dans le cadre du plan de développement de la condition militaire annoncé le 28 février 2002, ce droit à compensation est porté à 8 jours dont la rémunération est assurée pour tous les militaires, à raison de deux jours par trimestre.

pour certaines catégories de personnel de la gendarmerie et l'extension des mesures indemnitaires.

En outre, la réflexion sur la revalorisation de la condition militaire se poursuit. Il a été décidé de réunir sur ce thème, dès février 2002, les conseils de la fonction militaire (CFM) des trois armées. Le 28 février 2002 les mesures de développement de la condition militaire, ont été rendues publiques, la plupart seront mises en œuvre entre 2002 et 2005.

3- La poursuite de la réforme des instances de concertation du personnel militaire et le renforcement du dialogue social avec le personnel civil

Alors que la professionnalisation et la modernisation de notre système de défense appellent une ouverture accrue sur son environnement, il est indispensable que les moyens d'expression interne des militaires s'accordent toujours mieux avec les évolutions de notre société.

Le dispositif spécifique aux militaires réunit deux ensembles : l'un, au niveau local, c'est à dire au sein des formations, comprend les présidents de catégories et les commissions participatives d'unité ; l'autre, au niveau national, associe les conseils de la fonction militaire et le conseil supérieur de la fonction militaire.

Depuis trois ans, ce dispositif a fait l'objet d'un renouvellement en profondeur. La réforme a abouti au cours de l'année 2001. Au niveau national, la représentativité des conseils a été confirmée par une adaptation de leur composition en phase avec l'évolution de la composition des armées en même temps qu'ont été renforcées les conditions d'efficacité de leurs travaux. Au niveau local, l'élection des présidents de catégorie et des membres des commissions participatives valorise leur place au sein de la communauté militaire et apporte une réponse nouvelle au besoin d'expression du personnel.

La réforme des instances nationales

Trois axes ont guidé ces réformes :

- Renouvelés par moitié tous les deux ans et par tirage au sort parmi les volontaires, les membres des conseils constitueront désormais un échantillon plus représentatif des militaires de carrière et sous contrat. Ces derniers compteront à terme pour près de la moitié des effectifs militaires de l'armée professionnalisée ; il était donc important qu'ils soient représentés plus équitablement. De même, les militaires du rang occupent une place plus importante au sein des conseils car ils constituent une proportion significative du personnel militaire.

En outre, l'introduction d'un critère géographique dans le tirage au sort des membres des conseils est désormais possible pour assurer une représentation plus fidèle de la répartition territoriale des forces. C'est ainsi que la gendarmerie nationale disposera dès 2002 d'au moins un sous-officier membre du CFM dans chacune des légions de gendarmerie ou formations assimilées et que l'armée de l'air arrivera au même résultat sur chacune de ses bases aériennes. La marine nationale, quant à elle, a constaté que le tirage au sort répartissait harmonieusement les membres entre les deux façades maritimes.

- Le deuxième axe de modernisation a consisté à renforcer la circulation de l'information à tous les niveaux, afin d'améliorer la qualité du dialogue social dans les armées. C'est l'objet de la création, à titre expérimental, de lieux d'échanges d'information et de réflexion au niveau régional. Ces réunions, sans pour autant constituer une nouvelle instance de concertation, sont destinées à faciliter le recueil puis l'échange de l'information avant et après les sessions des instances nationales. Elles regroupent au niveau des régions terre, des ports de

Brest et de Toulon, de chacune des bases aériennes et des légions de gendarmerie ou formations assimilées, les membres du CFM de l'armée concernée et les représentants des formations qui sont choisis parmi les présidents de catégories et les membres des commissions participatives locales. Ne donnant lieu ni à compte rendu, ni à communiqué, ces espaces de dialogue créés à titre d'expérimentation feront l'objet d'une évaluation fin 2002. La session de l'automne 2000 du CSFM a été la première à appliquer le décret de 1999 qui prévoit une information systématique sur les suites réservées aux propositions formulées lors de la session précédente. Des réponses précises à chacune des propositions qui ont été formulées lors du conseil consacré à « la professionnalisation vue sous l'angle de ses conséquences en termes de condition militaire des armées » ont été regroupées dans un document de référence. Les sessions suivantes ont présenté des travaux analogues consacrés au « militaire hors de son cadre traditionnel affecté dans les organismes extérieurs et à l'étranger », à « la prévoyance » et à « la position du militaire en cas d'accident ».

En marge de la réforme des instances nationales et dans le même but d'adapter la concertation aux attentes des militaires, le CSFM est présent sur le site internet et sur l'intranet du ministère. Il a été ainsi possible d'organiser un forum où le militaire, qui le désirait, a pu donner son avis et dialoguer sur l'organisation du temps d'activité et d'obligations professionnelles des militaires. De même, à l'issue des travaux des sessions, le site internet du CSFM permet de mettre rapidement en ligne le communiqué des décisions prises puis la réglementation elle-même.

■ Enfin, le troisième axe est celui de la formation des membres des instances de concertation. En effet, si les membres des conseils n'ont pas vocation à devenir des professionnels de la concertation,

il importe cependant qu'ils disposent des connaissances nécessaires à la bonne compréhension des dossiers qui leur sont soumis et qu'ils puissent utilement exprimer leurs préoccupations. Les 169 membres titulaires issus du tirage au sort et leurs suppléants, soit au total 548 militaires, bénéficient désormais d'une formation spécifique. Cette dernière a été dispensée au sein des trois armées et de la gendarmerie. Pour la délégation générale pour l'armement, le service de santé des armées et le service des essences des armées, elle a été assurée par le centre de formation au management de la défense. Cette formation comprenait notamment l'apport de connaissances juridiques, un entraînement au travail de groupe et à la prise de parole. Enfin pour mieux profiter des travaux menés dans les CFM qui, entre autres tâches, procèdent à un premier examen des sujets inscrits à l'ordre du jour du CSFM et accroître ainsi la synergie des conseils, tous les membres siégeant au CSFM doivent impérativement avoir siégé à la session correspondante de leur CFM.

La réforme des instances locales

Parallèlement à l'adaptation des conseils, la réforme des instances locales a abouti en avril 2001. Ces dernières, qui jouent depuis longtemps un rôle important auprès de la hiérarchie et qui sont particulièrement appréciées par les militaires, étaient auparavant généralement désignées par le commandement. L'arrêté du 12 avril 2001 relatif à la désignation des présidents de catégories et des membres des commissions participatives prévoit désormais l'élection de ces représentants, dans chaque armée, direction ou service par leurs pairs dans le cadre d'un vote à scrutin uninominal à un tour et à bulletin secret.

Interlocuteurs privilégiés du commandement, les présidents de catégories sont consultés pour donner leur avis au commandant de la formation ou au chef

de l'organisme auprès duquel ils sont placés, sur toutes les questions d'ordre professionnel, social ou moral qui intéressent les militaires qu'ils représentent. Les présidents de catégories conseillent les militaires de leur catégorie et peuvent être associés aux manifestations de relations publiques organisées au niveau de leur unité.

En outre, les militaires d'un régiment, d'un bâtiment de la marine, d'une base aérienne ou d'un groupement de gendarmerie participent de manière collégiale au dialogue social concernant la vie courante de leur unité au sein d'une commission participative. Réunie au moins deux fois par an, cette instance recueille l'avis des différentes catégories de personnel sur les mesures à prendre pour améliorer les conditions locales de travail, évaluer les modes de fonctionnement, de vie et de travail, examiner les questions d'ordre local et susciter la participation active et directe du personnel en favorisant la communication et le dialogue au sein de la formation ou de l'organisme.

C'est ainsi qu'en moins de deux ans, le dispositif de la concertation dans les armées a été profondément rénové en liaison étroite avec les représentants

des conseils de la fonction militaire et les états-majors. Cette réforme offre désormais aux militaires des instances de concertation adaptées à la professionnalisation et qui leur permettent de participer étroitement à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Le renforcement du dialogue social avec le personnel civil

En ce qui concerne le personnel civil, l'année 2001 a été marquée par un dialogue social renforcé avec les partenaires sociaux qui a notamment conduit à la signature de l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (voir supra) par les six organisations syndicales représentatives du ministère, le 11 juillet 2001.

La mise en œuvre de cet accord a entraîné l'ouverture de négociations locales dans plus de 500 sites. Ce mode de fonctionnement nouveau au sein du ministère a dynamisé le dialogue social au plan local. L'année 2001 a vu également une augmentation significative du nombre de réunions institutionnelles :

- quatre comités techniques paritaires, dont deux exceptionnels. Ces derniers ont concerné pour le premier, l'adoption d'un texte donnant un statut d'agent public à plus de 2 700 agents régis jusqu'à présent par le droit privé (les agents « Berkani »), pour le second l'examen des textes nécessaires à la mise en œuvre du décret du 25 août 2000 relatif à l'ARTT ;
- la commission centrale de prévention qui s'est réunie les 8 mars et 16 novembre 2001 ;
- la commission consultative paritaire ouvrière qui a tenu sa réunion annuelle le 7 novembre.

Enfin, l'ensemble des organisations syndicales a été reçu en réunion plénière et au plus haut niveau le 7 mars 2001 afin d'effectuer un large tour d'horizon sur les questions relatives au personnel civil et, le 18 septembre pour présenter le projet de loi de finances pour 2002.

■ *Sous-officier dans une commission participative d'unité.*
Crédit photo : CEMAT / DICOd



3- La création de la commission des recours des militaires

Depuis le 1^{er} septembre 2001, tout recours formé par un militaire contre des actes individuels le concernant fait l'objet d'un examen de la commission des recours instituée à cet effet.

Jusqu'à présent, à l'exception des punitions disciplinaires qui peuvent faire l'objet d'un recours spécial organisé par l'article 13 du décret du 28 juillet 1975 portant règlement de discipline générale dans les armées (RDGA), les militaires disposaient, à l'instar de tous les citoyens, de la faculté de former un recours administratif de droit commun (gracieux ou hiérarchique) ou de former directement un recours devant la juridiction administrative. Les règles très strictes qui prévalent en matière de recours administratif de droit commun conduisaient souvent à des confusions et, pour ne pas courir le risque d'être hors délais devant le juge administratif, les militaires avaient de plus en plus tendance à se tourner directement vers lui. Ce faisant, ils se privaient de toute possibilité de conciliation, alors que de nombreuses contestations auraient pu trouver une solution sans recours au juge.

Le décret du 7 mai 2001 organise la procédure de recours administratif préalable aux recours contentieux formés à l'encontre d'actes relatifs à la situation personnelle des militaires. La commission des recours des militaires, interne au ministère de la Défense, rattachée au ministre, est chargée d'examiner les recours formés par les militaires à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle à l'exception de ceux relatifs au recrutement et de ceux relevant de l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Le recours administratif préalable devant la commission permet le réexamen de la situation de l'intéressé et lui donne la possibilité de voir réétudier rapidement son cas.

Présidée par un contrôleur général des armées, la commission est composée de six officiers généraux et du directeur de la fonction militaire et du personnel civil. Elle dispose d'un secrétariat permanent et de rapporteurs chargés de l'instruction des recours.

La commission émet un avis par lequel elle recommande au ministre soit de rejeter le recours, soit de l'agréer totalement ou partiellement.

Le recours administratif préalable obligatoire est un dispositif novateur de règlement pré-contentieux des litiges. La procédure mise en place prend en compte les spécificités des armées. Elle devrait permettre d'enrayer l'inflation du contentieux tout en garantissant au mieux les droits des militaires. Elle leur offre la garantie d'un examen effectif de leur demande par un organisme relevant directement du ministre de la Défense.

La commission des recours des militaires présentera un rapport annuel d'activité qui permettra de disposer d'une synthèse d'ensemble des recours formés. En relevant les principaux dysfonctionnements constatés, ce rapport aidera le ministre à donner les impulsions nécessaires au bon fonctionnement des armées et à la prévention des litiges individuels.

4- La politique du logement

La politique d'aide au logement vise à permettre aux personnels de la défense, et notamment aux militaires soumis à une forte mobilité géographique, de se loger en leur épargnant des démarches longues et souvent onéreuses, et en leur offrant des solutions moins chères que le prix du marché. À ce titre, elle constitue un facteur essentiel d'accompagnement de la professionnalisation des armées. Elle se concrétise par la constitution, l'entretien et la réhabilitation d'un parc de logements familiaux interarmées à usage locatif, réparti sur l'ensemble du territoire national.

En 2001, ce parc se compose de 63 544 logements :

- 13 332 logements appartenant au ministère (dits « domaniaux »), dont 11 745 en métropole et 1 587 outre-mer ;
- 46 603 logements réservés par convention, dont 27 136 auprès de la société nationale immobilière (SNI) et 19 467 auprès d'autres organismes ;
- 2 606 logements pris à bail, dont 2 463 outre-mer et 143 en métropole ;
- 1 003 logements divers.

Au cours de la même année, les ressources consacrées à l'aide à la pierre se sont élevées à 66,7 M€ (438 MF) en crédits de paiement :

- 9,9 M€ (64,8 MF) affectés à l'entretien des domaniaux et 4,8 M€ (32 MF) au montant moyen annuel des garanties d'occupation effectivement payées ;
- 52 M€ (341 MF) pour les constructions et réhabilitations, qui ont permis de réserver 834 logements supplémentaires.

Sur les 834 logements livrés, 335 ont été réalisés par la SNI avec une participation financière de la Défense de 13,35 M€ (87,57 MF), dont 10,56 M€ (69,25 MF) payés en 2001. Ces 335 logements se décomposent en 256 logements neufs et 79 réhabilités (caserne Tribolet à Strasbourg et quartier Chabran à Draguignan). Par ailleurs, 172 logements neufs ont été réalisés par d'autres sociétés, avec une participation financière de la Défense de 2,79 M€ (18,3 MF), dont 1,93 M€ (12,64 MF) payés en 2001. Enfin, les 327 logements restants ont été réservés auprès d'autres sociétés sans participation financière.

Les importants programmes de réhabilitation en cours à Viry-Chatillon (585 logements), à Vanves (282 logements) et à Toulon-Sainte-Catherine (319 logements) ont été poursuivis. En région parisienne, un programme de réhabilitation d'un immeuble, rue de la Convention à Paris (15^e), permettra de réaliser 122 logements livrables en 2003 pour répondre aux besoins des personnels civils et militaires nouvellement affectés en Ile-de-France. Enfin, un programme de construction à Saint-Cyr-

L'École comportant 500 studios au profit des cadres célibataires de l'armée de l'Air (350 studios), de l'armée de Terre (50 studios) et de la Marine nationale (100 studios) est en cours d'étude pour une livraison en 2004.

L'amélioration des conditions d'hébergement des sous-officiers célibataires et des EVAT en casernement constitue un objectif prioritaire pour l'armée de terre. Depuis 1996, elle a mis en œuvre le plan Vivien (Valorisation de l'Infrastructure Vie des Engagés), qui définit les normes qualitatives à respecter. Le financement annuel moyen sur la période 1997-2006 représente environ 90 M€.

Le besoin en chambres individuelles pour les sous-officiers célibataires est évalué à 12 500 et fait l'objet d'un ajustement annuel. Fin 2001, le nombre de chambres réalisées atteint 48 %.

Le nombre de places EVAT nécessaires (chambres de 2 pour les caporaux-chef et de 4 pour les autres) est actuellement estimé à 42 500. Plus de 60 % des places ont déjà été livrées en fin d'année 2001. Durant l'année écoulée, 646 chambres sous-officiers et 3 036 places EVAT ont été livrées.

S'agissant de la politique du logement dans la gendarmerie, cette dernière a fourni un effort tout particulièrement important avec la mise en chantier en 2001 de 1 187 équivalents-unités-logements (EUL). Il lui en a également été livré 1 061.

Par ailleurs, le ministère de la Défense a accordé à la gendarmerie 15 M€ (100 MF) sur le titre V en cours de loi de finances. Ces crédits ont pour but d'accélérer la réalisation par tranches successives de certains programmes immobiliers de grande ampleur (écoles, escadrons, garde républicaine, groupements de gendarmerie départementale).

De plus, 11 M€ (70 MF) ont été accordés au titre VI, ce qui a autorisé la construction de 43 opérations totalisant 551 EUL.

Enfin, 28,2 M€ (185 MF) ont été consacrés à l'entretien des casernements et 87 M€ (570 MF) ont été ouverts en 2001 afin de permettre la résorption des retards de loyers dus aux collectivités locales, propriétaires de casernements.



Ainsi, l'adaptation du parc à la nouvelle organisation territoriale des armées se poursuit en privilégiant les garnisons où le marché locatif est rare (zones rurales dans lesquelles se situent les grands camps comme Suippes ou Mailly-le-Camp), inadapté aux besoins des ressortissants de la Défense (secteurs de villégiature et de tourisme comme Hyères ou Bayonne) ou onéreux (en région parisienne, dans des villes comme Versailles, Issy-les-Moulineaux ou Saint-Germain-en-Laye).

À cet égard, le bureau interarmées du logement en région Ile-de-France (BILRIF) chargé d'attribuer et d'assurer le suivi de près de 12 000 logements, a traité 4 080 demandes de logement pour 2 744 logements attribués. Le taux de satisfaction s'établit à 67,3 % en 2001, contre 68,4 % en 2000. Cette baisse s'explique par la diminution des offres de la banque des logements privés due aux tensions constatées sur le marché locatif en Ile-de-France.

La réforme du système de péréquation des loyers, devenu trop complexe, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Cette réforme poursuit un triple objectif :

- rendre le système plus clair et plus lisible pour les locataires par la simplification du mode de calcul des loyers ;
- rapprocher le calcul des loyers "péréqués" des références de droit commun des baux d'habitation, en retenant la surface habitable (SHAB) et l'indice du coût de la construction (ICC) comme indice de revalorisation annuelle des loyers ;
- garantir aux ressortissants un loyer inférieur au marché locatif local selon des objectifs globaux fixés par le ministère de la défense, en effectuant une révision triennale permettant d'ajuster les loyers pratiqués aux objectifs par comparaison avec le marché locatif privé.

Les bureaux régionaux interarmées du logement militaire (BRILOM) étudient actuellement en liaison avec les directions régionales de la société nationale immobilière la comparaison des loyers aux prix du marché pour définir une méthode de révision triennale et mettre en œuvre les réajustements nécessaires. La première révision triennale interviendra en 2002.

■ Immeuble de la SNI à
Plougastel-Daoulas
Crédit photo : E.LE GUEN / MARINE NATIONALE

LA SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE (SNI)

Partenaire privilégié du ministère pour la mise en œuvre de sa politique du logement, la SNI gère les logements domaniaux de la défense et reçoit une dotation pour l'entretien et la réhabilitation de ce parc. Les conditions du renouvellement de ce partenariat ont été fixées par les nouvelles orientations données à la société par ses ministres de tutelle en décembre 1999.

L'objectif stratégique de la SNI réside dans l'amélioration de son positionnement concurrentiel sur le marché locatif ne relevant pas du secteur HLM, en offrant aux réservataires du secteur public des prestations satisfaisantes en termes de coût et de qualité, et en réalisant dans ce secteur des opérations pour son propre compte.

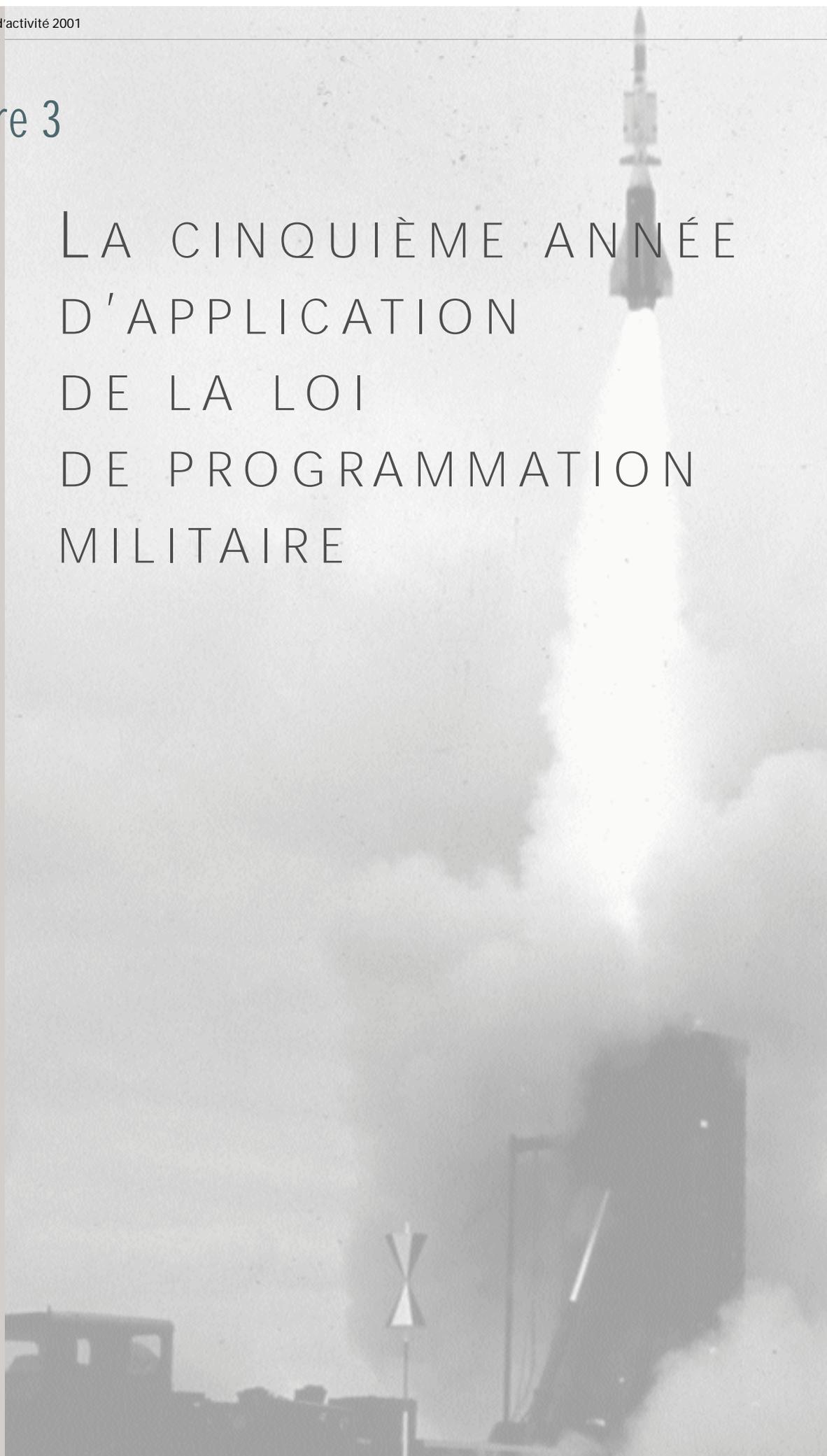
Dans le cadre du renforcement de son partenariat avec le ministère, la SNI doit en outre formuler, pour les nouvelles opérations cofinancées avec la Défense, des propositions visant à garantir une offre de loyers modérés au profit des ressortissants du ministère à faibles revenus, notamment dans les zones à loyers élevés comme la région parisienne.

La SNI doit enfin veiller à l'amélioration de la gestion locative, notamment sous l'angle du service rendu aux locataires. A cet égard, un « contrat de progrès », fixant les obligations respectives de l'État et de la société dans l'amélioration du service rendu aux ressortissants, est en cours d'élaboration.

Afin de permettre à la SNI de mettre en œuvre une gestion patrimoniale active et d'entreprendre les actions de valorisation nécessaires, l'apport à la société, sous forme d'augmentation de capital, de 232 terrains d'assiette qui lui étaient jusque là loués par bail emphytéotique, a été finalisé au début de l'année 2001. Enfin, dans le cadre du renouvellement du partenariat avec la Défense voulu par les ministères de tutelle, la cession à la SNI de l'usufruit des 7 275 logements domaniaux de répartition est actuellement en cours d'étude en concertation avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Chapitre 3

LA CINQUIÈME ANNÉE D'APPLICATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE



UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOREUSE

La loi de finances initiale (LFI) pour l'année 2001 a fixé le budget de la Défense à 37,3 Md€ (244,5 MdF) avec pensions et 28,8 Md€ (189 MdF) hors pensions, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2000.

Ce budget a permis la poursuite des objectifs inscrits dans la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002.

En effet, pour la cinquième année consécutive, les créations de postes budgétaires ont permis de maintenir le rythme de la professionnalisation de nos forces avec la création de 7 707 postes de militaires du rang et de 7 000 volontaires. Par ailleurs, 3 014 postes de titulaires ont été créés pour le personnel civil. Compte tenu de cette situation et de la réalisation des effectifs, la fin des incorporations d'appelés a été anticipée.

1- Les crédits de fonctionnement

En loi de finances initiale (LFI), la Défense a bénéficié d'une dotation hors pensions de 16,08 Md€ (105,5 MdF) pour couvrir ses dépenses ordinaires dont 12,9 Md€ (84,5 MdF) de crédits de rémunérations et de charges sociales et 3,2 Md€ (21 MdF) de crédits de fonctionnement.

Comme les années précédentes, l'exécution budgétaire 2001 a modifié les données de la LFI. Celle-ci, de fait, est un exercice de prévision soumis à des règles contraignantes qui peut se trouver confronté à des actions ou des événements imprévus nécessitant des redéploiements importants en gestion. En moyenne, les dotations initiales de crédits sont modifiées d'environ 15 % chaque année.

En 2001, les besoins de crédits de rémunérations non prévus au budget initial ont été intégralement couverts par l'ouverture, en cours de gestion, de 0,54 Md€ (3,5 MdF) supplémentaires dont 0,42 Md€ (2,8 MdF) au titre d'ouvertures complémentaires de crédits et 0,12 Md€ (0,79 MdF) par redéploiements de crédits au sein du budget de la Défense.



Pour l'essentiel, ces abondements de crédits ont permis de financer les surcoûts des rémunérations engendrés par la participation aux opérations extérieures de 11 100 militaires, mais aussi de couvrir les revalorisations salariales (plan "Sapin") ou les surcoûts ponctuels liés la mise en place de l'euro ou au plan « Vigipirate renforcé » activé à partir du 11 septembre 2001.

S'agissant du fonctionnement courant, les ressources complémentaires obtenues en gestion (0,23 Md€, 1,5 MdF) ont permis de couvrir la hausse du prix des carburants du début de l'année 2001, les surcoûts liés aux opérations extérieures, les loyers de la gendarmerie insuffisamment dotés en construction budgétaire, et divers besoins de gestion.

Les dépenses définitives s'élèvent à 17 Md€ (111,7 MdF) soit 13,25 Md€ (86,9 MdF) en RCS et 3,77 Md€ en fonctionnement soit 98 % des ressources ouvertes, ce qui constitue un taux de consommation très élevé, particulièrement sensible pour les RCS dont le taux de consommation s'élève à plus de 99,5 %.

2- Les crédits d'équipement

La dotation en autorisations de programme d'un montant de 13,3 Md€ (87 MdF), a offert une capacité d'engagement compatible avec les objectifs du ministère tandis que la ressource attribuée en crédits de paiement, soit 12,7 Md€ (83,5 MdF), s'est avérée cohérente avec les besoins annuels de paiement.

En 2001, l'effort du ministère en termes de commandes d'équipements est resté très soutenu puisqu'il a atteint 14,6 Md€ (96 MdF).

Ce montant comprend notamment 3,05 Md€ (20,01 MdF) d'engagements relatifs à la commande de 50 avions de transport futur (A 400 M) et 150 M€

(984 MF) d'engagements correspondant aux acquisitions rendues urgentes à la suite des événements du 11 septembre. À ce titre le navire d'écoute électromagnétique *Minrem* a été commandé.

La ressource budgétaire a été abondée en LFR. Le ministère a bénéficié de l'ouverture de 3,61 Md€ (23,5 MdF) (décembre 2001) pour la dotation complémentaire de l'avion de transport futur. Cette dotation a également permis de financer les mesures prises à la suite des événements du 11 septembre. Dans ce cadre, deux hélicoptères Cougar, spécialisés pour la mission C.SAR seront commandés en 2002 et 55M€ (360MF) sont destinés à accélérer le développement et l'acquisition de moyens de protection NBC ainsi que les moyens de soins des hôpitaux des armées.

Les paiements du ministère poursuivent leur progression.

En 2001, les dépenses directes d'équipement du ministère s'élèvent à 10,82 Md€ (71 MdF), en hausse de 1,2% par rapport à la gestion 2000. Pour la seconde année consécutive, les paiements poursuivent leur augmentation, ce qui s'explique par la reprise des engagements observée les années passées. En y incluant les transferts aux autres ministères, les dépenses directes d'équipement progressent de 11,99 Md€ (78,5 MdF), en 2000, à 12,07 Md€ (79 MdF).

Le ministère confirme ainsi sa tendance à mieux consommer les crédits de paiement qui sont ouverts à son budget, puisque le taux de consommation de sa ressource en crédits d'équipements est passé à 92 % cette année (à titre de comparaison celui des ministères civils était de 67% en 2000). Il apparaît ainsi clairement que les améliorations continues des procédures financières conduites depuis 1997 en



■ *Chiens jaunes autour d'un Rafale marine.*
Crédit photo : MARINENATIONALE

matière de crédits d'équipement portent leur fruit et contribuent à l'amélioration du dialogue de gestion, tant au sein du ministère que vis-à-vis de ses correspondants.

Les crédits de paiement ont supporté des annulations de crédits de 926 M€ (6 MdF), ce qui correspond à leur niveau le plus faible depuis 1998. Leur montant moyen sur la période 1997-2000 a été de 1 179 M€ (7,7 MdF).

L'année 2001 a été une année particulièrement chargée pour l'ensemble des services financiers. En effet, outre les travaux de reprise et de vérification comptables indispensables pour le passage à l'euro, l'achèvement de la mise en place de la comptabilité spéciale des investissements pour l'ensemble du ministère a nécessité un important travail. Cette évolution parachève l'alignement des procédures de suivi des investissements du ministère sur celles des ministères civils qui a été entrepris depuis 1997.

LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS

1- Les méthodes de conduite des programmes d'armement

La démarche entreprise depuis 1996 à la DGA vise à développer un pilotage rigoureux de la maîtrise et de la réduction des coûts et délais de chaque programme et opération d'armement. La DGA conduit ses programmes et opérations d'armement en s'appuyant sur des outils de pilotage modernes et des référentiels de méthodes éprouvés. La relation contractuelle entre la DGA et ses fournisseurs est basée sur trois grands principes confortés en 2001 : mise en concurrence, chaque fois que possible, à tous les niveaux de l'arborescence physique et fonctionnelle (systèmes, sous-systèmes, équipements), responsabilisation des industriels sur des engagements de résultats globaux, et regroupement des commandes.



■ Char Leclerc
et missile Mistral.
Crédit photo : ECPAD

La DGA exploite l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC), tant dans le fonctionnement interne de la délégation que dans ses relations avec ses partenaires extérieurs. L'amélioration des méthodes de conduite des programmes passe également par la mise en œuvre d'une politique qualité volontariste, par le développement de relations de partenariat avec les principaux fournisseurs du ministère, et par la création de structures intégrées de maintien en condition opérationnelle des matériels.

En 2001, les méthodes de conduite des programmes ont été adaptées aux opérations de moindre ampleur et à celles qui visent à assurer la cohérence d'un ensemble de programmes. Elles sont formalisées dans des guides actuellement en cours d'expérimentation dans les services de programme, dont la réorganisation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

2 - Les principaux programmes ¹⁸

Les principales étapes franchies en 2001 dans le déroulement des programmes nationaux concernent :

- l'admission au service actif du porte-

avions *Charles-De-Gaulle* ;

- la livraison des dernières munitions du système de missile sol-air à très courte portée *Mistral* à l'armée de l'air et à la marine nationale ;
- le lancement de la deuxième étape du programme de valorisation du *RITA* avec la commande de 100 stations supplémentaires ;
- la livraison de 26 chars *Leclerc* ;
- la livraison de 5 *Rafale-Marine* ;
- la qualification du système sol-air anti-missile (*SAAM*) France.

En ce qui concerne les programmes en coopération, l'année 2001 a notamment été marquée par :

■ la signature en décembre 2001 de l'accord relatif à l'avion de transport *A400M* qui équipera huit pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni, Turquie) et la signature par l'OCCAR du contrat correspondant. Cet avion est destiné à remplacer, en France, les *Transall C160*, retirés du service à partir de 2005, et répond au besoin de projection stratégique et de manœuvre tactique. Il constitue une première étape vers l'émergence d'une capacité européenne de transport aérien militaire.

¹⁸ Voir également en annexe « Présentation des principaux programmes d'armement par système de forces ».

Le secteur de l'armement
emploie 160 000 personnes
dont 130 000 dans l'industrie
et 36 000 à la DCN
et à la DGA.

■ la confirmation de l'engagement de cinq nations (Espagne, France, Royaume-Uni, Suède, Italie) dans le programme de missile air-air *Méteor*¹⁹ et l'entrée du Portugal dans le programme d'hélicoptères *NH-90*.

■ des initiatives destinées à contribuer à la création d'une capacité européenne d'observation spatiale :

la Belgique et l'Espagne ont rejoint le programme *Hélios II*; la France et l'Italie ont signé un accord cadre pour le développement et l'utilisation d'un système dual optique/radar. Par ailleurs, des négociations ont également été lancées avec l'Allemagne.

3 - La consolidation industrielle

Au 1^{er} janvier 2001, le secteur de l'armement employait 166 000 personnes, dont 130 000 dans l'industrie et 36 000 à DCN et à la DGA.

Le chiffre d'affaires armement réalisé en France est resté globalement stable entre 2000 et 2001.

À l'exportation, après les succès majeurs rencontrés au deuxième semestre avec la sélection de l'hélicoptère *Tigre* en Australie (première vente à l'exportation de l'hélicoptère franco-allemand) et de l'hélicoptère *NH90* en Suède, en Finlande et en Norvège, le montant des prises de commandes hors coopération pour 2001 pourrait approcher les 4 Md€ (26,2 MdF).

Les principales réalisations

Dans le domaine aéronautique, les consolidations se sont effectuées par métier :

- formation d'un pôle européen dans le domaine des missiles avec la création de *Matra BAe Dynamics Alenia* (MBDA) entre *Matra BAe Dynamics* (MBD) et la société italo-britannique *Alenia Marconi Systems* ; création effective pour *Airbus* de la société intégrée ; rationalisation de la branche « systèmes civils et de défense » d' *European Aeronautics and Defence and Space company* (EADS) ;
- acquisition par *Thalès* (anciennement *Thomson-CSF*) de la part détenue par *BAe Systems* (49,9%) dans leur société commune *Thomson Marconi Sonar* (*Thalès* prend ainsi le contrôle à 100%) ;
- création d'une société commune dans la défense aérienne par *Thalès* et *Raytheon* (société détenue à parité par *Thalès* et *Raytheon Systems*) ;

Par ailleurs *Alcatel* a ramené sa participation au capital de *Thalès* de 25 % à 16 %, tout en conservant son statut de partenaire industriel de référence.

De leur côté, *Snecma* et la *Société nationale des poudres et explosifs* (SNPE) ont poursuivi les discussions relatives au projet *Herakles*, destiné à rapprocher dans une société commune leurs activités de propulsion solide et de matériaux énergétiques.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ARMEMENT EN MD€ CONSTANTS (EN MDF)

	1996	1997	1998	1999	2000
France	10,4 (30,5)	9,4 (62,9)	9,5 (62,7)	9,4 (62,9)	9,3 (60,6)
Export	4,5 (30,5)	6,6 (44,28)	6,3 (41,7)	3,8 (25)	2,7 (18)
Total	15,9 (101,2)	16 (107,2)	15,7 (104,4)	13,2 (87,9)	12 (78,6)

¹⁹ L'arrangement technique de coopération avec les pays partenaires a été signé en juin 2001 par le Royaume-Uni, la France et la Suède, rejoints en octobre par l'Italie et en décembre par l'Espagne. La signature de l'Allemagne est attendue ultérieurement.



■ Stand de CGF
au salon Milipol.
Credit photo : D.VIOLA / DCoD

À la suite de l'accident de l'usine AZF, l'activité du site toulousain de SNPE a été arrêtée. Cette usine, qui réalise notamment des éléments essentiels des propulseurs du missile stratégique *M51* et d'*Ariane 5*, a réexaminé l'ensemble de son processus industriel. L'entreprise a fait contrôler, par un expert indépendant, le plan de réorganisation de ses procédés industriels. Elle a soumis, conformément à la réglementation, la reprise de son activité à la décision des autorités compétentes du ministère de l'industrie.

Dans le domaine naval, l'année 2001 a été une étape majeure pour DCN avec le lancement du projet *DCN 2003* relatif à sa transformation en entreprise nationale. Cette évolution doit lui permettre de disposer de modes de fonctionnement adaptés à son activité industrielle et de participer pleinement aux évolutions de l'industrie navale européenne. La nouvelle société, dont le capital sera détenu par l'État, devrait être constituée début 2003. Un contrat d'entreprise précisera les objectifs fixés à DCN et les modalités d'accompagnement par l'État de l'entreprise dans ses premiers exercices. Par ailleurs la société commune entre DCN et *Thalès* pour l'exportation et les programmes en coopération devrait

être opérationnelle début 2002. Par ailleurs, le ministère a participé à l'organisation d'une conférence syndicale européenne sur l'avenir de la construction navale militaire qui s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 avril 2001, sous l'égide de la fédération européenne des métallurgistes (FEM). La FEM a engagé un processus devant conduire à l'adoption d'un memorandum syndical sur l'industrie de défense européenne.

Dans le domaine des armements terrestres, *Giat Industries* a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique, économique et social (PSES). Dans le domaine des véhicules blindés, la société conjointe *Satory Military Vehicules* a été mise en place par les deux partenaires industriels *Giat Industries* et *Renault VI.*, conformément aux décisions de décembre 2000.

Les petites et moyennes entreprises (PME)

Bénéficiant d'environ 30 % du montant des programmes d'armement, les PME jouent un rôle primordial dans le développement, la réalisation et le soutien de notre système de défense ainsi que dans l'émergence d'innovations

Les PME réalisent
environ 30 %
des programmes
d'armement.

technologiques aux plans national et européen. C'est dans cette perspective qu'un plan d'actions PME pour la période 2001-2004 a été approuvé en octobre 2001.

Il s'agit :

- d'impliquer davantage les PME dans les contrats de défense ;
- de s'assurer de la pérennité des compétences et des capacités industrielles stratégiques détenues par les PME ;
- de soutenir les projets technologiques innovants issus de PME, et susceptibles d'intéresser la Défense et de renforcer la place des PME françaises au sein de la base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne.

LES RESTRUCTURATIONS DE DÉFENSE

Pour atteindre le format fixé par la LPM pour 1997-2002, 475 mesures de restructurations doivent être mises en œuvre : dissolutions d'unités, transferts d'une ville à une autre et réorganisations. Ces aménagements internes se traduisent presque toujours par des diminutions

d'effectifs et des travaux en matière d'infrastructure. Les 250 mesures annoncées en juillet 1996, qui portaient essentiellement sur les forces, sont entièrement réalisées. 300 mesures annoncées en juillet 1998 pour la période 2000-2002 touchent les structures territoriales et les services de soutien des forces. La délégation générale à l'armement est concernée par cette deuxième phase, pour sa partie étatique (excluant le service de maintenance aéronautique géré en compte de commerce).

En 2001, l'armée de terre a réalisé 17 mesures de restructuration. Elle a ainsi mis en œuvre en cinq ans 335 mesures, dont la dissolution de 5 états-majors, 45 régiments et 4 écoles, représentant près de 95 % de l'effort attendu d'elle en termes de réorganisations pour atteindre en 2002 le format fixé.

La marine nationale a pour sa part réalisé 7 mesures de restructuration au cours de l'année. En cinq ans, elle aura mis en œuvre 44 mesures qui ont

■ Atelier DCN, à Cherbourg.
Crédit photo : DCN CHERBOURG



concerné le désarmement ou la dissolution de plus de 30 formations opérationnelles (18 bâtiments de surface ou sous-marins, dont 5 en 2000, 4 formations de l'aéronautique navale et des unités à terre, dont un centre de formation) et certaines unités de soutien du ressort de la direction centrale du commissariat de la marine.

L'armée de l'air a conduit 4 mesures de restructuration en 2001. Entre 1997 et 2002, elle aura mis en œuvre 21 mesures qui ont concerné la composante nucléaire (démantèlement du groupement de missiles stratégiques du plateau d'Albion et du système *ASTARTE* sur la base aérienne d'Evreux), les unités opérationnelles (dissolution de trois escadrons de Jaguar, fermeture de deux plates-formes aéronautiques et d'une base radar), le soutien des forces (dissolution d'un établissement logistique, fermeture de deux bases aériennes), le génie de l'air (dissolution d'un régiment et de la base associée) et ses structures de commandement (dissolution de la région aérienne Méditerranée). Enfin, la rationalisation des services de soutien aéronautique (SIMMAD) se poursuit normalement.

En 2001, le service de santé des armées (SSA) a fermé l'hôpital de Toulouse et l'école nationale des officiers de réserve de Libourne. Depuis 1997, le SSA a fermé 8 centres hospitaliers, 4 établissements de matériel de mobilisation et poursuivi la rationalisation du dispositif de ravitaillement sanitaire.

Le service des essences des armées (SEA) n'a pas connu de restructuration. Mais, depuis 1997, il n'en a pas moins fermé huit dépôts et terminé la restructuration prévue par l'actuelle loi de programmation militaire en s'organisant autour de quatre pôles fonctionnels.

La direction du service national (DSN) a dissout en 2001 un centre de sélection, qui s'ajoute aux neuf autres dissous en 1999 et 2000, et poursuivi la réorganisation de ses bureaux du service national.



■ Tir d'un missile Aster.
Crédit photo :DGA CEV

La DGA a recentré ses capacités d'expertise et d'essais sur les pôles d'excellence correspondant aux armements futurs, selon les orientations formulées dans le plan stratégique "*Elan 2001*" de la direction des centres d'expertise et d'essais. Le mouvement de réduction des emprises DGA d'Ile-de-France, engagé depuis plusieurs années, s'est poursuivi en 2001.

Enfin, la gendarmerie nationale a procédé, en 2001, à la création des écoles de Libourne et de Rochefort.

Fin 2001, 425 des 475 mesures de restructurations prévues ont été mises en œuvre, soit environ 90 % du résultat à atteindre.

Le dispositif d'accompagnement social « formation et mobilité » destiné au personnel civil et les mesures spécifiques concernant le personnel militaire continuent à faire la preuve de leur utilité.

Pour atténuer l'impact des mesures de restructurations militaires et des évolutions de l'industrie d'armement, pour *Giat Industries* et *DCN* notamment, le dispositif d'accompagnement a été adapté au nouveau contexte national (contrats de plan État-région 2000-2006) et communautaire (réforme des fonds structurels). Ainsi, une enveloppe de 74 M€ (485 MF) de crédits du fonds de restructuration de la défense (FRED) a-t-elle été contractualisée sur la période 2000-2006. Pour l'année 2000, l'affectation des crédits s'est montée à 9,2M€ (60 MF). En 2001 ce sont près de 12 M€ (78,5 MF) qui ont été affectés.

Au titre du FRED, plus de 20 M€ (131 MF) ont été programmés en 2001 dont 12 M€ (78,5 MF) au profit des entreprises situées dans des zones restructurées, ce qui a permis de soutenir la création d'environ 5 000 emplois.

Les restructurations de l'outil de Défense entraînent de nombreuses aliénations d'immeubles qui ne sont plus utiles à la Défense. Les services du secrétariat général pour l'administration (la délégation aux restructurations - DAR, et la mission pour la réalisation des actifs immobiliers - MRAI) ont suivi en liaison avec la délégation interministérielle aux restructurations de défense (DIRD)²⁰, les conséquences immobilières des restructurations militaires notamment à Fontainebleau, Lorient, Cherbourg, Rochefort, Saint Mandrier, Aix-les-Milles. La MRAI a engagé la cession de 106 immeubles devenus inutiles à la Défense, pour une valeur de 44 M€ (288,5 MF), dont 98 cessions amiables et 8 adjudications publiques, les collectivités

locales s'étant portées acquéreuses à hauteur de 61 % de ces immeubles et de 63 % de la valorisation totale. Elle a par ailleurs financé près de 0,75 M€ (4,9 MF) d'études pour faciliter l'émergence de projets de reconversion de sites et trouver des investisseurs.

Le dispositif mis en place par la Défense depuis plusieurs années pour gérer les effets des restructurations qui permet de fédérer autour du délégué interministériel aux restructurations de défense des compétences et des moyens, est efficace car il permet simultanément de reconvertir des sites et de créer des emplois. Au cours de l'année 2001, la DAR a ainsi participé, avec la DIRD, à plus d'une dizaine de comités de site et de comités de pilotage au cours desquels ont été évoquées les mesures d'aides et de créations d'emplois dans les principaux sites affectés par les mesures de restructurations.

LA PRÉPARATION DE L'AVENIR

1- L'effort de recherche et de technologie

Pour préparer les systèmes de défense de demain, le ministère met en œuvre une démarche stratégique à long terme. Il définit la politique de recherche et de technologie ainsi que les orientations pour les nouveaux programmes d'armement, en se projetant le plus loin possible dans le futur, jusque dans 30 ans, afin de dégager les conditions d'utilisation et de réalisation des systèmes les plus probables.

Cette projection prend la forme de réflexions prospectives, aussi larges que possible, sur trois niveaux : opérationnel, géostratégique et technologique. Ces réflexions se concrétisent par l'édition de deux outils fondamentaux : le plan prospectif à trente ans et le modèle des capacités technologiques à acquérir avant 2015.

²⁰ voir infra annexe "l'action de la DIRD".

Le plan prospectif à 30 ans

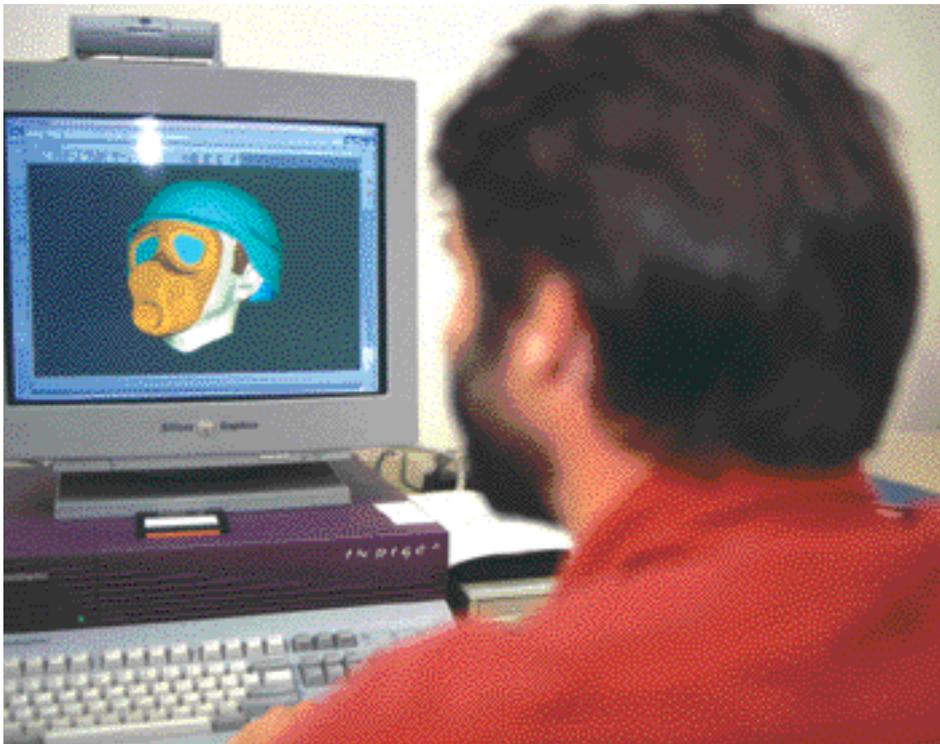
Le plan prospectif à 30 ans (PP30), est le fruit du travail collégial des architectes de systèmes de forces, des officiers de cohérence opérationnelle des états-majors et des analystes de la délégation aux affaires stratégiques, qui confrontent leurs réflexions prospectives. Le PP30 permet une lecture structurée et cohérente des évolutions attendues d'ici 2030 en formulant, par systèmes de forces, des hypothèses de plans d'équipement en fonction des « futurs possibles » dégagés par ces réflexions.

Le PP30 est mis à jour chaque année. En 2001, ont été approfondis les domaines de la prospective technologique et de l'analyse des formes d'engagements futurs. Par ailleurs, l'édition 2001 apporte des éléments de cohérence supplémentaire avec l'analyse de deux thèmes transverses : les menaces et la place de l'homme.

Le modèle des capacités technologiques

La DGA a défini, à côté du modèle d'armée 2015, un modèle des capacités technologiques. Il s'agit du noyau dur de capacités technologiques que nous souhaitons maîtriser en France et en Europe en 2015 pour être en mesure de développer les équipements de défense dont nous pourrions avoir besoin dans les 10 à 15 ans qui suivront. A titre d'exemple, ces capacités technologiques comportent l'architecture des drones de combat, les technologies des armes à microonde, la protection contre les armes biologiques ou chimiques.

L'ensemble des actions de recherche et technologie du ministère s'inscrivent désormais dans la réalisation du modèle de capacités technologiques 2015.



■ Étude de futurs masques
NBC au Centre d'études
du Bouchet.
Crédit photo : F.VRIGNAUD / DGA



■ Laboratoire de recherche
de l'école Polytechnique.
Crédit photo : J.L. DENIEL

Plusieurs avancées notables ont ainsi été démontrées :

- le potentiel de l'imagerie à synthèse d'ouverture active pour des applications tactiques ;
- des essais en vol d'un matériau composite « intelligent » permettant de détecter et de localiser en temps réel les dommages subis ;
- de nouvelles méthodes immunologiques de diagnostic et de détection d'agents biologiques ainsi que le développement de nano-systèmes organo-métalliques pour la réalisation de capteurs nanométriques d'agents nocifs biologiques.

Les actions de recherche et de technologie

Les actions de recherche et technologie visent à explorer le potentiel militaire de nouvelles technologies et à mettre l'industrie de défense en position de pouvoir développer les équipements de défense grâce à la maîtrise des technologies qui leur sont liées.

La DGA oriente la majorité des actions de recherche et technologie vers la satisfaction à moyen ou long terme, et avec le meilleur rapport coût/efficacité,

de besoins liés à un programme ou à la maîtrise d'une technologie clé. Ces travaux se concluent par la réalisation de démonstrateurs technologiques. Le montant des travaux de recherche et technologie contractualisés par le ministère représentait 490 M€ (3,21 MdF) de commandes en 2001.

En complément de l'approche par les besoins opérationnels, la DGA investit une partie des crédits de recherche dans l'innovation et l'émergence de technologies nouvelles, voire de ruptures technologiques. Cet effort permet à la Défense d'évaluer au mieux les menaces et les opportunités que l'évolution accélérée des technologies représente.

Ainsi, le *Commissariat à l'énergie atomique* (CEA) exécute au profit de la DGA des travaux de recherche fondamentale et réalise de nouveaux moyens d'expérimentation et de simulation comme le laser mégajoule. La DGA fait également appel à des organismes sous tutelle du ministère, comme l'*Office national d'études et de recherches aéronautiques* (ONERA) ou l'*Institut franco-allemand de Saint-Louis*, ou dont la Défense partage la tutelle avec d'autres ministères, comme le *Centre national d'études*

DÉMONSTRATEUR TECHNOLOGIQUE DE RADAR DE SURVEILLANCE AÉRIENNE BASSE ALTITUDE - LONGUE PORTÉE

Dans le cadre du développement de la famille de radars à antenne active M3 (Mobile, Modulaire et Multifonctions), un premier démonstrateur de module élémentaire émission-réception a été validé. La réalisation d'un démonstrateur basé sur 9 modules élémentaires est en cours. Une nouvelle version est à l'étude en technologie arséniure de gallium HBT avec distribution optique des signaux. Ces démonstrateurs permettront de dimensionner les futurs radars basse altitude - longue portée.

spatiales (CNES) dans le domaine spatial. Enfin, elle s'appuie sur les laboratoires des cinq écoles d'ingénieurs dont elle exerce la tutelle : école Polytechnique ; école nationale supérieure des études avancées (ENSTA) ; école nationale supérieure aérospatiale (ENSAE) ; école nationale supérieure des ingénieurs des constructions navales (ENSICA) ; école nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA). L'ensemble des subventions correspondantes a représenté 679M€ (4,5 MdF) en 2001.

Cet effort important du ministère ne permet cependant pas de soutenir toutes les technologies dont le ministère a besoin pour développer ses systèmes. C'est pourquoi, la DGA mène une double action de coopération avec la recherche civile et nos partenaires étrangers.

Beaucoup de technologies ont un caractère dual car elles ont des applications autant civiles que militaires. Pour que l'ensemble des acteurs profitent des travaux, la DGA a établi des liens étroits avec le ministère de la recherche, en participant notamment aux réseaux de recherche et d'innovation technologique. En outre, la concertation technique avec la recherche civile a été renforcée avec les organismes tels que *l'Institut géographique national* (IGN), *Météo-France*, le *Laboratoire d'intégration des systèmes et des technologies* (LIST) et le

Laboratoire d'électronique, de technologies et d'instrumentation (LETI) du CEA. Des structures de co-pilotage ont permis une prise en compte des différents besoins de la Défense, et en retour, de faire bénéficier le ministère des retombées de la recherche et technologie.

Dans le cadre de la construction de l'Europe de l'armement, la DGA coordonne ses efforts de recherche et technologie avec ses partenaires européens, pour optimiser les ressources, partager les résultats, en s'appuyant en particulier sur les sociétés transnationales de défense, et préparer les programmes d'armement en coopération.

2- La préparation de la loi de programmation militaire pour 2003-2008

Lancés officiellement à l'automne 1999, les travaux de préparation de la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2003-2008 se sont poursuivis tout au long du premier semestre 2001. Faisant suite aux études conduites en 2000 au sein du ministère, la phase interministérielle des travaux de l'année 2001 a permis d'arrêter définitivement les orientations stratégiques de la LPM et de définir les capacités militaires dont la France doit se doter en raison des responsabilités internationales qu'elle entend assumer, en particulier au sein de l'Union européenne (UE). Approuvé en

conseil des ministres le 31 juillet 2001, le projet de loi a été déposé devant l'Assemblée nationale.

Il confirme les effectifs de la Défense au niveau fixé pour 2002 par la loi du 2 juillet 1996, sous réserve d'un éventuel ajustement pour tenir compte des impératifs de projection des forces et, s'agissant de la gendarmerie, de l'évolution des missions de sécurité intérieure. Surtout, il consolide le processus de professionnalisation des armées et de la gendarmerie. Celui-ci est garanti par la réunion, au sein d'un fonds de consolidation, de dispositions concernant le recrutement, la fidélisation et la reconversion des personnels militaires. Il l'est également par la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2008, des dispositions des lois du 2 janvier 1970 et du 30 octobre 1975 tendant, respectivement, à faciliter l'accès des militaires à des emplois civils et à améliorer les conditions de leur retour à la vie civile.

Au plan budgétaire, le projet de loi prévoit de consacrer aux investissements militaires une moyenne annuelle de 13,34 Md€ constants (87,5 MdF) en autorisations de programme et en crédits de paiement (CP), avec un rythme de progression de 0,8% par an à compter de 2003.

Ce projet est marqué par le passage d'une vingtaine de programmes importants en phase de fabrication et une augmentation de 10 % du niveau des études de recherche et technologie afin de préserver notre capacité de préparation des futurs systèmes.

En matière de fonctionnement, un effort tout particulier est consenti en faveur de l'entraînement des forces, de leur préparation opérationnelle et de la disponibilité des matériels. Ces dispositions doivent permettre de poursuivre la modernisation des armées et de la gendarmerie, conformément aux exigences opérationnelles inhérentes aux fonctions de dissuasion, de prévention, de protection et de projection, dans le respect de nos

alliances et des accords qui nous lient à nos partenaires en Europe et dans le monde.

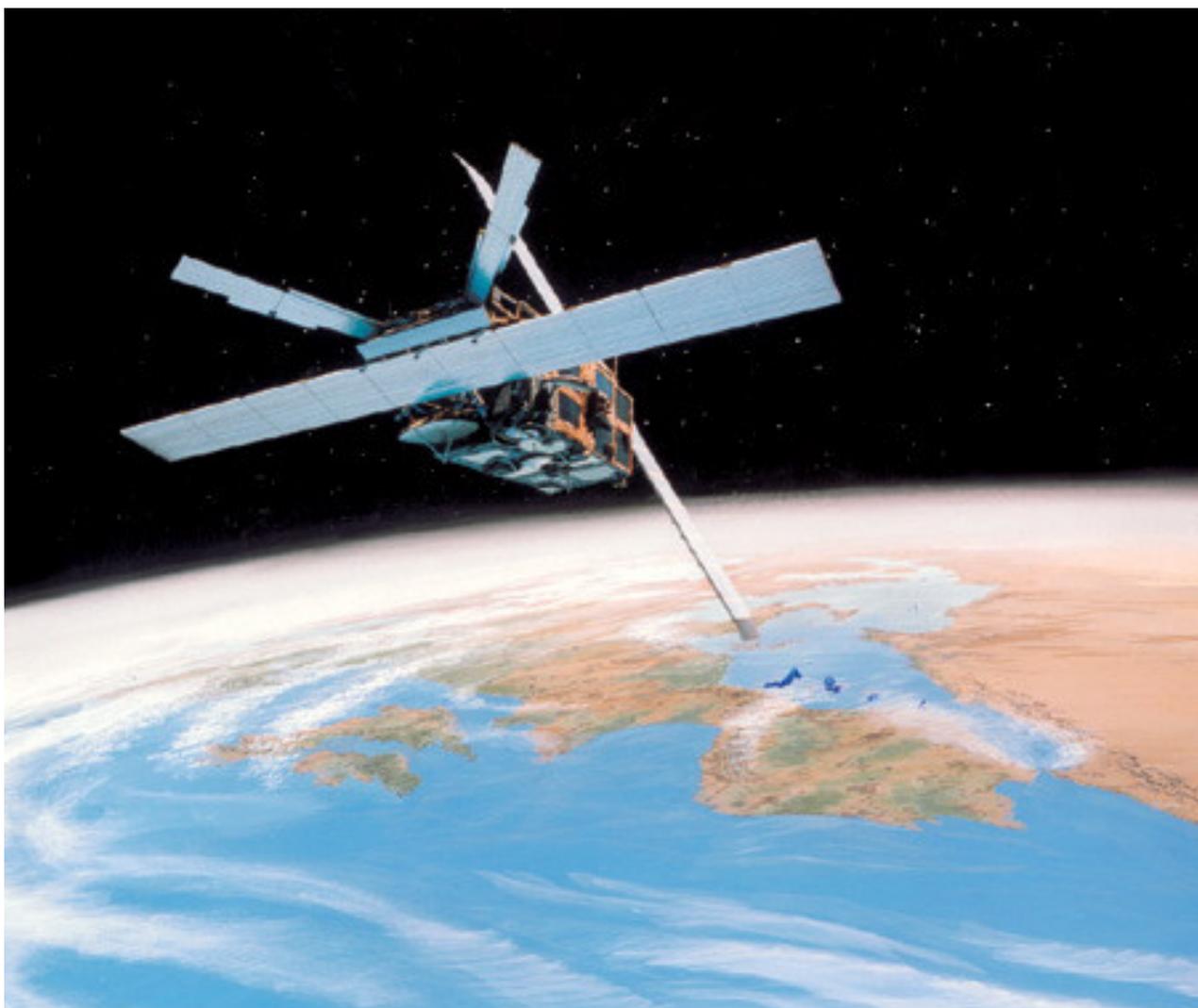
Confirmant la validité du modèle d'armée 2015, le projet de loi tire les enseignements des engagements récents, notamment dans les Balkans, et se place dans la perspective de l'Europe de la défense pour en accroître les capacités dans les domaines du commandement, de la communication et du renseignement, du tir à distance de sécurité, de la protection contre les systèmes défensifs et offensifs adverses ainsi que de la mobilité stratégique.

Conforme aux engagements internationaux de la France, notamment à la politique de contrôle et de réduction des armements, favorisant la politique européenne de défense, le projet de loi de programmation militaire pour les années 2003 à 2008 entend donner continuité et crédibilité à la politique de l'Etat en la matière. Son application permettra de moderniser les forces armées à hauteur des efforts consentis par la nation à sa défense. L'examen de cette loi par le Parlement, initialement prévu au début 2002, a été repoussé au delà des échéances électorales du printemps 2002.

3- L'application des technologies de l'information et de la communication

En 2001 le ministère de la Défense a accentué son effort pour le développement des technologies de l'information et de la communication et la promotion de l'administration électronique. Après un état des lieux, 65 mesures qui devraient déboucher sur une directive ministérielle ont été proposées. Elles visent à généraliser l'utilisation de ces technologies en rendant l'information accessible au plus grand nombre.

Au cours de l'année, l'état-major des armées a lancé une étude concernant la création d'un intranet



■ Radar de surveillance et de télédétection terrestre F-RS-1.
Crédit photo : MATRA MARCONI SP ACE

opérationnel qui regrouperait l'ensemble des systèmes contribuant à la gestion des opérations interarmées et interalliées (de la veille stratégique jusqu'à la conduite en temps de crise). L'objectif visé est l'amélioration de la cohérence des programmes de systèmes d'information et de communication à travers une politique technique globale conforme à la démarche d'interopérabilité.

La DGA a, pour sa part, engagé le développement des principaux projets de systèmes d'information prévus dans son « schéma directeur des systèmes d'information ». Ces projets apparaissent comme une première étape vers sa mutation en une « e-administration ». L'effort d'investissement réalisé est très important (engagement global d'environ 76 M€ - 498,5 MF)

et permet une modernisation particulièrement nécessaire compte tenu des réorganisations liées à l'aménagement et la réduction du temps de travail. Ces systèmes seront déployés dans l'ensemble des directions et services de programmes dès 2002. La DGA a pris le parti d'intégrer toutes les fonctionnalités offertes par les technologies de l'information et de la communication dans les projets avec un recours systématique aux technologies de l'intranet, de l'internet et aux techniques de travail en groupe.

Le système d'information pour la conduite des programmes (SIPROG)²¹ et le portail *ixarm.com* qui sont deux systèmes d'information clés de la modernisation de la DGA illustrent cette démarche.

²¹ SIPROG augmente significativement la performance de la DGA dans son cœur de métier, la conduite des programmes d'armement, et renforce son positionnement au plan européen. Toutes les fonctions clés sont concernées, études, programmes, ressources humaines, finances, achats, ingénierie.

Dans le domaine des nouvelles technologies, l'année 2001 a également été marquée par le développement de l'intranet Défense, baptisé *Intraded* (voir *infra*, chapitre 7).

Le ministère de la Défense prend en compte le cadre commun d'interopérabilité (ensemble de normes et de standards applicables dans les programmes informatiques) qui s'impose à l'ensemble de l'administration publique.

La mise en œuvre des achats centralisés de micro ordinateurs et de périphériques du groupement des achats informatiques des armées (GAIA) se fait dans le cadre des conventions de prix

notifiées aux fournisseurs à la fin du 1^{er} trimestre 2001 qui sont valides jusqu'à la fin de mars 2004 : 102 marchés associés ont été notifiés durant le 2^e trimestre par les 55 organismes parties prenantes. Des commandes de matériels ont été effectuées pour un total de 9,45 M€ (62 MF).

Enfin, des réflexions relatives à une rationalisation des structures avec la création d'une direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) ont été engagées en 2001. Cette structure doit assurer la direction opérationnelle des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information transverses d'intérêt commun en service.

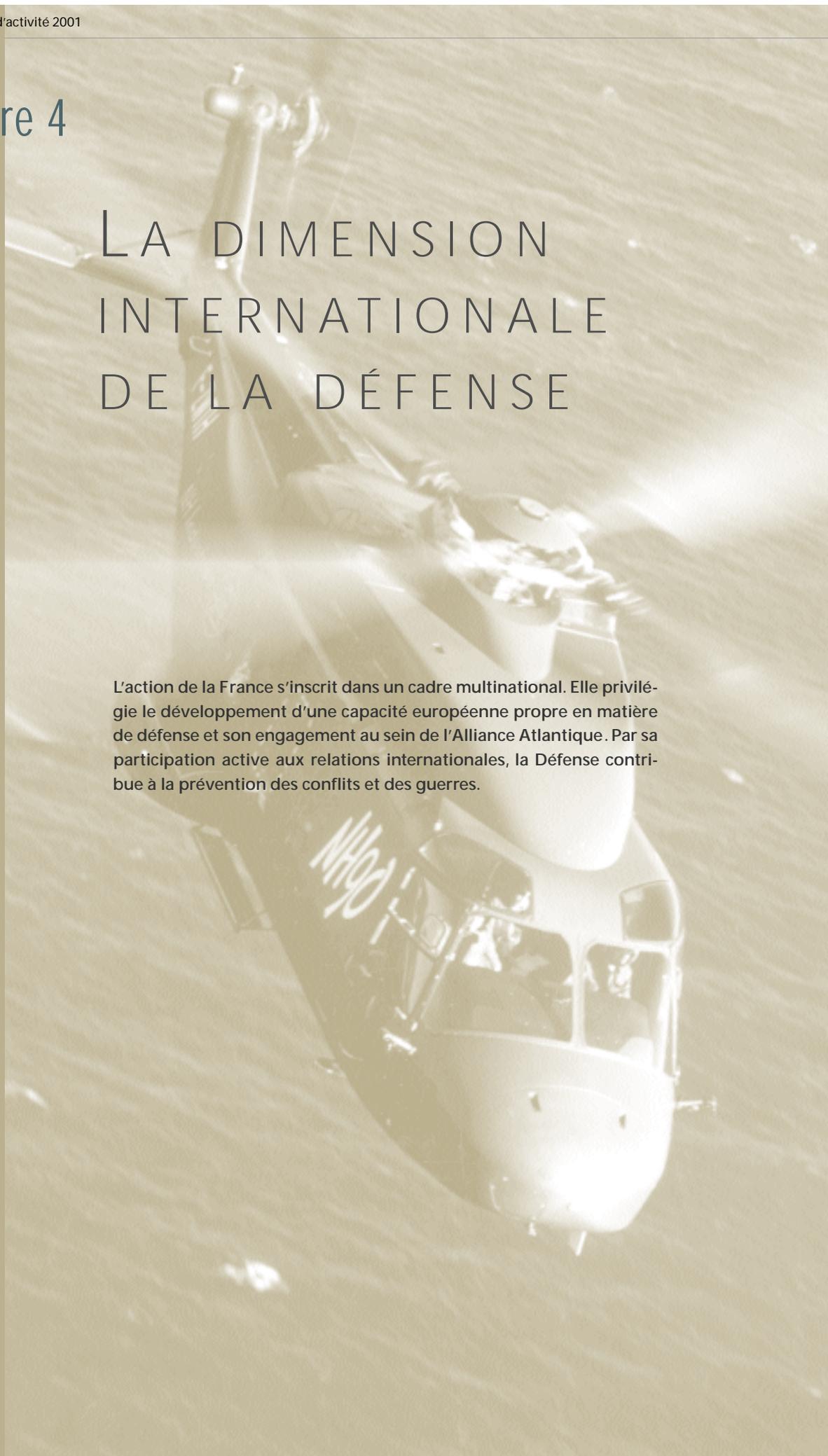


■ Page d'accueil
du site *Intradef*.
Crédit photo : DICO

Chapitre 4

LA DIMENSION INTERNATIONALE DE LA DÉFENSE

L'action de la France s'inscrit dans un cadre multinational. Elle privilégie le développement d'une capacité européenne propre en matière de défense et son engagement au sein de l'Alliance Atlantique. Par sa participation active aux relations internationales, la Défense contribue à la prévention des conflits et des guerres.



L'EUROPE

1- L'Europe de la défense

La mise en place d'une Europe de la défense, qui constitue un des principaux volets de la construction européenne, répond à une volonté des pays partenaires de participer plus efficacement à la stabilité internationale, tout en consentant un effort commun d'optimisation des industries de défense. Deux dynamiques ont ainsi accéléré la transformation du paysage stratégique européen : le développement d'une politique de sécurité et de défense commune au sein de l'Union européenne, et l'accélération des restructurations industrielles engagées dans le secteur de l'armement. Ces deux mouvements ont permis aux pays européens de s'engager sur la voie d'une culture européenne de défense et de sécurité, et de faire émerger une volonté politique commune pour créer l'Europe de la défense.

Les principales étapes

■ 4 décembre 1998 : à l'occasion du sommet de Saint Malo, Français et Britanniques formulent des propositions communes en matière de défense

européenne, évoquant pour la première fois une « capacité d'action autonome » de l'Union européenne (UE) à gérer des crises, là où l'Alliance, en tant que telle, n'est pas engagée.

■ 3 et 4 juin 1999 : le conseil européen de Cologne, donne le coup d'envoi du développement de la politique européenne de sécurité et de défense. Les quinze se fixent l'objectif que l'UE dispose d'une capacité d'action autonome s'appuyant sur des capacités militaires crédibles ainsi que des instances et des procédures de décision appropriées, afin d'être à même d'intervenir pour prévenir ou gérer des crises y compris dans le domaine militaire, avec ou sans recours aux moyens de l'Alliance atlantique.

■ 10 et 11 décembre 1999 : lors du conseil européen d'Helsinki, les États membres s'engagent à développer les capacités militaires européennes pour être en mesure, à l'horizon 2003, de déployer et de soutenir en 60 jours et pour au moins un an, des forces capables de mener l'ensemble des missions de Petersberg y compris les plus exigeantes, dans des opérations pouvant aller jusqu'au niveau d'un corps d'armée (60 000 militaires) pour la composante terrestre.

Photo de gauche

■ Hélicoptère NH90.
Creditt photo: DR

Photo ci-dessous

■ Drapeau de l'Union européenne.
Creditt photo: DR



■ 19 et 20 juin 2000 : au conseil européen de Santa Maria da Feira, les États membres décident de doter l'UE d'une force de police lui permettant d'intervenir dans tous les modèles de gestion de crises (civiles comme militaires).

■ 20 novembre 2000 : la conférence d'engagement de capacités à Bruxelles permet de rassembler les différentes contributions des États membres à un réservoir de forces correspondant aux objectifs du sommet d'Helsinki (« headline goal » ou « objectif global de capacités »). La règle restera cependant celle de la libre décision nationale, tant pour participer, ou non, à une opération que pour fixer la nature et le niveau de l'engagement.

■ 7 et 8 décembre 2000 : lors du conseil européen de Nice, il est pris acte des engagements capacitaires concrets, et les domaines sur lesquels les États devront axer leurs efforts ont été identifiés. En effet, il est apparu que certaines capacités avaient besoin d'être améliorées sur le plan qualitatif et quantitatif, pour optimiser les capacités à disposition de l'Union. Cette volonté de renforcer les capacités en termes de disponibilité, de déploiement, d'aptitude à durer et d'interopérabilité des forces est en relation avec les choix politiques de modernisation des systèmes de défense qui prévalent dans la plupart des pays de l'Union.

Depuis mars 2000, les instances de décision fonctionnent de manière satisfaisante, et le sommet de Nice a adopté les textes définissant les structures définitives du comité politique et de sécurité (COPS), du comité militaire (CMUE) et de l'état major européen (EMUE).

Les capacités militaires

Élément central de la dynamique européenne en matière de défense, la première conférence d'engagement de capacités tenue à Bruxelles le 20 novembre 2000, pendant la présidence française, a constitué une étape décisive. Les Quinze se sont donnés les moyens de traduire en termes techniques et militaires les objectifs de capacités fixés au niveau politique à Helsinki six mois plus tôt.

Chaque pays a déterminé la contribution qu'il apportait à la « force européenne de réaction rapide », qui n'est pas une force constituée en tant que telle, mais un ensemble de capacités militaires significatives et cohérentes auxquelles les nations s'engagent à contribuer.

Pour sa part, la France s'est engagée dans l'immédiat à l'amélioration des domaines suivants :

- le « commandement, contrôle, communication et renseignement » (C3R), avec la mise à disposition de l'UE d'un centre



82 % des personnes interrogées estiment en 2001 que la défense européenne est une bonne chose²².

LA PESCE

Le traité sur l'Union européenne adopté en décembre 1991 à Maastricht, puis modifié à Amsterdam et à Nice, institue une politique étrangère et de sécurité commune couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité dont les objectifs sont : « la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux, de l'indépendance et de l'intégrité de l'Union sous toutes ses formes ; le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies, ainsi qu'aux principes de l'Acte final d'Helsinki et aux objectifs de la Charte de Paris, y compris ceux relatifs aux frontières extérieures ; la promotion de la coopération internationale ».

La PESCE fait l'objet du Traité (articles 11 à 28).

²²Baromètre 2001 « Image des armées »

LA PESD

La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) découle des dispositions du traité d'Amsterdam (entré en vigueur le 1^{er} mai 1999) qui remplace le traité de Maastricht et prévoit « le renforcement de la PESC, y compris la définition progressive d'une politique européenne de défense commune », tout comme l'incorporation des missions dites de Petersberg dans le champ d'application du traité.

A la suite de la déclaration franco-britannique de Saint-Malo (décembre 1998) et dans le contexte des opérations au Kosovo, le Conseil européen de Cologne a confirmé que « la PESC doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles si l'on veut que l'Union européenne soit en mesure de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale ». A la suite des Conseils européens d'Helsinki, Feira puis Nice, les pays membres de l'UE ont entrepris de se doter d'une « capacité d'action autonome s'appuyant sur des capacités militaires crédibles ainsi que des instances et des procédures de décision appropriées ».

de commandement de niveau stratégique à Paris, de la consolidation de notre PC de forces interarmées multinationales (PC de FIM), l'apport des éléments de commandement pour quatre bataillons, et enfin de nouveaux drones de reconnaissance ;

- la protection des forces, avec l'apport d'une unité supplémentaire spécialisée en défense NBC et des capacités complémentaires de soutien médical embarqué ;

- les capacités offensives, avec l'apport du missile anti-pistes *Apache* et la capacité de frappe de nuit des avions de combat embarqués sur le porte-avions ;

- l'efficacité opérationnelle des Euroforces (*Eurocorps, Euromarfor, Eurofor*), avec un renforcement de la contribution française.

A moyen terme, la contribution française s'exprime avec force dans le projet de loi de programmation militaire qui retient plus de 25 projets renforçant les capacités stratégiques de l'Union (*Hélios II, A 400M*, missiles de croisière, etc.).

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement européens qui s'est tenu à Laeken les 14 et 15 décembre 2001, a confirmé les perspectives de montée en puissance des capacités militaires de l'Europe de la défense. Les États

■ L'objectif global défini par les conseils européens successifs prévoit la mise en place d'une force européenne de 60000 hommes pour 2003.
Crédit photo : D. VIOLA / DDC&D



membres se sont donné un cadre de travail incitatif et souple permettant à ceux qui le souhaitent de coopérer dans la recherche de solutions à des lacunes choisies.

Les conférences annuelles d'examen des capacités sont ainsi l'occasion d'annoncer les efforts supplémentaires projetés ou réalisés par ces contributeurs. Si les progrès de court terme reposent essentiellement sur les planifications nationales déjà engagées, il en va autrement pour le long terme pour lequel le processus de coopération peut être initié pour les nouveaux programmes. Au delà, les réflexions sur les intérêts de sécurité communs, notamment dans le cadre de la démarche de type "Livre Blanc" proposée par la présidence belge, favoriseront l'émergence progressive d'une vision commune des intérêts de l'Union.

La déclaration d'opérationnalité

A l'occasion du conseil européen de Laeken (décembre 2001), dans un engagement politique fort, les Quinze ont déclaré que l'UE était en mesure d'agir militairement selon les objectifs qu'elle s'était fixée. L'UE est désormais prête à décider des opérations de gestion de crise, à les conduire et à en assumer les implications, en soutien d'opérations de l'ONU (dans les Balkans par exemple).

Cette capacité opérationnelle se développera avec l'expérience. La mise en pratique opérationnelle de l'Europe de la défense constituera en effet la meilleure façon de valider les éléments de convergence afin de concrétiser la politique européenne de sécurité et de défense.

La force de police européenne (FPE)

La conférence ministérielle d'engagement des capacités de police qui s'est tenue à Bruxelles le 19 novembre 2001 repré-

sente un succès pour l'UE. Bien que les impératifs de sécurité intérieure constituent des enjeux nationaux forts, les États membres ont confirmé leur intérêt pour les aspects civils de la gestion des crises et leur volonté d'assurer la complémentarité des volets militaire et de police dans le cadre de la gestion globale des crises internationales.

La FPE interviendra au profit des polices locales, soit :

- en renforcement, par des actions de formation et de conseil (comme en Croatie ou en Albanie) ;
- en substitution, par des missions visant à la restauration de la sécurité publique et à la réactivation des organes judiciaires (comme au Kosovo ou en Bosnie-Herzégovine).

Les capacités globales de police de l'UE atteindront 5000 personnels, dont 1 400 pour les déploiements rapides. La France fournira 810 personnes (dont 600 gendarmes), qui seront aussi présents dans les structures de commandement de la FPE. En cas de déploiement rapide, 300 militaires de la gendarmerie mobile participeront à la constitution du groupement opérationnel (en 2001 un escadron a été envoyé au Kosovo sous 24 heures) qui se caractérise par une bonne interopérabilité entre les forces de sécurité européennes à statut militaire (Carabinieri italiens, Guardia civil espagnole, Garde Républicaine portugaise, Maréchaussée néerlandaise et gendarmerie nationale française).

La lutte contre le terrorisme

Confrontée à la situation de crise et d'urgence créée par les événements du 11 septembre, l'Union européenne a réagi avec détermination et clarté. Elle a contribué à la coalition antiterroriste formée sous l'égide des Nations Unies et apporté son soutien à l'action entreprise dans le cadre de la légitime défense, et en conformité avec la résolution n° 1368 du Conseil de Sécurité. Lors de ses sessions des 21 septembre et 19 octobre, le Conseil européen a défini un plan



Les capacités globales de police de l'Union européenne atteindront 5 000 personnels.

d'actions diplomatiques, législatives et opérationnelles, coordonné par le conseil « affaires générales ». Si la plupart des décisions sont d'ordre policier et judiciaire, d'autres touchent au dispositif stratégique et de défense.

2- Les Euroforces

Le corps européen

Conformément à la déclaration de Cologne des 3 et 4 juin 1999 sur la défense européenne, le corps européen, dont font partie l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et le Luxembourg, a été adapté pour en faire un corps de réaction rapide.

Ses missions sont fixées par le rapport de la Rochelle du 22 mai 1992, l'accord spécifique avec le SACEUR du 21 janvier 1993 et la déclaration commune fixant les conditions d'emploi du corps européen dans le cadre de l'UEO du 22 novembre 1993. Cette déclaration précise que le corps

peut-être engagé dans le cadre de l'ONU, de l'UE (de l'UEO), de l'OTAN, et de l'OSCE.

Son engagement peut être envisagé sous deux formes : engagement du quartier général en tant que noyau de commandement de composante terrestre ou engagement du quartier général et de tout ou partie des forces affectées en tant que corps de réaction rapide. Par ailleurs pour la défense collective, le corps européen doit pouvoir être engagé comme corps d'armée OTAN.

Le général commandant le corps européen est subordonné au « comité commun », constitué par les chefs d'état-major des armées et les directeurs politiques des affaires étrangères. La décision d'emploi du corps européen reste du ressort de chacun des gouvernements. Pour chaque mission, le « comité commun » doit définir les modalités de mise en œuvre et de transfert d'autorité du corps européen.

■ *L'état-major du Corps européen s'est vu confier la direction de la KFOR d'avril à octobre 2000.*
Creditt photo: ECPAD



Son évolution vers un corps de réaction rapide utilisable à la fois par l'UE et par l'OTAN entraîne une transformation qui aboutira à l'été 2002.

A la suite de propositions franco-allemandes, l'état-major du corps européen s'est vu confier la direction de la KFOR d'avril à octobre 2000. Avec un effectif total de 368 militaires, la participation du corps européen a représenté 40 % de l'état-major KFOR3.

Cette mission a suscité des appréciations positives unanimes. De l'avis de tous les alliés, l'état-major du corps européen est arrivé à une période charnière et a permis à la KFOR de jouer parfaitement son rôle avec la MINUK au Kosovo. Le 16 octobre 2000, le corps européen a cédé le commandement à un état-major OTAN.

La brigade franco-allemande (BFA)

La brigade franco-allemande est une grande unité interarmes binationale dont les capacités sont sensiblement

identiques à celles des brigades interarmes « légère blindées ». Elle participe aux efforts de rapprochements franco-allemands tant aux niveaux des hommes, que des équipements ou des règlements. Elle est stationnée dans les garnisons de Müllheim, d'Immendingen, sous responsabilité allemande, et de Donaueschingen-Villingen. Elle est la seule grande unité interarmes placée dès le temps de paix sous commandement opérationnel du corps européen, dont elle constituera la capacité de réaction initiale. Les états-majors des deux parties arrêtent, au sein des organismes mixtes de coopération militaire, les décisions relatives à l'emploi, la planification opérationnelle, l'entraînement, l'instruction et les relations publiques de la brigade.

L'Eurofor

Créée en 1995 et déclarée opérationnelle en 1998, l'Eurofor est une force terrestre multinationale d'action rapide, dotée de forces légères rassemblées sur demande et facilement déployables, ainsi que d'un

■ *Départ en mission de militaires de la Brigade franco-allemande.*
Credit photo : D.VIOLA / ECPAD





■ Le développement des "euroforces" contribue à l'Europe de la défense.
Crédit photo : MARAS / ECPAD

état-major projetable. Ce dernier, installé à Florence, a vocation à exercer, en cas d'engagement dans des missions de type Petersberg, les responsabilités de commandement multinational de la composante terrestre (LCC), ou de commandement multinational interarmes du niveau brigade sous commandement d'une grande unité supérieure au commandement de composante terrestre.

Le général commandant l'Eurofor est subordonné au comité interministériel de haut niveau (CIMIN), composé des chefs d'état-major des armées et des directeurs politiques des affaires étrangères des quatre pays membres (Espagne, France, Italie et Portugal). La décision d'emploi de l'Eurofor reste du ressort de chacun des quatre gouvernements.

L'Eurofor a été engagée, sous commandement italien, en Albanie, en zone de communication ouest de la KFOR, d'octobre 2000 à avril 2001.

L'Euromar for

Créée en 1995, l'Euromarfor est une force navale européenne non permanente mais pré-structurée, constituée de

bâtiments espagnols, français, italiens et portugais. Tout comme l'Eurofor, l'Euromarfor a été déclarée comme contribution multinationale au Catalogue de forces de l'UE en 2000. Le commandement est assuré par l'Italie, qui le transmet en 2003 à la France. Elle participe, toutes les années paires, en même temps que l'Eurofor, à l'exercice de CJTF (Combined Joint Task Force) Europe comme commandement de composante maritime (MCC).

La force navale franco-allemande

La force navale franco-allemande est une force occasionnelle activée chaque année. Sa composition varie selon les missions qui lui sont assignées. En 2001, elle a été mise en œuvre du 20 à 29 mars et a rassemblé 8 bâtiments dont les frégates ASM allemandes *Bremen*, *Augsburg* et *Lübeck*, et le pétrolier *Rhön*, la frégate ASM *De Grasse*, l'avisos *Second Maître Le Bihan* et *Commandant Blaison* ainsi que le pétrolier ravitailleur *Marne*. Placée sous commandement tactique français, elle a participé à l'exercice *Spontex* organisé par Ceclant.



■ Opération CSAR
(Combat search
and rescue).
Crédit photo : D.VIOLA / ECPAD

Le groupe aérien européen (GAE)

Moins de cinq ans après sa création, le groupe aérien européen est devenu un intermédiaire systématique dans les relations entre les armées de l'air européennes. Engagée par deux pays, la France et le Royaume-Uni, l'organisation a accueilli l'Italie en 1998 et, en 1999, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas.

Le GAE a pour objectif de renforcer la capacité des armées de l'air des pays membres à mener des opérations en commun. Ce groupe n'est pas une force multinationale à proprement parler (il ne dispose en particulier pas de forces pré-affectées) mais concentre ses efforts sur une connaissance approfondie de l'organisation, du fonctionnement et des conditions d'emploi des moyens des armées de l'air des pays membres. Il s'agit de profiter de chaque occasion pour apporter des améliorations progressives aux méthodes et procédures de travail en commun.

En 2001, le groupe aérien européen a conduit un bon nombre de travaux de réflexion comme une étude sur la CSAR (Combat Search And Rescue). Il a développé l'accord ATARES (Air Transport, Air

to air Refueling and other Exchanges Services), accord destiné à favoriser et faciliter les échanges d'heures de vol de transport et de ravitaillement en vol entre les 7 pays membres. Le GAE a organisé *Volcanex 2001*, exercice dont le but était d'expérimenter et valider certaines possibilités d'interopérabilité dans le domaine des transmissions et il a participé à la création de la cellule de coordination du transport aérien européen.

La cellule de coordination du transport aérien européen

Installée depuis le 17 septembre 2001 sur la base aérienne d'Eindhoven, la cellule de coordination du transport aérien européen permet de répondre aux demandes de transport aérien des sept nations membres du groupe aérien européen. L'EACC (*European Airlift Co-ordination Cell*) reçoit ses directives directement d'un comité directeur comprenant les chefs d'état major des armées de l'air et de représentants des ministères de la défense et des affaires étrangères. La mise en place de cette cellule est une étape importante vers celle d'un commandement européen du transport.

L'INITIATIVE AMPHIBIE EUROPÉENNE

Le 5 décembre 2000, en marge de la réunion du conseil de l'OTAN, les ministres de la défense du Royaume Uni, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne et de la France ont signé une déclaration d'intention baptisée « initiative amphibie européenne ».

Cette initiative vise à améliorer le concept d'emploi, l'entraînement et les capacités amphibies des cinq nations européennes ayant un réel potentiel dans ce domaine (Italie, Espagne, Pays-Bas, Royaume Uni et France), que ce soit dans le cadre européen ou dans celui de l'OTAN. Cette mise en commun permet notamment à l'Union européenne de disposer d'une force significative dans le domaine amphibie.

3- L'Europe de l'armement

La coopération en matière d'armement s'inscrit dans la dynamique de la construction de l'Europe de la défense. Elle vise à répondre au besoin d'interopérabilité entre les forces armées et permet le partage des frais de développement, de production et de soutien des matériels.

L'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) créée en 1996, est l'une des initiatives majeures dans ce domaine. Elle a obtenu en janvier 2001 la personnalité juridique, ce qui lui permet de conclure avec l'industrie des contrats au nom des États.

L'accompagnement des consolidations industrielles

Les États européens entendent favoriser les mouvements de consolidation de l'industrie européenne, tout en s'assurant que leurs intérêts nationaux de sécurité sont préservés. Au cours de l'année 2001, la France a ratifié avec cinq de ses partenaires (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suède) l'accord Lol (Letter of Intent) créant un cadre politique et juridique commun propice à l'édification d'une industrie européenne de défense forte et compétitive.

■ Programmes OCCAR.
Crédit photo : DGA COM / S. GUERIN



Le comblement des lacunes capacitaires

Conformément aux décisions des conseils d'Helsinki (1999) et de Feira (2000), les États de l'UE ont engagé des actions de coordination nécessaires pour améliorer les capacités collectives de l'UE adaptées aux missions de gestion des crises (« missions de Petersberg »). A l'initiative de la France, les responsables nationaux des États membres chargés des programmes d'acquisition et de la planification de défense se sont réunis une première fois à Bruxelles le 7 novembre 2001. Lors de la conférence d'amélioration des capacités du 19 novembre 2001, les ministres de la défense ont approuvé le principe de la constitution de groupes de travail chargés de porter remède à un certain nombre de lacunes identifiées. Lors du sommet de Londres du 29 novembre, le Royaume-Uni et la France sont convenus de créer trois groupes (protection NBC, drones, ravitaillement en vol).

Une préparation conjointe du futur

Les ministres de la défense des six principaux pays européens producteurs d'armements (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède) ont déclaré solennellement le 19 novembre 2001 leur volonté de maintenir en Europe une base industrielle et technologique forte et compétitive et une capacité à concevoir, produire et intégrer des systèmes aériens de combat. Ils ont également décidé de lancer un programme de recherche et de technologie, appelé ETAP (*European Technology Acquisition Programme*), concernant l'ensemble des technologies clés permettant de préparer l'avenir dans ce secteur. Un accord a été signé entre les six pays le 26 novembre 2001 pour permettre ces coopérations.

En 2001, l'entrée en vigueur de l'accord EUROPA, conclu entre les 19 pays membres du groupe armement de

l'Europe occidentale (GAEO), a renforcé les possibilités de coopération en matière de recherche et technologie. Les coopérations bilatérales entre la France, l'Allemagne et le Royaume Uni, qui disposent de budgets comparables, se sont poursuivies, de même que les échanges d'information avec les pays membres de l'organisation pour la recherche et la technologie de l'OTAN.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

1- L'organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN)

La position française

La position de la France au sein de l'OTAN repose toujours sur les quatre critères qui ont prévalu à son retrait de la structure militaire intégrée il y a 35 ans :

- libre disposition de nos forces et de notre territoire ;
- libre choix de notre concept de défense ;
- liberté d'appréciation en période de crise ;
- liberté du choix des moyens dans la résolution des crises et conflits.

Depuis 1995, la France participe aux instances militaires intergouvernementales de l'OTAN, hormis pour ce qui à trait au nucléaire et à la planification de défense. Elle participe de droit aux réunions du conseil de l'Atlantique Nord en session des ministres de la défense, au comité militaire et à l'état-major militaire international.

Pour renforcer ces liens, il a été décidé, en 2001, de créer deux nouvelles missions militaires française auprès des principaux états-majors OTAN : *CINCSOUTHLANT* à Lisbonne (Portugal) et *COMAIRSOUTH* à Naples (Italie). Parallèlement, la politique d'insertion d'officiers français au sein de ces états-majors insérés a été poursuivie. Cette participation permet d'être

présent dans les structures de conduite des opérations où sont engagées des forces françaises (*SHAPE* et *AFSOUTH* pour les opérations dans les Balkans).

L'adaptation interne de l'Alliance

La révision de la structure des forces : le nouveau système de forces distingue les entités appartenant en propre à l'OTAN, et celles mises à disposition de l'Alliance par les nations. Dans ce cadre, il a été décidé de développer le concept d'un pool de forces disponibles pour toute mission, avec des délais de mise en œuvre gradués. La France est particulièrement impliquée dans la transformation du corps européen en corps de réaction rapide disponible pour l'Alliance,

dont il est prévu de tester la capacité opérationnelle intérimaire en 2002.

L'initiative sur les capacités de défense (DCI), permet de réduire les lacunes identifiées dans des domaines aussi variés que la conduite des opérations, la logistique, la mobilité stratégique, la protection et l'efficacité de l'engagement des forces. Elle a été traduite dans une liste de 58 actions.

Les activités de l'OTAN dans le cadre du partenariat pour la paix (PpP) sont maintenant bien rôdées. La France y joue un rôle actif avec des officiers insérés dans les différentes structures concernées (État-major international, *Partnership Coordination Cell -PCC-* et *Partnership Staff Element -PSE-*, et ses propositions de programme de travail annuel.

Après l'adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la République Tchèque, le prochain élargissement doit intervenir lors du sommet de Prague en novembre 2002. En 2001, l'audit sur l'état de préparation des pays candidats (Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Macédoine, Croatie) s'est poursuivi.

La position française, qui n'exclut aucune option, se fonde sur les principes suivants :

- respect du droit de chaque nation à choisir son système d'alliance ;
- refus de créer de nouvelles lignes de fracture en Europe ;
- renforcement de la sécurité européenne.

Dans un contexte international bouleversé, une nouvelle impulsion a été donnée aux relations entre l'OTAN et la Russie au dernier trimestre de l'année 2001. L'objectif est de mettre sur pied un nouveau conseil réunissant les États membres de l'OTAN et la Russie. Il s'agit de créer ainsi des capacités de décision et d'actions communes à vingt dans certains domaines importants. Ces perspectives constituent un développement majeur pour l'avenir de l'Alliance et de la sécurité européenne.

■ Siège de l'OTAN à Bruxelles.
Crédit photo : NATO PHOTO





Les opérations

En 2001, l'OTAN a poursuivi sa participation à la stabilité des Balkans. Même si les causes profondes des crises balkaniques nécessitent le maintien d'une grande vigilance, la stabilisation croissante des situations en Bosnie et au Kosovo, le déroulement normal de l'opération « *Moisson essentielle* » (voir *supra*, chapitre 1), relayée par la force opérationnelle « *Renard roux* » en Macédoine, ont été perçus comme des signes encourageants. Avec plus de 8 000 hommes déployés, le niveau de l'engagement de la France sur le terrain, 2^e contributeur après les États-Unis, justifie pleinement sa présence « à bon niveau » au sein de la chaîne de commandement. En septembre 2001, le commandement de la KFOR (près de 40 000 hommes) a été confié pour un an à un général français.

Après les attentats du 11 septembre 2001 qui ont frappé les États-Unis, les alliés ont manifesté leur solidarité de manière forte en invoquant l'article 5 du traité de Washington pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN. Les mesures militaires collectives

adoptées se sont traduites par :

- l'activation du système de précaution ;
- le soutien apporté par la flotte AWACS à la surveillance de l'espace aérien américain ;
- le déploiement des forces navales permanentes de l'OTAN pour la surveillance en Méditerranée orientale.

C'est en effet davantage sur un plan bilatéral que les nations, dont la France, ont concrétisé leur soutien aux États-Unis naturellement placés au centre de la riposte aux attentats.

Signalons encore qu'une grande partie des efforts de l'OTAN a porté sur des travaux de réflexion et de planification au travers du prisme de la menace terroriste. Lors des réunions ministérielles qui se sont tenues à la fin de l'année, l'Alliance a confirmé son objectif d'améliorer les capacités militaires nationales et collectives pour protéger ses populations, ses territoires, ses infrastructures et ses forces, contre toute attaque armée, y compris terroriste. Elle a également décidé d'accorder toute son attention aux menaces que peuvent représenter la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris à des fins terroristes.

■ *Mi 24 de l'armée tchèque.*
Crédit photo : ARMÉE TCHÈQUE

2- Les actions de coopération

Les actions de coopération militaire et de défense, dont la conception est définie à l'échelon central au terme d'une concertation avec la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) du ministère des affaires étrangères, participent de la politique globale de coopération de la France vis-à-vis du pays partenaire. Le message à l'adresse de celui-ci est unique et une coordination étroite, tant au plan central que local est indispensable.

Au plan local, l'action de la Défense s'appuie sur le réseau de représentation militaire qui couvre les 100 missions militaires accréditées auprès de pays étrangers et les 19 représentations militaires auprès des grandes organisations internationales. L'acteur central de cette action est l'attaché de défense accrédité. Il est le conseiller militaire de l'ambassadeur et représentant désigné du chef d'état-major des armées, et en tant que chef de la mission de coopération militaire et de défense, il est le représentant de la DCMD.

Avec un certain nombre de pays, la conception de cette relation bilatérale

se développe dans le cadre de réunions annuelles des différents états-majors : commissions mixtes (pour les pays d'Afrique du Nord, du Proche-orient et d'Asie), hauts comités militaires (pour les pays du Moyen-orient).

Aujourd'hui la coopération militaire évolue vers un véritable partenariat militaire. Il s'agit en priorité d'aider les pays à rationaliser leur outil de défense dans le domaine de l'organisation, des ressources ou du soutien.

En Afrique les liens privilégiés que la France entretient avec les pays francophones s'accompagnent d'une ouverture à l'ensemble des pays du continent (43 pays africains sur les 53 de la zone de solidarité prioritaire). Les forces prépositionnées sont de plus en plus impliquées dans le champ de la coopération militaire. Elles participent pleinement à la diplomatie de défense en inscrivant prioritairement leur action au profit de la consolidation de la paix. Elles mènent des actions de formation et de partenariat au profit des forces armées locales et des pays avoisinants, contribuant ainsi à stabiliser leur capacité opérationnelle.

■ *Exercice Tanzanite.*
Crédit photo : D.VIOLA / DICOd





Les formations

Définies en étroite coordination avec l'attaché de défense, elles peuvent revêtir plusieurs formes :

■ Formation individuelle

Réalisée dans le cadre de stages demandés par les forces armées locales cette formation est généralement organisée au sein des forces françaises prépositionnées, et portent sur la qualification élémentaire du combattant et le soutien logistique ou administratif. A titre d'exemple, les forces françaises stationnées à Djibouti (FFDJ) ont, en 2001, intégré près d'une centaine de militaires djiboutiens dans leurs propres stages de formation.

■ Formation collective

Elles sont réalisées par la mise en place de détachements d'instruction opérationnelle (DIO) (comme pour la formation des troupes parachutistes africaines), technique (DIT) ou de stages spécifiques (commando, domaine nautique...). Ces actions sont principalement conduites au sein des forces armées du pays hôte et répondent, soit à un besoin planifié, soit à une demande à caractère inopiné.

Les exercices

Les troupes prépositionnées effectuent régulièrement des exercices avec les forces des pays qui sont liés à la France par un accord de coopération dans le domaine de la défense. Ces exercices bilatéraux d'entraînement à finalité opérationnelle ont tendance à devenir de plus en plus multilatéraux, en associant plusieurs pays d'un même ensemble sous-régional.

Les FFDJ contribuent de manière significative aux actions de coopération que la France mène dans plusieurs pays du Golfe arabo-persique. Ainsi, des moyens en personnel et en matériel sont régulièrement envoyés au Qatar pour participer à des exercices conjoints.

Les forces prépositionnées apportent également un soutien marqué aux initiatives africaines dans le domaine du maintien de la paix. En avril 2001, elles ont ainsi largement contribué à la réussite de la manœuvre multinationale KOZAH qui a réuni neuf pays de la communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et le Tchad. Cet exercice s'est déroulé simultanément sur les territoires du Togo, du Bénin et du Ghana. Pour préparer cet exercice, un DIO avait monté une formation collective pour les pays participants.

■ Stage formation commando.
Credit photo : POULET / SIRPA TERRE

Le programme RECAMP

La finalité du programme de « renforcement des capacités africaines de maintien de la paix » (RECAMP) est de permettre aux pays africains d'engager des unités dans des opérations de maintien de la paix et de pouvoir ainsi contribuer à la stabilité du continent africain. Dans ce cadre, l'action de la France se traduit essentiellement par :

- la formation des cadres,
- l'entraînement de forces multinationales,
- le prépositionnement de matériels.

La formation concerne exclusivement le domaine du maintien de la paix. Au niveau individuel, elle est réalisée principalement au sein de l'école de maintien de la paix (EMP) de Zambakro, soutenue par la DCMD. En deux ans, cette école a formé 359 officiers africains originaires de 26 pays différents. Élément clé du programme RECAMP, elle a poursuivi sa montée en puissance en 2001 et confirmé sa vocation de centre de formation à l'échelle du continent. La formation collective, quant à elle, est conduite sous la forme de DIO par les forces prépositionnées.

L'entraînement vise à mettre les unités des pays africains contributeurs en situation de participer à une opération intégrée et multilatérale de maintien de la paix. Un cycle d'entraînement dure deux ans et comprend trois phases : un séminaire diplomatico-militaire, un exercice d'état-major et un exercice sur le terrain avec troupes. Toutes ces activités sont co-organisées par le pays-hôte et la France, en liaison avec d'autres pays et organismes donateurs.

La France a également prépositionné, à Dakar, Libreville et Djibouti, des matériels nécessaires à l'équipement de bataillons motorisés africains intervenant dans des exercices ou des opérations de maintien de la paix, dont en particulier un hôpital médico-chirurgical à Dakar. Ce matériel a ainsi

servi, par exemple, dans le cadre d'opérations menées en République démocratique du Congo (RDC) avec le soutien au contingent sénégalais de la MONUC.

Le cycle 2000-2001 du programme RECAMP, baptisé TANZANITE s'inscrit dans la continuité de GUIDIMAKHA et de GABON 2000. Il se déroule dans le cadre de la SADC (*South African Development Community*), dont la très grande majorité des pays est anglophone et lusophone, et associe le Kenya et Madagascar. La France, pays co-organisateur avec la Tanzanie a privilégié la place des Européens, et en particulier celle de la Grande-Bretagne, qui est étroitement associée à la mise en œuvre du programme. Le premier temps fort de TANZANITE a été, en mai 2001, le séminaire diplomatico-militaire de Dar es Salam, qui a réuni, 13 pays contributeurs, 20 pays extérieurs au continent africain et 15 organisations. L'exercice de PC qui a eu lieu en novembre 2001 a permis aux participants de s'entraîner à la planification et à la conduite d'une opération de rétablissement de la paix et aux procédures opérationnelles. L'exercice de terrain avec troupes aura lieu en février 2002.

3- La relation internationale d'armement

La France entretient des relations internationales dans le domaine de l'armement à un niveau très important avec une quinzaine de pays et à un niveau significatif pour une trentaine d'autres.

Ces relations institutionnelles d'armement constituent l'un des trois piliers des relations traditionnelles de défense, aux côtés du dialogue stratégique conduit par la délégation aux affaires stratégiques (DAS) et de la coopération opérationnelle qui dépend des armées. Elles doivent permettre de répondre aux attentes légitimes des pays partenaires en matière de coopération et de soutien

Dans le cadre du programme RECAMP, l'action de la France se traduit essentiellement par :

- ❖ La formation des cadres
- ❖ L'entraînement des forces multinationales
- ❖ Le prépositionnement de matériels



■ Salon aéronautique international du Bourget 2001.
Crédit photo : DR

étatique aux programmes d'équipement. Elles participent également à la promotion des capacités industrielles et technologiques françaises dans le domaine de l'armement et contribuent en ce sens, au maintien de capacités industrielles et technologiques fortes et compétitives en France et en Europe. Compte tenu de leur sensibilité, les exportations d'armement s'effectuent sous le contrôle étroit d'une commission interministérielle (CIEEMG) ; la DGA participe dans ce cadre à l'instruction des dossiers, en relation avec la DAS.

En tant qu'animateur et coordinateur de ces relations bilatérales, la DGA a organisé ou participé en 2001 à : 16 salons internationaux d'armement (dont le salon aéronautique international du Bourget en juin²³) ; une soixantaine de comités conjoints dans le domaine de la recherche et technologie, de l'armement ou de la défense et à de nombreuses rencontres.

Notons que le dispositif de représentation a connu des adaptations en 2001. Ainsi, un nouveau poste d'attaché d'armement a été créé en Inde et le poste de Bangkok a été redéployé à Singapour et en Malaisie.

La qualité des relations bilatérales d'armement et leur développement

requièrent une forte implication de tous les acteurs, étatiques et industriels. La coordination est assurée par la DGA, sur la base d'un consensus interministériel, qui prend la forme d'un ensemble de priorités par pays, par prospect et par produit, et de plans d'action communs. Cette position spécifique de la DGA, à la croisée des autres acteurs industriels et étatiques, français et étrangers, lui permet de se constituer en centre d'expertise sur les échanges internationaux en matière d'armement. Elle appuie sa compétence sur les responsables de zone géographique, sur les attachés d'armement auprès des ambassades, mais aussi sur la réalisation d'études économiques dont elle confronte les résultats avec les productions similaires de l'industrie, des économistes de défense et des ONG.

Les activités de formation

La DGA a organisé en février 2001, la 13^e session européenne des responsables d'armement, qui a rassemblé 55 auditeurs représentant les pays de l'union de l'Europe occidentale (UEO), sur le thème du « *positionnement futur de l'Europe de l'armement dans un contexte de mondialisation* ». La troisième semaine de

²³ 140 délégations officielles étrangères, en provenance de 74 pays, et environ 1 700 exposants de 45 nationalités différentes ont participé à l'édition 2001.

formation a eu lieu en Suisse et en Autriche.

La 11^e session « Europe centrale, orientale et balte » a réuni pour sa part 30 auditeurs de 12 pays sur 9 jours, autour du thème de « *l'évolution des méthodes d'acquisition d'armement dans les relations industries-États* ».

Le succès rencontré par les sessions organisées au profit des pays européens a notamment conduit à étendre ce concept de formation au profit de responsables de l'armement d'autres pays partenaires. Ainsi, deux nouvelles sessions ont été initiées en 2001, avec l'ASEAN en février 2001 et l'Amérique latine en octobre 2001.

Les perspectives de contrats

Les ministères de la défense, des affaires étrangères et de l'économie, des finances et de l'industrie ont été particulièrement sollicités en 2001 pour soutenir des prospects prioritaires. Cette implication de tous a contribué aux premiers succès à l'exportation des nouveaux hélicoptères *Tigre* et *NH90*. D'autres prospects n'ont pu aboutir en 2001 mais restent en discussion pour 2002. Ils concernent : des programmes nouveaux (comme le *Rafale* ou le *Scorpène*), mais également des aéronefs dont la production de série a commencé

(comme le *Mirage 2000* et le *Cougar*).

En 2001, le montant global de prises de commandes pour l'industrie d'armement située en France devrait s'établir entre 3,5 et 4 Md€. Ce montant est inférieur à celui des années précédentes, notamment du fait du report début 2002 de l'entrée en vigueur du marché de l'avion de transport *A 400M* qui a été signé le 18 décembre 2001.

En 2001, les principales commandes (hors programmes en coopération), concernent :

- l'hélicoptère *Tigre* (commandé par l'Australie) ;
- l'hélicoptère *NH90* (choisi par la Suède, la Finlande et la Norvège) ;
- l'hélicoptère *Cougar* (Brésil, Grèce et Slovénie) ;
- des radars (Brésil) ;
- le missile *Mistral* et le véhicule blindé léger (Oman) ;
- des contrats de soutien logistique dans le domaine de la défense aérienne (Arabie Saoudite).

En décembre 2001, pour la troisième année consécutive, le ministère de la défense a remis au Parlement son rapport annuel sur les exportations d'armement, qui présente de façon détaillée la politique française d'exportations d'armement pour l'exercice 2000.



■ Hélicoptère *Cougar*.
Crédit photo : SEYBAT / ECPA

Le 20 novembre 2001, la DGA a organisé, en partenariat avec l'institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), un premier séminaire sur l'intérêt économique des exportations avec les ONG, les économistes de défense et les parlementaires.

Les relations transatlantiques

La coopération bilatérale franco-américaine en matière d'armement trouve son importance dans les échanges d'informations techniques : une centaine d'accords existent en ce domaine, ce qui fait de la France le premier partenaire des États-Unis. En 2001, les flux d'échanges entre les deux pays ont augmenté.

L'année a principalement été marquée par l'organisation du 2^e carrefour franco-américain des industries de défense qui s'est tenu à Baltimore du 10 au 12 décembre 2001 et qui témoigne du renouveau du dialogue bilatéral. En réponse aux préoccupations américaines centrées sur les problèmes de sécurité intérieure, la coopération a été présentée comme la principale réponse à la lutte contre le terrorisme. L'objectif des 300 participants a été atteint avec une égale répartition française et américaine ; 75% des participants représentaient les industriels et 25 % les organisations gouvernementales. Le carrefour a été l'occasion de promouvoir les contacts industriels entre la France et les États-Unis : plus de 100 rencontres entre industriels ont eu lieu. Ce carrefour a permis de délivrer, notamment aux petites entreprises, des éléments concrets et d'expliquer les méthodes d'acquisition.

4- L'action en faveur de la maîtrise des armements

Depuis le début des années 1990, la maîtrise des armements, terme qui recouvre leur limitation ou leur élimination y compris la transparence organisée de leur circulation et de leur contrôle, est l'un des volets indispensables de la

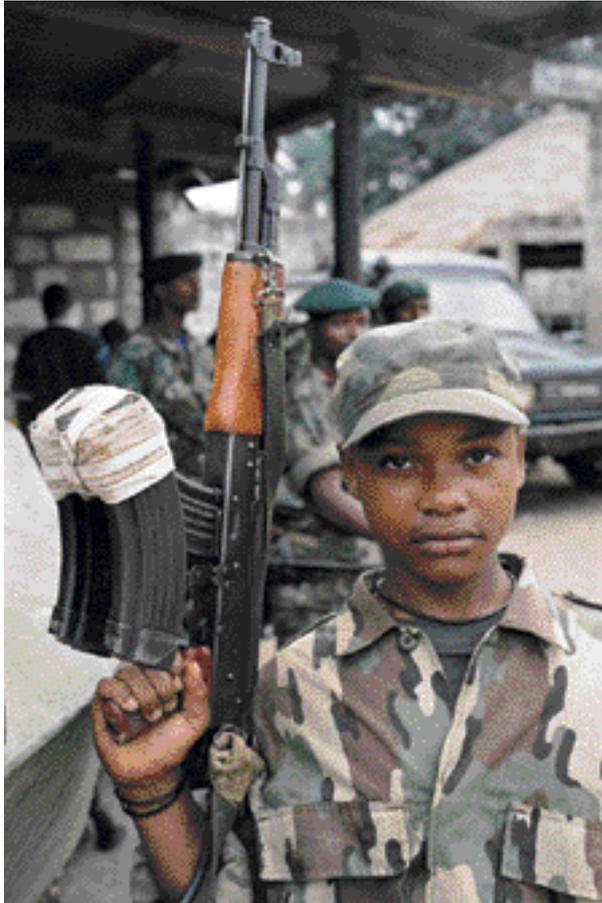
prévention des conflits. Elle est animée par l'idée que l'acceptation réciproque d'une limitation des armements contribue à réduire les risques d'affrontements et à renforcer la stabilité.

La France adhère à cette approche qui permet de limiter ces risques et apporte sa contribution aux processus de négociation et d'application qui fondent l'efficacité de la maîtrise des armements sur trois piliers : l'échange d'informations, les limitations négociées et la vérification.

En 2001, l'approche générale de la sécurité conforte l'idée que le désarmement, la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité demeurent des outils essentiels. Faisant partie de l'environnement stratégique, ils contribuent à la posture permanente de sûreté du pays, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme. Le ministère de la défense accompagne ce processus politico-militaire de « diplomatie de défense ». Au même titre que les autres règles du droit international, la maîtrise des armements est également prise en compte dans la planification et la conduite des opérations militaires.

La maîtrise des armements conventionnels

En Europe, la maîtrise des armements conventionnels repose sur trois documents s'inscrivant dans le cadre de l'OSCE : le « Document de Vienne » (DV) de 1999 qui formalise dans un cadre politique et évolutif les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) adoptées puis améliorées à Helsinki (1975), Stockholm (1987), Vienne (1992) et Budapest (1994), le traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) fondé sur la limitation juridique du nombre de systèmes d'armes majeurs, et le traité "Ciel ouvert" qui depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2002, autorise, sous certaines conditions, le survol des continents européen et nord-américain à des fins de transparence et de vérification librement consenties.



■ *Le fléau des armes légères.*
 Crédit photo : JP. DISILVESTRO / CICA

Comme chaque année depuis le début de la décennie 1990, les armées se sont conformées aux dispositions du DV 1999 et du traité FCE, qui prévoient des échanges annuels d'informations sur les dotations en équipement majeurs et sur l'organisation des outils de défense.

Ces données ont été transmises aux États parties à ces accords, au siège de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elles ont permis d'entretenir la confiance à travers un effort de transparence et servi de référence aux actions de vérifications conduites par les autres États sur le territoire français.

Afin de conduire les actions de vérification et de mettre en œuvre les accords de maîtrise des armements signés par la France, les armées se sont dotées depuis 1990 d'un organisme interarmées spécialisé : l'unité française de vérification (UFV). En 2001, les inspecteurs de l'UFV ont assuré la direction de 25 missions de vérification en Europe

centrale et orientale et participé à 30 autres missions conduites par d'autres États parties. Ils ont, en outre, accompagné 6 missions de vérification conduites par d'autres États sur notre territoire dans les formations des armées de terre et de l'air.

Se fondant sur des compétences reconnues, l'UFV a organisé des stages de formation au profit des inspecteurs des armées de l'Europe septentrionale, centrale et orientale. Elle a également soutenu des inspections conduites par les parties aux accords de Dayton-Paris en Bosnie-Herzégovine et dans les pays successeurs de l'ex-Yougoslavie en général.

Dans le cadre de la phase d'application provisoire du traité "Ciel ouvert", comprise entre le 24 mars 1992 et le 31 décembre 2001, de nombreux vols d'observation ont été réalisés entre plusieurs États signataires afin d'entraîner leurs équipes de spécialistes. Ainsi, au cours de l'année 2001, trois missions d'observation ont été organisées au-dessus de la Roumanie, de la Russie et de l'Ukraine, tandis que la France accueillait au-dessus de son sol des équipes russe et ukrainienne.

Dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC), la conférence des Nations Unies, qui s'est tenue du 9 au 20 juillet 2001, a porté sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cet événement majeur a permis la mise en place d'un programme d'action sur lequel se sont engagés les États parties. Il prévoit l'adoption de mesures législatives visant à mieux contrôler la circulation des armes, par l'adoption de dispositions techniques, notamment le marquage, par l'adoption de normes communes d'exportation et de procédures d'échange d'informations. Dans cette perspective, la France et la Suisse sont en train d'élaborer un projet commun sur le marquage et la traçabilité des armes.

Chapitre 5

LA MODERNISATION DES STRUCTURES ET DES MODES DE FONCTIONNEMENT

A man in a light-colored shirt and glasses is shown in profile, looking at a computer monitor. He is sitting at a desk with a keyboard. The background shows a control room with multiple monitors and equipment. The entire image has a blue tint.

LES RÉFORMES DE STRUCTURE

1 - La transformation de DCN en entreprise nationale

La transformation de DCN en entreprise nationale pour le début de 2003 a été annoncée le 6 juillet. Cette importante réforme a pour but de rendre concurrentiel le service à compétence nationale DCN, chargé de la construction et de la maintenance des navires de la marine nationale et des marines étrangères qui lui passent commande. Avec un effectif de 14 800 personnes à la fin de l'année 2001, son chiffre d'affaires s'élève à environ 1,5 Md€ (9,8 MdF).

Pour développer son activité et améliorer sa performance économique, DCN doit s'adapter à un environnement européen en mutation. Après le domaine de l'aéronautique et de l'électronique, le secteur naval militaire a lancé sa restructuration, avec des tentatives de rapprochement entre les principaux industriels européens. La participation de DCN à ce mouvement est un enjeu pour maintenir sa position de premier plan en Europe.

Le premier semestre 2001 a été consacré à une phase d'explication. Des rencontres avec près de la moitié du personnel et, naturellement, avec les organisations

syndicales ont permis d'expliquer le contexte, les atouts de DCN et les limites du statut actuel et de conclure sur la nécessité de l'évolution. Son statut d'administration ôte à DCN toute capacité à tenir un rôle important dans les restructurations européennes. L'analyse du contexte montre également que les clients et donneurs d'ordres mènent une politique de pression sur les prix dans l'acquisition de leurs systèmes de défense. Face à cette situation, DCN n'est pas concurrentiel dans son statut actuel par rapport aux entreprises.

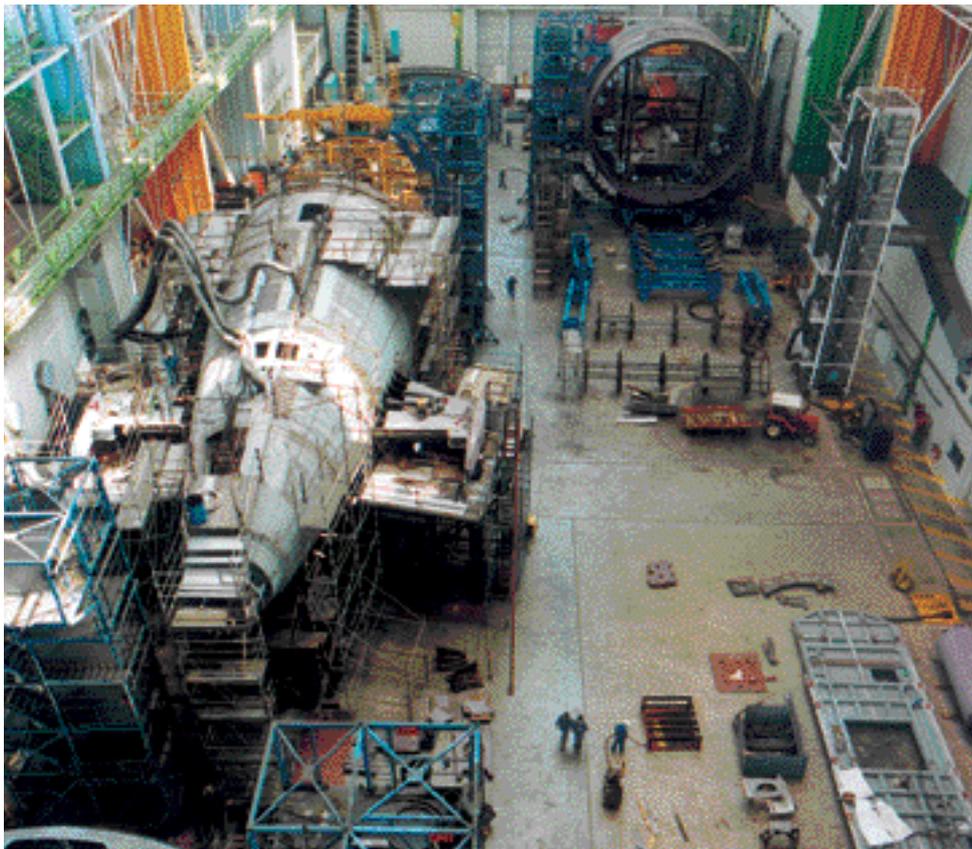
Le cadrage initial de cette réforme a été fait pendant l'été : définition et calendrier des travaux à engager, élaboration d'un projet de loi, mise en place d'un comité de concertation sociale. Toutes les actions ont été organisées en douze chantiers. Un responsable du projet a été nommé le 6 juillet.

Le comité de concertation sociale a tenu au cours du deuxième semestre quatre réunions avec les partenaires sociaux. Des réunions d'information et d'échange se sont déroulées dans tous les établissements et ont permis à la direction de projet de rencontrer plus de 1700 cadres.

Le projet de loi a été présenté en première lecture à l'Assemblée nationale le 5 décembre, au Sénat le 17 décembre, adopté définitivement le 19 décembre. La loi a été promulguée le 29 décembre.

■ Technicien de DCN.
Crédit photo : ECPAD





■ Chaîne de fabrication
du SCORPENE à Cherbourg.
Crédit photo : DCN CHERBOURG

Elle est conforme aux décisions du 6 juillet : DCN sera transformé en entreprise nationale dont le capital sera entièrement détenu par l'État. Un contrat d'entreprise entre l'État et l'entreprise nationale fixera les relations financières réciproques ; les personnels conserveront leur statut et seront mis à la disposition de la société.

Parallèlement au vote de la loi, un projet de décret d'application a été élaboré. Il précise les modalités applicables aux personnels en fonction de chacun des statuts. Transmis aux partenaires sociaux, ce projet fait l'objet de discussions. L'année 2002 sera une année de préparation du fonctionnement de la société avec des volets industriel, financier et social.

Le volet industriel porte sur le partage des immobilisations entre l'État et DCN et sur les ressources humaines, en cohérence avec les métiers stratégiques et les perspectives d'activité. Le volet financier déterminera les besoins de financement. Le volet social

définira l'accord d'entreprise précisant les modalités de fonctionnement et de représentativité de la société. Le projet de contrat d'entreprise est en cours de préparation.

Une société de préfiguration dénommée « DCN Développement » sera créée début 2002. Elle conduira les études nécessaires au changement de statut. Elle a vocation à porter les participations de l'État dans la société en création en partenariat avec *Thalès*. A partir de début 2003, elle reprendra les actifs de DCN.

2- La réorganisation de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)

La réorganisation de la DPSD a été menée pour deux raisons essentielles. Il s'agissait tout d'abord de mieux prendre en considération l'évolution législative (notamment l'entrée en vigueur du nouveau code pénal) et ensuite de définir plus précisément les

attributions de la DPSD dans le domaine de la protection du potentiel économique et scientifique ainsi que des systèmes de traitement automatisé des données dans les organismes relevant du ministère de la défense.

3 - La transformation de l'ECPAD en établissement public administratif

Qualifié de service à compétence nationale rattaché à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) par l'arrêté du 27 juillet 1998 portant organisation de la DlCoD, l'ancien établissement cinématographique et photographique des armées a été érigé en établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de la défense, exercée par le DlCoD, par le décret du 18 avril 2001.

L'ECPAD constitue donc désormais une

structure opérationnelle chargée d'assumer quatre missions principales :

- la réalisation de reportages d'actualité intéressant le ministère de la défense en vue d'une exploitation immédiate par les médias ou de la constitution de fonds audiovisuels destinés aux archives d'images de la défense ;
- la conservation et l'exploitation des documents et productions audiovisuelles du ministère de la défense ;
- la réalisation de produits audiovisuels et multimédias à la demande des organismes d'information et de communication relevant du ministère de la défense ou au profit d'autres départements ministériels, de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- l'instruction et la formation de personnels appartenant au ministère de la défense ou relevant d'une personne publique ou privée dont l'action présente un intérêt pour la défense.

■ ECPAD, Fort d'Ivry.
Crédit photo : F.SEYNAT / ECPAD



LES RÉFORMES DES MODES DE GESTION S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Le comité interministériel pour la réforme de l'État (CIRE) du 15 novembre 2001 a repris et complété les orientations du CIRE du 12 octobre 2000 qui avait relancé les actions gouvernementales en matière de réforme de l'État, notamment dans le domaine du pilotage des activités et affirmé une exigence : « une gestion plus transparente et plus efficace ».

Cet objectif implique notamment de développer le contrôle de gestion dans le cadre d'un plan triennal, d'étendre la contractualisation avec les services décon-

centrés, les établissements publics et les entreprises publiques, et de moderniser les systèmes d'information budgétaires et comptables.

Lors d'un colloque organisé en octobre 2001 par le ministère de la défense et le ministère chargé de la réforme de l'État, pour tirer les premiers enseignements de la réforme de la Défense, les liens entre cette réforme et la réforme de l'État ont été soulignés en ce qui concerne la modernisation des modes de gestion des armées. Plusieurs chantiers suivis par le comité pour la réforme et l'innovation administratives du ministère s'inscrivent dans ce cadre.

LE COMITÉ POUR LA RÉFORME ET L'INNOVATION ADMINISTRATIVES

La modernisation de l'administration est un élément important de la réforme de l'outil de Défense. Le ministre a confié cette question au comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA), dont la création par arrêté du 22 juillet 1998 avait un triple objectif :

- créer un lieu d'échange sur la modernisation du ministère ;
- identifier un acteur de la modernisation ;
- disposer d'un relais pour les actions de réforme de l'État.

Le CRIA réunit, chaque mois, sous la présidence du secrétaire général pour l'administration, des représentants des états-majors, directions, services ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la réforme de l'État. Chaque année, deux réunions sont présidées par le ministre.

Environ 200 personnes réparties dans une vingtaine de groupes de travail sont associées en permanence aux travaux du CRIA.

La démarche du comité est concrète, pragmatique et prospective.

Le caractère concret se retrouve, par exemple, dans les travaux sur la rationalisation des transports terrestres et aériens conduits pour mieux utiliser les moyens de la Défense. Il a été également demandé aux généraux exerçant un commandement territorial dans le sud-ouest et le nord-ouest d'examiner les conditions d'exercice du soutien des unités de chaque armée dans ces régions et de développer les prestations croisées entre armées. Ces expériences ont été jugées probantes par le ministre qui a décidé, en juin, de les étendre à l'ensemble du territoire.

Avec pragmatisme, le CRIA a engagé des réflexions qui ont débouché sur une réorganisation de la fonction infrastructure (décrets du 30 mars 2000). Devrait par ailleurs voir le jour en 2003 un établissement public regroupant les structures d'approvisionnement en vivres des différentes armées.

Pour préparer l'avenir, le comité a mis au point en 1998, le programme pluriannuel de modernisation de l'administration du ministère, en 2000 et 2001 le rapport d'activité et, début 2001, une directive sur la démarche qualité. La réflexion sur la conception et le développement d'un système de comptabilité analytique illustre aussi cette démarche prospective, de même que le suivi des opérations d'externalisation. Dans ce dernier domaine, ont été préparés une directive ministérielle et un guide pratique.

1- La démarche de contrôle de gestion

Le pilotage par le contrôle de gestion inclut « l'ensemble des démarches permettant de décider et agir ensemble de manière de plus en plus performante ». Un audit réalisé par le contrôle général des armées en 1998 a souligné son développement depuis 1991 dans les grands ensembles du ministère, accompagné de la mise en place d'actions de formation des décideurs et des contrôleurs de gestion. Cet état des lieux a permis de relancer la démarche. Désormais, toutes les composantes de la Défense sont dotées d'un plan d'action.

Chaque semestre, il est rendu compte au ministre de l'extension de cette démarche selon trois axes : le dialogue de gestion (amélioration de l'existant et extension), les participants (responsables de politiques ou d'organismes, contrôleurs de gestion) et les systèmes de mesure et d'anticipation (tableaux de bord, systèmes d'information décisionnels).

Le dialogue de gestion est pratiqué ou se développe entre chaque responsable de grand ensemble et la majorité de ses organismes subordonnés, deux fois par an, sur la base d'un contrat objectifs-

moyens. Ainsi, dans l'armée de l'air, un dialogue de gestion entre l'état-major et les grands organismes subordonnés s'appuie sur une directive annuelle du chef d'état-major, deux réunions de dialogue de gestion et la mise au point d'instruments de suivi. Dans l'armée de terre, la démarche de pilotage, amorcée en 1991 avec les directions de service, a été élargie aux commandements chargés de la gestion du personnel et de sa formation, aux commandements des forces et, en 2000, aux régions Terre. Des directives fixent des objectifs stratégiques et de gestion et un système d'information adapté permet d'élaborer un tableau de bord. Au sein de la marine nationale et de la gendarmerie nationale, cette démarche a également été sensiblement développée au cours de l'année écoulée.

Grâce à un important effort de formation des décideurs (190 personnes concernées en 2001), et des contrôleurs de gestion (265 personnes concernées en 2001), et compte tenu de leur mobilité, on estime qu'en moyenne 2/3 des décideurs des niveaux centraux et régionaux se sentent concernés et que la moitié des contrôleurs de gestion détient la compétence requise, en particulier pour les outils et systèmes d'information.

Trois nouveaux axes :

- ❖ Le dialogue de gestion
- ❖ La formation des responsables de gestion
- ❖ Les systèmes d'information décisionnels

■ *La formation des responsables de gestion.*
Crédit photo : D. VIOLA/DiCoD



Au cours de l'année 2000, un second volet a été développé. Il porte sur les grandes politiques transversales du ministère qui sont placées peu à peu sous contrôle de gestion. Ce travail a débuté par les fonctions recrutement et reconversion du personnel. En 2001, cette démarche a été étendue aux fonctions : communication, gestion des munitions, internationale, solde des militaires, immobilier. Cette approche sera progressivement étendue en 2002 et 2003. Le développement du volet vertical est une particularité du ministère de la défense au sein de l'État. Elle a été possible en raison de l'ancienneté de la démarche au sein du ministère. Elle répond à la nécessité de donner au ministre et aux principaux responsables des informations précises sur des fonctions importantes dans le cadre de la réforme de l'outil de défense et compléter ainsi le tableau de bord mensuel de suivi de la réforme de l'outil de défense remis par le SGA au ministre depuis 1997. Ce document de pilotage permet de suivre la professionnalisation des armées, la réforme du service national, la réforme de la DGA et les restructurations. Il sera progressivement enrichi des informations relatives aux actions transversales et pourra devenir un tableau de bord de l'ensemble du ministère.

2 - La démarche qualité

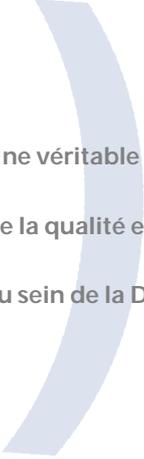
Une véritable culture de la qualité existe au sein de la Défense. Actuellement, une cinquantaine d'organismes sont homologués ISO 9000. Un système de management par la qualité lancé depuis plusieurs années dans la marine nationale se développe progressivement. Cette démarche est coordonnée, depuis 1998, par un groupe de travail interarmées du CRIA. Conformément aux orientations du CIRE du 12 octobre 2000, une directive ministérielle sur la qualité a été adoptée le 21 février 2001. Elle fixe les axes prioritaires de la démarche au sein du ministère, qui doit s'inscrire dans une démarche globale de pilotage et doit



■ Démarche qualité sur un moteur d'avion.
Credat photo :DGA.COM / D.GUITTIN

être poursuivie en reprenant les trois pistes d'action retenues au niveau interministériel : l'accueil des usagers et la qualité du service rendu, la qualité de la réglementation, le renforcement des dispositifs d'évaluation des politiques publiques.

La directive ministérielle demande que cette démarche soit conduite avec pragmatisme en évitant tout formalisme réducteur, à partir d'une étude de l'opportunité de recourir aux démarches de certification pour certaines activités et d'une évaluation du coût d'exploitation ou de mise en œuvre des procédures existantes ou envisagées. Une démarche expérimentale est préconisée. L'élaboration d'engagements de service pour les directions et organismes assurant des fonctions de soutien est souhaitée.



Une véritable culture
de la qualité existe
au sein de la Défense.

Le groupe de travail du CRIA coordonne la mise en œuvre de ces orientations et met l'accent sur l'élaboration des engagements de service. Il n'y a pas pour le moment d'engagement de service formalisé et publié. Cependant, plusieurs engagements sont en cours d'étude. Ainsi, les états-majors ont lancé, dès le premier trimestre 2001, une démarche généralisée aux services placés sous leur autorité en prenant en compte la nouvelle norme ISO 9000-V 2000.

Compte tenu de ses missions, la DGA veut garantir la qualité des équipements qu'elle approvisionne ou fait développer. Les organismes certifiés ISO 9001 emploient 60% du personnel de la DGA (objectif prévu : 75%). Les 20 centres de la direction des centres d'expertise et d'essais, les 3 établissements du service de la maintenance aéronautique et une sous-direction de l'administration centrale sont certifiés. Des engagements de service internes sont en cours d'élaboration. Cette démarche est également mise en œuvre dans les services interarmées. Ainsi, la direction centrale du service de

santé prépare un projet d'engagement de service comportant des engagements sur les moyens.

La direction générale de la gendarmerie nationale a conduit une démarche qualité en ce qui concerne l'accueil du public, en particulier la nuit et par le biais des brigades de prévention de la délinquance juvénile.

Des services administratifs comme les commissariats sont aussi impliqués dans cette démarche qui sera progressivement mise en œuvre au cours de l'année 2002, après expérimentation, au sein des services du secrétariat général pour l'administration.

3 - La déconcentration du contentieux administratif

L'augmentation constante du nombre des contentieux au cours des dernières années ainsi que l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001 de la loi du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives, qui nécessite de disposer de correspondants locaux en mesure

LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE LA CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNMSS)

L'intérêt de la CNMSS pour le domaine de la qualité est ancien. Au début des années 90 ont été entreprises les premières sensibilisations de l'encadrement et du personnel. C'est à la même période que le monde de l'assurance maladie a entamé de façon rapide sa grande mutation technologique.

Le principe de management choisi en 1996 a été de ne pas prendre prétexte des changements rapides et continus du métier de l'assurance maladie, pour ne pas entreprendre, sur le même rythme la modernisation interne des méthodes et de l'organisation. Un autre principe adopté a consisté à favoriser à tous les niveaux la vision globale des enjeux et des actions conduites.

Le projet d'établissement 1997/1999 comportait un chantier dédié à la qualité. Il a été mis à profit pour accélérer la formation et la professionnaliser en profitant de la proximité géographique d'un centre de formation à la qualité (l'Institut méditerranée de qualité). C'est à dire que l'annonce par le directeur du CNAM de l'obligation pour toutes les caisses primaires d'aller à la certification Iso 9001-2000 n'a pas surpris les dirigeants de la CNMSS qui ont eux aussi choisi comme champ de certification le traitement des feuilles de soins électroniques du système « Vitale ».

L'analyse des processus élémentaires a débuté en septembre 2001. Elle va se poursuivre jusqu'à l'été 2002. Chacune des étapes de la chaîne opérationnelle, de la chaîne de soutien, de contrôle et de pilotage va être décrite, améliorée, associée à des indicateurs. Puis, ce sera le temps des audits partiels avant l'audit de certification.

de se présenter dans des délais brefs devant le juge pour défendre la position de l'État ont imposé de procéder à la déconcentration du traitement de dossiers contentieux confiés à la direction des affaires juridiques (DAJ).

Cette activité désormais partiellement déconcentrée aux directions régionales et locales des services des commissariats en raison de leur vocation juridique s'explique du fait, d'une part, de leurs actions de conseil du commandement et, d'autre part, de leurs attributions en matière de règlement amiable des dommages. De plus, cette nouvelle compétence répond à la baisse de leur activité due à la disparition du service national et au nouveau format des armées. Cette nouvelle mission est effectuée pour le compte de la DAJ qui conserve la possibilité de traiter, parmi les catégories de dossiers de contentieux transférés, ceux dont l'importance le justifie. En tout état de cause, la DAJ apporte assistance et conseil aux directions régionales et locales des services des commissariats pour le traitement des dossiers.

Une première tranche de déconcentration mise en place en 2000 a été étendue, en 2001 aux secteurs d'activité contentieuse suivants : fin du transfert des contentieux concernant les mutations, notations, sanctions ; décorations et distinctions ; mesures à caractère statutaire ou indemnitaire liées aux restructurations.

4 - La modernisation de la gestion financière

La modernisation de la gestion financière du ministère entame un nouveau cycle. Depuis 1997, le ministère a accompli de nombreuses réformes budgétaires et comptables. Les objectifs poursuivis étaient nombreux : rendre plus lisible et plus claire la répartition des dépenses de rémunération et d'équipement dans la nomenclature budgétaire, appliquer aux dépenses d'investissement les règles comptables de droit commun, améliorer



■ L'École militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre de Montpellier.
Cédit photo : DR

la restitution des dépenses faites au travers des procédures dérogatoires.

Ces mesures ont permis de répondre aux critiques sur le manque de transparence et de lisibilité des dépenses militaires.

Désormais la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 sur les lois de finances, qui a remplacé l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 et entrera en vigueur à partir de 2006, et du projet interministériel ACCORD constituent les deux priorités du ministère en matière de modernisation de la gestion financière.

Le progiciel ACCORD, qui permettra de donner un outil informatique commun aux services gestionnaires, à l'ordonnateur principal, au contrôleur financier central et aux comptables, devrait être mis en place au ministère de la défense pour la gestion 2004, pour les dépenses effectuées au niveau central. Une des conséquences du raccordement à ACCORD devrait être la mise en

cohérence des différents systèmes d'information financière du ministère.

La mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances constitue un enjeu majeur et nécessitera un travail important de tous les acteurs du ministère. D'ores et déjà le ministère de la défense prépare la constitution de « programmes » auxquels seront associés des objectifs et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs s'inspirant notamment des objectifs et indicateurs mis au point à l'occasion du projet de loi de programmation 2003-2008 (indicateurs représentatifs de l'entraînement, des activités, des commandes et livraisons de matériel, etc.).

Enfin l'approfondissement de la connaissance des coûts passe désormais par la définition d'un système fédérateur de comptabilité analytique qui s'appuierait sur une comptabilité générale adaptée en complément de la traditionnelle comptabilité budgétaire. Le ministère de la défense poursuit les études en ce sens.

5 - L'adaptation de la politique immobilière et patrimoniale

Le domaine immobilier dont la Défense est affectataire est considérable. Il représente environ 264 000 hectares, soit 0,48 % de la superficie du territoire national. Cette superficie équivaut à celle d'une zone qui comprendrait trois départements d'Ile-de-France : les Yvelines (228 400 ha), le Val-de-Marne (24 500 ha) et la ville de Paris (10 500 ha), soit 263 400 ha au total. Outre son étendue et sa grande dispersion en métropole, outre-mer et à l'étranger, ce domaine se caractérise par le fait qu'il est constitué en majeure partie de surfaces non bâties (camps, terrains d'expérimentation et d'exercices, pistes d'aérodromes, champs de tir...), et par la très grande diversité des emprises et installations : casernes, établissements industriels et logistiques, bases aériennes et ports maritimes, champs de tir, centres de commandement et de communication,

■ Château Giron à Rennes.
Credif photo : YLEJAMTEL





■ Collège militaire d'Autun.
Crédit photo : ECPAD

ouvrages fortifiés et sémaphores, hôpitaux militaires, logements, nécropoles nationales, cimetières militaires et hauts lieux de mémoire, sans oublier bien sûr la dimension historique de ce patrimoine, qui comprend 170 monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Si les surfaces bâties ne représentent que 1,2 % du foncier total, elles sont toutefois loin d'être négligeables, dans la mesure où elles sont équivalentes à 6 000 immeubles bâtis.

La réorganisation de cette fonction décidée en mars 2000 a été mise en œuvre au cours de l'année écoulée. Cette réforme a consisté à mieux préciser le rôle de tous les intervenants : états-majors, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, services d'infrastructure.

La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) est chargée :

- d'une part, d'élaborer et de mettre en œuvre, en liaison avec les états-majors, directions et services concernés, la politique d'ensemble du ministère en matière patrimoniale, immobilière et domaniale²⁴,
- d'autre part, de conduire les négociations en vue de l'aliénation des immeubles devenus inutiles aux besoins des armées et de mener en tant que de besoin les études de reconversion des sites. Cette mission est confiée à la mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI).

Pour spécifique qu'elle puisse être, l'action du ministère passe nécessairement par une prise en compte des facteurs d'évolution extérieurs à son domaine d'activité, lesquels résultent le plus

²⁴ Il s'agit de : de traiter les questions administratives générales relatives à l'urbanisme, à l'architecture, à l'aménagement du territoire, aux monuments historiques et aux lieux de mémoire ; d'établir le schéma directeur d'implantation de l'administration centrale et de coordonner l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs des implantations des organismes ; d'élaborer et mettre en œuvre la politique du logement (réalisation des programmes, gestion des crédits, attribution des logements et suivi du parc en Ile-de-France, préparation des actes relatifs à l'exercice de la tutelle sur la société nationale immobilière ...).

souvent d'un travail interministériel, par exemple les réformes en cours relatives aux lois sur l'architecture, à l'utilité publique ou au 1% artistique. Les nouveaux textes relatifs à la protection de l'environnement ou des monuments historiques, à l'urbanisme ou aux installations classées sont pris en compte dans la gestion du patrimoine de la défense. Par ailleurs, le ministère participe aux réflexions interministérielles sur la modernisation de la fonction immobilière. La réforme de la fonction infrastructure a également abouti à la création du comité de coordination de la fonction infrastructure (CCFI).

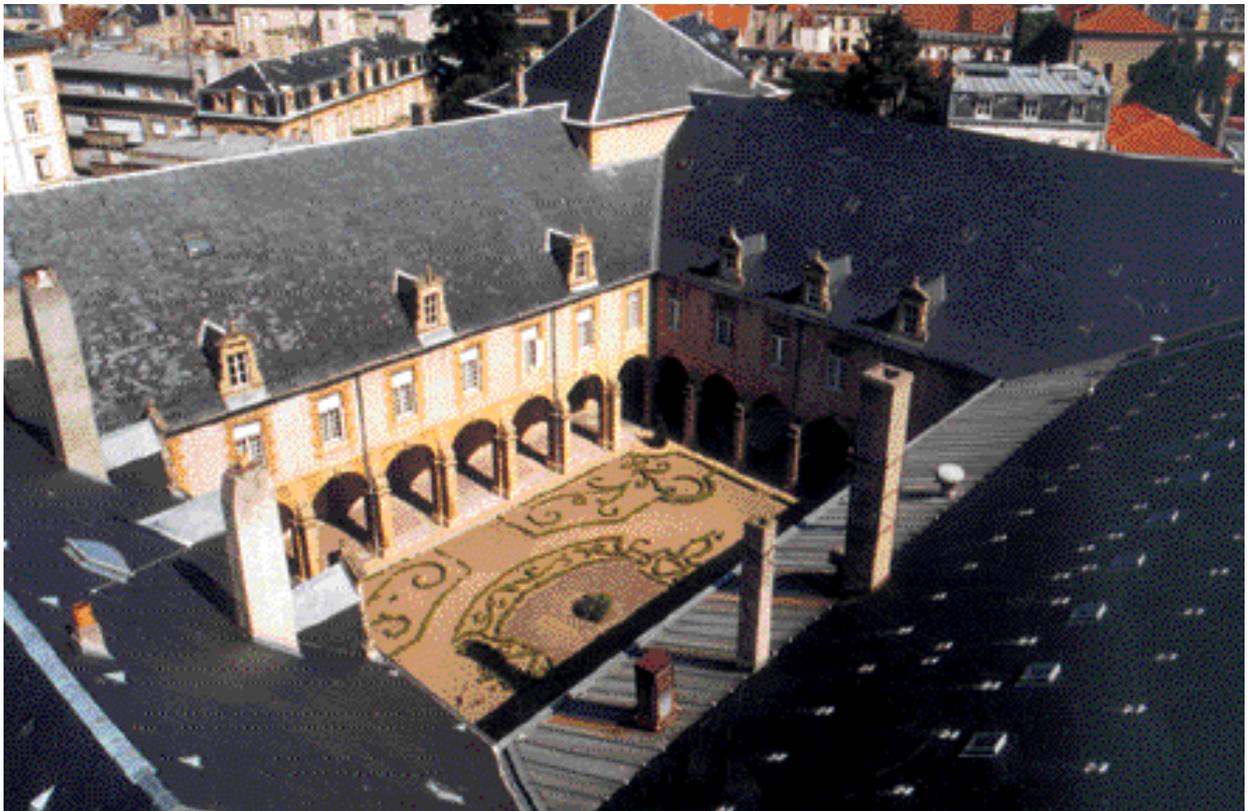
L'entretien et la mise en valeur du patrimoine historique

Le domaine immobilier affecté à la Défense comprend 170 monuments historiques

classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire. En application du protocole défense-culture du 26 mars 1994, la DMPA a élaboré en 2001 en concertation avec la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication, le programme annuel de conservation et de restauration de ces édifices, co-financé par les deux ministères à hauteur de 3,8 M€ chacun.

Pour 2001, le programme a porté pour l'essentiel (66 %) sur les monuments d'Ile-de-France (Hôtel national des Invalides, Ecole militaire, château de Vincennes, Val-de-Grâce, hôtel de la Marine). L'autre partie a été consacrée à des sites en province (citadelles de Lille, Brest et Montlouis, forts de Briançon, tour royale de Toulon), ou outre-mer (citadelle de Fort-de-France).

■ Abbaye Saint-Arnoul à Metz.
Crédit photo : ECPAD



Chapitre 6

L'ACTION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

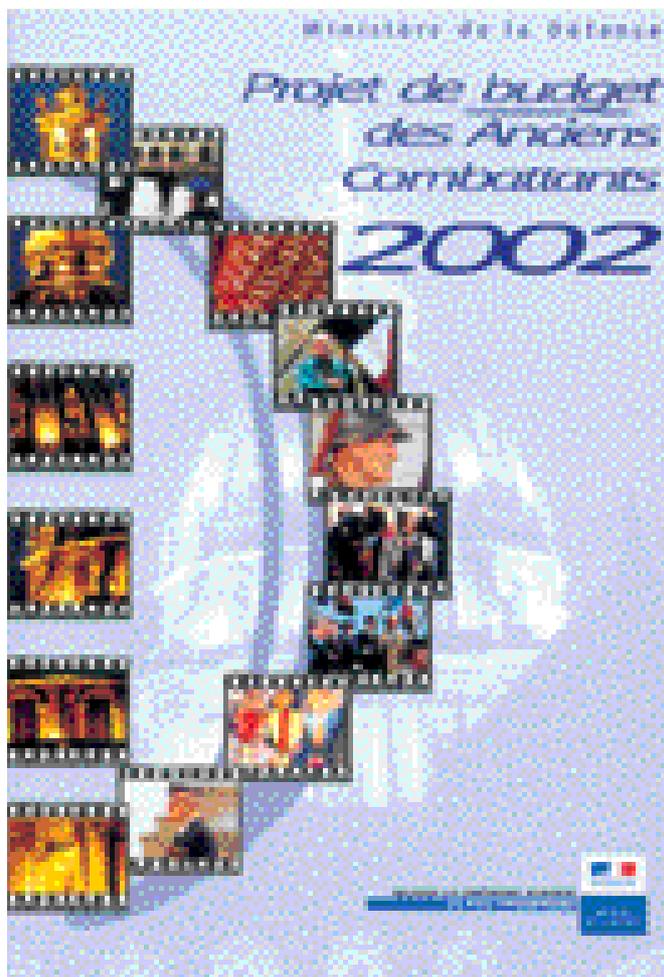


LES DROITS DU MONDE COMBATTANT : RÉPARATION, RECONNAISSANCE, SOLIDARITÉ

1- Le budget pour 2001

L'adoption du budget a été l'occasion de réaffirmer l'imprescriptibilité du droit à réparation défini par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

En 2001, le budget « anciens combattants » s'élève à 3,6 Md€ (24 MdF) avec des mesures nouvelles d'environ 39,6 M€ (260 MF). Les mesures nouvelles permettent de donner à la génération des anciens combattants de la guerre d'Algérie sa place notamment par l'attribution de la carte du combattant aux soldats du contingent rappelés en Algérie pour une période d'au moins quatre mois en 1956.



Elles permettent le retour à la parité des pensions des plus grands invalides de guerre, l'augmentation du plafond de la rente mutualiste du combattant, ainsi que le rétablissement des droits à la retraite du combattant pour les ressortissants des anciennes colonies françaises frappés par la « cristallisation ».

Le budget pour 2001 fait apparaître les principales dotations suivantes :

- la dette viagère qui concerne les pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre et les retraites du combattant : 3 Md€ (19,7 MdF) ; au 1^{er} janvier 2001, 484 473 personnes bénéficiaient d'une pension au titre du code des PMIVG (330 330 invalides, 143 281 veuves et orphelins et 10 862 ascendants). Les services déconcentrés des anciens combattants ont par ailleurs instruit pour le service des pensions des armées (SPA) environ 10 000 dossiers de demandes de pensions. Les révisions de pensions et les concessions nouvelles s'élèvent pour l'année 2001 à 6 786 pour les ressortissants "anciens combattants" et 5 992 pour les ressortissants du SPA.
- le fonds de solidarité pour les combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine : 152,3M€ (999 MF) ;
- les versements aux mutuelles pour la majoration des rentes mutualistes des anciens combattants : 88,8 M€ (583 MF) ;
- les soins médicaux gratuits, les appareillages, le remboursement des réductions tarifaires sur les transports, la sécurité sociale des bénéficiaires du code des PMIVG : 335 M€ (2,2 MdF).

Les crédits d'intervention consacrés en 2001 à la prise en charge des soins médicaux et des appareillages ont atteint 112 M€ (735 MF). On peut estimer à environ 110 000 le nombre de bénéficiaires de l'article L.115 (soins médicaux gratuits) du code des PMIVG qui se soignent au moins une fois dans l'année. Ces bénéficiaires dits "actifs" représentent environ 35 % de la population militaire d'invalidité pensionnée.

LE CONTENTIEUX DES PENSIONS MILITAIRES

La procédure contentieuse relative aux pensions militaires est suivie en première instance et en appel par les directions des services déconcentrés, dont les cadres assurent les fonctions de commissaire du gouvernement devant les tribunaux et les cours régionales des pensions. Dans ces affaires, les conclusions sont rédigées par quatre centres de rédaction des conclusions rattachés aux directions interdépartementales de Bordeaux, Paris, Strasbourg et Montpellier.

Le bureau du contentieux de la DSPRS examine les dossiers susceptibles de recours en cassation qu'il transmet avec des projets de mémoire à la DAJ.

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2001, 1 976 affaires ont été portées devant l'ensemble des juridictions des pensions dont 949 au titre des anciens combattants et victimes de guerre (ACVG) et 747 au titre des militaires et anciens militaires de carrière (en 2000 : 3 534 affaires dont 1 737 au titre des anciens combattants et victimes de guerre et 1 797 au titre des militaires et anciens militaires de carrière). Durant le 1^{er} semestre 2001, ces juridictions ont rendu 1 965 décisions (1 018 ACVG et 947 militaires et anciens militaires de carrière). En 2000, elles avaient rendu 4 001 décisions (2 226 ACVG et 1 775 militaires et anciens militaires de carrière).



■ Les droits du monde combattants : réparation, reconnaissance, solidarité.
Crédit photo : ECPAD

2- La mesure de réparation pour tous les orphelins mineurs dont les parents sont morts en déportation, victimes de persécutions antisémites

Le décret du 13 juillet 2000 a institué une mesure de réparation pour les orphelins dont le père ou la mère a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'occupation et a trouvé la mort en déportation, s'ils étaient mineurs de moins de 21 ans au moment où la

déportation est intervenue.

Cette mesure de réparation prend la forme, au choix du bénéficiaire, soit d'une indemnité en capital de 27 440 € (180 000 F), soit d'une rente viagère de 457,3 € (3 000 F) par mois.

L'instruction des dossiers est effectuée par la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS). Quant au paiement des rentes et des capitaux, il est assuré par les services de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC).



■ *Le devoir de mémoire.*
Crédit photo : DR

Fin décembre 2001, 15 622 dossiers ont été déposés. 11 800 dossiers ont reçu un avis favorable, dont 6 312 options pour la rente et 5 488 pour le capital. 498 dossiers ont donné lieu à un refus, les intéressés ne remplissant pas les conditions fixées par le décret, et il reste 3 324 demandes en cours d'instruction.

Un rapport du 16 juillet 2001 sur l'indemnisation des orphelins de parents morts en déportation, élaboré par la DSPRS, expose les différentes mesures d'indemnisation prises en faveur des déportés et de leurs ayants-cause depuis 1945 et analyse le dispositif institué par le décret du 13 juillet 2000.

3- L'évolution de la « cristallisation »²⁵ des pensions

L'article 110 de la loi de finances pour 2001 a institué une commission d'étude de la revalorisation des pensions, chargée de proposer des mesures permettant la revalorisation des rentes, des retraites et des pensions des anciens combattants de l'outre-mer. Cette commission s'est réunie pour la première fois, le 23 octobre 2001. Après avoir procédé à une analyse de la situation, elle devrait remettre ses conclusions au cours de l'année 2002.

Cette étude devra tenir compte d'une décision rendue par le conseil d'État le 30 novembre 2001 suite au recours de M. Diop. La haute juridiction, statuant dans une affaire de retraite militaire, a jugé que la différenciation des droits fondée sur la nationalité était contraire aux dispositions de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les conséquences de cette décision pour les pensions militaires d'invalidité, la retraite du combattant et les pensions civiles et militaires de retraite, également concernées, seront tirées en tenant compte des conclusions de la commission.

²⁵ La « cristallisation » instituée par l'article 71 de la loi de finances pour 1960 vise à maintenir les droits à réparation et à retraite malgré la perte de la nationalité française qui entraîne, en principe, leur déchéance. Cependant, ces droits sont réduits : les pensions sont remplacées par des allocations viagères non révisables et non réversibles dont le taux est calculé sur la base du tarif en vigueur au moment de l'indépendance de chacun des pays concernés.

4 - Le « rapport constant »²⁶

L'évolution du point de pension militaire d'invalidité (article L.8 bis du code des PMVG) repose sur un double mécanisme :

- la prise en compte des évolutions du point de la fonction publique ;
- une correction effectuée une fois par an prenant en compte les augmentations catégorielles au cours des deux années précédentes, par application des effets d'un indice INSEE qui retrace l'ensemble des évolutions des traitements de la fonction publique ; cet indice est calculé en base 100 depuis le 1^{er} janvier 1992, une nouvelle série statistique ayant débuté à cette date.

Ce mécanisme, mis en place en 1990, a mis fin aux systèmes antérieurs qui avaient suscité de nombreuses contestations et conduit, en 1981, à un rattrapage sur 7 ans évalué à 14,26 %. Cependant, il est encore l'objet de critiques fondées sur son manque de lisibilité.

Un groupe de réflexion sur le mode de revalorisation du point PMI a été créé le 2 octobre 2001.

5- L'appareillage

Dans chaque direction interdépartementale des anciens combattants, fonctionne un centre d'appareillage dont le rôle est de :

- procéder à l'appareillage des ressortissants du code des PMIVG et d'assurer l'entretien et le remplacement des appareillages nécessaires ;
- s'assurer que les fournisseurs livrent des matériels aux normes et conformes

aux dispositions du tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS).

Les ressortissants des régimes d'assurance maladie peuvent également bénéficier du service médico-technique offert par ces centres.

Par ailleurs, le ministère apporte son concours à la politique d'autonomie des personnes handicapées. La participation des centres d'appareillage est étendue, à titre expérimental, aux « dispositifs pour la vie autonome » qui ont pour but le développement d'un dispositif coordonné d'accès aux solutions de compensation des incapacités pour les personnes handicapées. Ils sont en cours de généralisation à l'ensemble des départements, dans le cadre d'un plan triennal.

Le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH), installé à Metz-Woippy (Moselle), effectue un travail important de recherches, d'évaluations techniques et de normalisation en matière d'appareillage et d'aides techniques. Il est, en France, le seul établissement habilité à faire subir aux véhicules pour handicapés physiques (VHP) les tests techniques auxquels ceux-ci doivent satisfaire pour être agréés. Il assure en outre la formation des revendeurs et loueurs de VHP. Il réalise des appareillages pour les cas médicaux ou chirurgicaux complexes. En 2001, il a participé à de nombreux enseignements universitaires dans les domaines de l'appareillage et du génie biomédical et à des congrès scientifiques. Il a organisé sur demande des visites et des journées à caractère pédagogique.

²⁶ Le mécanisme actuellement en vigueur résulte de l'article 123 de la loi de finances pour 1990 (modifiant l'article L.8 bis du code). Il prévoit que le montant des pensions évolue à la fois :

■ au cours de l'année sur la base des augmentations générales dont bénéficient les fonctionnaires de l'État, comme dans le mécanisme antérieur ;

■ au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice moyen annuel de l'ensemble des traitements bruts calculés par l'INSEE. Cet indice englobe outre les augmentations générales les mesures spécifiques accordées à certaines catégories de fonctionnaires. Un supplément de pension est versé au titre de l'année écoulée pour tenir compte du décalage (rattrapage de la valeur du point au 31 décembre l'année n-1 et réajusté au 1^{er} janvier de l'année n).

Ce dernier ajustement fait l'objet d'un rapport établi par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction du budget) qui est soumis pour avis à une commission tripartite (parlementaires, associations et administrations) présidée par le secrétaire d'État à la Défense chargé des anciens combattants ou son représentant.

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS CHARGÉS DES ANCIENS COMBATTANTS

La réforme des services déconcentrés du ministère de la défense chargés des anciens combattants, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001, a été articulée autour de quatre mesures :

- la transformation des 18 directions interdépartementales (DI) des anciens combattants en 7 directions interrégionales et 11 directions associées, avec le transfert corrélatif de l'administration générale vers ces 7 nouvelles directions, ce qui a permis des gains d'effectifs ;
- l'adaptation des effectifs aux missions actuelles des DI ;
- la création de pôles mémoire et patrimoine ;
- le transfert de certaines attributions à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

L'adaptation des effectifs des directions à leurs missions a fait l'objet d'une attention particulière. La résorption des sureffectifs s'est appuyée sur l'extension aux DI du dispositif prévu pour l'accompagnement social des restructurations de la Défense. À quelques exceptions près, en cours de règlement, les 143 agents concernés ont retrouvé une affectation ou sont partis à la retraite.

6- Les emplois réservés

Lors du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés du 9 octobre 2001, les ministères de la fonction publique et délégués à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées ont paraphé un protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État, qui avait été signé par cinq organisations représentatives des personnels.

Ce protocole vise à améliorer le recrutement des travailleurs handicapés au sein de la fonction publique de l'État en généralisant le mode de recrutement contractuel. Par ailleurs, ce protocole se veut contraignant vis-à-vis des administrations puisque, désormais, celles qui n'atteindront pas le quota de 6% seront taxées au profit du fonds interministériel d'insertion des travailleurs handicapés et verront les emplois non pourvus à ce titre mis en réserve.

En contrepartie, il est mis fin à la procédure des emplois réservés pour les travailleurs

handicapés, à compter du 1^{er} janvier 2002. S'agissant des militaires, le régime des emplois réservés demeure identique. Toutefois, dans la mesure où il ne bénéficiera plus qu'aux militaires et ressortissants du CPMIVG, une réflexion a été engagée pour le moderniser et pour renforcer son efficacité.

En 2001 : 3 707 candidats (1 376 militaires et ressortissants du CPMIVG, et 2 331 travailleurs handicapés) ont subi les épreuves des différents examens d'emplois réservés. 1 247 lauréats (764 militaires et ressortissants du code des PMIVG et 483 travailleurs handicapés) ont pu être désignés dans un emploi de catégorie B ou C de la fonction publique.

7- La participation aux travaux concernant les militaires d'active relatifs aux suites de la "guerre du Golfe"

La DSPRS a participé aux différentes réflexions conduites sur ce sujet (rapport Salomon et travaux de la mission d'information parlementaire.



■ Cérémonie du souvenir au Mont-Valérien.
Credit photo : ECPAD

Par ailleurs, elle participe aux travaux sur la création d'un observatoire de la santé des anciens combattants des conflits et opérations contemporains, qui devrait permettre de disposer d'une traçabilité et d'une typologie des pathologies susceptibles d'être contractées par les militaires.

8- Les victimes d'attentats terroristes

A la suite des attentats commis aux Etats-Unis le 11 septembre 2001, le ministère de la défense a immédiatement diffusé sur son site Internet une information à destination des victimes et de leurs familles sur les dispositifs de prise en charge et de réparation dont elles pouvaient bénéficier au titre des dispositions du CPMIVG.

LA POLITIQUE DE MÉMOIRE

1- Les commémorations

La Défense organise, chaque année, les cinq cérémonies nationales prévues par la loi (journée nationale de la déportation, victoire de 1945, journée nationale du patriotisme, commémoration des persécutions racistes et antisémites et hommage aux justes de France, armistice du 11 novembre 1918). En 2001, les cérémonies de commémoration du 11 novembre ont été plus spécialement dédiées aux veuves et orphelins victimes de toutes les guerres.

En outre, le ministère a organisé ou soutenu l'organisation de 55 cérémonies s'inscrivant dans le cadre des orientations données par le haut conseil de la mémoire combattante (HCMC).

Parmi les événements commémorés, le serment de Koufra a été rappelé par des cérémonies dans trois villes choisies pour leur valeur symbolique : Alençon, Paris et Strasbourg.

Au nombre des temps forts du calendrier commémoratif, on citera également les cérémonies organisées en l'honneur des fusillés de Châteaubriant, en souvenir de la grève des mineurs du Pas-de-Calais de 1941 ou pour le 80^e anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu.

Selon les directives du HCMC, il a été rendu hommage, le 25 septembre 2001, aux anciens harkis qui ont combattu aux côtés de l'armée française durant la guerre d'Algérie.

2- Les actions pédagogiques

La disparition progressive des témoins des conflits contemporains conduit à prêter une attention particulière à la transmission de la mémoire à travers des actions pédagogiques.

Ainsi, par exemple, le ministère est partie prenante, avec l'Éducation nationale, la fondation de la résistance et la fondation

pour la mémoire de la déportation, au concours national de la résistance et de la déportation, auquel ont participé quelque 36 500 élèves de 3^e ou de terminale.

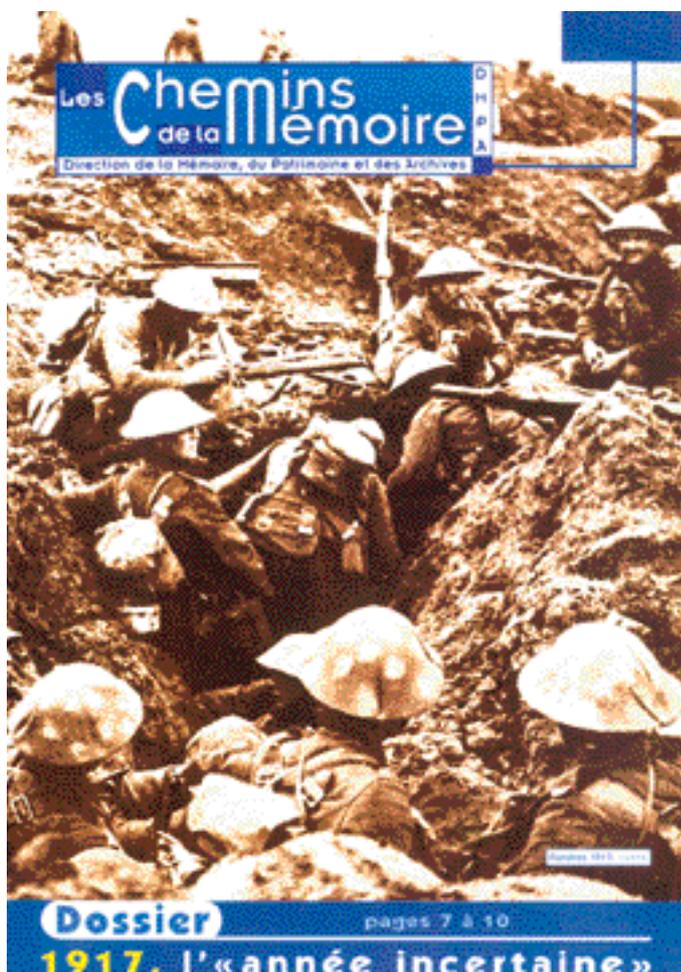
Par ailleurs, la production des supports pédagogiques, qu'il s'agisse d'expositions itinérantes (par exemple « Les forces françaises libres »), de brochures (comme « Le rôle des troupes marocaines dans la victoire », « les combats de l'année 40 ») ou des fascicules des collections « Mémoire et citoyenneté » et « Mémoire de pierre », a largement tenu compte du programme commémoratif défini par le haut conseil de la mémoire combattante.

Mais c'est surtout dans le domaine du soutien des projets pédagogiques que le ministère a renforcé son action. Il a ainsi participé à la réalisation de 159 projets, dont 126 dans le cadre scolaire. Une dimension nouvelle a en effet été donnée à la coopération avec l'Éducation nationale avec la signature, le 16 juillet 2001, d'une circulaire commune à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, et à la direction de l'enseignement scolaire qui a permis l'émergence de projets novateurs associant la mémoire des conflits contemporains à la compréhension des problèmes de défense.

3- L'édition et l'aide à la production

Dans le domaine de la mémoire, le ministère publie ou soutient la publication de témoignages, d'analyses des conflits contemporains. Il a ainsi coédité l'ouvrage « 1939-1945 Combats de femmes » et soutenu par des subventions la publication d'une dizaine d'autres ouvrages. Il a par ailleurs soutenu la réalisation de 16 films documentaires.

Organe d'information sur les questions de mémoire, le mensuel « Les Chemins de la mémoire », publié par la DMPA, a porté son tirage à 20 000 exemplaires, notamment pour répondre à son ouverture sur le milieu scolaire.





■ En 2001, un budget de 5 M€ a été consacré à la conservation du patrimoine de mémoire.
Crédit photo : D. VIOLA/ECPAD

4- L'entretien et la valorisation des hauts lieux de mémoire

Le patrimoine de mémoire représente sur le territoire métropolitain 263 nécropoles nationales, six hauts lieux de mémoire, 3 200 carrés militaires dans les cimetières communaux, auxquels s'ajoutent 2 200 cimetières répartis dans 58 pays.

L'entretien et la rénovation de ces sépultures de guerre, où reposent plus d'un million d'hommes, sont assurés par plus de 319 personnes (dont 63 contractuels) placés auprès des ambassades françaises à l'étranger²⁷.

En 2001, un budget de 5 M€ (32,7 MF) a été consacré à la conservation de ce patrimoine de mémoire.

Les travaux de restauration ont principalement concerné :

- les lieux de sépulture de la guerre 1914/1918 ;

- les cimetières militaires français à l'étranger (notamment en Pologne, en Italie, au Liban, en Tunisie et en Syrie) ;
- la crypte du mémorial de la France combattante au Mont-Valérien ;
- le mémorial des guerres en Indochine de Fréjus.

Par ailleurs, trois nouveaux mémoriaux sont en cours de réalisation ; il s'agit :

- du Centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi, sur le site du camp de Natzwiller-Struthof (Bas-Rhin). Le projet entre en phase de réalisation et devrait être achevé en 2004 ;
- du mémorial de la guerre d'Algérie qui sera érigé quai Branly à Paris et sur lequel figurera le nom de tous les combattants morts pour la France en Algérie, en Tunisie et au Maroc entre 1952 et 1962. Le projet²⁸ a fait l'objet de réflexions préalables de représentants

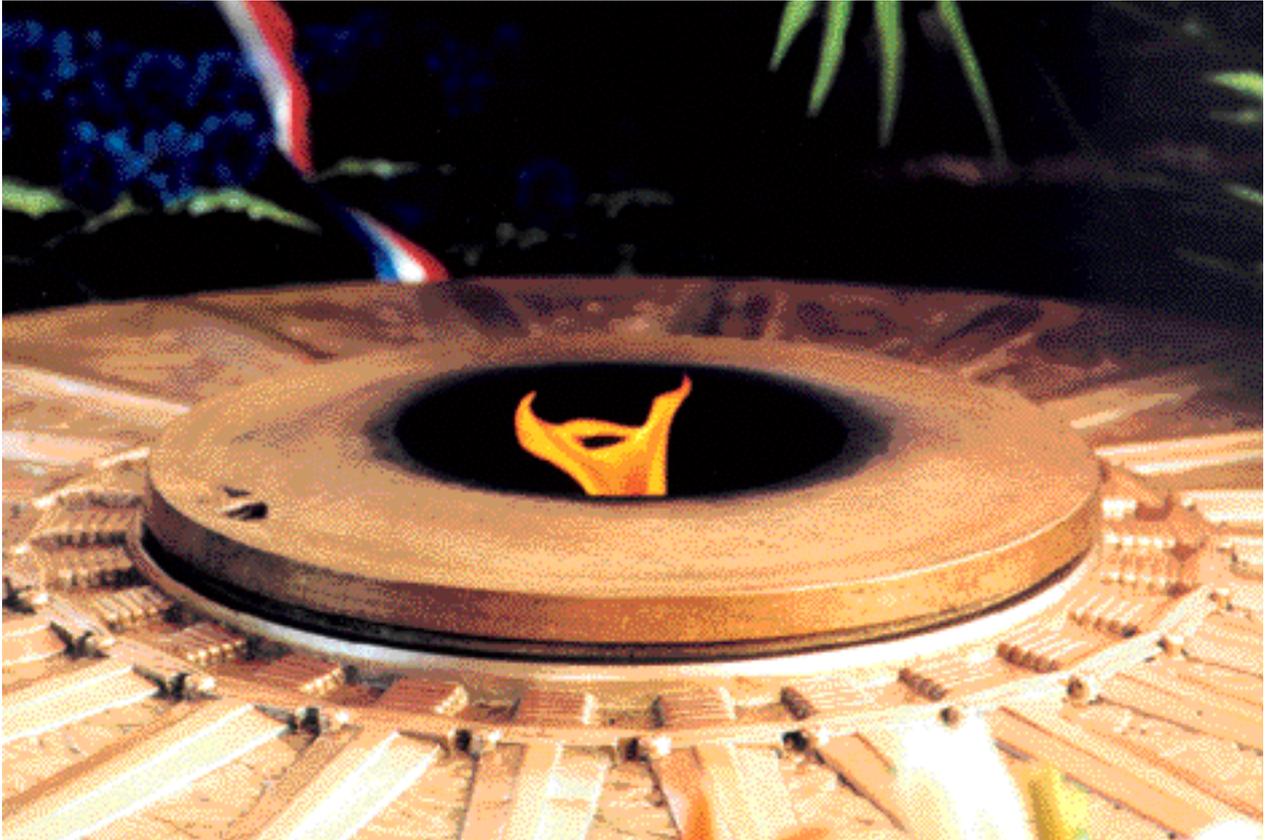
²⁷ La DMPA et les directions interdépartementales de la DSPRS assurent en métropole l'entretien de sépultures françaises et également celui des sépultures étrangères (belges, néerlandaises, polonaises, allemandes, russes, ukrainiennes, tchèques et slovaques).

²⁸ Le monument est composé de trois colonnes : la première sera équipée d'afficheurs électroniques permettant de faire défiler en continu les noms et prénoms des soldats et supplétifs morts pour la France ; la seconde colonne diffusera des messages rappelant la période de la guerre d'Algérie ; la troisième permettra la recherche rapide d'un nom grâce à une borne interactive.

des principales associations d'anciens combattants, d'historiens et de parlementaires. Il a été retenu, à la suite d'un appel public à la concurrence lancé le 13 avril 2001, dans le cadre d'un marché de conception-réalisation (inauguration prévue à l'automne 2002, coût de l'œuvre 0,9 M€ - 5,9 MF) ;

- du mémorial des fusillés du Mont-

Valérien : le projet consiste à installer, sur une aire aménagée face à la chapelle, la reproduction d'un moule de cloche en bronze sur lequel seront gravés les noms des résistants et otages fusillés (fin des travaux prévue au cours du printemps 2002, coût de l'œuvre 0,3 M€ - 1,9 MF).



■ *La flamme du souvenir.
Tombeau du soldat inconnu.
Arc de triomphe.*
Crédit photo: ECPAD

Chapitre 7

DÉFENSE ET SOCIÉTÉ



LES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Le ministère s'attache tout particulièrement à informer le Parlement sur la politique de Défense. Ceci se traduit par la communication aux parlementaires d'éléments d'appréciation concrets sur, notamment, les exportations d'armement et l'exécution de la loi de programmation militaire 1997-2002, conformément à la loi. De même, dès décembre 2000, soit huit mois avant l'adoption du projet de loi en conseil des ministres le 31 juillet 2001, un document introductif aux choix de la future loi

de programmation militaire 2003-2008 a été remis à la représentation nationale. Après l'adoption du projet, une brochure présentant la teneur du projet de LPM a été largement diffusée.

De plus, comme cela avait été fait au profit de la mission parlementaire d'information sur le Rwanda, le ministère a pris toutes les mesures permettant de faciliter le travail des missions relatives aux opérations du Golfe et d'ex-Yougoslavie. Un officier général a été désigné à cet effet ; tous les témoins souhaités ont pu être entendus par les parlementaires, tous les documents réclamés leur ont été communiqués.



■ Assemblée nationale.
Crédit photo : Line Andersen

LE PARLEMENT ET LA DÉFENSE EN 2001

I. Les auditions devant les parlementaires de l'Assemblée nationale (AN) et Sénat (S)

Auditions des membres du gouvernement :

- Collectif budgétaire 2001 : 21 novembre 2001 (AN) ;
- Budget des Anciens combattants : 31 octobre 2001 (AN) ;
- Budget de la défense : 16 octobre 2001 (S) ;
- Situation en Afghanistan : 9 octobre 2001(AN) ;
- Budget de la défense : 18 septembre 2001 (AN) ;
- Attentats terroristes commis aux Etats-Unis : 14 septembre 2001 (AN) ;
- Crise en Macédoine : 11 septembre 2001(AN) ;
- Actions civilo-militaires : 22 mai 2001(AN) ;
- Exportations d'armements : 25 avril 2001(AN) ;
- Armes à uranium appauvri et Porte-avions *Charles-de-Gaulle* : 25 janvier 2001 (S).

Auditions des chefs d'états-majors et du directeur de la gendarmerie :

- Chef d'état-major des armées : 2 octobre 2001 (AN) ;30 octobre 2001 (S) ;22 novembre 2001(AN) ;
- Chef d'état-major de l'armée de terre : 16 octobre 2001 (AN) ; 24 octobre 2001 (S) ;
- Chef d'état-major de la marine : 23 octobre 2001 (AN) ;
- Chef d'état-major de l'armée de l'air : 18 octobre 2001 (S) ; 24 octobre 2001(AN) ;
- Directeur général de la gendarmerie : 23 octobre 2001 (AN) ; 24 octobre 2001 (S).

Auditions des directeurs des délégations, directions et services du ministère de la défense et du Premier ministre :

- Directeur de DCN : 29 novembre 2001 (AN) ;
- Délégué général pour l'armement : 13 juin 2001 (AN) ; 18 octobre 2001(S) ; 24 octobre 2001 (AN) ;
- Secrétaire général de la défense nationale : 17 octobre 2001 (S) ;
- Secrétaire général pour l'administration du ministère de la Défense : 9 octobre 2001 (AN) ;
- Secrétaire général de la défense nationale, 29 mai 2001 (AN).

II. Les rapports parlementaires (hors rapports budgétaires)

- Rapport de la mission d'information sur les conséquences pour la France des attentats du 11 septembre ;
- Rapport de la mission d'information sur les événements de Srebrenica ;
- Rapport d'information sur la réforme de la coopération militaire ;
- Rapport de la mission d'information sur l'aéronautique navale ;
- Rapport d'information sur l'entretien de la flotte ;
- Rapport d'information sur le renseignement par l'image ;
- Rapport d'information sur l'action civile des armées sur les théâtres extérieurs ;
- Rapport d'information relatif aux actes du colloque « pour défendre la paix, réformer l'ONU » ;
- Rapport d'information sur les projets américains de défense antimissile ;
- Rapport de la mission d'information sur les conditions d'engagements des militaires français ayant pu les exposer, au cours de la guerre du Golfe et des opérations conduites ultérieurement dans les Balkans, à des risques sanitaires spécifiques.

LA COMMUNICATION DE DÉFENSE

L'adhésion de nos concitoyens à la politique de défense suppose qu'ils aient clairement conscience de la finalité des actions entreprises et de la pertinence des moyens qui lui sont consacrés. Elle requiert par conséquent un effort permanent d'explication et de transparence.

En 2001, les services de communication du ministère de la Défense, coordonnés et pilotés par la DICoD, ont plus particulièrement axé leurs activités autour de trois thèmes : la consolidation de la professionnalisation, la préparation de l'avenir et la dimension civique de la défense. Ces priorités ont fédéré l'ensemble des dimensions de la communication de défense.

■ 1^{re} campagne de communication du ministère de la Défense.
Crédit photo: BBDO CORPORATE



1- La première campagne de communication ministérielle

« Quand la défense avance, la paix progresse »

La Défense bénéficie dans l'opinion d'une image globalement positive (voir supra « L'opinion des Français sur la Défense nationale »). Toutefois, cette appréciation favorable est liée dans une large mesure à la connaissance qu'a le public de chacune des armées et la juxtaposition de leurs images respectives ne traduit qu'imparfaitement la richesse et la cohésion de l'institution dans son ensemble.

Il importe donc d'assurer, par-delà les spécificités de chaque armée, direction ou service, la cohérence globale de l'image de la Défense, en mettant particulièrement en valeur la dimension civique, l'évolution et la modernité de l'institution.

À cet effet, il a été jugé utile d'organiser une campagne d'image autour des objectifs suivants :

- donner de la Défense une meilleure visibilité au travers de son utilité pour la nation et les citoyens ;
- soutenir les campagnes de recrutement des armées en donnant de l'institution une image attractive forte et fédératrice ;
- renforcer l'image de cohésion et de solidarité de la Défense ;
- marquer que la Défense est un vecteur d'image de la France.

Cette campagne s'adresse tant au grand public, qu'au personnel de la Défense. En externe, l'effort porte plus particulièrement sur les actifs, hommes et femmes, et vise à attirer l'attention des jeunes. Cette campagne, primée par les jurys des prix *Stratégie et Corporate & Business 2001* de communication institutionnelle, sera poursuivie sur une durée totale de trois ans.



■ "Voyage au coeur de l'armée de terre"
Paris, Champs de Mars, juin 2001.
Crédit photo : Sirpa terre

2- La communication nucléaire de défense

Dans le domaine du nucléaire, l'effort de communication en 2001 est avant tout la mise en application des principes énoncés par le décret du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des installations et activités intéressant la Défense. Cet effort est mené de façon concertée par les grands acteurs du nucléaire de défense regroupés au sein du Comité directeur de la communication nucléaire de Défense (CDCND), sous la présidence du délégué à l'information et à la communication de la défense (DICOd).

La création d'un contrôleur indépendant

Le décret crée un contrôleur indépendant des hiérarchies internes du ministère. En termes de transparence, ce point est une avancée majeure dans le domaine notamment de la radioprotection des personnels militaire et civil. Chacun, au sein du ministère en particulier, a la garantie qu'un inspecteur indépendant de sa hiérarchie a le pouvoir de vérifier le niveau d'exposition auquel il est soumis par ses conditions de travail. Toutefois,

cette garantie majeure n'a de sens que si elle est connue de ceux qui en bénéficient. C'est là tout le sens d'un effort multiforme de valorisation de la création de cette autorité indépendante conduit en 2001. Indépendamment des informations transmises vers les personnels travaillant en environnement nucléaire par leurs chaînes hiérarchiques, cet effort s'est traduit par :

- la publication d'un dossier complet exposant les différents aspects et conséquences de la réforme de la sécurité nucléaire militaire pour chacun des acteurs concernés (Objectif défense, novembre 2001) ;
- l'organisation d'un stage de formation à la sécurité nucléaire pour les communicants concernés à l'école des applications militaires de l'énergie atomique de Cherbourg.

La mise en place de commissions d'information

Le décret crée également sur chaque installation nucléaire de la Défense une commission d'information, plate-forme de dialogue entre les représentants du ministère et la population locale. La mise en place de ces commissions sera la priorité en 2002.

3- La participation à des manifestations publiques

L'organisation de journées « portes ouvertes » et d'expositions, la participation à diverses manifestations (événements sportifs et culturels, colloques, etc) sont l'occasion pour les forces armées d'aller à la rencontre du grand public. Ainsi par exemple, la gendarmerie nationale a mis en place, organisé ou subventionné de nombreuses animations, dont quelque 146 rassemblements sportifs en partenariat avec une société d'assurance, à travers toute la France. Plus de 3 millions de visiteurs ont été ainsi touchés, induisant plus de 37 000 contacts utiles en termes de recrutement.

La marine nationale a, pour sa part, organisé et soutenu des manifestations culturelles destinées aux jeunes gens : co-édition de livres comme *Raconte moi un sous-marin*, participation au festival du film d'aventures *Jules Verne aventures*, soutien de l'association les *Plumiers d'or* dans le cadre de la défense de la langue française...

De même, des expositions itinérantes, présentes notamment lors de foires régionales, nationales ou internationales, ont permis de visiter de nombreuses villes de France.

Par exemple, le car-podium national de l'armée de terre a participé à 30 manifestations (dont 10 sportives de niveau international) et les camions-podiums régionaux à 130 événements civils (foires, expositions, événements sportifs) et militaires (portes ouvertes de régiments). En 2001, l'exposition itinérante de l'armée de l'air *Des ailes et des hommes* a, quant à elle, rassemblé plus d'un million de visiteurs en seulement quatre éditions (dont 300 000 dans une galerie commerciale d'Angers (Maine et Loire)). Par ailleurs, du 15 au 24 juin 2001, l'armée de terre a organisé une importante exposition baptisée *Voyage au cœur de l'armée de terre* sur le Champs de Mars (Paris). Toutes les fonctions de l'armée de terre étaient représentées (mêlée, appuis, soutien) dans un double souci d'information

(50 duplex audiovisuels mis en place avec des régiments basés aux quatre coins du monde) et de convivialité (mur d'escalade, piste d'audace, distribution de produits fabriqués par la boulangerie de campagne, promenades en véhicules militaires). Signalons enfin que lors du Salon du Bourget (16 au 24 juin 2001), le pavillon de la Défense a été ouvert pour la première fois au grand public pendant deux jours (23 et 24 juin) accueillant un public très diversifié et motivé.

Citons encore la participation du ministère de la Défense au Festival international du journalisme et du scoop d'Angers et à l'organisation du Prix Bayeux des correspondants de guerre. Ces deux manifestations, sont plus particulièrement tournées vers les reporters d'images, qui couvrent régulièrement les conflits armés et notamment ceux dans lesquels les forces armées françaises sont engagées.

4- La communication électronique : internet, intradef

Le développement du site internet

Une information complète sur la Défense est disponible sur le site internet du ministère (www.defense.gouv.fr). Créé en 1998, le site est géré et animé par la DICOd. Il regroupe les sites internet des armées, des directions et services du ministère. En 2000, le site comptait déjà près de 100 000 pages et plus de 21 000 images, photos ou illustrations, des animations sonores et audiovisuelles. Accessible en trois langues, français, anglais et espagnol, il fournit au jour le jour l'actualité des forces armées et des grands services du ministère. Il propose également des dossiers de fond téléchargeables sur les grands sujets d'actualité, présente des ouvrages liés à la Défense ainsi que des images inédites, fixes ou animées, et des visites virtuelles. Enfin, il met à la disposition de l'internaute l'intégralité de ses archives depuis sa création.

LES ÉCHANGES AVEC LES ENTREPRISES DE DÉFENSE

En 2001, le ministère de la défense, via en particulier la délégation générale à l'armement (DGA), a poursuivi le dialogue avec les industriels et PME dans le domaine de l'armement. Ainsi, un carrefour général a réuni l'état et les industriels sur le thème des « Nouvelles méthodes d'acquisition ». Ces carrefours nationaux ont été complétés par cinq carrefours sectoriels pour les sociétés ayant une activité dans un domaine particulier de l'industrie de défense : « guerre électronique », « vulnérabilité », « protection », « durcissement nucléaire, biologique et chimique (NBC) », « systèmes d'information opérationnels », « guidage navigation », et « architecture des drones ».

La DGA a également organisé des forums en région sur le thème du portail internet professionnel ixarm.com, qui a pour but d'améliorer les relations entre le ministère de la défense et les PME, et qui entrera en service en 2002, après l'obtention des autorisations réglementaires.

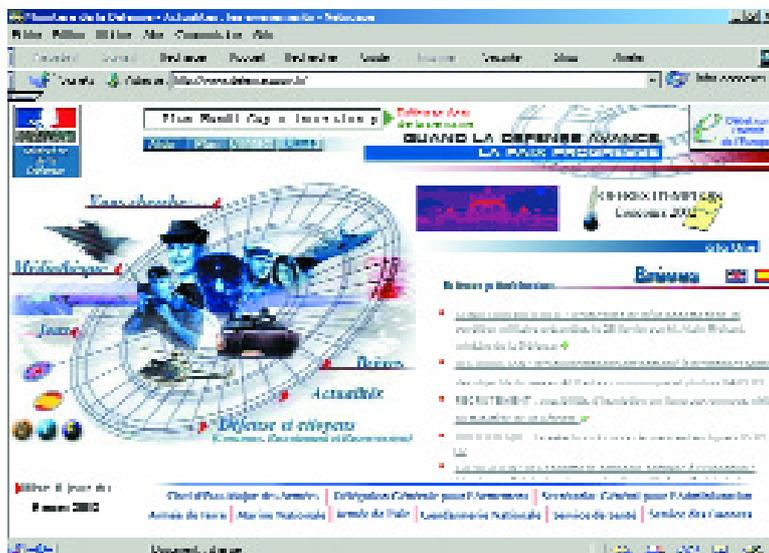
En 2001, la fréquentation du site a progressé avec près de 2 200 000 visiteurs (contre 1 500 000 en 2000) avec des pics de fréquentations pouvant atteindre près de 10 000 visiteurs par jour lorsque le site met en ligne en temps réel des informations répondant directement aux préoccupations des Français (fin anticipée du service national par exemple). Depuis octobre 2001, le nombre de connexions mensuelles dépasse les 200 000, faisant d'internet le premier média de la Défense avec le grand public. Comme en 2000, la rubrique *Brèves*, qui apporte quotidiennement les dernières informations sur le ministère et établit des liens vers d'autres dossiers du site, reste la plus visitée.

Signalons enfin que le site propose chaque semaine des dossiers liés à l'actualité (euro, vigipirate renforcé, protection des sites nucléaires à risque, etc.) par le biais du magazine *Def Actu*, disponible exclusivement sur internet depuis janvier 2001.

Le portail intranet du ministère de la Défense, baptisé Intradef, a été lancé officiellement en octobre 2001. Ce site interne relie tous les organismes de la Défense.

Il a deux missions principales :

- donner accès à tous les sites intranet des organismes du ministère ;
- regrouper les informations disponibles



■ Page d'accueil du site Internet Défense. Crédit photo : DICOD

sur ces différents sites intranet dans des rubriques thématiques ("ressources humaines", "action sociale", "concertation", "documentation thématique", etc.).

Le portail intradef offre également les services suivants :

- un annuaire exhaustif du ministère ;
- une messagerie commune à toutes les entités connectées ;
- un moteur de recherche ;
- un site miroir de l'internet Défense ;
- une fonction de travail en groupe et de gestion des flux documentaires ;
- des forums de dialogue ²⁹.

Au 31 décembre 2001, 67 740 postes étaient connectés à l'Intradef.

²⁹ Huit forums permanents sur les achats et 13 sur l'informatique ont été ouverts.

5- La communication opérationnelle

La communication opérationnelle tient une place déterminante dans la conduite des opérations et des exercices dans lesquels les forces françaises sont engagées. Elle vise à transmettre des informations précises et vérifiées permettant aux citoyens qui les reçoivent de fonder objectivement leur opinion.

Elle a pour finalité d'expliquer l'action des armées et de satisfaire le besoin en information des populations, en respectant le principe de transparence. Toutefois, dans certaines situations, il est indispensable de préserver la discrétion des opérations en raison des

impératifs de sécurité ou encore pour des raisons diplomatiques.

Les fondements et l'organisation de la communication opérationnelle ont fait l'objet en 2001 d'un document réglementaire. La structure de communication opérationnelle est intégrée à la chaîne de commandement, et à la disposition du chef d'état-major des armées (CEMA), responsable de l'engagement des forces. Son action passe par des relations suivies avec les bureaux de presse des grands commandements alliés, et une étroite collaboration avec la DICO.

Sur les théâtres d'opérations, le commandement de la force peut être conduit à créer un centre de presse particulier. Sur le terrain, des équipes de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) participent à la couverture

LA DÉFENSE ET LES MÉDIAS

La DICO et les services de communication de la Défense établissent et entretiennent des relations étroites avec la presse, répondent aux demandes des journalistes, rédigent et diffusent les communiqués de presse et notes d'information. Par ailleurs, ils organisent des conférences et des points de presse ainsi que des voyages de presse. C'est ainsi, en 2001, que plus de 300 communiqués de presse (avec environ 250 destinataires) ont été diffusés et 47 points de presse organisés et suivis par 862 journalistes.

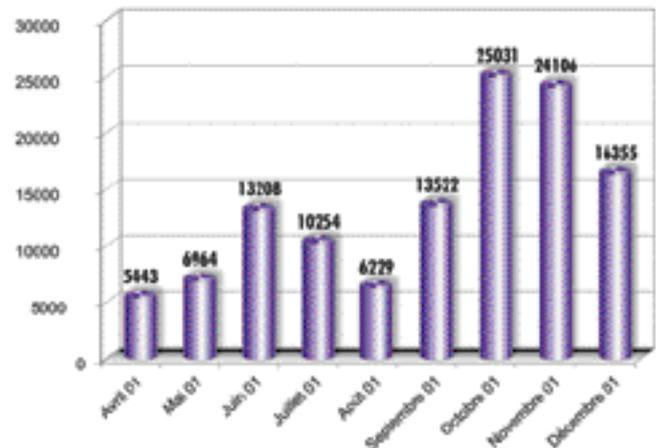
Dans le domaine audiovisuel, les services de communication répondent à de nombreuses demandes de concours : participation à des coproductions, fournitures d'images, mises à disposition. En 2001, ils ont ainsi participé à la réalisation :

- d'émissions télévisées (*Capital*, *Combien ça coûte*, *Ça se discute*, *Envoyé spécial*, etc.) ;
- de documentaires ;
- de feuillets télévisés (par exemple, *Une fille dans l'azur* ou *Un homme en colère*) ;
- de films (*Cazas*, *Taxi III...*).

En 2001, la Défense a fait l'objet de :

- 676 545 dépêches d'agence de presse ;
- 63 149 articles dans la presse française ;
- 340 heures de diffusion sur les chaînes de télévision dont 2 020 sujets dans les journaux télévisés et 147 documentaires.

Enfin, un stage d'aguérissement a été organisé, en liaison avec l'association des journalistes de défense (AJD), au centre national d'entraînement commandos au profit des journalistes engagés sur les théâtres d'opérations.



Graphique ci-dessous
■ Nombre de messages échangés par l'Intradef entre avril et décembre 2001.

Graphique ci-dessous
■ Nombre de visites mensuelles du site du ministère de la Défense 1999-2001.



2001 : LA DGA A 40 ANS

La délégation générale pour l'armement a été créée le 5 avril 1961 par le Général de Gaulle sous le nom de délégation ministérielle pour l'armement. La création de cet organisme dans le dispositif de défense français, était la conséquence d'un choix politique destiné à doter la France d'une force de dissuasion nucléaire, de développer des systèmes d'armes performants et de forger une industrie de défense puissante.

Le 9 mai 2001, à l'École militaire, a eu lieu la manifestation de lancement des célébrations du quarantenaire. Cette cérémonie a réuni un grand nombre de personnalités : Pierre Messmer, ancien Premier ministre, à l'origine de la création de la délégation, mais aussi tous les anciens délégués généraux, rassemblés autour du délégué général pour l'armement.



■ Officier de presse sur un théâtre d'opérations extérieures.
Crédit photo : ECPAD

des postes de communicants au sein de la SFOR et de la KFOR. Ils ont, en particulier, permis quelques réalisations originales, comme les stations de radio locales *Azur FM*, qui participe depuis octobre 1999 au soutien du moral des forces engagées au Kosovo, ou *Accord FM* à destination des populations civiles, renforcées par les publications en langue locale (*Bonjour, Bonjour Junior et Phœnix*).

À partir du 11 septembre, l'effort de communication a accompagné l'action des armées dans le cadre des mesures prises sur le théâtre national (*Vigipirate, Vigimer, Défense aérienne*) et leur participation à l'opération *Héraclès* (Afghanistan).

Les grands exercices internationaux comme *Gulf Falcon* (Qatar), *Tanzanite* (Afrique) ou *Bright Star* (Égypte) ont été également médiatisés.

Enfin, de nombreuses facilités ont été accordées à la presse pour qu'elle puisse accéder aux différents détachements français disséminés à travers le monde, dans les Balkans, en Asie centrale et dans le golfe d'Oman, mais aussi, par exemple, les forces françaises à Djibouti ou le détachement *Alysse* en Arabie Saoudite.

de l'actualité ; ils assurent également une mission de mémoire audiovisuelle des armées. Les officiers et sous-officiers qui animent la communication opérationnelle sont originaires des trois armées et de la gendarmerie nationale. Leur expérience opérationnelle est confortée par une formation en communication, pilotée par la DCoD, en relation avec les armées (CFAT notamment). En 2001, l'essentiel de la communication opérationnelle a été consacrée aux opérations menées dans les Balkans, plus particulièrement en Macédoine avec les opérations *Cérès* (*Essential Harvest*) et *Minerve* (*Amber Fox*). Près de cinquante militaires français occupent

LA DÉFENSE ET LES JEUNES

1- Le parcours de citoyenneté

L'année 2001 a vu la suspension anticipée de l'appel sous les drapeaux pour les formes militaires et civiles du service national.

La loi a créé un parcours de citoyenneté universel qui débute par des modules d'enseignement consacrés à la défense dans les collèges et lycées. Il se poursuit par le recensement à l'âge de 16 ans. Le fichier des jeunes gens recensés constitue désormais l'unique fichier de référence en matière d'inscription des jeunes adultes à 18 ans sur les listes électorales.

L'enseignement délivré par l'éducation nationale sur les problèmes de défense est complété ultérieurement par la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) qui a également pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre la jeunesse et les armées.

Au cours de cette journée, il est, en outre, proposé aux jeunes français de prolonger les relations avec les forces armées par une préparation militaire, un volontariat militaire ou civil (au titre des services de la sécurité civile, de

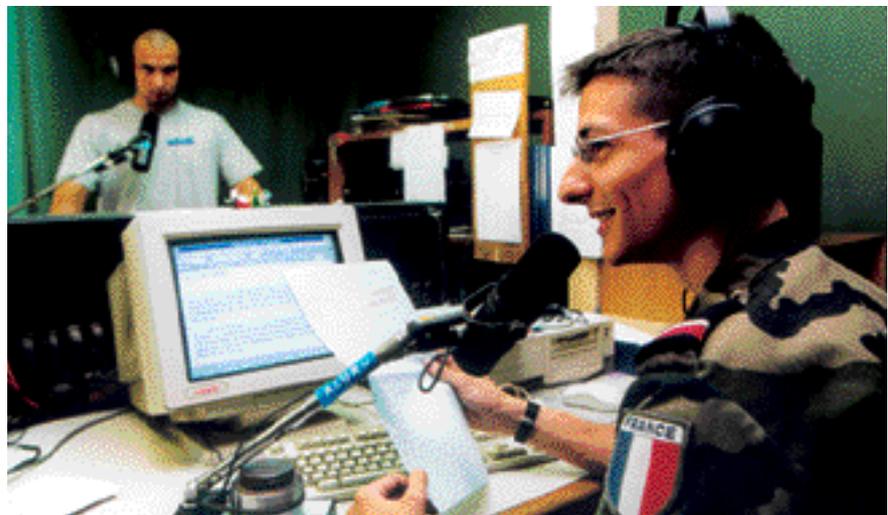
la coopération, de l'aide technique ou de la police) ou encore par un engagement dans la réserve.

La JAPD permet de fiabiliser le fichier du recensement, indispensable à un éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux et de détecter les jeunes en grave difficulté de lecture. Ces derniers sont ensuite reçus en entretien individuel pendant lequel une orientation vers les structures sociales adaptées (mission locale ou permanence d'accueil d'information et d'orientation) leur est proposée.

Pour ceux qui sont encore scolarisés et qui le souhaitent, leurs coordonnées sont transmises à l'inspection d'académie de leur département de résidence. Les jeunes orientés vers les structures sociales pourront bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière pour l'apprentissage de la conduite d'un véhicule.

En métropole, de septembre 2000 à juin 2001, la JAPD s'est déroulée sur 246 sites militaires ou civils répartis dans les départements de façon à convoquer les jeunes gens au plus près de leur domicile. Environ 89 % d'entre eux sont appelés dans leur département de résidence, dont 56% dans leur arrondissement et 9% dans leur commune.

Au cours de cette période, 596 256 jeunes gens ont participé à la JAPD, soit un total cumulé pour la métropole, de 1 705 386 depuis sa mise en œuvre fin 1998.



■ Studio AzurFM au Kosovo.
Crédit photo : ECPAD



Au 30 juin 2001, la participation cumulée avec l'outre-mer atteignait 1 773 182.

Les questionnaires remplis par tous les participants à l'issue de la journée indiquent qu'elle a donné satisfaction à 77,2 % d'entre eux. À la fin de cette journée, 15,6% des jeunes ont exprimé un intérêt pour les préparations militaires, les volontariats ou un engagement dans les armées et près d'un tiers a souhaité approfondir ce premier contact avec les armées.

Au cours de l'année, chaque armée a proposé aux jeunes gens intéressés, à l'issue de la JAPD, une rencontre spécifique (visite de bases aériennes, de ports militaires, de régiments, découverte de matériels, présentation d'activités, etc.). Ainsi, 10 897 jeunes gens ont pris contact avec les armées et 2 378 d'entre eux ont participé à ces rencontres.

Depuis septembre 2001, les formalités administratives se déroulent de façon collective et simplifiée. Ce changement de procédure a permis de supprimer une attente parfois trop longue et d'améliorer ainsi l'accueil.

2- Le service militaire adapté

Créé aux Antilles-Guyane en 1961, le service militaire adapté (SMA) s'est progressivement étendu à la Réunion (1965), à la Nouvelle-Calédonie (1986), à Mayotte (1988), à la Polynésie Française (1989). En 1995, un centre de formation des formateurs a été réalisé à Périgueux (Dordogne).

Organisme de formation et de promotion sociale du secrétariat d'état à l'outre-mer, le SMA a pour mission principale de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes gens et jeunes filles des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) qui en font la demande. Ils servent alors, selon la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, comme volontaires du service militaire adapté. À cet effet, le SMA dispense une formation spécialisée, dans un cadre militaire et avec du personnel de la Défense placé en position de détachement.

Au-delà de cette première mission, le SMA s'inscrit également dans les dispositifs d'intervention de l'État dans le cadre des

■ *Journée d'appel et de préparation à la Défense.*
Crédit photo : ECPAD

plans de défense, de secours et d'aide au service public, sous l'autorité des généraux commandants supérieurs des forces outre-mer. Enfin, au travers des chantiers d'application, il participe, en liaison avec les préfets et les présidents des collectivités territoriales, au développement des territoires ultramarins là où ses formations sont implantées.

Apprécié des acteurs locaux, attractif pour les jeunes et bien intégré dans l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, le SMA accueille chaque année environ 25% des jeunes d'une classe d'âge, sortis du système éducatif sans qualification, avec un bon taux d'insertion. Le succès de cette forme originale d'insertion a conduit à fixer comme objectif d'atteindre en 2003 le chiffre de 3000 volontaires formés, soit autant que d'appelés formés en 1998. En 2001 le SMA a continué de remplir ses missions et poursuivi sa réorganisation. Cette dernière a pour but de mettre en place un socle bien dimensionné et cohérent à l'horizon 2003. Au total :

- 734 cadres de la Défense en mobilité externe ont participé aux missions du SMA, soit 124 officiers, 375 sous-officiers et 235 engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) et engagés volontaires

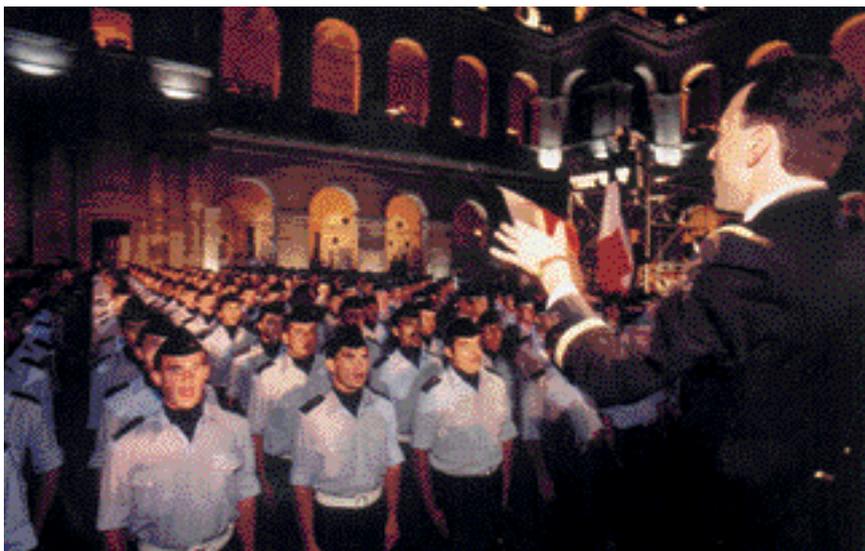
- du service militaire adapté (EV SMA) ;
- 2 000 volontaires ont été recrutés, dont près de 18 % de filles ;
- 2 300 stagiaires ont été formés (ce qui représente environ 2 900 000 heures de formation professionnelle) et 1 450 jeunes ont pu trouver un emploi (63%).

De nombreux chantiers d'application ont été réalisés dans les DOM-TOM, dont près d'un tiers au profit de la Défense. Les unités ont presque toutes été engagées dans les plans d'intervention ou de secours public, pour réparer les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles, cyclones, tempêtes (en métropole), feux de forêts ou incendies... La coopération régionale entre les unités SMA et les unités étrangères s'est poursuivie, notamment avec Madagascar, le Surinam et le Venezuela. Par ailleurs, elles ont participé aux exercices annuels de zone interarmées et internationaux (*Caraiibe, Croix du sud, Marara, Orchidée, Tilapia*, etc.).

Point d'orgue de l'année 2001, les unités du SMA représentant toutes les implantations d'outre-mer, ont défilé le 14 juillet sur les Champs-élysées, au milieu des autres unités des forces armées, de la police et de la sécurité civile.

■ Le SMA accueille chaque année 25 % de jeunes d'une classe d'âge sortis du système éducatif.
Crédit photo : ECPAD





■ "Fête de la musique"
Hôtel des Invalides.
Crédit photo : Patrice GEORGE - ECPAD

LA POLITIQUE CULTURELLE

Un facteur de rapprochement entre la Défense et la société civile

Dans le cadre d'une démarche d'ouverture et de communication, le ministère de la Défense développe une politique culturelle menée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), en concertation avec les états-majors. Il s'agit d'atteindre en particulier les jeunes, et de multiplier des occasions de rencontre entre les forces armées et la société civile, afin de permettre aux premières de mieux se faire connaître.

Dans cet esprit, le ministère de la défense participe aux grands rendez-vous du calendrier culturel (par exemple *Le printemps des musées, Le printemps des poètes, Le salon du livre, La fête de la musique*), ainsi qu'à des manifestations qui lui permettent de valoriser son patrimoine, comme le salon du patrimoine culturel qui a accueilli, en 2001, 20 000 visiteurs en quatre jours.

La politique musicale menée par le ministère de la défense vise également à créer des occasions de rencontre et à valoriser le patrimoine de la défense. C'est ainsi que des concerts organisés à l'occasion des grandes dates commémoratives permettent d'associer des formations militaires prestigieuses, comme l'orchestre de la Garde républicaine ou les

Chœurs de l'armée française, à des solistes civils. Par ailleurs, un cycle de concerts de musique baroque, confié au département musical du musée de l'Armée, a été accueilli dans divers lieux prestigieux du patrimoine architectural de la défense.

Signalons encore, l'exposition proposée par la DMPA et l'ECPAD dans la salle des Palmes de l'Arc de Triomphe sur le thème de « 100 ans de 14 Juillet » et la présentation au Château de Vincennes de l'exposition « Espace germanique », qui a permis au service historique de l'armée de terre de présenter une remarquable collection de cartes anciennes récemment restaurées.

Enfin, dans le domaine des archives et des bibliothèques, plusieurs grands projets ont été poursuivis en 2001, dont en particulier :

- l'harmonisation et l'amélioration des procédures en matière de dérogations aux règles de communication des archives ;
- la numérisation des fichiers des « morts pour la France » 1914-1918 et du personnel de l'aéronautique militaire 1914-1918 ; des registres napoléoniens du service historique de l'armée de terre (SHAT) et la préparation du fichier des résistants dont la numérisation est prévue en 2002 ;
- l'accroissement de la collection intitulée « archives de la Défense » destinée à unifier les différents instruments de recherche élaborés par les services d'archives.

La politique muséale

Trois musées parisiens ayant le statut d'établissement public à caractère administratif sont placés sous la tutelle du ministère de la défense, il s'agit : du musée de la marine, du musée de l'armée et du musée de l'air et de l'espace.

Pour mieux répondre aux attentes des visiteurs, ces trois musées ont entrepris de vastes et ambitieux travaux de modernisation.

Le musée de l'armée a ainsi engagé le programme *Athéna 2*, dont l'idée directrice est la mutation d'un musée de l'objet vers un musée de l'histoire militaire. Les orientations générales de ce projet, qui prévoit l'aménagement de la circulation et de salles d'expositions sous la cour d'honneur, ont été approuvées. Le calendrier de réalisation du programme s'étend sur 9 ans, de 2001 à 2009.

Les études relatives au musée de l'air et de l'espace sont centrées sur l'organisation d'un parcours chronologique et d'un parcours thématique. Quelle que soit l'option retenue, la modernisation de l'établissement suppose au préalable la construction à partir de 2002 de nouvelles réserves muséographiques.

Le musée de la marine a entrepris des

travaux de rénovation qui doivent permettre d'améliorer les conditions d'exposition de sa collection en créant un nouveau circuit de visite. Cette rénovation doit également permettre de mieux affirmer la vocation du musée à représenter non seulement la marine militaire, mais également la marine marchande, la pêche, la plaisance et l'exploration des océans. Pour compenser la nécessaire limitation d'accès à certaines parties des collections permanentes du fait des travaux, des expositions de prestige sont organisées. La première de ces expositions, « *Mille sabords !* », a accueilli quelque 300 000 visiteurs. De juin à août 2001, le 37^e salon des peintres de la marine a reçu 36 000 visiteurs dans le nouvel espace aménagé pour les expositions temporaires.

Les 21 « musées de tradition » placés sous la responsabilité de chaque armée font également l'objet d'une réflexion visant à leur valorisation et à leur utilisation comme point de rencontre entre le public et l'armée. Il s'agit notamment, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale de leur donner une nouvelle dimension pédagogique afin de s'adresser en priorité au public scolaire.

■ Exposition "100 ans de photographies"
Arc de Triomphe - 2001.
Crédit photo : SCA



Chiffres 2001

LA DÉFENSE EN CHIFFRES 2001

LE BUDGET DE LA DÉFENSE

Budget voté en millions d'euros (en millions de francs)

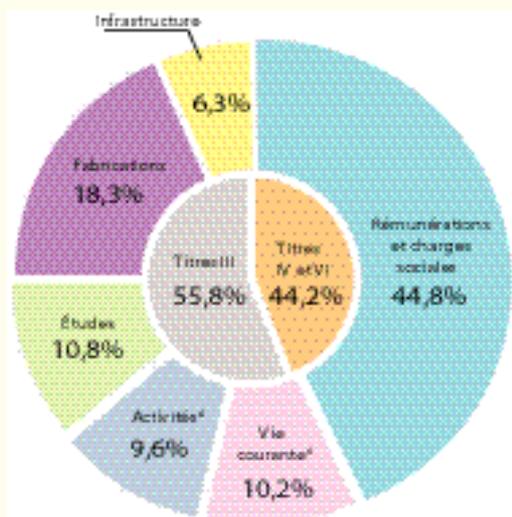
	Fonctionnement Titre III (*)	Équipement Titres V ET VI	Total crédits de paiement	en %	Autorisations de programme (**)
ARMÉE DE TERRE	4 716 (30 933)	2 678 (17 567)	7 394 (48 500)	25,6	2 584 (16 947)
ARMÉE DE L'AIR	2 394 (15 706)	2 868 (18 813)	5 262 (34 519)	18,3	3 156 (20 705)
MARINE NATIONALE	1 935 (12 694)	3 164 (20 754)	5 099 (33 448)	17,7	3 341 (21 916)
GENDARMERIE NATIONALE	3 285 (21 547)	340 (2 229)	3 625 (23 776)	12,6	340 (2 231)
SERVICES COMMUNS	3 756 (24 635)	3 668 (24 063)	7 424 (48 698)	25,8	3 495 (22 924)
TOTAL	16 086 (105 515)	12 718 (83 426)	28 804 (188 941)	100,0	12 917 (84 723)

(*) Non comprises les pensions et la participation au Fonds spécial des ouvriers de l'Etat gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

(**) Pour les titres V et VI uniquement.

L'EMPLOI DES CRÉDITS

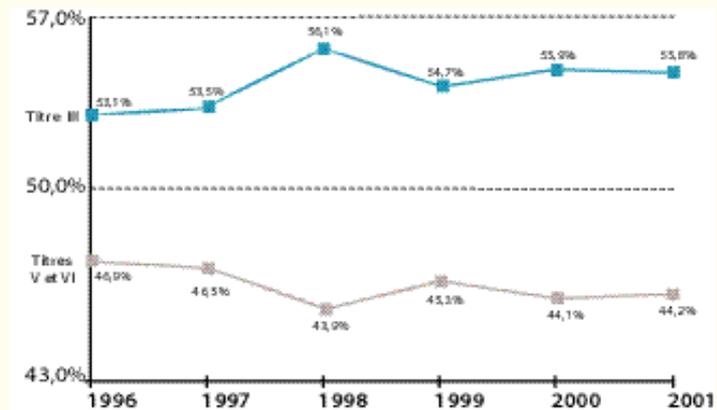
Budget voté.



(*) Les rubriques «vie courante» et «activités» comportent à la fois des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement.

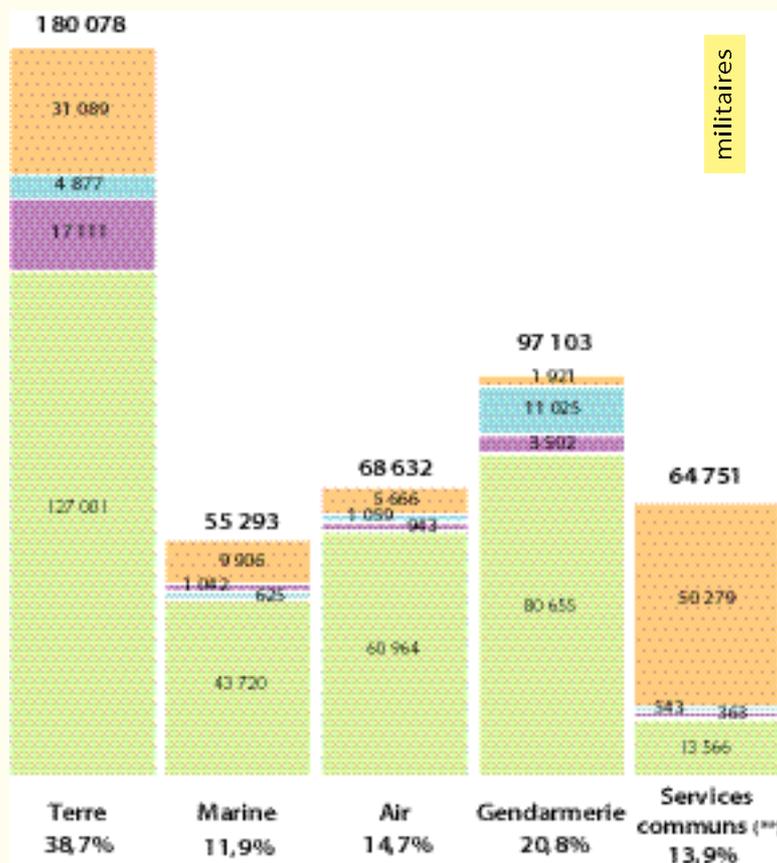
LA REPARTITION ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TITRE III) ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (TITRES IV ET VI)

Loi de finances initiale.



LES EFFECTIFS DES ARMÉES ET SERVICES EN 2001 (*)

Le budget 2001 prévoit la diminution du nombre des appelés (- 39 657), et un accroissement de celui des militaires de carrière ou sous-contrat (+ 5 066) ainsi que la création de 6 999 postes de volontaires conformément à la loi de programmation 1997 - 2002.



(*) Effectifs budgétaires.
 (**) Y compris les comptes de commerce.

DIRD

L'ACTION DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AUX RESTRUCTURATIONS DE LA DÉFENSE (DIRD)

L'accompagnement économique et social des restructurations de défense prévues dans la loi de programmation militaire 1997-2002 est depuis cinq ans une priorité constante du ministère de la Défense.

Le dispositif d'accompagnement des restructurations de défense

Créé par un décret du 28 mars 1996, la délégué interministériel aux restructurations de défense (DIRD) fédère et coordonne l'action des différentes administrations concernées par les restructurations de défense.

Un comité interministériel aux restructurations de défense (CIRD), réunit les ministres de la défense, du travail, de l'économie, du budget, de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat, de l'aménagement du territoire, des collectivités locales et de la recherche. Le CIRD prépare les délibérations sur les mesures d'accompagnement des restructurations de défense, veille à l'exécution des décisions et évalue l'impact des mesures décidées.

Le délégué interministériel aux restructurations de défense, rattaché directement auprès du ministre de la Défense, est notamment chargé de préparer les délibérations du comité interministériel aux restructurations de défense. Au sein de la délégation, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de chargés de mission issus de différents ministères et dispose également de la délégation aux restructurations du ministère de la défense (DAR).

Une démarche concertée au plan local

L'équipe de la délégation est représentée à l'échelon local par douze délégués régionaux placés auprès des préfets de région et six délégués de site (Brest, Lorient, Roanne, Saint-Etienne, Toulon et Cherbourg).

Afin d'organiser la concertation entre l'Etat et les partenaires locaux, douze contrats de plan Etat-Région ont été signés pour la période 2000-2006.

L'animation et le suivi des actions s'inscrivant dans le cadre de ces contrats sont confiées aux délégués régionaux. La concertation sur le terrain avec les élus, les partenaires économiques et syndicaux se développe dans le cadre de comités régionaux et de comités de site réunis par les préfets et animés par le délégué interministériel aux restructurations de défense ou son représentant.

Une fois par mois, ces différentes administrations de l'Etat concernées (industrie, délégation à l'aménagement du territoire (DATAR), les services du ministère de la défense (délégation aux restructurations (DAR), délégation générale à l'armement (DGA), direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), direction de la fonction militaire et du personnel (DFP), les délégués régionaux et les délégués de site sont rassemblés pour faire le point sur l'état d'avancement des dossiers.

La mobilisation de moyens financiers significatifs

La DIRD est chargée de coordonner la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets de reconversion économique et industrielle des sites touchés par les restructurations de défense.

Outre les contributions des collectivités locales, les financements mobilisés sont d'origine nationale (fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), prime d'aménagement du territoire (PAT), fonds de développement des petites et moyennes entreprises (FDPME)) et européenne (fonds structurels du FEDER et du FSE au titre de *l'objectif 2* qui remplacent depuis 2000 le programme

d'initiative communautaire KONVER et le programme pluri-régional de défense).

La loi de programmation militaire 1997-2002 a également prévu des moyens spécifiques : le fonds pour les restructurations de la défense (FRED), ainsi que les ressources des sociétés de conversion.

Le FRED intervient sous forme de subvention principalement au profit de petites et moyennes entreprises du secteur de la défense pour leur permettre de mener à bien leurs projets de diversification ou de bénéficier d'actions collectives d'accompagnement. Le FRED peut également intervenir dans le soutien aux projets créateurs d'emplois (dans une limite de 3200 € par emploi) dans les bassins touchés par les restructurations de défense. Il contribue, enfin, au financement des opérations de requalification de certaines entreprises libérées par les armées.

La gestion du FRED est en partie déconcentrée aux préfets de région permettant une réelle implication des acteurs locaux dans le processus de décision. Ainsi, dans le cadre des douze contrats Etat-Région, une enveloppe de 73,6 M€ de crédits FRED a été contractualisée sur la période 2000-2006.

Depuis 1997, plus de 103M€ de crédits FRED ont été consacrés au soutien d'action collectives ou de projets d'entreprise débouchant sur la création de 12850 emplois.

Les sociétés de conversion, SODIE (société pour le développement de l'industrie et l'emploi) et SOFRED (société financière régionale pour l'emploi et le développement) ont pour vocation de faire émerger des projets et d'accompagner le développement des entreprises au sein des bassins d'emploi

les plus touchés. Elles interviennent en quasi fonds propres sous forme de prêts sans garantie à moyen terme.

La SODIE qui intervient sur les bassins d'emploi où se trouve implanté un établissement DCN s'est vu dotée pour la période 1999-2004 de 56,4M€ de ressources. Depuis 1997, la SODIE a permis la création de 8244 emplois.

La SOFRED qui intervient sur les bassins d'emplois où se trouve implanté un établissement de Giat-Industries s'est vu dotée pour la période 1999-2002 de 30,5M€. Depuis 1997, la SOFRED a permis la création de 7185 emplois.

Quelques exemples illustrant l'action de la DIRD en 2001

Le rôle de la DIRD est de développer et promouvoir des mesures d'accompagnement économique et social des restructurations de défense. Son action est ciblée sur des bassins d'emplois précis, limitée dans le temps et vise des effets structurants à moyen et long terme. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles activités, de valoriser les entreprises foncières et immobilières libérées, de consolider un environnement universitaire, scientifique et technique garant d'une diversification économique durable et de veiller à l'accompagnement social des personnels au sein des établissements touchés par les restructurations.

Reconversion d'entreprises militaires

À Digoin, en Saône et Loire, le centre mobilisateur 71 a été acheté par la communauté de communes du Val de Loire qui l'a rétrocédé en partie à la société LYRECO, spécialisée dans les fournitures de bureaux. Le FRED a soutenu l'opération de réhabilitation de la plate-forme et la création de 170 emplois sur le site.

Projets structurants

À Bourges, dans le Cher, il a été décidé de créer sur la zone d'emploi de la ville quatre pôles d'excellence autour de la formation de la recherche et de la technologie, notamment un pôle national des risques industriels en partenariat avec l'école d'ingénieurs au sein de laquelle a été créé en octobre 2001 un nouveau titre d'ingénieur de l'internet spécialisé dans le risque informatique et la sécurité des réseaux.

À Tulle, en Corrèze, la société *Transcom Worldwide France* a décidé en 2001 d'implanter sur la zone industrielle de Favars un centre d'appel avec la création de 550 emplois. Le FRED a soutenu le projet.

Consolidation de l'environnement universitaire et scientifique

À Montbéliard, dans le Doubs, le département Services et réseaux de Communication de l'IUT a été inauguré en octobre 2001. Le FRED a soutenu cette opération de développement d'un pôle multimédia dans l'agglomération.

Délocalisations

À Saint-Etienne, dans la Loire, la délocalisation du dépôt central d'archives de Crouelle, de la librairie de Pussay et du point d'impression de Satory pour former l'établissement de commissariat de l'armée de terre (EDIACAT) sur le site de Giat-Industries s'est achevée en novembre 2001 avec 137 emplois créés, dont la plupart ont été réservés à d'anciens salariés de *Giat* qui ont suivis pour cela une formation spécifique à leur nouveau métier. Avec l'EDIACAT, un pôle optique-vision (qui rassemble des laboratoires de recherche, des entreprises comme *Thalès-Angénieux* et des établissements d'enseignement supérieur) et, enfin, l'installation en 2005 d'un centre international du design, la restructuration du site à Saint-Etienne est aujourd'hui parachevée.

Calendrier 2001

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

chapitre 1

- Opex
- Service public
- Exercices

chapitre 2

- Professionnalisation
- Condition du personnel

chapitre 3

- LPM
- Préparation de l'avenir

chapitre 4

- Europe de la défense
- Europe de l'armement
- Relations internationales

chapitre 5

- Modernisation des structures
- Mode de fonctionnement

chapitre 6

- Monde combattant

chapitre 7

- Société, communication
- Culture
- Citoyenneté

JANVIER



CREDIT PHOTO: DGA



CREDIT PHOTO: VIRIGNAUD / DGA



- jeudi 4** ■ Annonce de l'offre publique d'achat (OPA) amicale de Thalès sur la société britannique Racal.
- vendredi 5** ■ Commande d'un montant de plus de 152 M€ (1 MdF) au groupe d'électronique de défense Thalès pour la réalisation du programme Martha.
- jeudi 11** ■ Notification par la délégation générale pour l'armement (DGA) à la société Thalès Optronics d'un marché de 365 M€ (2,4 MdF) pour le développement et la production d'un système optronique de reconnaissance aérienne au profit de la marine nationale et de l'armée de l'air .
- mardi 16** ■ Premier tir guidé du missile de croisière *SCALP*.
 ■ Collaboration au numéro spécial « La défense, une histoire de citoyenneté » de la revue Textes et documents, publiée par le centre national de documentation pédagogique (Cndp).
- jeudi 18** ■ Accueil du *Concorde* sur la base aérienne d'Istres (Bouches-du-Rhône) pour une série d'essais avec le concours de l'armée de l'air et de la DGA.
- samedi 20** ■ Dixième séminaire des jeunes cadres de réserve sur le thème de « la participation des jeunes réservistes dans la gestion des crises et la coopération civile et militaire ».
- dimanche 21** ■ Commande à GIAT Industries de 70 tourelles canon destinées à l'hélicoptère d'appui protection (HAP) *Tigre* pour un montant de 35 M€ (230 MF).

- mardi 23** ■ Huitièmes rencontres parlementaires *Paix et Défense*, à l'Assemblée nationale sur le thème « Une programmation militaire pour l'Europe ».
- vendredi 26** ■ Séminaire des réserves de la gendarmerie nationale à Melun (Seine-et-Marne).
- dimanche 28** ■ Quatre-vingtième anniversaire de l'inhumation du *Soldat inconnu* sous l'Arc de Triomphe (Paris).
■ Acquisition de la personnalité juridique par l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) ; aboutissement du processus de ratification de la Convention OCCAR signée le 9 septembre 1998 par les quatre États fondateurs (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni).
- lundi 29** ■ Signature lors du sommet de Turin (Italie) d'un accord cadre franco-italien pour la mise en place d'un système dual (civil et militaire) d'observation spatiale dans les domaines optique et radar.
- mardi 30** ■ Publication des résultats des expertises techniques menées par DGA suite à la rupture d'une pale d'hélice du porte-avions *Charles-de-Gaulle*.
■ Signature d'un protocole de coopération sur la recherche et la technologie entre les ministères de la Défense et de la Recherche.
- mercredi 31** ■ Vingt-deux soldats français de la force de maintien de la paix au Kosovo sont blessés par des projectiles jetés par des manifestants albanais à Mitrovica.
■ Remise du prix « *Science et Défense 2000* » à deux lauréats ayant contribué à l'avancement des sciences et techniques dans les domaines intéressant la défense.

FÉVRIER



CREDIT PHOTO: SIRIPA AIR



- jeudi 1** ■ Remise officielle à la gendarmerie nationale des premières motos routières de nouvelle génération (*BMW R1100*) qui sont destinées au renouvellement d'une partie du parc des escadrons.
■ Participation des forces armées à l'exercice *Amitié* en Tunisie (1^{er}-16 février 2001).
- mercredi 7** ■ Notification par la DGA aux industriels partenaires dans la réalisation de l'avion de combat *Rafale* (Dassault Aviation, Thalès Systèmes Aéroportés, Thales Optronique, Matra Bae Dynamics France, Sagem) d'un contrat global forfaitaire pour le développement du standard F2 du système d'armes de l'appareil (montant total d'environ 1 Md€ - 6,5 MdF).
- jeudi 8** ■ Présentation au centre d'essais des propulseurs de Saclay (Essonne) d'un nouveau moyen d'essais (baptisé *Chefren*) qui permet de reproduire au sol le vol de missiles propulsés par statoréacteurs.

- jeudi 8 ■ Publication des résultats de l'enquête sur la santé et les consommations de produits psychoactifs des adolescents (ESCAPAD) conduite en mai 2000 lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).
■ Adhésion des Pays-Bas au groupe aérien européen (GAE).
- mercredi 14 ■ Signature d'un protocole d'accord sur les nuisances sonores entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.
- jeudi 15 ■ Notification du projet de Joint Venture entre Thalès et Raytheon à la Commission Européenne.
- vendredi 16 ■ Le Président de la République reçoit le conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).
- lundi 26 ■ Après le naufrage du chalutier *Beau Rivage* au large du Morbihan, participation de la marine nationale et de la gendarmerie nationale aux opérations de recherche.
■ Participation de la gendarmerie nationale à la lutte contre la propagation de l'épizootie de fièvre aphteuse : mise en place de périmètres, barrages, contrôles dans les aéroports et ports, respects des interdictions de transports etc. (jusqu'au 13 avril 2001).
■ Première phase de l'exercice interalliés de défense aérienne *ODAX 2001* regroupant 12 États (jusqu'au 8 mars, 2^e phase du 19 au 27 avril 2001).
- mercredi 28 ■ Après les tempêtes de neige dans le Sud de la France, participation des forces armées au dégagement des véhicules et au soutien matériel des centres d'hébergement (repas, lits picots, couvertures etc.).
■ Après le naufrage du vraquier *East Sea* près des îles de Lerins (Alpes-Maritimes), 300 réfugiés kurdes sont hébergés dans le camp du 21^e régiment d'infanterie de marine (RIMa) de Fréjus.

MARS



CREDIT PHOTO: EYVOLA / DIGOD



CREDIT PHOTO: TIANNE / ECIAD

- mardi 6 ■ Commande d'un bâtiment hydrographique et océanographique (BHO).
- mercredi 7 ■ Début des négociations de mise en place de l'accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) des personnels civils.
- mercredi 14 ■ Signature d'un protocole d'accord entre l'État et Thalès sur un projet de création d'une société commune avec DCN.
- jeudi 16 ■ Participation au salon du livre à Paris (juqu'au 21 mars 2001).
- mardi 20 ■ Après le naufrage du chimiquier *Balu* au large de la pointe de Penmarch' (Finistère), participation de la marine nationale aux opérations de sauvetage.
■ Clôture du programme de radiocommunication numérique en réseau Rubis de la gendarmerie nationale .

- mardi 20** ■ Suite aux intempéries et aux importantes inondations notamment dans le département de la Somme : mise en place de moyens spéciaux par la gendarmerie nationale dans les départements concernés, 250 militaires sont mobilisés pour venir en aide aux victimes.
- mercredi 21** ■ Exposition « *Mille sabords ! Tintin, Haddock et les bateaux* » au musée national de la marine (Paris, 21 mars-12 novembre 2001).
- vendredi 23** ■ Face à l'épidémie de fièvre aphteuse en Europe, le ministère de la Défense délègue 4 vétérinaires des armées spécialisés en santé animale et en hygiène alimentaire pour aider les services vétérinaires britanniques. En France, il met à la disposition des préfets des zones de défense 1 600 militaires (Paris, 100 ; Ouest, 1 000 ; Nord, 200 ; Sud-Est, 160 ; Sud-Ouest, 140). Par ailleurs, près de 400 gendarmes et militaires de l'armée de terre sont engagés dans le Nord-Ouest pour surveiller le respect des arrêtés préfectoraux.
- lundi 26** ■ Transport *Castor* (matières nucléaires retraitées) entre la France et l'Allemagne - plus de 1 300 gendarmes sont engagés sur le trajet du convoi.
■ Participation des forces armées à l'exercice *Gulf Falcon VI* dans le golfe arabo-persique (26 mars-11 avril 2001).
- mardi 27** ■ Colloque « *droit pénal et défense* » à l'École militaire (Paris) organisé par la direction des affaires juridiques (DAJ) (27-28 mars 2001).

AVRIL / MAI



CRÉDIT PHOTO: DICAUD



CRÉDIT PHOTO: ARMÉE DE L'AIR

AVRIL

- lundi 2** ■ Premier séminaire interarmées des grandes écoles militaires, plus de 650 élèves-officiers participent à cet événement (Paris, 2 - 13 avril 2001).
- jeudi 5** ■ Quarantième anniversaire de la création de la DGA.
- vendredi 6** ■ Réunion informelle des ministres de la défense des États membres de l'UE à Bruxelles (Belgique) ; décision d'organiser une deuxième conférence d'engagement des forces fin 2001.
- jeudi 12** ■ Remise du prix Marc Flament (concours national de photo organisé par le ministère de la Défense) à la Sorbonne (Paris).
■ Participation aux opérations de sécurisation du site de Vimy, (Pas-de-Calais) où étaient entreposées des munitions datant principalement de la première guerre mondiale : mise à disposition du ministère de l'Intérieur de l'ancien dépôt de Suippes (Marne), aménagé de façon à assurer la conservation des munitions dans des conditions de sécurité ; fourniture de moyens humains et matériels (environ 1 300 hommes dont 770 directement déployés sur le terrain, 130 véhicules, 6 hélicoptères et 5 avions) ; sécurisation de la zone et escorte des convois par la gendarmerie nationale (12-23 avril 2001).
- jeudi 12** ■ Arrêté relatif à l'élection des présidents de catégorie et des membres des commissions participatives.

- samedi 14** ■ Entrée en vigueur de l'accord cadre issu de la *Letter of Intent* (Loi) suite à sa ratification par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.
- mercredi 18** ■ Décret portant statut de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD).
- jeudi 19** ■ Conférence syndicale européenne sur les industries navales de défense à Bruxelles (Belgique, jusqu'au 20 avril 2001).
- jeudi 26** ■ Signature par EADS, BAe Systems et Finmeccanica de plusieurs accords portant sur la création d'une société commune réunissant leurs activités de missiles et de systèmes de missiles issues des sociétés Matra BAe Dynamics, Aerospatiale Matra Missiles et Alenia Marconi Systems.
- Journée d'étude de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC), organisée par le ministère de la Fonction publique à la maison de la chimie à Paris.
- vendredi 27** ■ David Douillet est le parrain de la patrouille de France 2001.
- MAI**
- mardi 15** ■ Signature par les ministres de la Défense du GAEO du MoU-cadre Europa portant sur la recherche.
- lundi 21** ■ Exercice franco-italien *Trident d'oren* Méditerranée (21 mai- 1^{er} juin 2001).
- lundi 28** ■ Soixante-troisième session du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) sur le thème de la prévoyance (28 mai-1^{er} juin 2001).
- mardi 29** ■ Deuxième convention des communicants de la Défense à l'école polytechnique (Palaiseau).

JUIN



CREDIT PHOTO-ECPAD

- lundi 11** ■ Après le naufrage d'un bac assurant la liaison entre Mananara-nord et Maroantsetra (côte Nord-Est de Madagascar), participation du patrouilleur *La Boudeuse* aux opérations de recherches des naufragés.
- samedi 16** ■ Inauguration d'un mémorial départemental dédié à la mémoire des combattants morts pour la France en Afrique du Nord entre 1952 et 1962 dans la commune de Montferrat (Isère).
- dimanche 17** ■ La conférence internationale organisée par l'armée de l'air et le GIFAS réunit plus de 600 acteurs de l'aéronautique et de l'espace, au palais des congrès à Paris.
- lundi 18** ■ Participation au 44^e salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget à Paris (18-24 juin 2001). Visite du Président de la République, du ministre de la défense et discours de clôture du Premier ministre.
- Exposition « La vie à Cherbourg, 1789-1858 » organisée par la bibliothèque municipale Jacques-Prévert en partenariat avec le service historique de la marine à Cherbourg (18 juin-15 septembre 2001).

- mardi 19** ■ ■ Signature du *Memorandum of Understanding* (MoU) pour l'acquisition de l'avion de transport militaire *A400M* par l'Allemagne, la Belgique (qui agissait également pour le compte du Luxembourg), l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et la Turquie.
- ■ Signature du MoU présentant les engagements formels des Etats signataires au programme *Meteor* par la France, le Royaume-Uni et la Suède (ces trois États contribuant à hauteur de 60 % du programme) ; l'Italie signe l'accord le 26 septembre 2001 et l'Espagne le 11 décembre 2001.
- jeudi 21** ■ ■ Le Portugal rejoint le programme d'hélicoptère de transport tactique et de missions navales *NH90* aux côtés des quatre pays fondateurs (Allemagne, Italie, Pays-Bas, France) et signe l'accord intergouvernemental au Bourget (Paris).
- Participation des forces armées à la fête de la musique avec notamment un concert de jazz et de variétés donné par la musique de la région aérienne sud atlantique et la musique principale de l'armée de terre au pied de la tour Eiffel à Paris.
- lundi 25** ■ Participation à un séminaire OTAN sur la défense contre les armes biologiques (bio-terrorisme, 25-28 juin).
- mercredi 27** ■ Annonce de la suspension anticipée de l'appel sous les drapeaux.
- Exposition « *Robert Genicot, peintre du Maroc* » organisé par le musée de l'infanterie à Montpellier (27 juin-14 novembre 2001).
- jeudi 28** ■ Rencontre du ministre de la défense et des délégués régionaux au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD).
- vendredi 29** ■ Rencontre entre les directeurs des services de communication des ministères de la défense français et belge.
- Succès du tir de qualification du système naval d'autodéfense surface air antimissile (SAAM) dans sa version équipée du radar multifonction à balayage électronique Arabel depuis le navire *Ile d'Oléron* au large de Toulon (Var).

JUILLET / AOÛT



CRÉDIT PHOTO : GIAT INDUSTRIES



CRÉDIT PHOTO : DGCd

JUILLET

- dimanche 1^{er}** ■ Hommage aux soldats tombés au cours de la bataille de la Somme; inauguration d'un mémorial à Beaumont-Hamel (Somme).
- Changement d'appellation des écoles du commissariat de l'armée de Terre (ECAT) qui prennent désormais le nom d'école militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre (EMSAM).
- lundi 5** ■ Publication du décret relatif à la sûreté et à la radioprotection des installations et activités nucléaires intéressant la Défense.
- lundi 9** ■ Participation à la conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre à New-York (9-20 juillet 2001).
- mercredi 11** ■ Signature d'un accord cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) entre le ministère de la défense et les six

- organisations syndicales représentatives au niveau national.
- jeudi 12** ■ Inauguration de l'exposition « 14 juillet, fête nationale : 100 ans de photographies » à l'Arc de triomphe (Paris, 12 juillet-16 septembre 2001).
 ■ Signature avec le ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué à l'enseignement professionnel de la convention Éducation nationale.
- vendredi 13** ■ Première campagne de communication institutionnelle du ministère de la Défense (13 juillet-13 septembre 2001).
 ■ Signature par les ministres de la Défense belges et français d'un arrangement de coopération sur le programme d'observation de la terre par satellite *Hélios II*.
- dimanche 15** ■ Exposition « le bataillon de Corée » organisée par le musée des troupes de marine à Fréjus (15 juillet-16 septembre 2001).
- vendredi 27** ■ Notification par la DGA d'un contrat de 770 M€ (plus de 5 MdF) à la société Turboméca pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) des moteurs d'hélicoptères de l'État.
- mardi 31** ■ Adoption en conseil des ministres du projet de loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008.

AOÛT

- mercredi 22** ■ Participation à l'opération *Moisson Essentielle* en Macédoine ; le dispositif des militaires français engagés dans cette opération compte 550 personnes.
- lundi 27** ■ Dans le cadre du passage à l'euro, participation des forces armées à des missions de sécurité et de prévention notamment pour assurer la protection des 81 centres où sont stockées les nouvelles pièces avant leur mise en circulation (opération *Statère*). Pendant six mois, 2 400 militaires des trois armées et 65 000 gendarmes sont engagés dans ces missions.
- lundi 27** ■ Participation de l'équipe d'enduro de l'armée de terre aux International six days enduro (ISDE) à Brive-la-Gaillarde, le 1^{er} classe Sébastien Guillaume est champion du monde.
- vendredi 31** ■ Confirmation de la commande auprès de Giat Industries des 52 derniers chars *Leclerc* destinés à l'armée de terre pour un montant de 460 M€ (3 MdF).

SEPTEMBRE



CRÉDIT PHOTO: GENDARMERIE NATIONALE



CRÉDIT PHOTO: EDVIO/LA / DKGed

- lundi 3** ■ Nomination de M. Jacques Floch aux fonctions de secrétaire d'État à la Défense chargé des anciens combattants.
- mercredi 5** ■ Dans le prolongement du sommet de Nice (décembre 2000), approbation d'un rapport conjoint - Allemagne, Espagne, Italie, France - précisant « les besoins opérationnels communs pour un système global européen d'observation par satellites à des fins de sécurité et de défense ».

- mardi 11** ■ Point de presse organisé par la DICO D avec l'armée de l'air pour présenter les mesures de sûreté aérienne renforcées.
- mercredi 12** ■ Après les attentats visant les tours du World Trade Center (New-York) et le Pentagone (Washington), participation au plan gouvernemental d'alerte et de prévention Vigipirate renforcé et mise en place de mesures supplémentaires dans le domaine de la défense aérienne : une dizaine d'avions renforce la permanence opérationnelle à partir des bases de Cambrai (Nord), Colmar (Haut-Rhin), Orange (Vaucluse), Tours (Indre-et-Loire) et Creil (Oise). Ces avions sont prêts à décoller sans préavis.
- jeudi 13** ■ Nomination de René Pellat comme délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense.
- Inaugurations de l'exposition « *Plans des fortifications de l'espace germanique 1698-1870 ou les archives retrouvées* » au service historique de l'armée de terre (SHAT) et du 52^e salon national de peinture et de sculpture des armées organisé par la fédération des clubs sportifs et artistiques de la Défense (480 associations regroupant 210 000 membres, 210 œuvres exposées) au fort de Vincennes (Val-de-Marne).
- samedi 15** ■ Organisation par la marine nationale d'un circuit touristique autour des forts de la rade de Toulon - tour royale, tour Balaguier, fort de l'Eguillette (15-16 septembre 2001).
- mardi 18** ■ Appareillage de Toulon du bâtiment de recherche et d'expérimentation *Le Bougainville* ; participation à l'acquisition du renseignement dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*.
- vendredi 21** ■ Après l'explosion d'une usine de produits chimiques à Toulouse (Haute-Garonne), participation des forces armées à la sécurisation de la zone et aux opérations de secours avec notamment la mise en œuvre de moyens aériens militaires pour évacuer les victimes, la mobilisation des hôpitaux des armées de Paris, Bordeaux et Lyon pour accueillir les blessés, notamment les grands brûlés.
- mardi 25** ■ Journée d'hommage national aux forces supplétives ou assimilées ayant servi en Algérie avec notamment un hommage solennel rendu aux Harkis à l'hôtel national des Invalides (Paris) et l'inauguration d'une plaque commémorative sur laquelle est gravé l'article 1^{er} de la loi du 11 juin 1994 : « *La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilées ou victimes de la captivité en Algérie, pour les sacrifices qu'ils ont consentis* » au cimetière des Neuf Collines à Arles (Bouches-du-Rhône).

OCTOBRE



CREDIT PHOTO: TSAMSON / ECFMD



CREDIT PHOTO: EYMOLA / DIGEO

- lundi 1^{er}** ■ Signature avec la société nationale des chemins de fer (SNCF) d'une convention pour la reconversion du personnel militaire.

■ Signature avec *Nortel Networks* d'une convention de reconversion pour le personnel militaire.
- mercredi 3** ■ Prise de commandement de la KFOR par le Général de corps d'armée Marcel Valentin.

■ Colloque « *Réforme de la Défense, premiers enseignements* » à l'École militaire (Paris, 3-4 octobre 2001).

■ Participation des forces armées à l'exercice *Destined Glory* (3-23 octobre 2001).

■ Décision d'engager le bâtiment de commandement et de soutien *Var* et la frégate type *La Fayette Courbet* dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*.
- vendredi 5** ■ Appareillage de Toulon du bâtiment de soutien *Loire* et du chasseur de mines *Persee* dans le cadre de l'opération *Héraclès*.
- dimanche 7** ■ Participation des forces armées à l'exercice *Bright Star 01* en Égypte (7 octobre-1^{er} novembre 2001).
- lundi 8** ■ Appareillage de Toulon du chasseur de mines *Pégase* dans le cadre de l'opération *Héraclès*.
- mardi 9** ■ Cérémonie de parrainage du porte-avions *Charles de Gaulle* par la ville de Paris.

■ Affectation d'un officier général français au commandement central des opérations de lutte contre le terrorisme à Tampa (Floride).
- mercredi 10** ■ La participation française aux opérations conduites à la suite des attentats du 11 septembre prend l'appellation d'opération *Héraclès*.
- vendredi 12** ■ Participation à la huitième édition du « *prix Bayeux des correspondants de guerre* » (12-13 octobre 2001) ; mise en place d'une exposition photographique sur le thème de la lutte contre les mines antipersonnel (8-31 octobre 2001).

■ Participation au salon de l'environnement (Paris, 12-14 octobre 2001).
- dimanche 14** ■ Premier vol de l'avion de patrouille maritime *Atlantique* basé à Djibouti au profit de la mission *Héraclès*.
- mercredi 17** ■ Participation du bâtiment de commandement et de soutien *Var* et de la frégate type *La Fayette Courbet* à l'opération *Enduring Freedom* (ravitaillements et escortes des bâtiments américains croisant dans l'océan Indien).
- mardi 23** ■ Première missions aériennes des *Mirage IV-P* au-dessus de l'Afghanistan.
- mercredi 24** ■ Remise du prix *Marcel Paul* qui récompense les meilleurs travaux de recherches universitaires sur la résistance, l'occupation et la déportation.

- vendredi 26 ■ Présentation du site intranet du ministère de la Défense baptisé Intradef.
- mercredi 31 ■ Création de la fonction de correspondant de défense dans les conseils municipaux.

NOVEMBRE



CRÉDIT PHOTO: EMILIA / DICI 00



CRÉDIT PHOTO: EMILIA / DICI 00

- dimanche 4 ■ Participation au salon aéronautique de Dubaï (4-8 novembre 2001).
- lundi 5 ■ Rencontre à Paris entre les directeurs des services de communication des ministères de la Défense français et russe. (5-8 novembre 2001)
- ■ Participation des forces armées à l'exercice *Allied Effort* en Égypte (5-20 novembre 2001).
- mercredi 7 ■ Première réunion des directeurs d'armement et des responsables de la planification de défense des États membres de l'Union Européenne (UE). Le principe de la constitution d'*action groups* destinés à traiter un petit nombre de capacités-clés est retenu.
- vendredi 8 ■ Participation au salon du patrimoine culturel sur le thème du patrimoine militaire au Carrousel du Louvre (Paris, 8-11 novembre 2001).
- samedi 10 ■ Médiatisation de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) à l'occasion de son troisième anniversaire.
- mercredi 14 ■ Vingt-quatrième session plénière du conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG) consacrée au TAOPM.
- jeudi 15 ■ Succès du dernier tir de missile *Aster 15*. Cet essai conclut la qualification du système de missiles surface-air antimissile SAAM/France, composé du radar *Arabel*, du lanceur *Sylver* et du missile *Aster 15*, destiné au porte-avions *Charles-de-Gaulle*.
- mercredi 16 ■ Départ des premiers éléments du 21^e RIMA destinés à sécuriser l'aéroport de Mazar-i-Sharif.
- samedi 17 ■ Première journée nationale des réservistes. Organisation d'un symposium des réserves : message du Président de la République, participation du Premier ministre, du ministre de la Défense et du secrétaire d'État à la Défense à la Maison de la Chimie (Paris).
- ■ Signature d'un contrat pluriannuel (2002-2006) entre l'État et l'école Polytechnique. Il doit permettre à l'école de mener à bien les réformes en cours (*X 2000*). L'État s'engage notamment à maintenir en volume sa contribution au fonctionnement de l'École (environ 43,3 M€ par an - 284 MF) et aux investissements (environ 6 M€ par an - 40 MF).
- dimanche 18 ■ Commémoration du 60^e anniversaire du serment de Koufra (Libye) à Strasbourg.

- lundi 19** ■ Signature par la l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède d'une déclaration concernant les systèmes de combat aériens futurs.
- Participation des forces armées au séminaire *RECAMP* en Tanzanie (19 novembre-1^{er} décembre 2001).
- mercredi 21** ■ Remise de la médaille de la Défense nationale à un groupe d'appelés au cours d'une cérémonie à l'hôtel de Brienne (Paris) ; mise en ligne d'une exposition photographique retraçant l'histoire du service national sur le site internet du ministère.
- Participation au salon de l'éducation au parc Paris Expo de la porte de Versailles à Paris (21-25 novembre 2001).
- jeudi 22** ■ Remise du prix d'histoire militaire 2001 à l'hôtel de Brienne (Paris). Ce prix récompense des travaux universitaires (22 maîtrises et quatre thèses participaient au concours).
- lundi 26** ■ Réunion du CSFM (26-30 novembre 2001) ; annonce des mesures relatives au temps d'activités et d'obligations professionnelles des militaires (TAOPM) applicables à l'ensemble des militaires.
- mercredi 28** ■ Neutralisation par la marine nationale de trois bombes anglaises datant de la deuxième guerre mondiale à l'entrée du port de Havre.
- Début des essais de qualification du missile de croisière *SCALP-EG*.
- vendredi 30** ■ Suspension de l'appel sous les drapeaux, retour à la vie civile des derniers appelés.
- La Norvège, la Finlande et la Suède choisissent l'hélicoptère *NH90* dans le cadre du programme nordique NSHP ; commande de 14 appareils.

DÉCEMBRE



CRÉDIT PHOTO: BATTISTINI / ECPAD



CRÉDIT PHOTO: CNES / DUDUCROS

- samedi 1^{er}** ■ Déploiement de 220 personnels français sur l'aéroport de Mazar-I-Sharif (Afghanistan) afin de sécuriser la zone pendant la durée des travaux de réfection de la piste.
- Départ de Toulon du porte-avions *Charles de Gaulle* pour rejoindre le golfe d'Oman ; il embarque 16 super *Étendard*, 2 *Rafale*, 2 *Hawkeye*.
- mardi 4** ■ Participation au cycle d'automne de l'université Complutense de Madrid (Espagne) « *communication institutionnelle et culture de défense* ».
- mercredi 5** ■ Réunion du conseil restreint du conseil supérieur de la réserve militaire.

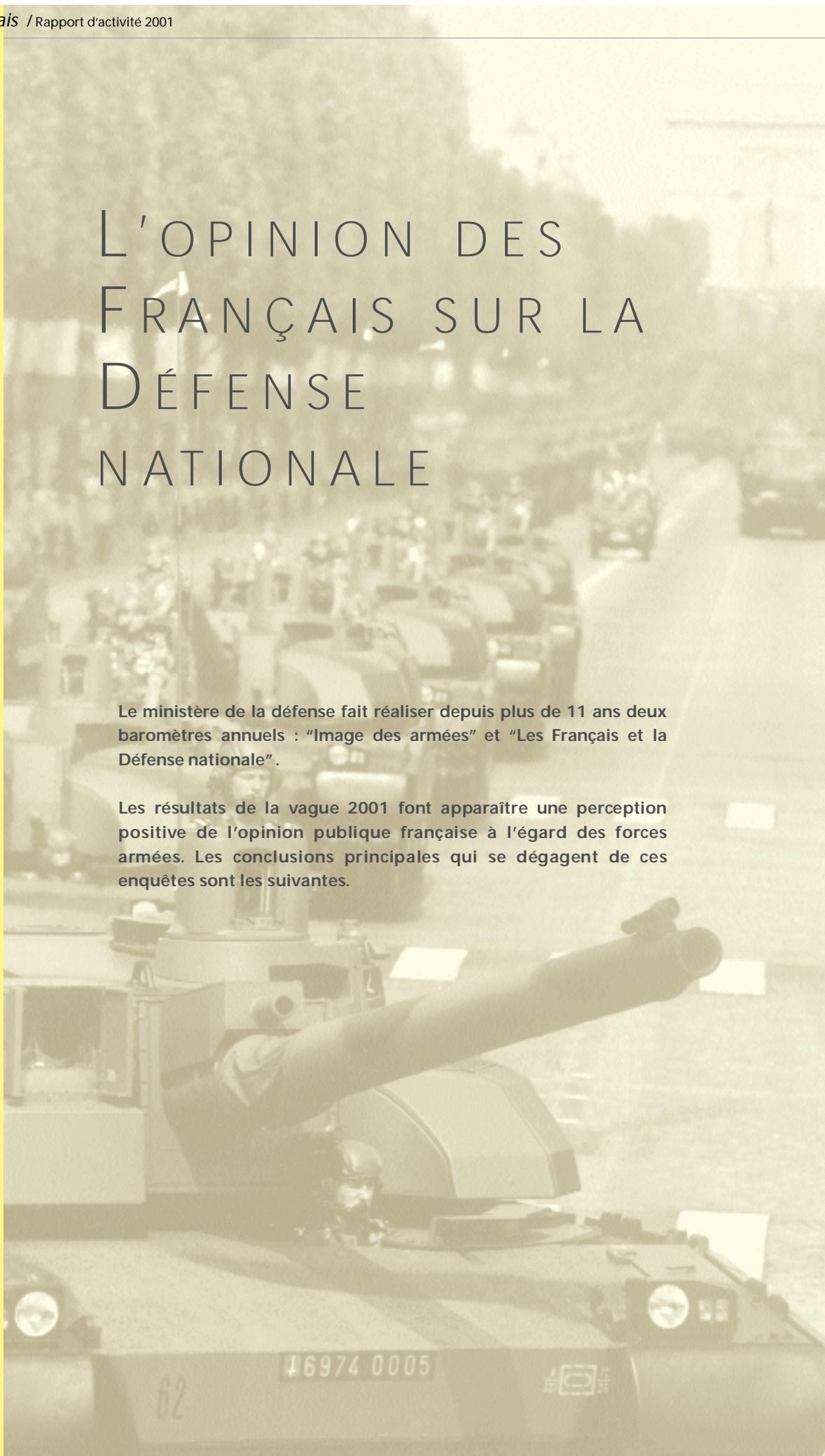
- jeudi 6** ■ Entrée en vigueur de l'arrangement de coopération (Espagne, Belgique, France) relatif au programme d'observation de la terre par satellite *Hélios II*.
- Douzième salon national des peintres de l'armée, ayant pour thème le bicentenaire de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr aux Invalides (Paris), plus de soixante-dix œuvres sont présentées.
 - La campagne institutionnelle du ministère de la défense est récompensée par le jury du Grand prix Stratégie *Corporate & Business 2001*.
- samedi 8** ■ Réunion exceptionnelle d'un conseil de la fonction militaire gendarmerie élargi ; annonce de nouvelles mesures en faveur des gendarmes (recrutement, mobilité, gilets pare-balles etc.). Cette journée met un terme à la crise qu'a connu la gendarmerie du 4 au 7 décembre 2001.
- lundi 10** ■ Deuxième carrefour franco-américain de l'industrie de défense de Baltimore (Maryland, Etats-Unis) sur le thème « *Alliances et partenariats transatlantiques entre les sociétés françaises et américaines de défense* ».
- mercredi 12** ■ Annonce de la participation de la France à la force internationale d'assistance pour la sécurité (FIAS) de Kaboul à hauteur de 500 militaires, constituée par la résolution 1386 des Nations-Unies.
- dimanche 16** ■ Déclaration d'opérationnalité du groupe aéronaval et de la *Task Force 473* composée de 6 bâtiments dont le porte-avions, une frégate anti-aérienne et un sous-marin nucléaire d'attaque, prononcée par le commandement des opérations.
- mardi 18** ■ Signature du contrat *A400M* entre l'OCCAR et Airbus Military, portant sur 196 appareils - l'Italie ne participe pas au programme.
- L'humoriste Franck Dubosc offre deux représentations de son spectacle « *J'vous ai pas raconté ?* » aux militaires de la KFOR à Mitrovica (Kosovo).
- dimanche 19** ■ Premières missions aériennes des *Super-Étendard* au-dessus de l'Afghanistan.
- vendredi 21** ■ Mise en place à Kaboul (Afghanistan) du détachement de l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie assurant la protection du représentant du secrétaire général des Nations-Unies.

Opinion

L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LA DÉFENSE NATIONALE

Le ministère de la défense fait réaliser depuis plus de 11 ans deux baromètres annuels : "Image des armées" et "Les Français et la Défense nationale".

Les résultats de la vague 2001 font apparaître une perception positive de l'opinion publique française à l'égard des forces armées. Les conclusions principales qui se dégagent de ces enquêtes sont les suivantes.



L'IMAGE DES ARMÉES

81,5%

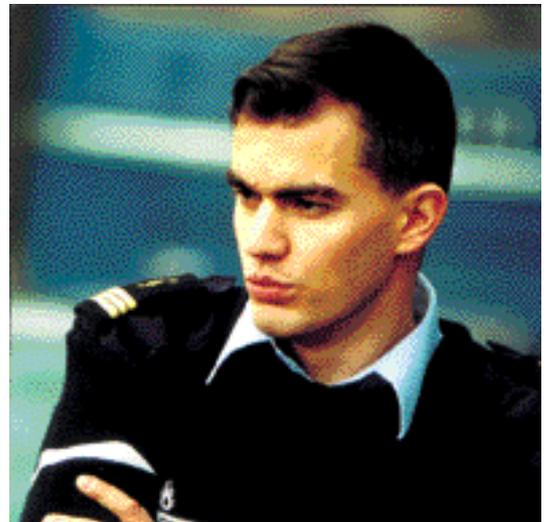
des Français ont
« une bonne
opinion des armées »

Ce sondage est confié à l'institut Louis Harris depuis 2000. Il est destiné à mesurer l'image des armées et repose sur un questionnaire très largement identique depuis l'origine (1990), permettant ainsi des comparaisons temporelles utiles à l'analyse. Au total, les 1031 personnes représentatives de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, ont été soumises à un questionnaire de 50 questions, traitées en face à face entre le 22 octobre et le 27 octobre 2001.

1 - L'opinion des Français sur les armées

"L'image des armées" atteint un niveau d'appréciation favorable très élevé. Au plan global, 81,5% des Français ont une bonne opinion des armées (82% en 2000, 80% en 1999 ; 78 % en 1998 ; 76% en 1997). Sur onze ans, l'augmentation est significative (+ 7,5 points). Plus précisément, ce niveau d'appréciation s'est continuellement amélioré depuis 1997 pour chacune des trois armées en même temps que l'écart d'image positive entre chacune des trois armées se réduisait très sensiblement.

Au total, l'image positive des armées est beaucoup plus homogène qu'il y a quatre ans (7,1 points d'écart en 2001 contre 12 en 1997). Ce resserrement tient pour



■ Diversités des armées :
portraits de militaires

Credits photos: ECPAD



■ Défilé du 14 juillet
Crédit photo: ECPAD

l'essentiel à l'amélioration de l'image de l'armée de terre, qui a gagné 8,4 points de "bonne opinion" depuis 1997, tandis que la marine nationale en gagnait 2 et l'armée de l'air 3,5.

Dans ce contexte d'ensemble, les armées françaises inspirent :

- des sentiments de sympathie pour 78,1% des personnes interrogées (75% en 2000) ;
- de sécurité pour 71,7% (74% en 2000, 69% en 1999) ;
- de fierté pour 66,9% (68% en 2000, 60% en 1999).

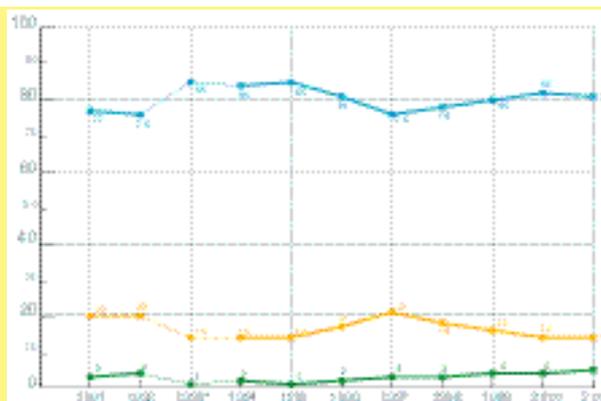
73,7% des Français les perçoivent comme efficaces, elles sont « capables d'assurer la sécurité du pays » pour 73,6% des interviewés, sont « constituées de cadres compétents » (78,6%, 76% en 2000, 71% en 1999) et « formées de soldats suffisamment entraînés » (68,1%, 66% en 2000, 63% en 1999).

L'opinion que les Français se font des armées provient d'abord (51,3%, 46% en 2000) de l'actualité politique, économique et sociale telle qu'elle est restituée par les médias (télévision, radio et presse écrite), ensuite de l'influence de leur entourage familial et amical (31,5%, 35% en 2000) et enfin, en troisième position, de leur expérience personnelle du service militaire (24,8%, 27% en 2000). La « communication faite par les armées pour se faire connaître » intervient à hauteur de 18,1%



Dans l'ensemble, quelle opinion avez-vous des armées françaises ?

- Bonne
- Mauvaise
- Sans réponse



96,2%

des Français apprécient
le soutien apporté
par les forces armées
aux opérations de secours.

2 - Le sentiment des Français à l'égard des missions confiées aux armées

Lorsqu'on interroge les Français sur les missions confiées aux armées on constate qu'ils ont, désormais, très largement "assimilé" le concept d'emploi des forces qui prévaut depuis la fin de la guerre froide.

Même si la défense du territoire *stricto sensu* continue de revêtir, aux yeux de l'opinion, une importance certaine, de même que les missions à caractère humanitaire ou de service public, on constate que pour chacune des trois armées, les missions qui relèvent des "opérations extérieures" ou de la "projection" sont désormais considérées comme de première importance. D'une certaine façon, on peut estimer qu'il n'y a pas de hiatus manifeste entre la perception qu'a l'opinion de ce que doivent être les missions des armées et ce qu'elles sont effectivement.

Cependant, on peut constater un attachement constant et solide à l'idée de la défense du territoire et de la nation, héritage des conceptions forgées durant la guerre froide et manifestation de l'attachement des Français à la notion de "sécurité" ; ceci n'exclut cependant pas un soutien sans ambiguïté à la constitution d'une force de réaction rapide européenne (que les Français approuvent à 81,3%).

S'agissant des missions respectives des forces armées et de leur hiérarchisation par les Français, les résultats du sondage montrent que :

- Les trois missions prioritaires de l'armée de terre sont de « garantir la sécurité et l'intégrité du territoire national contre une menace extérieure » (62,7% des citations), de « participer aux opérations de maintien de la paix » (54,6% des citations), et de « participer à des actions humanitaires et à l'évacuation des ressortissants français à l'étranger » (36,8% des citations).
- Pour la marine nationale les trois principales missions sont de « protéger les eaux territoriales françaises » (55,9% des citations), d'« assurer la dissuasion nucléaire grâce aux sous-marins » (50,1%

des citations) et d'« assurer la présence de la France partout dans le monde » (44,9% des citations).

- Pour l'armée de l'air, les principales missions sont d'« assurer la protection de l'espace aérien français » (66,8% des citations), « participer à la composante aérienne de la dissuasion nucléaire », (47,7%), « intervenir avec des forces aériennes pour défendre un pays menacé » (35,3% des citations).
- Pour la gendarmerie nationale, ce sont celles « de sécurité publique » (65,8% des citations), « de police judiciaire » (59,1% des citations), « de sécurité routière » (55,8% des citations).

Par ailleurs, il apparaît également normal aux personnes interrogées que les armées apportent leur soutien dans les opérations humanitaires (94,7%), les opérations de secours (96,2%) et les opérations à caractère social (73,5%).

3 - L'attitude des Français vis-à-vis de la carrière militaire

Les Français adhèrent très largement aux principes de la réforme de la défense et notamment à la professionnalisation des armées.

Comme en 2000 et cela depuis 1990, les Français expriment des approches positives à l'égard d'une carrière dans les armées. 64,1% déclarent qu'ils laisseraient un de leurs proches s'engager sans intervenir et 19% l'y encourageraient vivement. Ceux qui, au contraire, le dissuaderaient s'élèvent à 13,7%.

44,9% se déclarent fiers d'avoir un proche voulant s'orienter vers une carrière militaire. Ce sentiment est fondé non seulement sur des raisons idéologiques ou de prestige comme « servir son pays » (68,1%), le fait de mener « une vie très active » (33%), d'« appartenir à une institution prestigieuse » (30,2%) mais aussi sur des préoccupations matérielles comme « avoir un métier stable » (57,5%), « avoir une rémunération assurée » (42,7%) et « acquérir une bonne formation professionnelle » (43,1%).

Les forces armées sont perçues comme étant capables de donner une bonne

formation aux jeunes engagés et cela aussi bien dans le domaine militaire (de 71,2% à 85,9% d'accord selon les armées et la gendarmerie nationale) que professionnel (de 75,3% à 87,4% d'accord selon les armées et la gendarmerie nationale), ainsi qu'aux plans civique et social (de 74,6% à 79,1% selon les armées et la gendarmerie nationale).

Cette situation doit être rapprochée de l'image que les Français se font des officiers et des sous-officiers :

- pour les officiers, les trois appréciations le plus couramment mentionnées sont : « loyaux envers l'État et la République » (92,4%), « bons professionnels » (91,4%) « hommes de caractère » (89,6%) ;
- pour les sous-officiers : « loyaux envers l'État et la République » (91,8%), « sur qui on peut compter pour défendre le pays » (88,1%), « hommes d'action » (90,2%).

56,2% des Français interrogés connaissent l'existence des réserves et parmi eux, 71,3% (contre 60% en 2000) estiment que les réserves sont une bonne chose. Pour eux, les réservistes sont avant tout « des civils susceptibles de réintégrer l'armée » qui suivent « une remise à niveau par une période d'entraînement chaque année » et qui sont « rappelés en premier en cas de besoin, de conflit ». 66,8% des Français savent que les armées emploient à plein temps des civils et 82% estiment que c'est une bonne chose.

L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LA DÉFENSE ET LA RÉFORME DU MINISTÈRE EN 2001

L'enquête annuelle « Les Français et la défense » qui a été réalisée du 2 au 17 avril 2001 par l'institut CSA auprès de 1 016 personnes permet de dégager les priorités auxquelles l'opinion publique attache de l'importance dans le domaine de la Défense.

Ces priorités s'adosent à une perception réaliste des menaces et de l'effort de défense nécessaire, qui induisent une très large approbation de la démarche de la LPM.

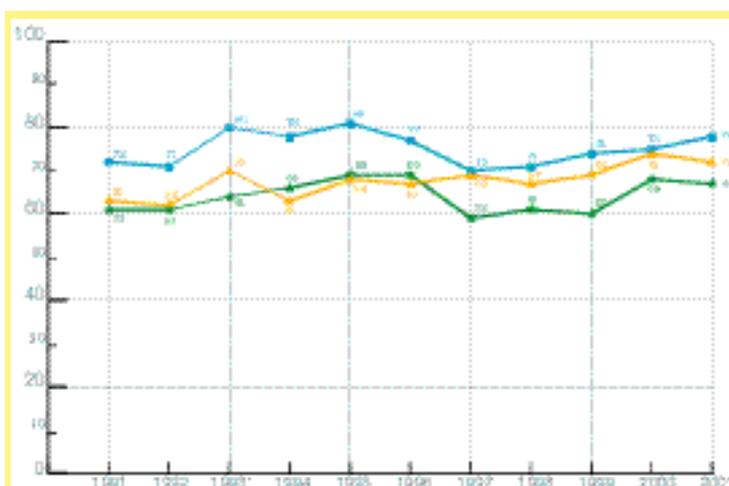
1 - Les priorités de notre politique de défense aux yeux de l'opinion

Quatre thèmes majeurs se dégagent :

- la construction de l'Europe de la défense ;
- la réforme de la défense et la préparation de l'avenir ;
- les missions de sécurité générale et de service public ;
- la dissuasion nucléaire combinée aux forces classiques.

La dimension européenne

À la question de savoir si la Défense européenne est, ou non, « une bonne chose » : 82% des personnes interrogées répondent oui, 11% ayant une opinion contraire.



Quand vous pensez aux armées françaises, diriez-vous qu'elles vous inspirent ?

- De la sympathie
- Un sentiment de sécurité
- De la fierté

76% des personnes interrogées estiment que la décision de créer une force de réaction rapide européenne en 2003 est une "bonne chose", 13% ont l'opinion contraire.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'armement, 80% des personnes interrogées estiment "souhaitable" que la France renforce sa coopération avec l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne : 53% souhaitant que ce renforcement s'opère « plus particulièrement avec l'Allemagne » et 51% « plus particulièrement avec la Grande Bretagne ». Entre une « Défense européenne commune incluant uniquement les forces classiques »

personnes préconisent de « ne participer à aucune alliance », 33% considèrent que la « meilleure formule » est de « participer à une alliance militaire entre les pays de l'UE mais indépendante de l'OTAN », 29% souhaitent que la France « participe à une alliance militaire entre les pays de l'UE et les Etats Unis », 14% que la France « réintègre l'OTAN » (idem 2000).

La réforme de la défense et la préparation de l'a venir

71% des personnes interrogées déclarent avoir « le sentiment que la sécurité de la France sera bien assurée dans les dix années à venir ».

Photos de gauche à droite

■ *Départ en mission d'un SNLE.*
Crédit photo : Marine nationale

■ *Sapeurs-pompiers de Paris en intervention.*
Crédit photo : BSPP



et une « Défense européenne commune incluant uniquement les forces nucléaires françaises et britanniques », l'opinion se répartit de façon équilibrée entre les deux options : 32% pour la première, 31% pour la seconde. Notons qu'en 2000, la première option réunissait 25% d'opinions favorables et la seconde 47%. Cette évolution indique que l'opinion semble avoir perçu que la construction de l'Europe de la défense porte d'abord sur les capacités de gestion de crise. Par ailleurs, 26% des personnes répondent que « chaque pays (doit) conserver une Défense nationale totalement indépendante ».

Interrogées sur leur préférence en matière d'alliances militaires, seulement 11% des

Les Français approuvent très largement la réforme des armées engagée en 1996 ; ils estiment à :

- 73% qu'elle est « utile car elle modernise la Défense » (10% sont d'un avis contraire) ;
- 62% que la « réforme [a été] bien conduite » (13% d'avis opposé) ;
- 52% qu'il s'agit « d'une réforme de grande ampleur » (22% d'avis contraire).

Globalement, 80% des personnes interrogées approuvent la professionnalisation des armées. 59% des personnes interrogées associent la professionnalisation des armées à l'idée d'une « armée plus compétente, plus efficace », 30% à l'idée d'une « armée qui s'intègre mieux à la vie économique » (questions ouvertes).



■ Soldats Français en patrouille.
Mitrovica, 2001
Crédit photo : MARCES/ECPAD

La restructuration des industries de défense est pour sa part approuvée à 58%.

Interrogées sur le niveau technologique des armées françaises : 58% des personnes l'estiment égal à celui des autres armées européennes et 27% le considèrent comme supérieur, 8% estiment que le niveau technologique des forces armées françaises est inférieur à celui des autres armées européennes.

La réforme de la défense, telle qu'elle a été décidée en 1996 et conduite depuis lors, inspire aux Français un large sentiment de confiance ce qui les conduit à formuler un jugement plutôt optimiste pour l'avenir.

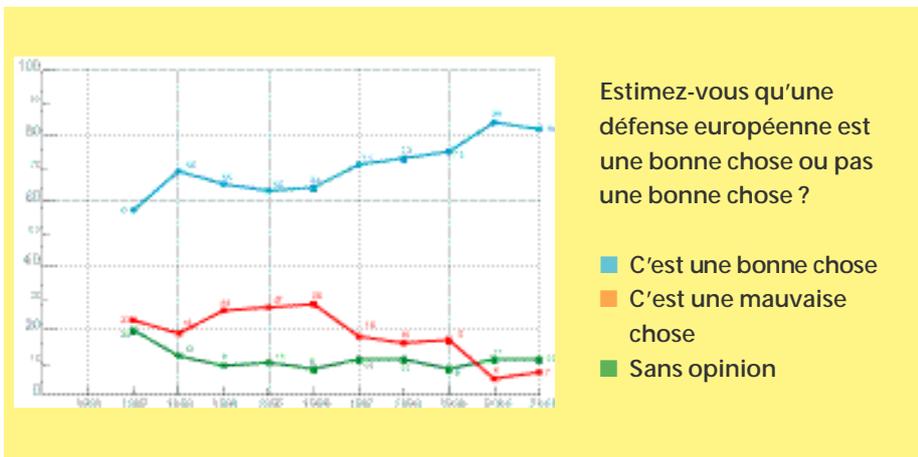
Les missions de sécurité générale et de service public

Au premier rang des missions que les Français attribuent aux forces armées figurent celles qui concernent la sécurité des personnes et des biens, que l'opinion perçoit comme des missions de service public. Notons que les items concernant cette question réunissent des scores traduisant une quasi unanimité, des personnes interrogées.

L'opinion approuve l'emploi des forces armées, pour :

- « porter secours à la population française en cas de catastrophe » (95%) ;
- « apporter une aide humanitaire » (92%) ;

80%
des Français approuvent la professionnalisation des armées.



Photos de gauche à droite

■ **Intervention humanitaire en Somalie.**

Crédit photo : D. VIOLA/ECPAD

■ **Vigipirate. Patrouille mixte gare de Lyon.**

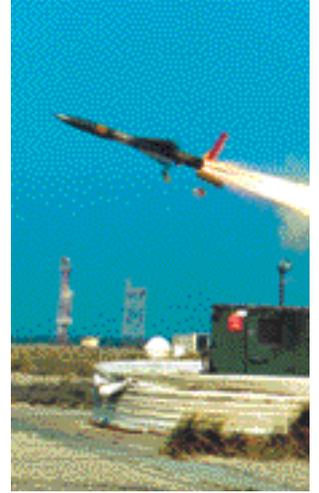
Crédit photo : D. VIOLA/DICoD

■ **Complicité entre un militaire français et un enfant macédonien.**

Crédit photo : DR

■ **Tir de Roland à Biscarosse.**

Crédit photo : DR



- « préserver la vie des ressortissants français à l'étranger ou obtenir la libération d'otages français » (89%) ;
- « assurer des missions de sécurité intérieure [type Vigipirate] » (87%) ;
- « détruire un foyer de terrorisme » (84%) ;
- « intervenir dans le cadre de l'ONU pour le respect du droit international » (83%) ;
- « contribuer à ramener la paix dans une région du monde » (75%) ;
- « honorer les accords de défense de la France avec les pays africains » (66%) ;
- « en cas d'agression économique majeure » (58%).

La dissuasion nucléaire e combinée aux forces classiques

Les Français restent attachés de façon majoritaire (58%) à l'idée que « la France, pour assurer sa défense, a besoin de la force de dissuasion nucléaire et des forces classiques ». Cette appréciation précède très nettement l'idée selon laquelle « la France peut assurer sa défense uniquement avec ses forces classiques » (21%) et celle selon laquelle « la France peut assurer sa défense uniquement avec la force de dissuasion nucléaire » (14%).

Même si la combinaison des forces nucléaires et classiques demeure le "modèle" qui

³⁰ Si, à la même question, l'approbation était de 66% en 2000, il convient de rappeler qu'au début des opérations aériennes au Kosovo (mars 1999), la proportion des personnes interrogées qui approuvaient ces actions se situait entre 55 et 60%. Le taux de 58% recueilli en 2001 traduit donc plus le retour à une situation classique qu'une diminution du degré de disponibilité de l'opinion à l'emploi de la force incluant les armées françaises. Tout au plus peut-on considérer que le degré d'approbation constaté en 2001 marque la fin de « l'effet Kosovo » constaté encore en 2000.

Lorsque l'on interroge les Français sur les circonstances qui justifient que « des soldats français se battent au risque d'y laisser leur vie », ils répondent :

- « l'invasion de la France métropolitaine » (79%) ;
- « la défense des valeurs de notre société (liberté, droits de l'homme...) » (71%) ;
- « l'invasion des départements et territoires d'Outre-mer » (67%) ;
- « la participation de la France à une action militaire en coalition au sein de l'OTAN ou entre européens » (58%)³⁰ ;
- « l'invasion de pays avec lesquels la France a des traités de coopération ou d'assistance (Moyen-Orient, Afrique) » (46%).

a la préférence d'une majorité de Français, et si 48% affirment que « la France ne pourrait pas assurer sa défense sans la dissuasion » contre 43% qui affirment le contraire, on note une forte progression de l'affirmation selon laquelle « la France pourrait assurer sa défense sans la force de dissuasion » (+ 13 points sur 2000) tandis que, parallèlement, l'affirmation selon laquelle « la France ne pourrait pas assurer sa défense sans la dissuasion » recule de 14 points sur 2000.

De la même façon, lorsqu'on interroge les Français sur les circonstances dans lesquelles la France devrait menacer d'utiliser l'arme nucléaire, la réponse qui prévaut est celle d'un emploi « uniquement si la France subit une



■ *Mirage 2000 au décollage*
Crédit photo : D.VIOLA/AECPAD

attaque nucléaire » (49%, - 16 points par rapport à 2000), tandis que l'affirmation selon laquelle la France ne devrait "jamais" menacer d'utiliser sa force nucléaire « même si elle subit une attaque nucléaire » atteint 24% (+ 9 points par rapport à 2000).

L'affirmation selon laquelle la France devrait menacer d'utiliser l'arme nucléaire « dans les cas d'agression majeure, que les armes utilisées par l'agresseur soient nucléaires ou non » recueille 18% d'approbation.

Simultanément, les Français considèrent :

- que la force nucléaire « doit être modernisée pour en maintenir l'efficacité » (35%);
- qu'il « faut s'en tenir à ce qui existe » (33%);
- qu'il « faut la réduire » (27%).

Au total, lorsqu'on lui demande si « la force nucléaire doit faire l'objet d'un effort constant de modernisation », l'opinion répond positivement à 49%

et négativement à 41%, 10% ne se prononçant pas.

On notera enfin que l'opinion approuve très largement la ratification, par la France, du traité de non prolifération (TNP, 83% d'opinions positives) et du traité d'interdiction complète des essais (TICE, 84% d'opinions positives).

2 - Une perception des risques qui légitime l'effort de défense

L'opinion publique est sensible aux facteurs de crise et d'instabilité

Si l'on demande aux Français de situer sur une échelle de 1 à 100, le « danger d'une guerre », la réponse est 30,3 en avril 2001.

De façon plus précise encore, l'opinion estime que « le plus probable » est :

- « une augmentation du nombre des conflits localisés » (72%);

49%

des Français estiment que la force nucléaire doit faire l'objet d'un effort constant de modernisation.

72%

des Français estiment probable une augmentation du nombre des conflits localisés.

- « une diminution du nombre des conflits localisés » (9%) ;
- « ni l'un, ni l'autre » (14%) .

Parmi « les formes d'agression dont la France peut être l'objet de la part d'autres pays », les personnes interrogées craignent :

- « une action terroriste » (48%) ;
- « une attaque nucléaire » (28%) ;
- « une attaque chimique » (11%) ;
- « une attaque militaire classique » (7%).

S'agissant des « facteurs de recours à la violence dont la France peut être l'objet », les Français disent être préoccupés par :

- « les trafics (drogue, armement, produits chimiques, bactériologiques » (36%) ;
- « les intégrismes religieux » (34%) ;
- « les revendications nationalistes et régionalistes » (11%) ;
- « les actes d'agressions économiques (boycott, blocus, etc. » (9%) ;
- « les réseaux mafieux » (6%).

Si les risques liés au terrorisme constituent depuis plusieurs années la principale menace perçue des Français, on note cependant une sensibilité croissante aux risques liés à la prolifération des armes de destruction massive, l'attaque militaire classique contre le pays n'étant perçue que comme très peu probable. « Les menaces transverses », notamment celles qui résultent des trafics, sont celles qui sont perçues comme les plus préoccupantes par l'opinion.

Les Français légitiment l'effort de défense

En 2001, l'opinion des Français sur l'effort de défense apparaît d'abord structurée par leur perception des facteurs de tension ou de crise au plan international. Cette perception est plutôt plus aigüe en 2001 qu'en 2000. On note également une sensible évolution de l'opinion en faveur d'un effort de défense soutenu.

La proportion de ceux qui estiment que la « situation internationale justifie une réduction progressive de nos dépenses militaires » passe de 49% en 2000 à

40% en 2001, ce qui constitue la plus faible proportion depuis 1994 (40%). Depuis 1996, la proportion de ceux qui estiment que la situation internationale permet une réduction de l'effort de défense est passée de 55% en 1996, à 52% en 1997 puis 46% en 1998 et 45% en 1999.

Symétriquement, la proportion des personnes interrogées qui estiment que la « situation internationale rend nécessaire un effort supplémentaire de la France » au plan militaire atteint 36% (contre 32% en 2000). Le point le plus bas de la proportion de ceux qui estiment nécessaire un effort supplémentaire de la France avait été atteint en 1996 avec 28%, puis cette proportion est passée à 30% en 1997, 32% en 1998 et 38% en 1999.

Lorsqu'on demande aux Français si « il [leur] paraît souhaitable que la part du budget de l'État consacrée au budget militaire augmente, diminue ou reste le même », ils répondent :

- « reste à peu près la même qu'actuellement » à 49% (54% en 2000 ; 56% en 1999 ; 51% en 1998 ; 49% en 1997 ; 46% en 1996 et 44% en 1995)
- "augmente" à 21% (contre 16% en 2000, 14% en 1999, 16% en 1998, 15% en 1997 et 7% en 1996) ;
- "diminue" à 22% (- 1 point sur 2000).

Depuis 1995, où 41% des personnes interrogées se prononçaient en faveur de la diminution du budget de la défense au sein du budget de l'État, cette proportion a constamment diminué : 40% en 1996, 30% en 1997, 25% en 1998 et 1999, 23% en 2000.

Enfin, interrogée sur le fait de savoir si « le budget actuel de la défense permet ou non aux armées de remplir leurs missions », l'opinion reste majoritairement confiante puisqu'elle estime à 62% que le budget permet aux armées de remplir leurs missions, contre 18% d'avis contraire. Cependant, cette opinion régresse de 8 points sur 2000 (70%).

On peut noter également qu'à 50% les personnes interrogées estiment que le

ministère de la défense est « très bien géré » (6%) ou « assez bien géré » (44%), contre 26% des personnes qui pensent qu'il est "assez mal" (19%) ou "très mal" géré (7%). Lorsqu'on demande aux personnes interrogées d'indiquer si, à leurs yeux, le ministère de la défense est mieux ou plus mal géré que les autres ministères, 43% des personnes estiment qu'il n'est « ni mieux ni moins bien géré », 26% estiment qu'il est « plutôt bien géré » et 13% qu'il est plutôt « plus mal géré » que les autres ministères.

Le principe de la réforme de la défense est largement soutenu

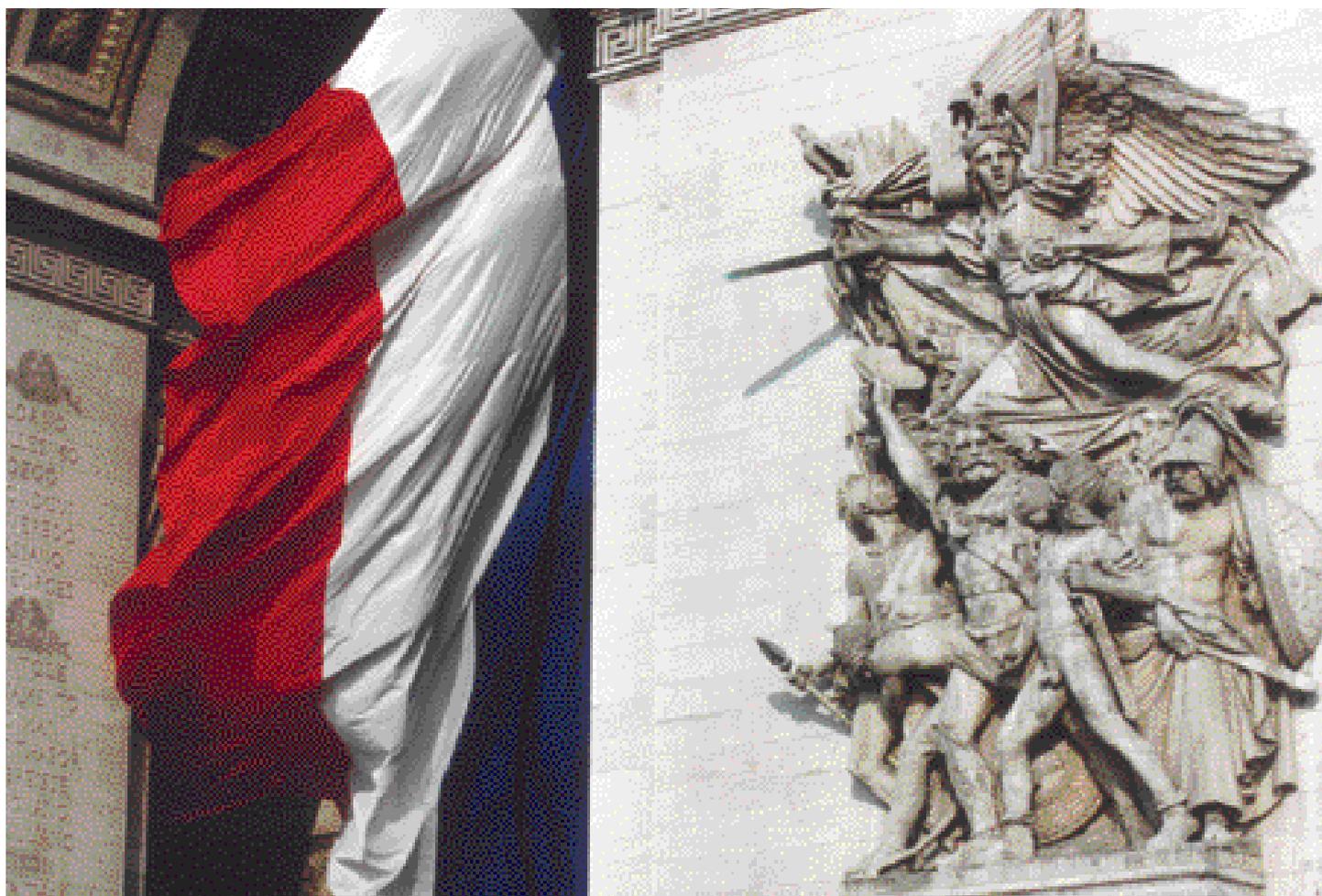
De façon générale, le jugement des Français sur la réforme de la défense est positif. Cette démarche favorable s'appuie sur l'idée que la « continuité de la réforme de la défense depuis 1996 est une bonne chose » (74% des Français

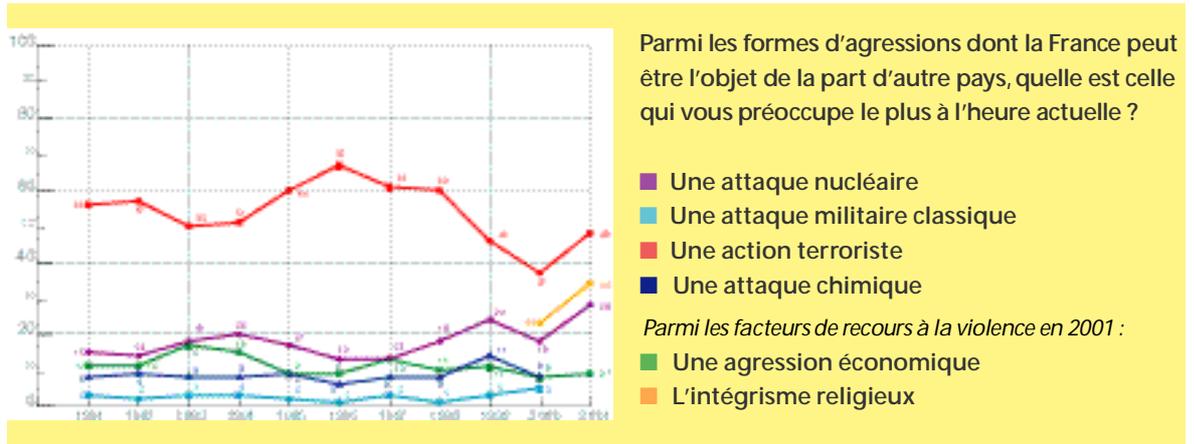
l'approuvent contre 8% qui estiment que c'est « une mauvaise chose »).

Enfin, l'opinion que les Français ont des forces armées reste très fortement positive. 79% des personnes interrogées affirment avoir une "très bonne" (14%) ou une "plutôt bonne" (65%) opinion des armées, tandis que ceux qui en ont une opinion "plutôt mauvaise" (10%) ou "très mauvaise" (3%) totalisent 13% (8% ne se prononcent pas).

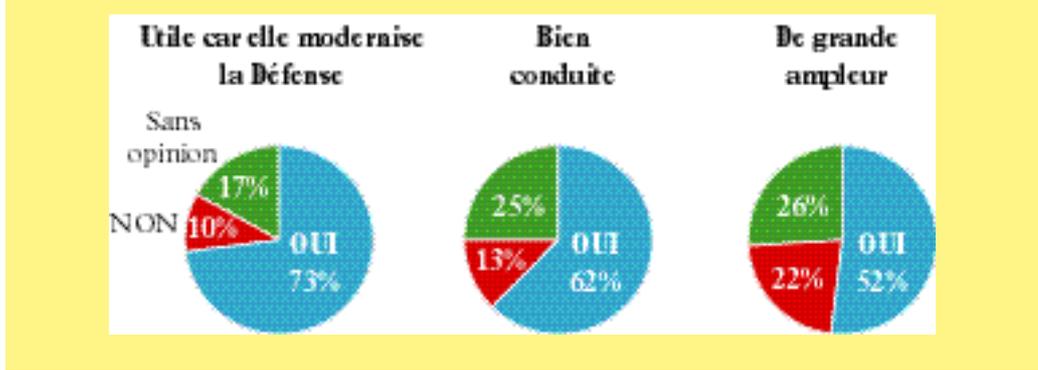
Ce niveau d'appréciation positive est très élevé et s'est conforté depuis 1997 : alors qu'à cette période, le niveau d'appréciations positives était de 74% (comme en 1994 et 1995), il a atteint 76% en 1998, 78% en 1999 et 81% en 2000. Parallèlement, les opinions négatives ont constamment décliné depuis 1997 où elles atteignaient 21% (22% en 1995 et 19% en 1996) : ces appréciations étaient de 20% en 1998, 18% en 1999 et 15% en 2000.

■ Arc de Triomphe, Paris.
Crédit photo: ECPAD

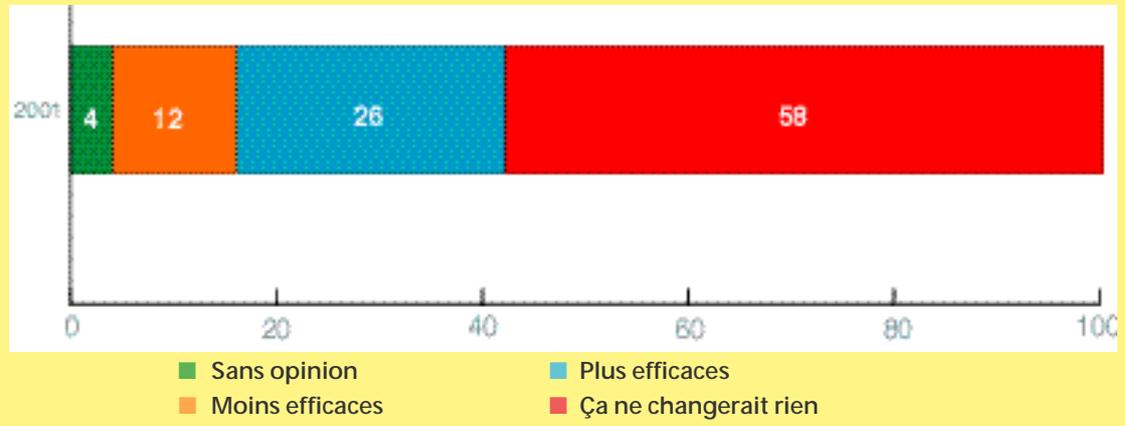




Dans le cadre des réformes de l'État, la Défense a entrepris en 1996 le passage d'une armée de conscription à une armée professionnelle, jugez-vous cette transformation :



Il y a actuellement environ 10 % de femmes dans les armées, pensez-vous que davantage de femmes militaires rendraient les armées françaises :



Armement

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ARMEMENT PAR SYSTÈME DE FORCES

DISSUASION

Sous-marin lanceur d'engins nouvelle génération (SNLE NG)

Les travaux de construction du quatrième SNLE NG *Le Terrible* ont débuté en 2001. Ce SNLE sera équipé dès sa mise en service (2010) du nouveau missile *M51*.

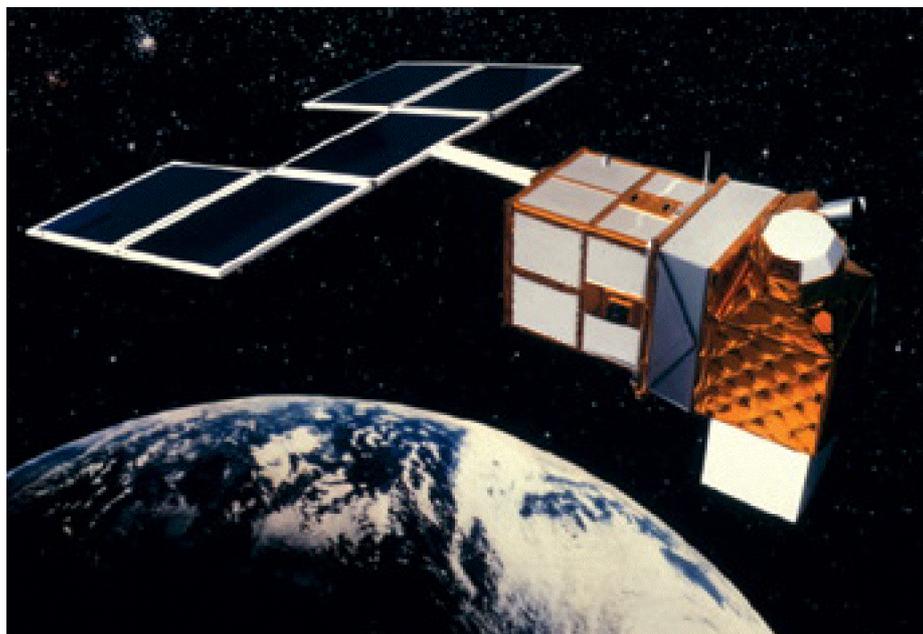
Missile mer-sol balistique stratégique M51

Le marché de développement du missile *M51* a été notifié le 27 décembre 2000. Les travaux prévus dans le cadre de la tranche ferme du marché se sont déroulés en 2001 selon les prévisions.

COMMANDEMENT ; CONTRÔLE ; COMMUNICATIONS ; RENSEIGNEMENT

Observation spatiale

L'exploitation opérationnelle des deux satellites optiques *Hélios I* en coopération



■ L'exploitation de *Hélios I* en coopération avec l'Espagne et l'Italie s'est poursuivie en 2001.
Crédit photo : DGA.COM

avec l'Espagne et l'Italie s'est poursuivie en 2001 de manière satisfaisante.

La réalisation du programme *Hélios II* est en cours ; le premier satellite doit être mis en orbite en 2004. La Belgique et l'Espagne ont rejoint le programme, respectivement en juillet et en décembre 2001, à hauteur de 2,5% chacune.

Systèmes d'information et de communication

Les systèmes d'information opérationnelle des trois armées sont en cours de développement. En 2001, le système d'information et de commandement des armées (SICA) a été consolidé en métropole (notamment pour le traitement et la diffusion du renseignement) et une nouvelle version des outils projetables a été réalisée (déploiement sur tous les théâtres en 2002).

Le système de commandement des grandes unités de l'armée de terre (SICF) a été mis en service dans l'ensemble de cette armée y compris sur les théâtres d'opérations extérieurs. Tous les exercices (du niveau brigade au niveau corps d'armée) sont désormais conduits avec ce système.

La phase de faisabilité du programme système d'information et de commandement 21 (SIC 21), qui fédère l'ensemble des systèmes d'information opérationnelle de la marine nationale, a été lancée au cours de l'année 2001. Une première version de ce système devrait équiper le nouveau transport de chalands de débarquement (NTCD) dès 2004.

Le système d'information régimentaire (SIR) a été réorienté (du niveau bataillon au niveau compagnie de l'armée de terre) pour prendre en compte des besoins opérationnels complémentaires et pour consolider sa démarche de développement. 90 véhicules devraient être livrés en 2003. Par ailleurs, des essais d'interopérabilité avec le programme *Atlas Canon* ont été conduits au cours de l'année.

Satellite de communication *Syracuse III*

La première étape du programme *Syracuse III* est financée par la France. Afin d'assurer la continuité du service de *Syracuse II*, il est prévu de lancer un nouveau satellite avant fin 2003. Suite à la notification du contrat à *Alcatel Space Industry* fin 2000, les travaux liés à cette étape ont débuté en 2001.

La deuxième étape du programme porte sur la satisfaction des besoins opérationnels exprimés par les forces armées en matière de télécommunications par satellite à l'horizon 2010. Les travaux de faisabilité



■ Le futur NTCD LHD
Crédit photo : DCN INTERNATIONAL

effectués en 2001 ont conduit à la présentation d'un dossier d'orientation permettant la poursuite du programme.

Bâtiment d'écoute électromagnétique de la marine MINREM (moyens interarmées de renseignement électronique)

La phase de définition du programme MINREM s'est achevée en septembre 2001. Compte tenu des résultats de l'analyse des coûts globaux de possession, il a été proposé, à l'issue de cette phase de réaliser un bâtiment neuf pour remplacer le *Bougainville*. Le dossier de lancement de la réalisation a été approuvé en octobre 2001 et la notification du marché est intervenue à la fin l'année. L'admission au service actif du MINREM est prévue en 2006.

Valorisation RITA

En 2001, la deuxième étape de la phase de production du programme de modernisation du réseau d'infrastructure tactique RITA a été lancée et une commande de 100 stations supplémentaires a été passée. L'exercice BRICASIC (avril 2001) a permis d'évaluer le système dans un cadre d'emploi opérationnel.

Poste radio PR4G VS4-IP

La nouvelle version du poste radio de 4^e génération (PR4G) est dotée de capacités de transmissions supérieures et de nouveaux services. Une commande globale portant sur plus de 5 000 postes a été notifiée à *Thalès Communications* en décembre 2000. Les premiers postes radio, en cours de développement, seront livrés à partir de 2003.

Systèmes de drones

Afin de répondre au besoin de l'armée de l'air de disposer d'un système de drone MALE (moyenne altitude longue endurance) et dans l'attente du futur système prévu en 2009, l'acquisition d'un système intérimaire (SIDM) a été lancée en 2001.

Pour l'armée de terre, une commande a été passée auprès de SAGEM pour l'acquisition d'un système de drone tactique intérimaire (SDTI). Ce système est destiné à assurer le remplacement des drones Crécerelle (à partir de 2003) jusqu'à l'arrivée du futur drone tactique multi-capteurs multi-missions (MCMM).

Il sera doté d'une capacité d'acquisition et de désignation d'objectifs au profit de l'artillerie.

L'acquisition d'un système intérimaire (SIDM) a été lancée en 2001.

MOBILITÉ STRATÉGIQUE ET TACTIQUE (PROJECTION)

Avion de transport futur A 400 M

L'accord intergouvernemental *Memorandum of Understanding* (MoU) a été signé en juin 2001 par 7 des 8 États partenaires du programme (Allemagne, France, Royaume-Uni, Espagne, Italie et Belgique - qui a



■ A 400 M : le transporteur européen du XXI^e siècle, au 44^e salon du Bourget. Crédit photo: DR

acheté un avion pour le compte du Luxembourg) ; le Portugal a confirmé sa participation au programme. L'Italie a annoncé son retrait du projet en novembre 2001. Le 18 décembre 2001, les 7 partenaires ont confié la gestion du programme à l'OCCAR. Au total 196 appareils ont été commandés (dont 50 par la France). L'Allemagne a néanmoins signé avec une réserve liée à l'accord définitif de son parlement sur le programme.

Le nouveau transport de chalands de débarquement (NTCD)

En juillet 2001, DCN a notifié aux *Chantiers de l'Atlantique* un contrat de sous-traitance permettant d'atteindre les objectifs ambitieux de coûts qui ont été fixés. Les travaux de définition détaillée ont démarré en

septembre 2001. Le début d'usinage de la plate-forme du premier bâtiment est prévu en août 2002. Les admissions au service actif des deux bâtiments sont respectivement prévues fin 2005 et fin 2006.

FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

Le porte-avions *Charles-de-Gaulle*

Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a été admis au service actif le 18 mai 2001. Après l'avarie de son hélice babord (novembre 2000), des hélices de rechange "type Foch" ont été montées, en attendant la livraison de nouvelles hélices prévue au cours du second semestre 2002.

Frégates antiaériennes *Horizon*

L'exécution du contrat de réalisation qui a été notifié à la société *Horizon SAS* en octobre 2000 se déroule conformément aux prévisions. Au cours de l'année, deux tranches conditionnelles permettant l'approvisionnement des deux premières frégates, l'une pour la France, la seconde pour l'Italie, ont été notifiées. Les choix d'architecture détaillée ont été faits pour la plate-forme et le système de combat. L'admission au service actif de la première frégate française est prévue fin 2006, celle de la deuxième en 2008.

Système principal de missiles *PAAMS*

Le contrat a été notifié par la DGA (au nom du Royaume-Uni, de l'Italie et de la France) à la société *Europaams SAS* en août 1999. Il porte sur le développement et la fourniture à chaque État d'un système complet avec ses missiles associés. Les travaux commandés par la France et l'Italie pour la fourniture d'un équipement et de 60 munitions destinés aux deux premières frégates type *Horizon* se sont poursuivis tout au long de l'année.

Rafale

Les livraisons des premiers avions *Rafale* de série à la marine nationale se sont poursuivies tout au long de l'année. La première flottille d'avions *Rafale* a été créée en mai 2001. Deux *Rafale* ont embarqué sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* lors



■ 52 chars Leclerc ont été commandés à GIAT Industries en octobre 2001.
Crédit photo : ECPAD

de son départ en opération en décembre. Le développement du *Standard F2*, qui prévoit l'intégration de l'optronique secteur frontal (*OSF*), du système de liaison de données tactiques *MIDS*, des armements air-sol modulaires et du missile *Scalp-EG*, a été lancé en janvier 2001. La définition du futur standard aux fonctions enrichies *F3* (nucléaire et reconnaissance notamment) a pour sa part débuté à la fin de l'année. Fin 2001, le nombre d'avions *Rafale* commandés de façon ferme par la France était de 61 appareils

Mirage 2000 D

La conduite de tir du missile air-sol *Apache* sous *Mirage 2000 D* a été validée et le nouveau *Standard R2* qualifié.

Missiles air-sol Apache et Scalp-EG

Le tir de synthèse du missile *Apache* sous *Mirage 2000* a eu lieu le 31 mars 2001.

Missile de croisière naval

Ce programme est destiné à fournir à la marine nationale une capacité de frappe par missile de croisière sur deux types de plates-formes :

- les frégates multi-missions pour la composante bâtiments de surface (à partir de 2011) ;
- le sous-marin nucléaire d'attaque type *Barracuda* pour la composante sous-marine (à partir de 2015).

Le stade de préparation, lancé en septembre 2000, s'est achevé en septembre 2001.

Armement air-sol modulaire AASM

Les munitions *AASM*, tirées à distance de sécurité des défenses aériennes protégeant les cibles, équiperont les *Mirage 2000 D* et les *Rafale*. La réalisation effective de l'armement a débuté fin 2000. Une revue de la définition préliminaire de ces deux versions (à précision respectivement métrique et décimétrique) a eu lieu en novembre 2001.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROTERRESTRE

Char Leclerc

La dernière tranche de 52 chars *Leclerc* a été commandée à *GIAT Industries* en octobre 2001. Les livraisons se poursuivent et devraient s'achever en 2005.

Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)

Ces véhicules blindés à 8 roues motrices sont destinés à :

- assurer le transport, la protection et l'appui feu des groupes de combat d'infanterie (version *VPC*) ;
- fournir des moyens de commandement à ces unités (version *VPC* doté du *SIR*).

Les travaux de développement ont débuté chez les deux industriels *GIAT Industries* et *Renault VI*.

Lance-roquettes multiple nouvelle génération (LRM NG)

Ce programme, conduit en coopération transatlantique, vise à doter l'artillerie d'une roquette de grande précision à

En septembre 2001, la gestion du programme de qualification *Roland* a été confié avec succès à l'OCCAR.

portée accrue. Le premier tir du *LRMNG* a eu lieu le 7 novembre 2001 à *White Sands* (Nouveau Mexique).

Valorisation *Roland*

En 2001, la gestion du programme a été confiée à l'OCCAR, et les travaux de qualification du viseur *Glaive* se sont poursuivis. La capacité de la conduite de tir infrarouge a été qualifiée : un tir a été effectué avec succès en septembre 2001. Il est prévu de lancer une première commande de série en 2002.

Rénovation *AMX 10RC*

La commande de 55 tourelles et de 44 châssis rénovés a été réalisée en 2001. Les premières livraisons de chars rénovés interviendront en 2003.

Missile anti-char longue portée *AC3G-LP*

Les essais de qualification de la munition se sont déroulés de façon satisfaisante. Cinq tirs ont été effectués avec succès en 2001. La coordination avec le programme *Tigre* a été renforcée afin de mieux gérer les risques calendaires liés à l'intégration du poste de tir

à l'hélicoptère. La qualification du poste de tir intégré sur *Tigre* est prévue en 2002.

Missile antichar courte portée *Eryx*

L'armée de terre a prononcé la mise en service opérationnel du système antichar courte portée *Eryx* début de l'année 2001. À la fin de l'année, seuls les simulateurs de tir restaient à livrer. Un complément de munitions d'instruction et d'entraînement a été commandé afin de couvrir les besoins des forces jusqu'en 2006. Le programme a été officiellement clôturé courant 2001.

Missile *Mistral*

Les dernières munitions du missile sol-air très courte portée *Mistral* ont été livrées à l'armée de l'air et à la marine. Le programme a été clôturé en septembre 2001.

Obus antichar à effet dirigé (*ACED*)

La phase de production de l'obus antichar à effet dirigé s'est poursuivie ; 1 250 munitions ont été commandées (au titre d'une tranche conditionnelle du contrat de production notifié en 2000) pour l'armée de terre française par la Suède.

■ *Missile Mistral* : les dernières munitions ont été livrées à l'armée de l'air et à la marine fin septembre 2001.
Credif photo : DR





Famille de missiles sol-air futurs (FSAF)

Le dernier tir de qualification du système sol-air antimissile (SAAM/Fr) a eu lieu en octobre 2001 et les premières munitions Aster 15 ont été livrées au porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Les essais de mise au point du système de missiles sol-air moyenne-portée/terrestre (SAMP/T) et de la munition Aster 30 se sont poursuivis pendant l'année.

Une première offre pour la phase de production du SAMP/T a été remise par le GIE Eurosam ; elle est en cours de négociation. Il est prévu de lancer la commande de deux systèmes de série et des munitions correspondantes, en 2002. Le système de drone intérimaire MALE doit entrer en service en 2003. La commande FSAF 2002 porte sur deux systèmes et les munitions correspondantes ; elle comprend également les approvisionnements à long cycle pour les dix autres systèmes et les munitions associées.

Hélicoptère HAP/HAC Tigre

Les travaux de réalisation se sont poursuivis selon les prévisions. La livraison du premier hélicoptère de série est prévue en juillet 2003. Les contrats notifiés en 2001 concernent l'intégration des radio-

communications et du système d'armes *Mistral* ainsi que les premiers rechanges. Les discussions ont continué avec l'Espagne et la société Eurocopter sur la base d'une nouvelle version multi-rôles appui-destruction. Le premier contrat d'exportation du *Tigre* a été signé avec l'Australie en décembre 2001.

Félin

Le programme *Félin* vise à équiper à partir de 2005 le fantassin du futur d'un système d'armes complet intégré et modulaire qui optimise les fonctions protection, armement et communications. La phase de définition a été lancée en septembre 2001 et les contrats correspondants ont été notifiés en fin d'année.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROMARITIME

Sous-marin d'attaque futur *Barracuda*

Les études de faisabilité pour la réalisation de six sous-marins nucléaires *Barracuda*, qui ont été lancées en octobre 1998 dans le cadre d'une démarche volontariste de conception à coût objectif, se sont achevées en 2001. L'approbation du dossier d'orientation à la fin de l'année a permis le démarrage des travaux de définition sur la base d'un navire

■ Le premier contrat d'exportation du Tigre a été signé avec l'Australie en décembre 2001.

Crédit photo : DR

de 4 100 tonnes. Ces travaux doivent durer environ deux ans ; l'admission au service actif du premier bâtiment est prévue en 2012.

Bâtiment hydro-océanographique (BHO)

Le rapprochement des besoins respectifs de la marine nationale et de ceux de l'IFREMER a permis de bâtir une coopération portant sur la réalisation d'un premier bâtiment à statut militaire. Les travaux de fabrication ont été lancés en mars 2001 ; la mise à flot du bâtiment est prévue pour mai 2002 et son admission au service actif pour 2003.

Frégates type *Lafayette*

La cinquième et dernière frégate a été achevée en 2001 et admise au service actif en octobre 2001. La durée de réalisation a été réduite de 5 mois grâce à l'amélioration de la productivité de DCN, conséquence de la synergie avec les programmes export.

■ Exemple d'utilisation d'un nouveau système de combat Félin pour l'infanterie.
Crédit photo : ECPAD



Frégates multimissions

Le programme des frégates multimissions doit permettre le renouvellement, d'ici 2017, de différents types de frégates arrivant en fin de vie. Le stade de préparation s'est achevé en 2001.

Torpilles MU 90

La phase de production des torpilles MU 90 a fait l'objet d'une commande coordonnée entre l'Italie et la France. Les états-majors ont accepté un nouveau logiciel d'autoguidage en juillet 2001. Les premières torpilles seront livrées au cours du premier semestre 2002.

Avion de guet embarqué

Le programme s'est poursuivi de façon satisfaisante. Les deux avions E-2C Hawkeye opérationnels dans la marine nationale ont été embarqués sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle* le 9 décembre 2001.

Avion de surveillance maritime

Le troisième et avant-dernier *Falcon 50* de surveillance maritime a été livré à la marine nationale en octobre 2001.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROSPATIAL

Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

La deuxième étape du SCCOA s'est poursuivie en 2001, notamment par la préparation de la réalisation du centre de commandement et de contrôle mobile.

Missile MIDE (METEOR)

La France a décidé en 2000 de participer au programme de missile air-air européen METEOR. En juin 2001, l'arrangement technique de coopération a été signé par le Royaume-Uni, la France et la Suède. L'Italie a rejoint le groupe en octobre et l'Espagne en décembre.

Cependant, des difficultés techniques et industrielles ont repoussé le lancement effectif du développement du missile en 2002.

Mirage 2000-5F

Le contrat commandant l'intégration du missile air-air à guidage infrarouge (MICA IR) au *Mirage 2000-5F* a été notifié fin 2001.

Circulaire

CIRCULAIRE DU 21 FÉVRIER 2000

RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET DE
COMPTES RENDUS DE GESTION
BUDGÉTAIRE MINISTÉRIELS

Paris, le 21 février 2000.

**Le Premier ministre
à Mesdames et Messieurs les ministres**

1. La transparence de la gestion publique constitue une exigence démocratique. Il importe en effet que chaque administration rende compte de la manière la plus claire et la plus aisément accessible de la façon dont elle met en œuvre les politiques relevant de sa compétence et dont elle utilise les moyens qui lui ont été attribués à cet effet. Ce devoir d'information procède des articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il vaut à l'égard de la représentation nationale, mais aussi de chaque citoyen.

Afin de mieux répondre à cette exigence, je souhaite que, conformément aux orientations retenues par le comité interministériel pour la réforme de l'État en date du 13 juillet 1999, à partir des travaux menés par le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, chaque département ministériel s'engage dans l'élaboration de rapports d'activité annuels. Dans le même esprit, devront être établis des comptes rendus de gestion budgétaire, destinés à être joints au projet de loi de règlement.

Ces deux types de documents ont naturellement vocation à être établis en utilisant les nouveaux instruments mis au point dans le cadre de la modernisation de la gestion de l'administration, qu'il s'agisse de la politique de pilotage par objectifs ou des indicateurs élaborés pour mettre en œuvre le contrôle de gestion dans les services. Ils pourront ainsi refléter et, en même temps, soutenir les efforts engagés par les ministères pour moderniser leurs techniques de gestion.

2. À partir d'une définition des orientations de l'action du ministère et des fonctions qu'il exerce, les rapports d'activité devront faire apparaître, de manière claire et objective, un ensemble d'indicateurs permettant de mieux appréhender en quoi a consisté l'activité du ministère durant l'année écoulée, d'apprécier l'évolution des résultats obtenus par rapport aux années précédentes et de comprendre les perspectives adoptées pour les années à venir. On s'attachera tout particulièrement à concilier l'intérêt et la pertinence des informations qui y seront contenues avec les impératifs de clarté et d'accessibilité auxquels doivent répondre des documents destinés à une large diffusion. Ils seront en effet directement accessibles au public au moyen des technologies modernes de l'information ; le Parlement et les organismes paritaires compétents en seront parallèlement destinataires. Afin de préparer les administrations à cet exercice et de leur permettre de mieux appréhender l'objet comme la teneur de ces rapports, j'ai décidé qu'une première expérience serait menée, durant l'année 2000, par six départements ministériels. Il s'agit du ministère de l'emploi et de la solidarité, pour sa partie correspondant aux affaires sociales, du ministère de la justice, du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, du ministère de la défense, du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Les indications utiles au déroulement de cette expérience figurent en annexe à la présente circulaire. Les ministères qui y participent la conduiront en liaison avec la délégation interministérielle à la réforme de l'État.

3. Par ailleurs, chaque ministère élaborera, dès cette année, un compte rendu de gestion budgétaire. Ce document permettra d'assortir le compte rendu comptable de la consommation des crédits, tel qu'il ressort de la loi de règlement, d'éléments d'appréciation sur l'efficacité des politiques conduites et sur les efforts faits par les administrations pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager. Accompagnant le projet de loi de règlement, dont le dépôt sera lui-même anticipé, il permettra de mieux préparer la discussion du budget de l'exercice à venir grâce à un examen plus approfondi de la gestion écoulée, conformément aux préoccupations récemment exprimées par les députés qui ont animé un groupe de travail sur le thème du contrôle parlementaire et de l'efficacité de la dépense publique. Une circulaire de la secrétaire d'État au budget vous donnera prochainement toutes indications utiles à l'élaboration de ces documents, dont le contenu pourra être progressivement enrichi.

Lionel Jospin

ANNEXE

Support de communication, le rapport d'activité doit être facilement lisible par le citoyen, qui en est le principal destinataire. Il répond aux interrogations que celui-ci peut être amené à formuler en ce qui concerne l'action publique. On se gardera d'une approche institutionnelle qui correspondrait davantage aux préoccupations des services eux-mêmes. La démarche pourra en tant que de besoin être validée, au cours de l'expérimentation ou *a posteriori*, par la consultation des utilisateurs des rapports. L'effort de clarté qui préside à la rédaction du rapport, et qui amène à synthétiser l'exposé des politiques tout en l'illustrant de manière concrète, doit aller de pair avec une exigence de rigueur et de précision se traduisant notamment par la fourniture de données quantitatives. Le service d'information du Gouvernement sera associé à la mise en œuvre de ces orientations.

1. Dispositions générales

Le rapport d'activité d'un département ministériel expose les orientations, les faits et les données qui ont caractérisé la gestion, l'activité et, en définitive, les résultats de l'action de ce département au cours de l'année écoulée. Il a donc notamment un caractère rétrospectif. Ces informations doivent être replacées dans une évolution propre à les situer dans le temps et à les éclairer par rapport aux objectifs fixés. Les données de l'année concernée sont donc présentées en lien avec le rappel des données des années précédentes. Un éclairage est également apporté sur les évolutions en cours ou attendues, et des objectifs d'évolution sont le cas échéant fixés. Les rapports d'activité ministériels doivent intégrer progressivement les principes d'un pilotage par objectifs, mode de gestion susceptible d'être associé à la contractualisation que le Gouvernement met en place dans le cadre de la réforme de l'État.

2. Sujets à traiter

Après une partie introductive qui comporte notamment une réflexion sur la stratégie du ministère et l'évolution de ses missions, un tableau synthétique des données du champ d'activité du ministère et un calendrier des événements majeurs de l'année écoulée, le rapport présente successivement :

- les politiques, leurs objectifs et leurs réalisations ;
- lorsque le ministère possède des services déconcentrés, l'activité de ces services par zone d'action ;
- les structures publiques dépendant du ministère ou placées sous sa tutelle, ainsi que leur activité (établissements publics, commissions administratives...) ;
- les structures de l'administration centrale et leur activité.

La présentation des activités met en évidence la dimension managériale de leur pilotage.

3. Indicateurs à utiliser

Chaque section du rapport inclut la présentation d'indicateurs pertinents en fonction du sujet traité. Ces indicateurs traduisent à un niveau d'agrégation adéquat les objectifs recherchés, les moyens mis en œuvre, les prestations fournies et les résultats obtenus en termes d'impact des politiques conduites. Ils rapprochent, pour l'année de compte rendu, les données prévisionnelles et les données constatées, replacent celles-ci dans une série chronologique et énoncent les objectifs recherchés pour l'avenir. Les données seront enrichies à mesure que la pratique du rapport et les outils de gestion disponibles s'amélioreront, et les séries chronologiques rétrospectives seront portées progressivement à au moins trois années. Fondé notamment sur l'arrêté des comptes budgétaires et établi à peu près simultanément au compte rendu de gestion budgétaire, le rapport d'activité reprendra certains des indicateurs de résultat figurant dans celui-ci.

4. Articulation des différents rapports ministériels

Les rapports ministériels d'activité viennent en complément des documents existants. En raison de la diversité des destinataires potentiels et de leurs attentes, il ne peut en effet être rendu compte de l'ensemble de l'activité d'un ministère dans un seul et unique document. Une démarche modulaire s'impose ainsi autour de quatre documents complémentaires :

- Le rapport annuel sur l'état de l'administration, dit bilan social, axé sur la gestion des ressources humaines et destiné au personnel et aux représentants du personnel, qui est réalisé selon les termes de la circulaire du 12 novembre 1987 le plus tôt possible dans l'année et soumis au comité technique paritaire ministériel (CTPM) ;
- Le compte rendu de gestion budgétaire joint à la loi de règlement, destiné à rendre compte au Parlement de l'exécution de la loi de finances

et de la manière dont les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) ont été réalisés, qui doit être produit pour le 1^{er} juin ;

- Le bilan annuel du programme pluriannuel de modernisation (PPM), de large diffusion interne et externe, qui doit être produit avant la fin du mois de juin ;
- Enfin, le rapport d'activité ministériel proprement dit, document destiné à mettre en relief l'efficacité de l'action et des politiques conduites par chaque ministère, qui doit être lui aussi produit avant la fin du mois de juin et mis à la disposition du public.

Document de synthèse générale, le rapport d'activité doit être cohérent avec les trois autres documents. Il pourra valablement se substituer à d'autres documents établis antérieurement et dont il reprendrait les fonctions.

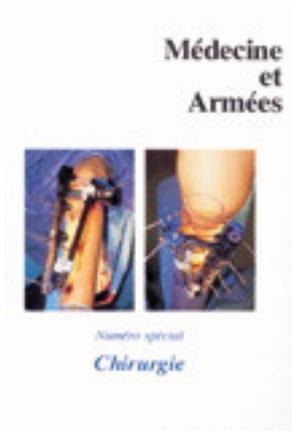
PRINCIPALES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COLLECTION ANALYSES ET RÉFÉRENCES

- *Annuaire statistique de la défense* - SGA-DICoD, juin 2000
- *Compte satellite de la défense (séries 1980-1997)* - SGA-DICoD, octobre 2001
- *Contre vents et marées, l'action des forces armées* - DICoD, juillet 2000
- *Echange d'information sur la planification de la défense* - DICoD, août 1999 (disponible en russe)
- *L'exercice du métier des armes dans l'armée de Terre* - DICoD, juin 1999 (disponible en russe)
- *Les enseignements du Kosovo* - DICoD, novembre 1999 (disponible en anglais, allemand, espagnol et russe)
- *Programme pluriannuel de modernisation du ministère de la défense* - DICoD, août 1999
- *Rapport au parlement : la réforme du service national* - DICoD, octobre 1999
- *Rapport au parlement sur la politique française d'armements (résultats 98)* - DICoD, mars 2000 (disponible en anglais)
- *Rapport au parlement sur les exportations d'armement de la France (résultats 2000)* - DGA-DAS-DICoD, février 2002
- *Rapport au parlement sur l'exécution de la loi de programmation militaire et des mesures d'accompagnement économique et sociale et sur la réforme du service national* - SGA-DICoD, octobre 2001
- *23e rapport d'ensemble du comité des prix de revient des fabrications d'armement 2000* - DICoD, juin 2001



AUTRES PUBLICATIONS



- *Armes légères et de petit calibre : l'action de la France* - DICOd - Ministère des affaires étrangères, 2001
- *Carte du soldat* - SIRPA Terre, 2001
- *Conseil supérieur de la réserve militaire* - CSRm-DICOd, 2001
- *Directive sur la formation militaire générale* - SIRPA Terre, 2001
- *Directive sur les traditions et le cérémonial* - SIRPA Terre, 2001
- *Directive sur l'exercice des hautes responsabilités* - SIRPA Terre, 2001
- *État-major des armées* - EMA, 2001 (disponible en anglais)
- *La recherche dans le service de santé des armées* - BCISSA, 2001
- *Livre armée de terre 2002* - SIRPA Terre, 2001
- *Manuel de droit des conflits armés* - DAJ, 2000
- *Marine nationale* - SIRPA Marine, 2001
- *Projet de loi de programmation militaire 2003-2008* - DICOd, 2001
- *Réserviste et citoyen* - CSRm-DICOd, 2001



DOSSIERS DE PRESSE

- *3^e anniversaire des Journées d'appel et de préparation à la Défense* - DICOd, 2001
- *Défilé du 14 juillet* - DICOd, 2001
- *La politique française d'armement : programmes aéronautiques et spatiaux* - DICOd, 2001
- *14 juillet «fête nationale - 100 ans de photographies»* - DICOd, 2001
- *Salon du livre 2001* - DICOd, 2001
- *Fête de la musique* - DICOd, 2001.
- *Le printemps des musées* - DICOd, 2001

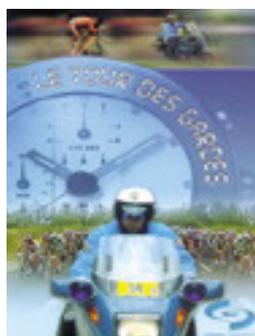
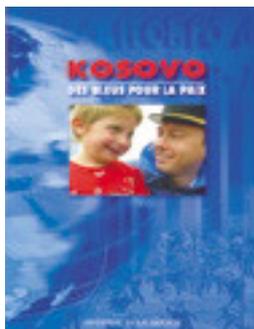
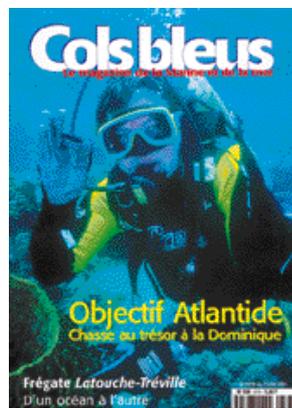


CD ROM

- *Deuxièmes rencontres annuelles du service de santé en opérations* - BCISSA, 2000

PÉRIODIQUES

- *Actu Santé* - BCISSA, trimestriel
- *Air Actualités* - SIRPA Air, mensuel
- *Armées d'aujourd'hui* - DICOd, mensuel
- *B-DOC* - Centre d'enseignement supérieur aérien, 8 numéros par an
- *Cols bleus* - SIRPA Marine, hebdomadaire
- *Esprit de défense* - DICOd, mensuel
- *Études juridiques* - DAJ, mensuel
- *Gend'Info* - SIRPA Gendarmerie, mensuel
- *L'Armement* - DGA, trimestriel
- *Les chemins de la mémoire* - DMPA, mensuel
- *Médecine et Armées* - BCISSA, mensuel
- *Objectif défense* - DICOd, mensuel
- *Terre information magazine* - DICOd, mensuel



VIDÉOS

- *Kosovo, des bleus pour la paix* - DICOd-ECPAD, 2001 (prix Vauban 2001)
- *Le tour des Gardes, les gendarmes sur le tour de France* - DICOd-ECPAD, 2001
- *La refondation de l'armée de terre* - SIRPA Terre, 2001
- *Les réserves* - SIRPA Terre, 2001
- *Conseil de la fonction militaire terre* - SIRPA Terre, 2001
- *Sécurité informatique* - SIRPA Terre, 2001
- Les dossiers du JTAT - SIRPA Terre, 2001
 - *Adaptation au milieu*
 - *Métiers de l'extrême*
 - *Nouvelles orientations du sport*
- *Moustiques... Un risque majeur en opération* - BCISSA-ECPAD, 2000
- *La télémédecine* - BCISSA-ECPAD, 2001
- *Le service de santé au Kosovo* - BCISSA, 2001

À signaler ...

- *Révolution aux Armées ? Les nouveaux officiers* - Les Cahiers de Générations n° 8, octobre 2001
- *La défense, une histoire de citoyenneté* - tdc-textes et documents pour la classe n° 796. Centre national de documentation pédagogique, mai 2000
- *Le soldat-citoyen : une histoire de la conscription* - Annie Crépin et Philippe Boulanger, Documentation photographique n° 8019, février 2001 Documentation française.

Adresses utiles :

■ DICOd

DICOd - BP33 - 00445 Armées
Tél :01 44 42 39 85
Fax :01 44 42 59 71
E-Mail :documentation@dicod.defense.gouv.fr

■ SIRPA Terre

14, rue Saint Dominique - 00453 Armées
Tél :01 42 19 46 10
Fax :01 45 55 53 51
E-Mail :comdir@sirpa.terre.defense.gouv.fr

■ SIRPA Marine

2, rue Royale - 00350 Armées
Tél :01 42 92 16 39
Fax :01 40 20 04 90
E-Mail :marine.nationale.sirpa.mer@wanadoo.fr

■ Bureau de communication et information du service de santé des armées(BCISSA)

BP125 - 00459 Armées
Tél :01 40 51 44 76
Fax :01 40 59 44 83
E-Mail :bcissa@online.fr

■ Département central d'information et de communication (DGA/COMM)

26, boulevard Victor - 00457 Armées
Tél :01 45 52 75 00
Fax :01 45 52 73 20
E-Mail :dgacomm@wanadoo.fr

■ SIRPA Air

26, boulevard Victor - 00460 Armées
Tél :01 45 52 39 30
Fax :01 45 52 20 65
E-Mail :sirpa.air@wanadoo.fr

■ SIRPA Gendarmerie

35, rue Saint Didier - 75775 Paris Cedex 16
Tél :01 53 65 41 57
Fax :01 45 05 13 29
E-Mail :webmaster@gendarmerie.defense.gouv.fr

■ SGA / COMM

14, rue Saint Dominique - 00450 Armées
Tél :01 42 19 77 43
Fax :01 42 19 77 45
E-Mail :valerie.straus@defense.gouv.fr

Glossaire

1^{er} RTP	1 ^{er} Régiment du Train Parachutiste
13^e DBLE	13 ^e Demi-Brigade de Légion Étrangère
155 AU F1	Canon automoteur de calibre 155 mm
A 69	<i>Aviso type A69</i> , bâtiment de combat léger ayant vocation à accomplir tout type de mission
A 310	<i>Airbus A 310</i> , avion de transport stratégique d'une capacité de 185 passagers et 15,7 tonnes de fret
A 400 M	Avion de transport futur
AASM	Armement Air-Sol Modulaire
AC3G-LP	Missile Anti-Char Guidé de troisième Génération à Longue Portée
AC3G-MP	Missile Anti-Char Guidé de troisième Génération de Moyenne Portée
ACCS LOC1	<i>Air Command & Control System, First Level of Operational Capacity</i> , système de commandement et de contrôle aérien de l'OTAN
ACM	Actions Civilo-Militaires
ADCONFRACTANCE	<i>ADministration and CONtrol FRANCE</i>
ADER	Projet interministériel « ADministration En Réseau »
AFOR	<i>Albania FORce</i> , force multinationale en Albanie
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPA-IFTIM	Association Française pour le Transport – Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Maintenance
AFSOUTH	<i>Allied Forces Southern Europe</i> (OTAN)
AIDA	Aide au Démantèlement des Armes nucléaires russes
AP	Autorisation de Programme
ALAT	Aviation Légère de l'Armée de Terre
ALAVIA	AmiraL commandant l'AVIAtion navale
ALFAN	AmiraL commandant la Force d'Action Navale
ALFOST	AmiraL commandant la Force Océanique STRatégique
ALFUSCO	AmiraL commandant les FUSilliers marins et COmmandos

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APACHE	Armement Propulsé A CHarge Éjectable (missile de croisière air-sol à convocation antipiste)
ARTT	Aménagement et la Réduction du Temps de Travail
ASF	Architecte de Système de Forces
ASMP-A	Missile Air-Sol Moyenne Portée-Amélioré
ATL 2	<i>ATLantique 2</i> , avion de patrouille maritime qui a pour missions principales le renseignement de haute mer et la recherche de sous-marins adverses
Aviso	Bâtiment conçu principalement pour la lutte contre les sous-marins par fonds inférieurs à 100 mètres (type <i>A69</i>)
AWACS	<i>Airbone WArning and Control System</i>
Barracuda	Sous-marin nucléaire d'attaque futur
BATRAL	BÂtiment de TRAnsport Léger (type <i>Champlain</i>)
BFA	Brigade Franco-Allemande
BMN-N	Brigade MultiNationale-Nord, ex-brigade Leclerc
BMP	Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
BPDJ	Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile de la gendarmerie nationale
Brevel	Drone léger télépiloté
BRILOM	Bureaux Régional du LOgement Militaire
BSHM	Bâtiment de Soutien de Haute Mer
BSPP	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
BSVIA	Base de Soutien à Vocation InterArmées
C 130 H	<i>Hercules</i> , avion de transport tactique et logistique
C 135 FR	Avion effectuant des missions de ravitaillement en vol et de transport stratégique
C-160 G	<i>Transall Gabriel</i> , avion destiné au recueil du renseignement électromagnétique et photographique
C 160 F	<i>Transall</i> , avion de transport tactique et logistique, d'une capacité de 91 passagers et 14 tonnes de fret
C3R	Commandement, Contrôle, Communication et Renseignement

CCFI	Comité de Coordination de la Fonction Infrastructure
CCM	Contrat Court Marine
CCP	Commission Centrale de Prévention
CCVINU	Commission de Contrôle de Vérification et de l'Inspection des Nations-Unies
CDAOA	Commandement de la Défense Aériennes et des Opérations Aériennes
CDEAO	Communauté économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CDES	Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'armée de terre
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEFAT	Commandement de la Force d'Action Terrestre
CEFFIAC	CEntre Français de Formation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
CEITO	Centre d'Entraînement de l'Infanterie au Tir Opérationnel
CEMA	Chef d'État-Major des Armées
CENTAC	Centre d'ENtraînement TACTique
CFAP	Commandement de la Force Aérienne de Projection
CFM	Conseil de la Formation Militaire
CHORUS	Système de gestion des ressources humaines
CGA	Contrôle Général des Armées
CILDI	Cellule Interministérielle de Liaison sur la Délinquance Itinérante
CIMIN	Comité InterMINistériel
CINCSOUTHLANT ..	<i>Commander IN Chief united SOUTH atLANTic</i> (OTAN)
CIRE	Comité Interministériel pour la Réforme de l'État
CMD	Circonscription Militaire de Défense
CMP	Code des Marchés Publics
CMR	Compagnies Militaires de Renfort
CMT	Chasseurs de Mines « Tripartites » (type <i>Eridan</i>) construits en coopération (France, Belgique, Pays-Bas)
CMUE	Comité Militaire de l'Union Européenne
Cndp	Centre national de documentation pédagogique
CNES	Centre National d'Études Spatiales

CoFAT	Commandement de la Formation de l'Armée de Terre
COIA	Centre Opérationnel InterArmées
COMFORMISC	COMmandement Militaire des FORMations Militaires de la Sécurité Civile
COPS	COMité Politique et de Sécurité
CP	Crédits de Paiement
CPRA	Comité des Prix de Revient des fabrications d'Armement
CRIA	Comité pour la Réforme et l'Innovation Administrative
CRIJF	Conseil Représentatif des Institutions Juives de France
CROSS	Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage
CSFM	Conseil Supérieur de la Fonction Militaire
CSI	Conseil de Sécurité Intérieure
CSRM	Conseil Supérieur de la Réserve Militaire
DAG	Direction de l'Administration Générale
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAR	Délégation Aux Restructurations
DAS	Délégation aux Affaires Stratégiques
DC-8 Sarigue	Avion de recueil du renseignement électronique et photographique
DCE	Direction des Centres d'Expertise et d'essais
DCMD	Direction de la Coopération Militaire de Défense
DFCI	Défense de la Forêt Contre l'Incendie
DFP	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil
DFP-APR	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil – sous-direction de l'Accompagnement Professionnel et de la Reconversion
DGA	Délégation Générale pour l'Armement
DGAFP	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGSE	Direction Générale de la Sécurité Extérieure
DI	Direction Interdépartementale des anciens combattants

DICoD	Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense
DIO	Détachements d'Instruction Opérationnelle
DIRD	Délégation Interministérielle aux Restructurations de Défense
DIT	Détachement d'Instruction Technique
DMD	Délégué Militaire Départemental
DMIH	Délégation à la Mémoire et à l'Information Historique
DMN-SE	Division MultiNationale Sud-Est
DMPA	Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
DOM-TOM	Département Outre-Mer et Territoire d'Outre-Mer
DOT	Défense Opérationnelle du Territoire
DPSD	Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense
DRI	Direction des Relations Internationales
DRM	Direction du Renseignement Militaire
DSN	Direction du Service National
DSPRS	Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale
DST	Direction de la Sécurité du Territoire
DV 1999	Document de Vienne de 1999
EADS	<i>European Aeronautic Defense and Space Company</i> , regroupant les activités d'Aérospatiale-Matra, Daimler Chrysler Aerospace et CASA
ECPAD	Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ex-ECPA)
EFA	Engin de Franchissement de l'Avant
EGM	Escadron de Gendarmerie Mobile
EMA	État-Major des Armées
EMAA	État-Major de l'Armée de l'Air
EMAT	État-Major de l'Armée de Terre
EMM	État-Major de la Marine
EMUE	État-Major de l'Union Européenne
ENSTA	École Nationale Supérieure des Techniques Avancées
ENSAE	École Nationale Supérieure Aéronautique

ENSICA	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques
ENSIETA	École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement
ERYM	Ex-République Yougoslave de Macédoine
ESR	Engagement à Servir dans la Réserve
ETAP	<i>European Technology Acquisition Programm</i>
EVAT	Engagé Volontaire de l'Armée de Terre
EVSMA	Engagé Volontaire du Service Militaire Adapté
FAA	Frégate AntiAérienne (type <i>F70AA</i>)
FASM	Frégate Anti-Sous-Marine (type <i>F67</i> et type <i>F70 ASM</i>)
FAZSOI	Forces Armées Zone Sud de l'Océan Indien
FCE	Forces armées Conventionnelles en Europe
FFDJ	Forces Françaises stationnées à Djibouti
FFSA	Forces Françaises Stationnées en Allemagne
FIM	Force Interarmées Multinationales
FLF	Frégate Légère Furtive (type <i>La Fayette</i>)
FLM	Frégate Lance-Missiles (type <i>Duquesne</i>)
FMIS	Forces Militaires d'In tervention de Surface
FNDIRP	Fédération Nationale des Déportés, Internés et Résistants Patriotes
FNFA	Force Navale Franco-Allemande
FPE	Force de Police Européenne
FRAD	Formateur Relais Anti-Drogue de la gendarmerie nationale
FREE	Formateur Relais Environnement-Ecologie de la gendarmerie nationale
FSAF	Famille de système Sol-Air Futur
GAE	Groupe Aérien Européen
GAEO	Groupe Armement de l'Europe Occidentale
GAIA	Groupement des Achats Informatiques des Armées
GAN	Groupe AéroNaval
GEAOM	Groupe École d'Application des Officiers de Marine
GFIM	Groupement de Forces Interarmées Multinationales (OTAN)

GPS	<i>Global Positioning System</i> , système de navigation par satellite à couverture mondiale
GTEP	Groupe de Travail d'Examen des Projets
HAC	Hélicoptère AntiChar
HAP	Hélicoptère d'Appui et de Protection
HAWKEYE E-2C	Aéronef de guet aérien embarqué sur porte-avions
HELIOS (IA et IB) ...	Satellite militaire européen (France, Espagne, Italie) d'observation par voie optique
HIA	Hôpital d'Instruction des Armées
HORIZON	Frégate antiaérienne de nouvelle génération ou Hélicoptère d'Observation Radar et d'Investigation de ZONE
IAE	Initiative Amphibie Européenne
ICD	Initiative sur les Capacités de Défense (OTAN)
ICM	Indemnités pour Charges Militaires
IFF	<i>Identification Friend or Foe</i> , identification automatique ami ou ennemi
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INBS	Installation Nucléaire de Base Secrète
INI	Institut Nationale des Invalides
INTERFET	<i>INTERNational Force East Timor</i> , force multinationale déployée au Timor oriental
IPER	Indisponibilité Périodique d'Entretien et de Réparation
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
KFOR	<i>Kosovo Force</i> , force internationale d'interposition et de maintien de la paix au Kosovo sous commandement OTAN
LCC	<i>Land Component Command</i>
LFI	Loi de Finances Initiale
Loi	<i>Letter of Intent</i> , lettre d'intention signée le 6 juillet 1998 par 6 ministres de la défense (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) destinée à faciliter la constitution de sociétés au niveau européen
LOUVOIS	Logiciel Unique à Vocation Interarmées de la Solde
LPM	Loi de Programmation Militaire
M4	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE

M45	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
M51	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
M€	Million d'Euros
MAI	Moyens Aériens d'Intervention
MARTHA	Maillage Antiaérien des Radars Tactiques contre Hélicoptères et Avions
MAS	Modules Adaptés de Surveillance
Matilde	Modernisation et amélioration des transmissions interarmées longue distance
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
Md€	Milliard d'Euros
MdF	Milliard de Francs
MF	Million de Francs
MICA	Missile d'Interception et de Combat Aérien
MIDE	Missile d'Interception à Domaine Élargi
MIDS	<i>Multifunctional Information Distribution System</i> , système multifonctionnel de transmission de données dit encore « liaison codée type 16 »
MINUEE	Mission des Nations-Unies en Éthiopie - Érythrée
MINUK	Mission d'administration Intérimaire des Nations Unies au Kosovo sous l'autorité de l'ONU
Mirage IV P	Avion de reconnaissance stratégique
Mirage 2000-5	Avion de défense aérienne équipé du radar doppler multicibles (RDY), version modernisée du <i>Mirage 2000 C</i>
Mirage 2000 C	Avion de défense aérienne équipé du radar doppler à impulsion (RDI)
Mirage 2000-D	Avion de pénétration et d'attaque au sol tout temps
Mirage F1 CR	Avion de reconnaissance tactique et d'assaut conventionnel
MISTRAL	Missile sol/air à très courte portée
MITHA	Militaire Infirmier Technicien des Hôpitaux des Armées
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations-Unies en République démocratique du Congo
MoU	<i>Memorandum of Understanding</i>
MPSRA	Mission pour la Prévention et la Sécurité Routière dans les Armées
MRAI	Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers

MTA	Militaire Technicien de l'Air
MTBA	Moyens de Télécommunications des Bases Aériennes
MTCR	<i>Missile Technology Control Regime</i>
MTGT	Moyens de Transmission des Garnisons de l'armée de Terre
Mu90	Torpille anti-sous-marine franco-italienne de nouvelle génération
MUSE	Messagerie Universelle SÉcurisée
Mystère 20	Avion de transport logistique, d'évacuation sanitaire et d'entraînement
NEDEX	Neutralisation, Enlèvement et Destruction des EXplosifs
NH90	Hélicoptère de transport tactique
NITDS NATO	<i>Identification System</i> , Système de l'OTAN
NRBC	Nucléaire Radiologique Biologique Chimique
NSG	<i>Nuclear Suppliers Group</i>
NTCD	Nouveau Transport de Chalands de Débarquement
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OAEO	Organisation de l'Armement de l'Europe Occidentale
OCCAR	Organisme Conjoint de Coopération de l'ARmement
OCO	Officier de Cohérence Opérationnelle
OED	Observatoire Économique de la Défense
OGZD	Officier Général de Zone de Défense
ONAC	Office National des Anciens Combattants
ONERA	Office National d'Étude et de Recherche Aéronautique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OPEX	OPérations EXtérieures
ORSEC	ORganisation des SECours
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OSF	Optronique Secteur Frontal
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTICE	Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais

	nucléaires
P 400	Patrouilleur destiné aux tâches de service public et de protection des zones économiques exclusives
PAAMS	<i>Principal Anti-Air Missile System</i> , système de défense antiaérien
PC	Poste de Commandement
PESC	Politique Étrangère et de Sécurité Commune
PESD	Politique Européenne de Sécurité et de Défense
PREMAR	PRÉfet MARitime
PROGEMA	PROgiciel de GEstion des MArchés
PGHM	Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
PGSI	Peloton de Gendarmerie de Surveillance et d'Investigation
POLMAR	Plan de Lutte contre les POLLutions MARitimes
PP30	Plan Prospectif à 30 ans
RCS	Rémunérations et Charges Sociales
RDG	Règlement de Discipline Générale
RECAMP	REnforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
REPFRANCE	REPrésentant FRANCE
RIMa	Régiment d'Infanterie de marine
RMD	Région Militaire de Défense
Rubis	Réseau numérique de transmission de la gendarmerie nationale
SAAM	Système sol-Air Anti-Missile
SACEUR	<i>Supreme Allied Command in EUROpe</i>
SADC	<i>South African Development Community</i>
SAGRI	Système d'Aide à la Gestion des Ressources Immobilières
SAR	<i>Search And Rescue</i> , recherche et sauvetage
SCALP-EG	Système Conventionnel A Longue Portée d'Emploi Général, missile de croisière air-sol longue portée
SCCOA	Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes
SDCA E3F	Système de Détection et de Commandement Aéroporté
SDBC	Sous-Direction des Bureaux des Cabinets

SEA	Service des Essences des Armées
SFOR	<i>Stabilization FORce</i> , force multinationale déployée en Bosnie-Herzégovine
SGA	Secrétariat Général pour l'Administration
SGDN	Secrétariat Général de la Défense Nationale
SHAPE	<i>Supreme Headquarters Allied Powers Europe</i> (OTAN)
SHAT	Service Historique de l'Armée de Terre
SIC	Système d'Information et de Communication
SICA	Système d'Information et de Communication des Armées
SICF	Système d'Information et de Commandement des Forces
SIMMT	Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Terrestres
SIPREST	Système d'Information des entités PRESTataires
SIPROG	Système d'Information des PROGammes
SMG	Service des Moyens Généraux
SMI	Sections Militaires Intégrées de l'armée de terre
SIMMAD	Structure Intégrée de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques et associés de la Défense
SIR	Système d'Information et de Recherche
SMA	Service Militaire Adapté
SMS	Sections Militaires Spécialisées non intégrée dans les UIISC
SNA	Sous-marins Nucléaires d'Attaque (Type <i>Rubis</i>)
SNI	Société Nationale Immobilière
SNLE	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins
SNLE-NG	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins - Nouvelle Génération
SOCRATE	Système Opérationnel Constitué des Réseaux des Armées pour les Télécommunications
SPAé	Service des Programmes Aéronautiques
SPMT	Service des Programmes de Missiles Tactiques
SPNuc	Service des Programmes Nucléaires
SPOTI	Service des Programmes d'Observation, de Télécommunication et d'Information

Arrêtés
Décrets
2001

TEXTES
D'ORGANISATION

DE LA DÉFENSE ADOPTÉS EN 2001

Administration centrale

- *Décret n° 2001-1125 du 20 novembre 2001* modifiant le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.

Armée de l'air

- *Arrêté du 26 décembre 2000* portant organisation de l'état-major de l'armée de l'air et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major.
- *Arrêté du 26 décembre 2000* portant organisation en bureaux de l'état-major de l'armée de l'air.
- *Arrêté du 20 avril 2001* portant organisation du service de l'infrastructure de l'air.
- *Arrêté du 20 avril 2001* portant organisation des sous-directions de la direction centrale de l'infrastructure de l'air.

Armée de terre

- *Arrêté du 20 avril 2001* fixant l'organisation du service du génie.
- *Arrêté du 28 mai 2001* modifiant l'arrêté du 30 mars 2000 portant organisation du service du commissariat de l'armée de terre.
- *Arrêté du 31 juillet 2001* modifiant l'arrêté du 11 mars 1999 portant organisation de la direction du personnel militaire de l'armée de terre.
- *Arrêté du 31 juillet 2001* modifiant l'arrêté du 11 mars 1999 portant organisation des sous-directions de la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Conseils et comités

- *Arrêté du 9 février 2001* fixant l'organisation et les règles de fonctionnement du comité de coordination des services d'infrastructure du ministère de la défense.

Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd)

- *Décret du 18 avril 2001* modifiant le décret n° 98-641 du 27 juillet 1998 portant création de la délégation à l'information et à la communication de la défense.
- *Arrêté du 28 mai 2001* modifiant l'arrêté interministériel du 27 juillet 1998 portant organisation de la délégation à l'information et à la communication de la défense.
- *Arrêté du 30 mai 2001* modifiant l'arrêté du 6 avril 2000 portant organisation de la délégation à l'information et à la communication de la défense.

Délégation générale pour l'armement (DGA)

- *Décret n° 2001-1151 du 29 novembre 2001* modifiant le décret n° 72-828 du 1^{er} septembre 1972 portant réorganisation de la commission des substances explosives.
- *Arrêté du 21 novembre 2001* modifiant l'arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction des centres d'expertise et d'essais.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* fixant les attributions et l'organisation de l'inspection de l'armement pris pour l'application de l'article 4 du décret n° 2000-809 du 25 août 2000 fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* fixant les attributions spécifiques de l'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs en matière de sécurité pyrotechnique pris pour l'application de l'article 4 du décret n° 2000-809 du 25 août 2000 fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* fixant les attributions spécifiques de l'inspecteur de l'armement chargé des missions relatives à la sécurité nucléaire pris pour l'application de l'article 4 du décret n° 2000-809 du 25 août 2000 fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* modifiant l'arrêté du 4 septembre 1986 portant application dans les établissements du

ministère de la défense du décret n° 79-846 du 28 novembre 1979 relatif à la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels ils sont soumis dans les établissements pyrotechniques.

- *Arrêté du 29 novembre 2001* modifiant l'arrêté du 4 juin 1991 relatif aux produits explosifs dont les caractéristiques sont conformes aux spécifications techniques fixées par le ministère de la défense pour l'application de l'article 2 du décret n° 90-153 du 16 février 1990 portant diverses dispositions relatives au régime des produits explosifs.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* modifiant l'arrêté du 7 novembre 1977 relatif aux formalités à accomplir pour l'exécution des opérations de production, de vente, d'importation et d'exportation des poudres et substances explosives en application du décret n° 71-753 du 10 septembre 1971 pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 portant réforme des poudres et substances explosives.

Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)

- *Décret n° 2001-1126 du 29 novembre 2001* fixant les attributions de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* portant organisation de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* portant organisation des sous-directions de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.
- *Arrêté du 29 novembre 2001* portant abrogation de l'arrêté du 17 août 1982 fixant les attributions de l'inspecteur de la protection et de la sécurité de la défense.

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)

- *Décret n° 2001-347 du 18 avril 2001* portant statut de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

Marine nationale

- *Arrêté du 20 avril 2001* portant organisation des sous-directions de la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes.

Organisation territoriale

- *Décret n° 2001-308 du 4 avril 2001* portant création du comité interarmées de zone de défense.
- *Décret n° 2001-1036 du 5 novembre 2001* relatif au transfert d'attributions organiques du commandement de la région terre Nord-Ouest à la région terre Sud-Ouest.
- *Arrêté du 4 avril 2001* relatif au comité interarmées de zone de défense.
- *Arrêté du 4 avril 2001* relatif au comité interarmées régional.

Secrétariat général pour l'administration (SGA)

- *Arrêté du 26 décembre 2000* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires juridiques.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires financières.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation des sous-directions de la direction des affaires financières.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation des sous-directions de la direction de la fonction militaire et du personnel civil.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation des sous-directions de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation de la direction du service national.
- *Arrêté du 31 août 2001* portant organisation des sous-directions de la direction du service national.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation du service des moyens généraux.
- *Arrêté du 31 août 2001* portant organisation des sous-directions du services des moyens généraux.
- *Arrêté du 31 août 2001* modifiant l'arrêté du 25 mai 2000 portant attribution et organisation du centre d'études d'histoire de la défense.
- *Arrêté du 28 novembre 2001* modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation des sous-directions de la direction des affaires juridiques.

Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres du ministère de la défense (SIMMT)

- *Arrêté du 24 juillet 2001* portant création de l'état-major de montée en puissance de la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres de la défense.

Textes communs aux trois armées

- *Décret n° 2000-1134 du 26 décembre 2000* modifiant le décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 fixant les attributions des services du commissariat.
- *Décret n° 2001-713 du 31 juillet 2001* modifiant le décret n° 78-1060 du 30 octobre 1978 fixant les attributions des directions du personnel militaire de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.
- *Arrêté du 26 décembre 2000* relatif à la défense devant les tribunaux administratifs du ministère de la défense.
- *Arrêté du 17 juillet 2001* modifiant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif à la défense devant les tribunaux administratifs du ministère de la défense.